INSTRUCTIONS

ET

OBSERVATIONS

SUR

LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

ANNÉE 1793.

. . . . Le demi-ſavoir, dans l'art de guérir, eſt communément accompagné d'une audace qui n'eſt & ne peut être que meurtrière.

BOURGELAT. *Règlemens pour les Écoles vétérinaires de France*, page 89.

INSTRUCTIONS

ET

OBSERVATIONS

SUR

LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES;

AVEC les moyens de les guérir, de les préserver, de les conserver en santé, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat.

ON y a joint l'analyse des ouvrages vétérinaires, anciens & modernes, pour tenir lieu de tout ce qui est écrit sur cette science.

OUVRAGE formant les ANNALES DE L'ART VÉTÉRINAIRE, nécessaire aux Propriétaires, aux Cultivateurs, aux Artistes-vétérinaires, Maréchaux, &c.; rédigé & publié

Par les CC. CHABERT, FLANDRIN et HUZARD.

TOME IV.

Seconde Édition, corrigée & augmentée.

A PARIS,

De l'IMPRIMERIE & dans la LIBRAIRIE VÉTÉRINAIRE de Madame HUZARD, rue de l'Éperon, N°. 11, quartier St.-André-des-Arts.

AN X.



AVERTISSEMENT.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit du plan de cet ouvrage, dans l'avertiſſement des volumes précédens ; l'accueil que l'on a fait à notre travail & les obſervations nombreuſes qu'on nous a communiquées, ſont garants des fruits qu'il a produit & de l'utilité dont il eſt, & dont il pourra être encore lorſqu'il ſera perfectionné ; nous continuerons d'y donner tous nos ſoins ; on peut ſe convaincre par celui de l'année dernière, formant le tome III, que nous ne négligerons rien à cet égard.

Nous invitons toujours les artiſtes-vétérinaires, les maréchaux & les propriétaires à continuer de nous envoyer le détail des maladies dont les différens animaux domeſtiques auront pu être attaqués, & les obſervations relatives à la zoologie, ou à l'hiſtoire naturelle de ces mêmes animaux, qu'ils ſeront à portée de faire ; cet ouvrage eſt le réſultat de leurs travaux. Ils ne doivent pas être arrêtés par la crainte de mal écrire ; les faits n'ont beſoin que d'être rapportés, & nous nous chargerons toujours avec plaiſir de la rédaction de leurs manuſcrits ; nous les engageons ſeulement à écrire à mi-marge ce qu'ils nous enverront, & à ne rien

négliger de ce qui peut être relatif à l'objet dont ils s'occuperont : ils trouveront dans le volume de 1791, formant le tome II, tout ce qui pourra les éclairer dans leur marche.

Il paroît ſix volumes de cet ouvrage, le ſeptième eſt ſous preſſe ; ils ſe vendent enſemble ou ſéparément, 4 francs brochés, & 5 francs, francs de port dans toute la République ; chaque volume eſt compoſé de plus de 400 pages, & l'on y joint des gravures quand elles ſont néceſſaires.

Nous recevrons avec reconnoiſſance les notices, extraits & ouvrages nouveaux relatifs aux différentes branches de l'art vétérinaire, que l'on voudra bien nous faire paſſer, franc de port.

On trouvera le proſpectus & le plan général de cet ouvrage, deſtiné à être le répertoire, & à former les *Annales de l'Art vétérinaire*, en tête des volumes de 1791 & de 1792, formant les tomes II & III.



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS

SUR LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

I°. Suite de l'Hiſtoire des Écoles Vétérinaires de France (1).

L'ÉCOLE vétérinaire de Lyon ayant été ſéparée de celle d'Alfort, après l'époque que nous avons parcourue dans le volume précédent, il ſera néceſſaire d'en faire l'hiſtoire ſéparément dans un des volumes ſuivans; nous continuerons de conſidérer, pour le préſent, celle d'Alfort.

(1) Voyez le commencement de cette hiſtoire dans les volumes de 1782-1790, 1791 & 1792, formant les tomes I, II & III, première partie.

Les changemens dans le miniſtère des finances, par leſquels M. de Fleury, ainſi que les autres miniſtres qui le ſuivirent, ſuccédèrent à M. Neker, & ſur-tout le remplacement de M. de Bezance par M. Bertier, intendant de la généralité de Paris, comme adminiſtrateur des Écoles vétérinaires, en produiſirent de conſidérables dans celle d'Alfort: nous allons parcourir cette époque, & la connoiſſance en eſt importante, eu égard aux progrès de la ſcience vétérinaire.

La partie de l'inſtruction qui avoit pour objet l'art vétérinaire ſeulement, ſubſiſta telle qu'elle étoit; mais on ſupprima les cours acceſſoires d'accouchement & de reboutage, dont nous avons rendu compte dans le volume précédent; on ſupprima ces cours avant d'attendre que l'expérience prononçât ſur l'avantage dont ils pourroient être entre les mains des élèves répandus dans les campagnes; on eſtima, quoiqu'ils fuſſent enſeignés après toutes les inſtructions vétérinaires, qu'ils devoient diſtraire ces mêmes élèves du véritable objet de leurs ſoins; que d'ailleurs ils ne ſe livreroient jamais aux objets de cet enſeignement, & que l'art auquel ils ſe conſacroient ſuffiroit pour les occuper: ces raiſons ont quelque fondement; néanmoins, elles ne combattent que foiblement les motifs qui avoient déterterminé la création de ces inſtitutions; dans l'or-

ganifation actuelle des Écoles, elles ne feroient peut-être de quelque justesse que dans le cas où les établiffemens vétérinaires auroient la difpofition néceffaire pour y compléter toutes les parties de l'inftruction, & que, d'ailleurs, elles feroient ordonnées de manière à ce que tous les maréchaux puffent s'y inftruire, & duffent le faire. Quoiqu'il en foit, les fonds annexés pour ces cours furent employés, dès l'année 1781, d'une part, aux frais d'un cours d'accouchement, pour former des fages-femmes deftinées à être placées dans la généralité de Paris, & de l'autre, à un cours de chimie. Ces deux cours furent continués pendant deux ans. Quoique le premier fût fait dans l'École, les élèves n'y affiftèrent pas, & le fecond, enfeigné, en partie dans cette maifon, en partie à Paris, chez les profeffeurs, ne fut fuivi que par un petit nombre de perfonnes de la maifon, & ne fut réllement d'aucune utilité directe pour les élèves.

Dans l'efpace de ces deux années, il y eut un concours public de pratique : M. de Fleury, fous lequel étoient les Écoles, les autres miniftres alors en place, les ambaffadeurs des cours étrangères, beaucoup d'hommes diftingués par leurs talens, ou par leurs places, y affiftèrent ; des membres de l'Académie des fciences & de celle de chirurgie y furent invités & s'y rendirent ; il en fut de même

de la Société royale de médecine, qui y envoya une députation de plusieurs de ses membres. Ces savans prononcèrent seuls sur la capacité des élèves. Ce concours eut lieu l'après-midi : on commença par la pratique des opérations, & les examens théoriques le terminèrent (1).

En réunissant une assemblée si brillante & si nombreuse, on avoit pour objet de rappeler, s'il étoit possible, une plus grande attention que celle qu'on avoit donnée jusqu'à ce jour sur un établissement d'une aussi grande utilité que l'est l'École vétérinaire, de donner à l'art une considération proportionnée à l'importance des services qu'il rend à la société, & d'inviter à multiplier le nombre de ceux qui l'exercent, nombre qui étoit alors & qui est encore aujourd'hui loin des besoins.

A cette intention, vraiment sage, se joignoit le dessein de faire à l'École vétérinaire d'Alfort des additions considérables, que d'ailleurs on préparoit, depuis long-temps, dans le silence.

Outre l'enseignement des parties qui constituent l'art vétérinaire, les Écoles comprennent, ainsi qu'on l'a vu dans les volumes précédens, l'enseignement de toutes les parties accessoires

(1) On peut voir le détail de ces concours de pratique dans les volumes de 1782-1790, & de 1792, formant les tomes I & III, première partie.

qui y ſont eſſentiellement néceſſaires : telles ſont l'anatomie, la botanique, la pharmacie. On ſe borne, dans l'étude de ces branches, à ce qui a trait à l'art de guérir les animaux, & ce qu'on enſeigne, par cette raiſon, ſuffiſant, eu égard à ſon objet, eſt très-reſſerré, en proportion de ce qui conſtitue ces ſciences; de plus, parmi les points qui ſont eſſentiellement partie de l'art, eſt la connoiſſance extérieure des animaux, de leur régime, de leur éducation, pour l'exercice pratique de laquelle on avoit formé des établiſſemens qui, comme on l'a vu, mal ſoignés, mal dirigés, ceſſèrent à la mort de l'inſtituteur des Écoles vétérinaires (1). Ces cours excitèrent l'attention du nouvel adminiſtrateur, & il réſolut de leur donner une grande extenſion.

Pour parvenir à ce but, on créa trois nouvelles chaires, une d'anatomie comparée, une de phyſique générale & de chimie, & la troiſième d'économie rurale, & on laiſſa néanmoins ſubſiſter les moyens d'inſtruction établis précédemment à l'École pour ces différentes parties : les élèves furent toujours obligés de ſuivre, comme par le paſſé, ces derniers; ils furent ſeulement tenus d'aſſiſter aux autres cours, lorſqu'ils auroient lieu.

(1) Volume de 1792, tome III, première partie.

L'inftitution de ces trois chaires fe fit fous le miniftère & du confentement de M. d'Ormeffon, qui autorifa l'adminiftrateur chargé de l'École, fous fes ordres, à employer à cet ufage les fonds qui avoient fervi aux cours d'accouchement & de reboutage. Ces cours furent dès-lors entièrement fupprimés.

Ces fonds ne fuffifant pas pour fubvenir à toutes les dépenfes que ces inftitutions occafionneroient; le befoin de faire de fréquentes manipulations, d'exécuter en grand, pour multiplier fuffifamment les moyens de s'inftruire, & le défir de parvenir à ces fins, à moins de frais poffible, déterminèrent à charger la pharmacie de l'École vétérinaire de préparer & de fournir, fur mémoire, les drogues néceffaires pour les épidémies, les épizooties, & les dépôts de mendicité de la généralité de Paris: de plus, on tranfporta la pépinière de Sens dans le parc de l'École, & on conferva les fonds qui lui étoient affignés.

Pendant que ces chofes s'exécutoient, M. de Calonne remplaça M. d'Ormeffon dans le miniftère des finances. Ce nouveau miniftre accrut les fonds de l'École vétérinaire; ce qui, joint aux fecours dont nous venons de parler, mit à même de procéder à l'exécution de ce qu'on avoit en vue, en créant les trois chaires dont nous faifons l'hiftoire.

Les plans, à cet égard, étoient aussi vastes que l'esprit peut en concevoir. Sans doute, à les juger avec impartialité, on ne sauroit leur reprocher de ne pas être favorables aux progrès des sciences; mais on demandera : l'École vétérinaire étoit-elle le lieu où il falloit les exécuter ? En les liant à cet établissement, n'étoit-ce pas faire disparoître, pour ainsi dire, celui-ci sous leur éclat & leur importance ? (1)

Ces plans consistoient à réunir à chacune des chaires qu'on venoit de créer, tout ce qui pouvoit concourir aux progrès des sciences à l'enseignement desquelles elles étoient consacrées. Ainsi, on devoit étudier l'anatomie de tous les animaux connus, conserver toutes les préparations qu'on en feroit, dans le cabinet de l'École, & les joindre aux pièces déjà préparées qui y existent. L'objet des travaux du professeur de chimie étoit sur-tout l'analyse du règne animal; enfin, il entroit dans

(1) On a prononcé diversement sur ce point, & trop souvent d'après l'intérêt particulier : ce qu'il y a de certain, c'est qu'on suivoit des plans, où l'objet que l'on avoit en vue étoit clairement exposé; c'est que ces plans étoient fournis par des hommes célèbres, attachés aux académies savantes, et que ces académies furent consultées. On vouloit exécuter des choses utiles aux progrès des lumières & pour le plus grand nombre desquelles il n'existe point encore d'institution.

le plan du professeur d'économie rurale d'étudier l'éducation, la propagation, la conservation de tous les animaux domestiques connus, & les moyens d'en créer de nouvelles espèces.

L'étude des fourrages & des autres végétaux propres à la nourriture des animaux domestiques fait nécessairement une branche essentielle de l'économie rurale. Il devenoit important, par cette raison, de s'en occuper particulièrement : on consacra, à cet effet, un terrein assez étendu, à leur culture ; on lia cette branche d'agriculture à un établissement qui faisoit partie de la pépinière qu'on avoit établie dans le parc de l'École.

Cet établissement étoit désigné sous le nom d'*école des végétaux* ; il comprenoit toutes les plantes, arbres, arbrisseaux, que l'homme cultive pour son usage, pour celui des animaux & pour son agrément. On créa ce nouveau moyen d'expérience dans le dessein d'approfondir l'économie de chacun de ces végétaux, de tenter toutes les voies praticables pour obtenir de nouvelles espèces, en les alliant, soit par la greffe, soit par la poussière fécondante, pour étendre, en un mot, le cercle de nos connoissances, sous ce rapport si précieux, & pour accroître nos richesses & nos plaisirs.

On projeta toutes les constructions nécessaires à ces objets : on en forma un plan en relief, qui

ſe voit au cabinet d'anatomie de l'École ; ces nouvelles conſtructions qui ſe lient à celles exiſtantes, comprennent des laboratoires de chimie, de diſſection, une pharmacie, un amphithéâtre, un cabinet d'anatomie, compoſé d'un bâtiment diſpoſé carrément, avec une cour au milieu, cour qu'on avoit le projet de couvrir & d'éclairer, afin de la comprendre dans le cabinet ; de quatre pavillons, dont un eſt deſtiné à faire une grande ſalle d'étude ; d'une ménagerie ; d'une volière ; d'une ſerre ; d'un jardin élémentaire de botanique ; d'un manége ; d'écuries deſtinées aux chevaux malades, & néceſſaires pour remplacer les anciennes, qui étoient totalement dégradées.

Toutes les parties de ce plan, indiſpenſables pour les travaux projetés, furent les premières à l'exécution deſquelles on ſe livra, & d'abord, par les raiſons expoſées précédemment, on conſtruiſit des écuries qui furent parfaitement, & mieux entendues que celles qu'elles remplaçoient : on éleva enſuite les laboratoires de chimie, de diſſection, la ménagerie, la grande ſalle d'étude, & un pavillon pareil à celui formant la ſalle précédente, ſituée du même côté ; la ménagerie va d'un de ces pavillons à l'autre, & ſe lie à tous deux.

Les accidens fréquens qu'occaſionnoient les coups de vent à la pompe à vent, dont on voit la

defcription dans le volume de 1782-1790, tome I, première partie ; les dépenfes qu'ils entraînoient, & la privation d'eau qui en étoit la fuite, déterminèrent à y fubftituer une machine à cheval (1).

En même-temps qu'on fe livroit à ces foins, on formoit un troupeau de vaches de Suiffe, de Breffe, de Normandie, de Flandre ; on en formoit un de moutons de race espagnole : ces derniers animaux furent choifis dans le beau troupeau de *Daubenton* (2) ; enfin, avant même que la ménagerie fût conftruite, on avoit déjà raffemblé à l'École plufieurs animaux étrangers ; foit domeftiques, foit fauvages : tels que des rennes, des ours, des finges, des makis, des oppoffum ou farigues, etc., etc.

On nomma aux chaires qu'on créoit, les favans de la capitale les plus renommés dans les fciences

---

(1) Cette machine, très-folide, faite par MM. *Perrier*, & parfaitement exécutée, confifte en un arbre vertical, que fait tourner un cheval, & qui porte à fon autre extrémité un bras qui y eft fixé à angle droit : à l'extrémité de ce bras font trois chaînes de montres ; l'une au centre, les deux autres fituées de chaque côté, & écartées également de celle-ci, par des poulies fur lefquelles elles marchent. Ces poulies fe rendent à des piftons foulans & afpirans. On voit que l'arbre que le cheval tourne, élève & laiffe defcendre fucceffivement les trois piftons, qui font, au furplus, à un tiers de chemin l'un de l'autre.

(2) Voyez *Inftruction pour les Bergers*, 3e. édition avec des notes, page 374.

à

à l'enfeignement defquelles elles étoient deftinées; *Daubenton* fut chargé de celle d'économie rurale, & on lui adjoignit le C. *Brouffonet*, depuis député à l'Affemblée nationale légiflative ; *Vicq - d'Azyr* eut la chaire d'anatomie, & le C. *Fourcroy* celle de chimie.

On donna à chacun de ces profeffeurs les aides qui furent jugés néceffaires, & un certain nombre d'élèves étoient fucceffivement employés à les feconder.

Les travaux d'anatomie & de chimie fe multiplièrent bientôt. Outre des fujets humains & des animaux domeftiques indigènes, de toute efpèce, qui furent l'objet des premiers, on difféqua des finges, des makis, des ours, des mouflons, des rennes, des caftors; en un mot, tous les animaux étrangers qu'on pouvoit raffembler dans la ménagerie, ou qu'on envoyoit morts à l'École.

On fit venir d'Angleterre des préparations anatomiques de vaiffeaux lymphatiques, pour les comparer à celles qui faifoient partie de la collection anatomique de l'École, & la comparaifon en ayant été faite avec les pièces qui formoient celle-ci, on n'eut rien à imiter.

Pour hâter l'exécution du plan qu'on avoit formé de réunir l'anatomie de tous les animaux, on réfolut d'envoyer des anatomiftes dans divers ports de mer, pour y préparer de toutes les efpèces de poiffons.

On choiſit d'abord Saint-Malo : l'inſpecteur général des Écoles, le C. *Chabert*, partit pour cette ville, avec pluſieurs élèves des plus inſtruits & des plus adroits ; il en rapporta, après un ſéjour de quelques ſemaines, une foule de préparations intéreſſantes.

L'année ſuivante, on fut à Boulogne, dans le même deſſein : on emmena un plus grand nombre de ſujets, & on revint avec une multitude de pièces dont quelques-unes, telles qu'un dauphin empaillé, qu'on voit encore dans le cabinet de l'École, étoient, eu égard à leur volume, extrêmement difficiles à préparer.

La multitude des pièces qui réſultèrent de ces travaux forcèrent à agrandir le cabinet : on deſtina à cet uſage les ſalles des concours, ſituées au-deſſous du cabinet d'anatomie : on les garnit de tables, ſur leſquelles on plaça les pièces. Cette diſpoſition eſt celle qui exige le plus d'eſpace ; mais il faut convenir qu'elle eſt la plus commode pour les ſpectateurs & pour les obſervateurs.

On multiplia beaucoup, à cette époque, une eſpèce de préparation, la plus diſpendieuſe de toutes, il eſt vrai, mais la plus avantageuſe pour l'inſtruction, puiſqu'à la couleur rouge près, qui ſe détruit dans les pièces qui y ſont ſoumiſes, ces pièces ſe conſervent dans leur état naturel. Cette même

préparation eſt la plus commune en Angleterre ; les Anglois nous ſurpaſſoient alors dans ce genre, autant que nous étions & que nous ſommes reſtés au-deſſus d'eux, pour les injections corrodées, à la manière de *Ruyſch;* je veux parler des préparations qui conſiſtent à conſerver des parties fraîches dans l'eſprit-de-vin, ou dans l'eſſence de térébenthine.

Les pièces, ainſi conſervées, ne perdent rien de leur volume ni de leur forme ; elles donnent une idée exacte de ce qu'elles étoient dans le vivant ; on conſerve, de cette manière, une multitude de choſes qui ſont extrêmement utiles pour l'enſeignement, & qu'on perdoit avant de faire uſage de cette méthode (1). L'utilité de ce procédé eſt ſur-tout très-marquée pour garder des parties malades, telles que des ulcères, des tumeurs, des vers, des abcès, des déchiremens ; ces choſes ne perdent rien de leur molleſſe ni de leur forme.

Le volume de certaines pièces à conſerver dans de l'eſprit-de-vin ne permettant pas de les ren-

---

(1) On a connu en France, de tout temps, ce genre de préparations, mais on en bornoit l'uſage à un petit nombre de pièces. La dépenſe, la difficulté de ſe procurer des bocaux d'un beau verre, retenoit à cet égard ; & d'ailleurs, une choſe bien remarquable, c'eſt que la France qui a poſſédé le plus grand nombre d'anatomiſtes, eſt le pays où l'on a fait le moins pour l'anatomie, dans tous les temps.

fermer dans des vases souflés ; on imagina, pour les contenir, une espèce de vaisseaux de verre, auxquels on pouvoit donner, selon le besoin, une très-grande étendue, & qui contenoient la liqueur qu'on y employoit aussi complètement que les bocaux qu'ils remplaçoient : ces nouveaux vases consistent en glaces parfaitement dressées, raboteuses par les bords, & qu'on lutte avec un ciment composé de chaux & de blancs d'œufs. On lie ceux qui sont très-étendus avec des cercles de cuivre, vissés dans les angles ; on enveloppe tous les bords collés avec du ruban imbibé du même ciment, ou de gomme arabique, ou de colle-forte.

On a formé de ces vases qui contiennent au delà de cent pintes (cent litres) de liqueur, & qui la conservent : dans ces derniers temps, où tout a été soumis, avec raison, au contrôle sévère de l'économie, on s'est vivement récrié contre ces dernières dépenses : cependant, si on les envisage, eu égard au motif pour lequel elles ont été faites, qui est le progrès des sciences en général, elles n'ont rien qui n'y soit utile ; & une collection d'anatomie complète, qu'on verra sans doute un jour, en exigera certainement de plus considérables encore (1).

(1) Nous nous proposons d'offrir incessamment des idées sur ce sujet, ainsi que sur la meilleure méthode à suivre pour l'étude de l'anatomie. Nous pensons qu'une collection ana-

La chimie donna lieu à des dépenſes plus grandes que ces dernières, & cependant auſſi légitimes, eu égard à leur deſtination, mais moins apparentes; des préparations qu'on renferme dans un petit eſpace ſont ſouvent très-coûteuſes, elles n'exiſtent que par la deſtruction plus ou moins complète des agens qui ont ſervi à les former; ici le réſultat ne permet preſque jamais de juger des moyens; heureux, dans ce genre de recherches, lorſqu'après bien des efforts, on obtient quelque choſe de ſatisfaiſant! Il faut néanmoins en convenir, depuis qu'en s'occupant de la chimie, on a renoncé aux compoſitions chimériques auxquelles on eſpéroit autrefois parvenir, en ſe livrant à cette ſcience; depuis qu'on s'eſt borné à la connoiſſance raiſonnée des faits, & qu'on a dirigé les expériences vers les arts utiles, on lui doit une foule de vérités précieuſes: ne doutons pas que, ſous ce rapport, elle ne ſerve, un jour, utilement à la ſcience de l'économie animale.

Tout ce qu'on a fait pour la chimie à l'École d'Alfort avoit ce dernier but pour objet, & ce qu'on y a exécuté, dans ce deſſein, a été entrepris

tomique méthodique, par laquelle on pourroit apprendre l'anatomie par une marche analytique, faciliteroit beaucoup l'étude de cette ſcience, en même temps qu'elle en favoriſeroit ſingulièrement auſſi les progrès.

fous des hommes trop habiles, pour ne pas fervir aux progrès de l'art de guérir.

L'économie rurale donna lieu à plufieurs établiffemens remarquables, indépendamment de ceux dont nous avons déjà parlé, on établit une baffe-cour dans le parc de l'École : on y raffembla des volailles de toute efpèce, des paons, des pintades, &c.

On conftruifit une garenne, en formant un encaiffement de murs, dans lequel on mit quatre pieds de terre, afin que les lapins puffent s'y terrer : cet encaiffement eft contigu à un petit bâtiment où ces animaux peuvent s'abriter. On pratiqua auffi des loges & des divifions, afin de pouvoir féparer les lapins, lorfqu'on voudroit foumettre quelques-uns d'eux à des expériences particulières.

On réunit à ces conftructions celles qui étoient néceffaires pour établir enfemble un colombier & une volière : on pratiqua, à cet effet, un vafte grillage foutenu par des montans de fer.

La partie du parc de l'École, planté en bofquets, étoit encore deftinée à recevoir les meilleurs modèles de tous les bâtimens propres à former des habitations d'animaux. On débuta, dans cette entreprife, par y conftruire la bergerie décrite & gravée dans l'ouvrage de *Daubenton*, fur les

moutons ; bergerie dont la circonférence est à claire-voie (1).

On avoit désigné la place d'une autre bergerie qui auroit été fermée autant qu'elle doit l'être, sans devenir mal-saine : on se proposoit aussi de construire des hangards. Chacun de ces emplacemens devoit servir pour y recevoir un troupeau particulier, & l'on vouloit, par ces exemples, constater sous les yeux des élèves réunis la meilleure méthode d'abriter les moutons.

D'autres parties des bosquets étoient désignées pour des étables, pour des toits à porcs, pour des chenils, pour des pintades : ailleurs, on avoit construit un bassin, pour y étudier les poissons.

Toutes ces constructions devoient être liées entre elles par les sentiers destinés à y conduire, à commencer des bâtimens de l'École, & dans le dessein de rendre cette disposition plus agréable, on se proposoit de donner à l'emplacement qui devoit les recevoir, le ton des jardins anglois.

L'obligation de se procurer les fourrages nécessaires pour nourrir les animaux nombreux & variés dont on devoit peupler tous les établissemens ; le besoin de faire des expériences sur les alimens

---

(1) Voyez *Instruction pour les Bergers*, 3e. édition, page 219, planche II, et page 375.

qui conviennent à chaque eſpèce, ſur la meilleure manière de les préparer, ſur le ſyſtême le plus économique à ſuivre à cet égard, déterminèrent à acquérir la ferme de Maiſon-ville, ſituée dans le territoire de Maiſons. Cette ferme offroit l'avantage unique de procurer une prairie de près de cent arpens (cinquante hectares), vis-à-vis l'École, prairie où il eût été facile de former un haras. Cet établiſſement étoit auſſi eſſentiel, au moins, pour l'inſtruction des élèves, que ceux relatifs aux autres animaux domeſtiques dont nous avons déjà rendu compte.

La ferme dont il s'agit étoit auſſi deſtinée, ſous d'autres rapports, aux progrès de l'agriculture; elle devoit ſervir aux expériences que la Société royale d'Agriculture jugeroit utile d'exécuter, ſoit d'après les projets qui en ſeroient préſentés par ſes membres, ſoit d'après les mémoires qui lui ſeroient fournis.

Par l'exécution de ce deſſein, on lioit à l'avantage de ſuivre toutes les pratiques connues, celui d'éprouver & d'apprécier au creuſet de l'expérience toutes celles qu'on propoſeroit, & rien n'étoit plus favorable, ſans doute, à l'avancement de la ſcience; mais tout ce qui ſe lie heureuſement par la penſée n'a pas toujours le même ſuccès dans l'exécution; un ſeul conçoit,

mais trop souvent les bras employés pour agir s'entrechoquent ou s'embarrassent plutôt qu'ils ne se secondent ; cela a lieu sur-tout, lorsque les pouvoirs à donner ne sont ni assez étendus ni assez déterminés ; lorsque les fonctions importantes qu'on a à départir ne sont qu'une foible partie des occupations dont sont chargés ceux à qui on les confie ; lorsque ceux-ci ne sont pas placés convenablement pour les remplir ; lorsque d'ailleurs, ce qu'on accorde en honoraires pour ces travaux n'est pas proportionné à ce qu'ils exigent ; aussi, n'a-t-on pas obtenu de ces secours nombreux d'instructions tous les avantages qu'on en espéroit.

Pendant qu'on travailloit à leur complément, & dès l'année 1784, le professeur de chimie ouvrit son cours, & pour en assurer les succès parmi les élèves, il le fit précéder d'un cours de physique générale. *Daubenton*, secondé du C. *Broussonet*, ouvrit celui d'économie rurale ; les leçons de chacun de ces cours étoient répétées aux élèves par des personnes très-éclairées ; *Gilbert*, professeur à l'École, remplissoit cette fonction pour le dernier.

Il étoit plus facile de se pourvoir de tout ce qui étoit nécessaire pour les démonstrations de chimie que pour celle d'économie rurale ; aussi, fut-on pourvu de toutes les machines & appareils

propres au premier uſage, tandis qu'il n'y avoit encore pour l'enſeignement pratique de l'économie rurale que les troupeaux de moutons d'Eſpagne & de vaches qu'on avoit d'abord formés.

En ſuivant le premier de ces troupeaux, les élèves apprirent que l'éducation des moutons en plein air, pendant toute l'année, n'eſt praticable que dans certains cantons; que l'expoſition où l'on met le parc qu'on leur deſtine entre pour beaucoup dans les moyens de ſuccès de cette pratique : ſous ce dernier point de vue, il faut un local très-aéré, éloigné de tout ce qui peut y répandre de l'humidité ou de l'inſalubrité; ſous tout autre rapport, & ſous le premier, les climats qui voyent naître conſtamment des alternatives de chaud & de froid, où les pluies ſont longues, fréquentes & les froids irréguliers, la proſcrivent.

Les accidens qui en réſultent ſont, la maigreur des animaux, la gale, la mort des agneaux, la ſéchereſſe, la groſſièreté de la laine, ſa moindre quantité, la naiſſance du jarre (1).

Pour avoir une démonſtration complète des avantages & des inconvéniens de cette méthode,

---

(1) Voyez l'ouvrage, intitulé: *De la pratique de l'éducation des moutons & des moyens d'en perfectionner les laines. Par P. Flandrin*, in-8°.

il reſtoit plusieurs eſſais importans à tenter ; il falloit d'abord placer les moutons différemment qu'on ne l'avoit fait ; il falloit ajouter à la paille qu'on leur donnoit l'hiver une nourriture plus ſubſtantielle ; il convenoit auſſi de ſoumettre à ce régime d'autres races de moutons ; on ſe propoſoit de ſuivre ces nouveaux eſſais, lorſque les premiers événemens qui ont préparé la révolution s'y oppoſèrent.

Toutes les conſtructions qu'on fit à l'École d'Alfort, pendant les innovations dont nous rendons compte, n'eurent pas ces innovations ſeules pour objet ; indépendamment des hôpitaux dont nous avons parlé, il ſe fit d'autres additions deſtinées encore pour la pratique de la médecine vétérinaire.

La morve eſt un fléau ſi redoutable pour le cheval, & malgré les travaux nombreux auxquels elle a donné lieu, elle eſt encore ſi peu connue, qu'il importoit de l'étudier de nouveau. On éleva, à cet effet, des écuries vaſtes, aérées & aſſez grandes pour y raſſembler au-delà de trente de ces animaux. Ces hôpitaux, qui n'avoient point fait partie du premier plan, & qui cependant s'y lièrent, n'avoient aucune communication avec ceux deſtinés pour le traitement des autres maladies.

On les remplit pluſieurs fois de chevaux morveux, & l'on ſe livra à beaucoup d'expériences, le réſultat de ces nouvelles tentatives, dont on

rendra quelque jour le détail public, fut d'apprendre que des ſétons multipliés, pratiqués ſur l'encolure, dans le principe de cette maladie, opéroient quelquefois une révolution ſalutaire, qui en empêchoit le développement.

La ménagerie élevée pour y raſſembler les animaux ſauvages & féroces qu'on pourroit ſe procurer ne fut pas bornée à ce ſeul uſage ; elle avoit auſſi pour objet d'y recevoir les chiens atteints de la rage, & de mettre à portée de faire ſûrement des expériences ſur cette cruelle maladie, ce qu'on fit en effet (1).

Pendant tout le cours de ces opérations, on mit aux ſecours à oppoſer aux épizooties une activité & une importance qui ne laiſſoient rien à déſirer : nous nous bornerons à en citer ici deux exemples.

En Décembre 1783, le miniſtre fut informé, par des lettres des villes maritimes de la Manche,

(1) On a tenté divers moyens pour faire naître la rage ſpontanément dans le chien. Aucun de ces moyens n'a réuſſi. Nous rendrons compte de ces travaux dans un de nos volumes. On peut voir ce qui a déjà été écrit à ce ſujet dans des *Réflexions ſur la Rage, par le C. Chabert*, inſérées tome I, ſeconde partie, des *Inſtructions & Obſervations ſur les maladies des animaux domeſtiques*.

qu'il étoit mort ſubitement pluſieurs bêtes à cornes dans le comté de Kent, province d'Angleterre qui borde, dans cet endroit, la mer vis-à-vis de nos côtes. On envoya ſur-le-champ, *Flandrin*, directeur particulier de l'École d'Alfort ſur les lieux, afin de reconnoître cette maladie, publier le traitement qu'on pouvoit lui oppoſer, & propoſer, en même-temps, ſes vues ſur les précautions les plus ſûres à prendre pour en empêcher la communication en France. Il fut conſtaté que cette maladie étoit celle qu'on appelle *maladie rouge*, qui n'eſt point contagieuſe, & dont les effets deſtructeurs ſe bornèrent, dans cette occaſion, à faire périr ſubitement quelques vaches.

Les ſoins de l'artiſte chargé de reconnoître cette épizootie, devenant inutiles ſous ce rapport, il s'attacha à rendre ſon voyage fructueux, ſous d'autres points de vue relatifs à l'art. Dans ce deſſein, il parcourut l'Angleterre pour en obſerver les animaux domeſtiques, étudier le régime qu'on ſuit à leur égard, & en apprécier les avantages & les inconvéniens (1).

---

(1) Il a inſéré celles de ces obſervations qui ſont relatives aux moutons, dans un recueil de *Mémoires ſur l'éducation des bêtes à laine longue, publiés par la Société d'agriculture. Paris*, 1791, in-8°; & dans l'ouvrage que nous avons cité, ci-devant page 26.

Une épizootie meurtrière se manifesta dans le courant de Juillet 1786, dans le district de Montauban, département du Lot; dès que le ministre en fut informé, le C. *Chabert*, accompagné de trois élèves déjà expérimentés (1), eut ordre de s'y rendre par la voie la plus expéditive. Il prit la poste avec ces élèves, reconnut la maladie, qui étoit charbonneuse, s'assura du traitement à suivre, & revint bientôt reprendre ses fonctions à l'École vétérinaire, laissant aux artistes intelligens qu'il avoit emmenés avec lui, le soin de traiter les animaux malades, & de modifier la méthode curative reconnue convenable, selon les tempéramens, les sèxes, les âges, &c. (2).

Cette diligence eut le plus heureux succès, puisqu'on suspendit dès le principe les effets destructeurs de cette maladie qu'on jugea se manifester comme celle qui avoit ravagé précédemment les provinces méridionales de la France.

Si dans toutes les épizooties qui eurent lieu pendant l'époque que nous décrivons on n'usa pas de la même diligence, c'est que ces épizooties étoient

---

(1) Les CC. *Megèlé*, *Louchard* et *Desplas* aîné.

(2) Le C. *Desplas* aîné a publié l'histoire de cette maladie dans la troisième partie du volume des *Instructions* pour l'année 1791, formant le tome II.

moins importantes : on y mit, d'ailleurs, une grande activité, &, pour soutenir le zèle des élèves envoyés pour les combattre, on leur accorda des gratifications à leur retour.

Ainsi, & sous tous les rapports, on s'efforçoit de donner à l'art toute l'importance & tout l'éclat qu'il mérite. On vouloit aussi que l'École vétérinaire comprît toutes les connoissances qui composent la science des animaux domestiques, & pour être complettes à cet égard, il n'y manquoit que l'enseignement de l'équitation.

Le C. *Thiroux*, connu par des ouvrages sur la science du manége (1), fut placé, à cet effet, à l'École vétérinaire, sous le titre d'écuyer : il devoit professer l'art de l'équitation, & l'enseigner aux élèves militaires destinés à former les maréchaux experts des régimens de cavalerie, afin de multiplier en eux les moyens d'être utiles dans les corps. A cette destination du nouveau professeur, on vouloit encore en joindre, dans la suite, une plus étendue, en donnant à l'art de l'équitation toutes les voies d'enseignement & de démonstration qui lui manquent.

---

(1) Ces ouvrages sont indiqués dans les volumes des *Instructions*, pour les années 1782—1790, et 1792, formant les tomes I et III, quatrième partie.

Le mouvement étant donné à toutes les parties qu'on avoit ajoutées à l'École vétérinaire, il falloit en consacrer l'existence, & en assurer la permanence, en obtenant l'approbation générale, & en fixant l'opinion que l'on devoit se former des grands avantages d'une pareille institution.

Il y eut, à cet effet, le 4 Septembre 1786, à l'École vétérinaire, une assemblée d'un genre absolument neuf, & formée dans des vues véritablement utiles.

Depuis que la Société d'agriculture avoit repris le cours de ses travaux, que ses séances se tenoient régulièrement, qu'elle publioit ses mémoires par trimestre, c'est-à-dire, tous les trois mois, qu'elle avoit établi des comices agricoles dans la généralité de Paris, elle rendoit compte de ses travaux deux fois l'année, dans deux séances publiques.

A l'époque de l'acquisition de la ferme de Maisonville, on arrêta qu'une de ces séances auroit lieu dans Paris, au printemps, dans la salle où s'assembloit ordinairement la Société; que l'autre se tiendroit sur le théâtre même de ses expériences, & que, dans cette dernière, il y seroit particulièrement question des travaux de l'École vétérinaire, & des succès de ses élèves.

Cette première séance publique de la Société d'agriculture, au milieu de la campagne, eut un

concours

concours nombreux d'auditeurs, & l'objet des mémoires qui y furent lus obtint les plus vifs applaudissemens (1).

Jamais, il faut en convenir, on n'avoit tenté de donner, en France, cet éclat & cette importance au premier des arts (l'agriculture), & à celui qui assure la conservation, & qui crée les moyens de perfection d'une de ses branches principales, une des sources premières de ses succès : il étoit beau de voir le génie & les spéculations les plus élevées de l'entendement humain dirigées vers les plans de l'économie naturelle, dont l'abord est si simple, & dont les résultats sont si précieux. Que ce tableau méritoit bien de fixer & d'intéresser, comme on l'a vu, l'attention d'une assemblée de philosophes! Cette conduite pouvoit, en effet, rendre à l'art toute sa considération. C'est en ramenant les hommes des pensées qui sont le fruit des plus grands efforts de l'intelligence, aux choses simples & de première nécessité; c'est en leur montrant que ces sujets qu'ils dédaignent trop souvent, parce qu'ils les jugent mal, comportent des détails nombreux, très-composés, & qu'ils exigent, pour leur perfection, la supériorité de

(1) Voyez les détails de cette séance dans le volume des *Instructions* pour les années 1782—1790, première partie.

vues à laquelle la raiſon peut atteindre, qu'on peut eſpérer de les convaincre de la dignité qu'il y a à s'en occuper, des avantages nombreux qui en réſulteroient, & de ce qu'on doit de reconnoiſſance aux hommes qui s'y livrent.

Le public ſaiſit ce but; il y applaudit; mais, de même qu'à l'origine de ces nouveautés, il ne put méconnoître les inconvéniens qu'il y avoit à ne faire qu'un tout de tant de choſes ſi diſtinctes, & de mettre ſous les yeux des élèves, qui n'ont beſoin, & qui n'ont le temps d'acquérir de l'art qu'ils viennent étudier à l'École vétérinaire que ce qui peut conduire à l'exercer avec ſuccès, c'eſt-à-dire, la ſcience démontrée; de mettre ſous leurs yeux, dis-je, l'appareil néceſſaire pour faire faire à cet art tous les progrès dont il eſt ſuſceptible. Ce reproche étoit fondé, ſans doute, cependant, l'École ne fournit pas, à cette époque, des ſujets moins inſtruits que par le paſſé, & les hommes, qui ſaiſiſſent dans les innovations ce qu'elles ont de recommandable, reconnurent les avantages que nous venons d'énoncer, & ne doutèrent pas qu'avec le temps, on ne remédiât à ce que cet aſſemblage avoit de défectueux, en même-temps que l'on conſerveroit tout ce qu'il offroit d'utile.

On n'a pas eu le temps de voir s'opérer ces changemens : à l'époque où M. de *Calonne* quitta

le miniſtère, la néceſſité de faire des économies obligea de réduire les dépenſes de l'École ; on ſupprima les trois chaires nouvellement créées, & tous les frais auxquels donnoient lieu les cours qui en étoient l'objet ; on ſupprima même les troupeaux de vaches & de bêtes à laine. L'inſtitution vétérinaire fut remiſe telle qu'elle étoit à la mort du créateur des Écoles.

Il n'en fut pas de même pour les autres détails de cette maiſon, la ferme de Maiſon-ville, les conſtructions conſidérables qu'on avoit faites, reſtèrent : on conſerva toutes les additions qu'avoit reçues le cabinet d'anatomie.

Sous ces rapports, l'École eſt très-différente de ce qu'elle étoit lors de la deſcription qu'on en a faite dans le premier volume de cet ouvrage : nous croyons qu'il ſera utile, pour cette raiſon, de la décrire de nouveau.

Nous obſerverons qu'en nous livrant à cette deſcription nous n'avons d'autre objet que les progrès de l'art, & l'avantage de nos lecteurs ; nous n'enviſagerons, par conſéquent, les bâtimens & autres choſes de cette eſpèce, & nous n'en offrirons l'idée qu'à l'effet de rechercher la diſpoſition la plus favorable à leur donner dans la conſtruction d'une École vétérinaire ; nous donnerons d'abord, comme une choſe vraiment utile, le tableau abrégé de toutes les pièces d'anatomie qui compoſent le

cabinet, tableau que nous terminerons par quelques réflexions critiques qui seront relatives à la plus parfaite formation d'une collection de ce genre, eu égard à l'instruction vétérinaire.

DÉCRET de l'Assemblée Nationale, du 13 Mai 1792, concernant les Écoles de médecine vétérinaire d'Alfort & de Lyon.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'Agriculture, & les trois lectures du projet de décret par lui présenté dans les séances des 17 & 27 Janvier, & dans celle de ce jour, reconnoissant l'utilité des Écoles vétérinaires, & voulant pourvoir au payement des sommes dues pour leur entretien, & aux dettes contractées par celle de Lyon, dont le dépérissement seroit inévitable, si les fonds qui leur ont été attribués ne leur étoient pas payés; après avoir décreté qu'elle est en état de délibérer définitivement, décrète ce qui suit :

ARTICLE Ier. La réduction proposée par le comité des finances de l'Assemblée nationale constituante, pour l'École vétérinaire d'Alfort, demeure fixée provisoirement à la somme de vingt-huit mille sept cent livres; en conséquence, les commissaires à la trésorerie nationale en acquitteront les dépenses sur ce pied, jusqu'à l'entière & défini-

tive organiſation des Écoles vétérinaires en France.

Art. II. Il ſera payé, par la tréſorerie nationale, à l'École vétérinaire de Lyon, la ſomme de vingt-un mille vingt-ſept livres ſix ſous, montant des dettes qu'elle a contractées juſqu'au 31 Décembre 1791, laquelle ſomme ſera employée à l'acquit de ſes dettes, ſous la ſurveillance du directoire du département de Rhône & Loire.

Art. III. L'Aſſemblée nationale charge ſon comité d'agriculture de lui préſenter inceſſamment un projet de décret ſur l'organiſation définitive des Écoles vétérinaires.

Nous ne donnerons point dans ce volume l'état des Écoles vétérinaires, comme nous l'avons fait dans les volumes précédens; les variations fréquentes dans les miniſtres & celles occaſionnées par le déplacement continuel des artiſtes-vétérinaires pour les différens ſervices des armées de la république, nous déterminent à attendre que la révolution ait donné aux uns & aux autres une ſtabilité qui ne pourra qu'exciter très-avantageuſement les progrès de l'art.

Nous ne manquerons pas auſſi de faire connoître les travaux de ceux qui ſe ſeront diſtingués par leurs talens dans la médecine & la chirurgie militaires pendant cette même révolution.

PROGRAMMES

Des prix distribués & proposés par différentes Académies & Sociétés d'agriculture régnicoles & étrangères, sur des questions relatives à l'art vétérinaire.

Extrait *de la séance publique de la Société pour les progrès de l'agriculture, établie à Amsterdam.*

La *Société pour les progrès de l'agriculture*, à Amsterdam, a tenu, le 31 Mai 1791, une séance : son objet étoit, entre autres, de déclarer à quel mémoire étoit dû le prix de cinquante ducats, ainsi qu'une médaille d'argent, qu'elle avoit promis à l'auteur qui auroit le mieux traité *des secours à donner aux vaches en travail pour mettre bas leurs petits.*

Cette couronne a été adjugée à la dissertation de M. *Jean Gunther Eberhard*, médecin à Zeyst; l'accessit, c'est-à-dire, une médaille d'argent, avec un exemplaire de tous les ouvrages imprimés de la Société a été accordé au mémoire portant pour épigraphe : *experientiâ duce*; & un autre exemplaire de ces ouvrages, comme un second accessit, au mémoire, ayant pour devise : *animantia bruta obste-*

tricibus non indigent in edendo partu, dont les auteurs ſont ; ſavoir, du premier M. *André Friſſmann*, chirurgien & accoucheur à Mydrecht ; & du ſecond, M. *Jean-Pierre-Joſeph Van-Bavegem*, docteur en médecine, & premier chirurgien des armées impériales & royales à Bauſrode en Flandres.

Etrait de la Séance publique de la Société d'Agriculture de Paris, le 28 Décembre 1791.

I. La Société avoit annoncé qu'elle diſtribueroit dans cette aſſemblée, des médailles d'or aux perſonnes qui ſe ſeroient diſtinguées par l'emploi de quelque procédé nouveau ou peu connu, ou qui auroient concouru d'une manière efficace aux progrès de l'Agriculture & au bien-être des cultivateurs ; ces prix ont été décernés, en ce qui concerne l'art vétérinaire ou la zoologie ; ſavoir :

1°. A M. *Salvatore Bertezen*. M. *Bertezen*, perſuadé que l'opinion généralement répandue, que les climats méridionaux conviennent ſeuls aux vers à-ſoie, eſt erronée, a entrepris de combattre ce préjugé &, après avoir fait pluſieurs expériences en Angleterre, il s'eſt tranſporté à Paris pour les répéter ſous un autre climat. Il y a fait, cette année, ſous les yeux de la Société d'Agriculture, trois éducations de vers-à-ſoie. Dans la première,

qui a été de vingt-cinq mille vers, malgré toutes les contrariétés qu'il a éprouvées, soit par la petitesse de son local, soit par la difficulté de se procurer de la nourriture, il a obtenu plus d'un quintal ou cent cinq livres pesant (cinq myriagrammes) de cocons, dont les plus communs étoient du poids, sans chrysalides, de cinq à sept grains (deux à trois décigrammes) chacun, une grande partie de sept à neuf grains (trois à quatre décigrammes); plusieurs, enfin, de dix grains (environ quatre décigrammes). Il n'a point eu de vers malades, & sur vingt-cinq mille, il n'en a perdu qu'une centaine environ, par des accidens. Tous les cocons se sont trouvés du même grain, d'une soie de la première qualité, & blanche, pour la majeure partie. La feuille de mûrier noir a été la nourriture la plus ordinaire de ces vers, qui ont été soignés par une seule personne, laquelle auroit moins fatigué, & auroit préféré d'en soigner le double dans un local plus étendu. La seconde éducation a été d'environ six mille vers, qui étoient les enfans de ceux de la première; elle a eu le même succès. Enfin, les vers de la troisième éducation provenoient de la graine de ceux de la seconde; lors de leur naissance, la chaleur étoit au douzième degré du thermomètre de *Réaumur*, elle étoit au dix-neuvième aux deux autres. Cette

dernière éducation a été d'un très-petit nombre de vers, quoiqu'il en soit né une très-grande quantité, à cause de la difficulté de se procurer des feuilles. La Société ne croit pas indifférent de remarquer que M. *Bertezen* est Italien, mais elle s'est empressée de lui décerner ce prix, pour donner une nouvelle preuve que les hommes de tous les pays sont, à ses yeux, par leurs talens & leur amour pour la liberté, naturalisé François.

2°. A M. *Heurtaut-Lamerville*, ci-devant député à l'Assemblée nationale constituante, & correspondant de la Société à Dun-sur-Auron, département du Cher. M. *Heurtaut-Lamerville* a formé, dans ses possessions, le troupeau le plus considérable qui existe dans le royaume, de bêtes à laine superfine de race espagnole; il a perfectionné les procédés employés pour les soigner, & a publié sur cette matière importante, un ouvrage qui renferme les meilleurs préceptes (1). Il a fait les fonds de divers prix d'encouragement pour accélérer les progrès de l'Agriculture, dans le département qu'il habite, & après avoir, dans l'Assemblée constituante, pris avec le zèle le plus éclairé les intérêts des cultivateurs, il leur prouve, par son exemple

(1) Cet ouvrage est indiqué dans le volume de 1782-1790, tome I, quatrième partie.

& ses succès, la bonté des lois qu'il avoit rédigées pour eux.

3°. A M. *Barbançois*, résidant à Châteauroux, département de l'Indre. M. *Barbançois* est parvenu, depuis plusieurs années, à force de soins & de dépenses, à se procurer les bêtes à laine des plus belles races d'Espagne; il les a multipliées avec autant de zèle que de succès, au point d'en avoir actuellement un troupeau considérable; il a répandu dans le département qu'il habite les animaux de cette espèce; il a fait connoître les procédés employés par les Espagnols pour le lavage de leurs laines, & la France doit le compter au nombre des principaux auteurs de l'amélioration de ses laines (1).

4°. A M. *Hervieu*, résidant à Orme département de l'Eure (2). M. *Hervieu*, agriculteur éclairé, a introduit dans son canton plusieurs branches nouvelles d'économie rurale; il a le premier cultivé en grand les pommes-de-terre, & a établi

(1) M. *Barbançois* est mort depuis cette époque, mais son fils se livre avec le même zèle & le même succès à l'éducation des bêtes à laine. (*Note de l'éditeur.*)

(2) M. *Hervieu* demeure aujourd'hui à Talon, près Clamecy, dans le département de la Nièvre. (*Note de l'éditeur.*)

diverses espèces de prairies artificielles; il a communiqué à la Société des observations aussi importantes par leur objet que par la manière claire & méthodique dont elles sont rédigées, sur la manière d'élever & d'engraisser les animaux domestiques, en employant, sur-tout, à leur nourriture, les pommes-de-terre; il a fait aussi une suite d'expériences très-intéressantes, sur le plâtre qu'il a le premier employé avec succès comme engrais, dans le canton qu'il habite.

5°. A. M. *François Delporte*, correspondant de la Société, cultivateur à Pernes, district de Boulogne, département du Pas-de-Calais. M. *Delporte* élève avec succès, depuis plus de quinze ans, un troupeau considérable de bêtes à laine qu'il a tirées d'Angleterre; il suit, à cet égard, la méthode des meilleurs cultivateurs anglois, & fournit ainsi à nos cultivateurs un grand exemple de l'agriculture la plus perfectionnée. Il a répandu dans plusieurs départemens du royaume cette espèce de brebis dont la toison égale en qualité les belles laines d'Angleterre qui servent à faire les étoffes rases (1).

---

(1) Les expériences de M. *Delporte*, n'ont pas eu le succès qu'il en espéroit. Les croisemens qu'il a tenté des bêtes à laine d'Angleterre avec les nôtres n'ont pas réussi, & il a été forcé, pour empêcher la dégénération, de croiser ses angloises avec des beliers mérinos. (*Note de l'éditeur*).

6o. A. M. *Etienne-Préaudau Chemilly*, résidant à Bourneville, près la Ferté-Milon, département de l'Oise. M. *Chemilly* s'est procuré, à diverses reprises, d'Angleterre, des bêtes à laine longue; il les a alliées avec des brebis d'Espagne, & a formé ainsi une race de moutons qui donnent des toisons de la plus belle qualité. Il possède actuellement deux troupeaux composés chacun de plus de cinq cent de ces animaux. Il a tiré aussi d'Angleterre des vaches & des taureaux de races choisies, & qui se maintiennent dans le meilleur état, en leur donnant même une nourriture moins abondante qu'aux bêtes à cornes des autres races. Il est parvenu, de cette manière, à relever la race de ces animaux, dans le canton qu'il habite; il a fait le premier, avec succès, des élèves de chevaux, dans son canton, & son exemple a déjà été suivi avec autant de succès par un de ses fermiers, qui n'exploite plus ses terres qu'avec des chevaux qu'il a lui-même élevés. Il a introduit dans son canton la culture de diverses productions qui servent, en hiver, à la nourriture des bestiaux, & a sur-tout cultivé en grand & dans cette vue les carottes. M. *Chemilly* a planté dans ses possessions environ quarante mille pieds d'arbres, & a fait sur cetre branche importante de l'économie rurale des observations précieuses. Il est ainsi

parvenu à rendre productives des terres qui n'avoient auparavant aucune valeur; il a passé double bail à ses fermiers, & est parvenu à les engager efficacement à donner tout l'essor à leur industrie; il a entretenu, à ses frais, à l'École vétérinaire d'Alfort, un élève, & l'a établi ensuite dans son canton; il fait encore actuellement la moitié des frais de l'éducation d'un autre élève vétérinaire. M. *Chemilly* a reçu, depuis la révolution, une marque non équivoque de la bienveillance de ses concitoyens, ses cultures très-variées, ses plantations nombreuses, enfin, ses possessions très-étendues ont été respectées dans les temps même les plus critiques (1).

II. La Société a distribué cinq beliers & cinq brebis à laine superfine de race espagnole; savoir, un bélier & une brebis à la *Société d'agriculture établie, cette année, à Brienne*, département de l'Aube; un belier & une brebis à la *Société d'agriculture formée, cette année, à Saint-Mihel*, département de la Meuse; un belier & une brebis à

(1) Ce citoyen estimable, auquel on doit plusieurs bons mémoires sur différentes parties de l'économie rurale, imprimés dans quelques journaux d'agriculture du temps, ou séparement, s'est noyé accidentellement. L'agriculture a fait une perte réelle, & son département le regrettera long-temps. (*Note de l'éditeur*).

M. *Hell*, député à l'Assemblée nationale constituante, & correspondant de la Société à Landzer, département du Bas-Rhin; un belier & une brebis à M. *Robert*, laboureur à Rouvre, près Dreux, département d'Eure & Loir; un belier & une brebis à M. *Hervieu*, cultivateur à Orme, département de l'Eure.

III. La Société distribuera aussi, dans sa séance publique de 1792, plusieurs médailles d'or aux personnes qui auront contribué, d'une manière évidente, aux progrès de l'agriculture & au bonheur des laboureurs. Elle engage spécialement les cultivateurs du royaume à lui faire connoître les citoyens qui auront rempli, à cet égard, les vues de la Compagnie; elle distinguera sur-tout ceux qui auront fait des plantations d'arbres, favorisé la multiplication des bêtes à laine de race choisie, perfectionné les races de bêtes à cornes, de chevaux, ou introduit, dans le canton qu'ils habitent, quelque culture nouvelle ou quelque procédé qui étoit auparavant inconnu, & qui ne se trouve pas indiqué dans ce programme.



II°. Jurisprudence Vétérinaire.

JUGEMENT en dernier reſſort, du Tribunal du diſtrict d'Evreux, qui décharge Pierre-François PENCHON, *laboureur, à la Neuville-du-Boſc, de l'accuſation d'empoiſonnement de moutons, par le moyen des* Gobbes, *& condamne ſes dénonciateurs en quinze cent livres de dommages & intérêts* (1).

LE Tribunal du diſtrict d'Evreux a rendu le jugement ſuivant.

L'an mil ſept cent quatre-vingt-douze, le quatrième de la Liberté, le lundi quatorzième jour de Mai, neuf heures du matin, à Evreux, au Tribunal de diſtrict dudit lieu, audience publique, préſidée par nous Jean-François-Charles Leroy, préſident, où étoient MM. Engren, Branley, Dutocq, juges; Buzot, Morin, Damilleville, ſup-

(1) Nous nous ſommes empreſſés de rapporter ce jugement parce qu'il eſt une preuve du progrès des lumières, & de l'utilité de l'art vétérinaire. Nous rapporterons dans les volumes ſuivans des arrêts qui indiquent la marche progreſſive de l'eſprit humain dans cette partie de l'hiſtoire naturelle; les uns on fait brûler les bergers comme ſorciers; les autres les ont condamnés comme empoiſonneurs.

pléans ; Leboullenger, Vallée, Bourlet, hommes de loi ; à l'affiftance d'Alexandre Picard, premier commis-greffier.

A été mis fur le bureau le procès d'entre l'accufateur public, appellant de fentence rendue au ci-devant bailliage de Beaumont-le-Roger, le 16 Septembre 1790, d'une part,

Pierre-François Penchon, laboureur, demeurant en la paroiffe de la Neuville-du-Bofc, canton d'Harcout, diftrict de Bernay, accufé, intimé fur ledit appel, appellant de fon chef, & demandeur en dommages-intérêts, fuivant fa requête du 27 Mars dernier, comparant par Magloire Hullot, homme de loi, fon avoué, d'une feconde part.

Et Jean Laurent, laboureur, demeurant en ladite paroiffe de la Neuville-du-Bofc, intervenant, auffi intimé fur ledit appel, & défendeur, conjointement avec Jean-Pierre Laurent, fon fils, à la demande incidente dudit jour 27 Mars dernier, comparans par Jean-Baptifte Richard, leur avoué, d'une troifième & dernière part.

Ledit procès extraordinairement inftruit & jugé au ci-devant bailliage de Beaumont-le-Roger, requête du procureur du roi, contre ledit Pierre-François Penchon, par fentence du 16 Septembre 1790, qui le déclare atteint & convaincu d'avoir eu en fa poffeffion des *Gobbes* compofées de bourre, enduites

enduites de miel & de poix ou de brai; de les avoir tenues cachées chez lui; d'avoir, différentes fois, menacé de périr Jean Laurent, tôt ou tard; d'avoir fait payer à ses bergers des moutons morts *gobbés*, pour les avoir conduits en des lieux par lui précédemment défendus; véhémentement soupçonné d'avoir placé lui-même lesdites *Gobbes*, dans la cour d'un sieur Boucquetot, & autres endroits, à différentes reprises, & le condamne aux galères pour six ans, & en mille cinq cent livres de dommages-intérêts envers ledit Jean Laurent, partie intervenante; ledit procès porté par appel au Tribunal, & sur lequel, après rapport d'icelui, seroit intervenu jugement, le 20 Août dernier, qui déclare nulle l'information faite sur la poursuite dudit procureur du roi de Beaumont-le-Roger, le décret de prise de corps décerné contre ledit Penchon, & tout ce qui s'en est ensuivi: infirme, en conséquence, ladite sentence, du 16 Septembre 1790, & ordonne, avant faire droit sur l'admission ou réjection de la plainte originaire; qu'il sera procédé, par les directeur & professeurs de l'École vétérinaire d'Alfort, à l'examen des *Gobbes* apportées au greffe, pour en reconnoître la composition, & savoir si elles sont l'ouvrage de l'homme & l'effet d'un maléfice, ou une simple opération animale, &c. &c.

Ouï en ſon rapport M. Branley, commiſſaire-rapporteur, & lecture par lui donnée des procès-verbaux de la municipalité de la Neuville-du-Boſc, des 28 Février & 23 Avril 1790; de l'acte de dénonciation des Laurent père & fils, faite au procureur du roi de Beaumont-le-Roger, le 22 dudit mois d'Avril; du réquiſitoire tendant à faire informer du 8 Mai ſuivant; du jugement préparatoire rendu par le Tribunal, le 20 Août dernier; du procès-verbal de deſcription & d'envoi des *Gobbes* au tribunal du quatrième arrondiſſement de Paris, fait & rédigé par un commiſſaire, le 21 Novembre ſuivant; du procès-verbal de réception deſdites *Gobbes* audit tribunal du quatrième arrondiſſement de Paris, le 20 Janvier dernier, & de la nomination d'un commiſſaire pour aſſiſter & préſider aux opérations de l'École vétérinaire d'Alfort; enfin du procès-verbal dreſſé par les directeur & profeſſeurs de ladite École, le 3 Février ſuivant, auquel ſont joints une conſultation motivée de M. *Chabert*, ſur les égagropiles, & un rapport de la Société royale d'agriculture (de Paris).

Lecture auſſi donnée des concluſions par écrit de l'accuſateur public, du 11 de ce mois, par leſquelles il déclare, après examen fait des pièces, n'empêcher que l'ordonnance de réception de la plainte originaire ſoit réformée, & que Penchon

foit définitivement déchargé de l'accufation originairement portée, à la requête du miniftère public.

Le Tribunal renvoie la continuation de la féance à cejourd'hui, quatre heures après midi. Signé Leroy, préfident; & Picard, premier commis-greffier.

Dudit jour, 14 Mai, quatre heures après midi, en conféquence du renvoi prononcé à l'audience du matin, le Tribunal a repris fa féance publique.

Magloire Hullot, homme de loi, avoué & défenfeur officieux de Pierre-François Penchon, a conclu à ce qu'il plaife au Tribunal, par fon jugement en dernier reffort, en lui accordant acte de ce qu'en tant que befoin, il fe rend appellant de l'ordonnance & réception du réquifitoire en plainte, joignant la demande incidente formée par Penchon, fuivant fa requête du 27 Mars dernier, à l'appel par lui interjetté de la fentence rendue par l'ancien bailliage de Beaumont-le-Roger, le 16 Septembre 1790, & faifant droit définitivement aux parties fur le tout, & actuellement même, par un feul & même jugement, vu ce qui réfulte des pièces du procès, enfemble du procès-verbal de l'École vétérinaire d'Alfort, du 20 Janvier dernier, lequel, à cet effet, demeurera entériné, comme pièce effentielle du procès, fans s'arrêter

aux prétendus moyens de juſtification allégués par les adverſaires, dans leſquels ils ſeront, vu ce qui réſulte de leur dénonciation, de leur requête d'intervention, & notamment de leur mémoire imprimé, ſignifié au Tribunal, le 17 Août dernier, déclarés non recevables, ou en tous cas, ſubſidiairement mal fondés, décharger dès à préſent, en entier & ſans aucune eſpèce de retour, ledit Penchon, de l'accuſation contre lui intentée, laquelle ſera déclarée diffamatoire & calomnieuſe, formée & pourſuivie juſqu'alors par la ſeule envie de le perdre, s'il eût été poſſible; en conſéquence, & vu ce qui réſulte de la diſpoſition de l'ordonnance de 1670 ſur ce point, condamner ſolidairement leſdits Laurent, père & fils, vu leur codénonciation & le ſyſtême de perſécution ſuivie qu'ils ont adopté juſqu'alors, en dix mille livres de dommages-intérêts d'indue vexation, & en tous les frais & dépens du procès; ordonner qu'ils ſeront tenus de reconnoître, iſſue de la meſſe paroiſſiale de la Neuville-du-Boſc, que c'eſt à tort, méchamment, colomnieuſement & dans la ſeule vue de le perdre, qu'ils ont imputé audit Penchon, d'avoir empoiſonné, en différens temps & pendant pluſieurs années, leur troupeau de moutons: de laquelle déclaration ſera dreſſé acte par un notaire, en préſence de douze perſonnes, à ce appelées, &

au choix dudit Penchon ; & vu les imputations flétrissantes répandues dans le mémoire imprimé & signifié, dudit jour 19 Août dernier, ordonner qu'il demeurera supprimé, comme libelle injurieux & diffamatoire, tendant d'ailleurs, par de faux allégués, à induire le Public en erreur sur le mérite des charges du procès ; qu'enfin le jugement à intervenir sera imprimé, lu publié & affiché jusqu'à concurrence de deux cents exemplaires ; le tout au frais desdits Laurent, père & fils, sauf à l'accusateur public & au commissaire du roi, dont l'adjonction est demandée, à conclure de leur chef, pour la vindicte publique & le faux-témoignage reconnu au procès, ce que leur prudence & le maintien des règles leur suggèreront.

Nicolas-Jean-Baptiste Pavie, homme de loi, défenseur officieux de Jean Laurent & Jean-Pierre Laurent, père & fils, a conclu à ce qu'il plaise au Tribunal, dans le cas où ayant égard au procès-verbal de l'École vétérinaire, il ne trouveroit pas de délit constant, & que, pour le constater, il n'ordonneroit pas une nouvelle expérience, leur accorder acte de ce qu'ils se départent de leur demande en dommages-intérêts, auxquels ils se réservent seulement, si le Tribunal ordonne une nouvelle instruction, & que Penchon soit chargé par le résultat d'icelle. Quant aux dommages-inté-

rêts sollicités par Penchon, il plaise au Tribunal renvoyer les parties procéder devant le premier juge, ou au moins ordonner l'instruction sur la question desdits dommages-intérêts; cependant, si le Tribunal vouloit faire droit sur iceux, vû que les Laurent n'ont dénoncé qu'un délit, sans indication du délinquant, que des témoins, accusent Penchon d'avoir voulu périr ledit Laurent, que Penchon n'a pas dissimulé son ancienne inimitié, que les pertes considérables qu'ont faites les Laurent sont constantes & non-méconnues, que les propres déclarations du prévenu, l'information jointe à leur malheur, ont pu leur faire regarder Penchon comme en étant l'auteur, que leur erreur à cet égard étoit une erreur commune, qui n'est pas encore dissipée, malgré les expériences de l'École vétérinaire & celles de la Société d'agriculture, que toutes ces circonstances réunies concourent à faire regarder les Laurent comme les premiers à plaindre & trompés, sans être calomniateurs, d'autant qu'ils ne sont intervenus qu'après l'information, la capture de Penchon & le règlement à l'extraordinaire, & que leur intervention n'a nullement influé sur le jugement dont est appel & le sort de l'accusé, les décharger de la demande en dommages-intérêts avec dépens, sans égard pour les inductions tirées du mémoire imprimé

des Laurent, dont les expressions ont été provoquées par les injures atroces répandues dans celui de Penchon, imprimé & publié clandestinement avant sa signification & celui des Laurent.

Le Tribunal renvoye la continuation de la séance à l'audience publique qu'il donnera vendredi prochain, quatre heures après midi, pour la suite de la plaidoirie des défenseurs officieux. Signé Leroy, président; Picard, premier commis-greffier.

Du vendredi, dix-sept Mai, audit an, quatre heures après midi, le Tribunal, en conséquence du renvoi prononcé à l'audience de relevée du quatorze de ce mois, a repris sa séance publique.

Ouï en réplique Magloire Hullot pour Pierre-François Penchon.

Ouï également Nicolas-Jean-Baptiste Pavie, pour les Laurent, père & fils.

Ouï ensuite l'accusateur public, qui a persisté à ses conclusions, données par écrit, & les a motivées.

Ouï aussi le commissaire du roi en ses conclusions.

Ouï enfin lesdits sieurs Hullot & Pavie, qui ont repris l'un & l'autre, pour leurs parties, les conclusions ci-dessus transcrites, & ont déclaré y persister.

Le Tribunal renvoie la séance à vendredi pro-

chain, vingt-cinq de ce mois, quatre heures après midi, pour opiner sur délibéré, & ordonne, en conséquence, que les parties mettront leurs pièces sur le bureau pour être vues & examinées avec celles déposées au greffe, dont le rapport a été ci-devant fait. Signé Leroy, président; & Picard, premier commis-greffier.

Du vendredi, vingt-cinq Mai, audit an, quatre heures après midi, MM. Leroy, Engren, Branley, Dutocq, Buzot, Morin, Damilleville, Leboullenger, Vallée & Bourlet, assemblés & retirés en la chambre du conseil, le procès a été repris, & le rapport fait à l'audience publique a été résumé.

Résultat du rapport.

Jean & Jean-Pierre Laurent, père & fils, demeurant en la paroisse de la Neuville-du-Bosc, ont dénoncé « que des ennemis attachés à leur » perte, faisoient périr leur troupeau de mou- » tons, en semant des *Gobbes* dans les lieux où » il alloit prendre pâture; que ce même troupeau, » composé de cent-cinquante bêtes à laine, avoit » été renouvellé quatre à cinq fois, depuis sept à » huit ans; que les deux semaines précédentes, » ils en avoient perdu quarante »; en conséquence, réquisitoire en plainte ait été donné, le huit Mai

1790, par le procureur du roi du ci-devant baillage de Beaumont-le-Roger, *pour être autorisé à faire informer & prouver* « que certain quidam avoit » menacé Laurent père & fils de les ruiner par la » perte de leurs bestiaux, qu'il avoit défendu à des » bergers de troupeaux qui l'intéressoient d'aller » dans tel ou tel canton, parce qu'il n'y faisoit pas » bon pour les moutons; qu'il avoit été vu à son » domicile, fabriquer des *Gobbes*, semblables à » celles déposées, les passer au beurre noir, dans » une poële à frire; que des semblables *Gobbes* » avoient été vues dans une assiette chez lui; qu'à » l'occasion des plaintes des Laurent père & fils, » il avoit dit qu'ils n'y étoient pas; qu'ils en per- » droient encore bien d'autres; qu'il railloit des » démarches desdits Laurent, disant que plus ils » parleroient, plus ils marcheroient, plus ils per- » droient de moutons; » En présentant ce réquisitoire, il a déposé des *Gobbes* qui lui avoient été apportées par les dénonciateurs, & fait entendre quatorze témoins sur la liste qu'ils en avoient fournie; sur l'information, décret de prise-de-corps a été décerné contre Pierre-François Penchon, le vingt-neuf du même mois, & mis à exécution le lendemain, le procès ayant été réglé à l'extraordinaire, Penchon a été admis à la preuve de certains faits, pour laquelle il a administré qua-

rante-trois témoins; de sa part, Jean Laurent, père, a présenté une requête par laquelle il a exposé qu'il avoit perdu cent six moutons, brebis & agneaux, & un cheval, depuis trois ans, par l'effet des *Gobbes*; cité pour mille livres de pertes antérieures, & trois mille de diminution dans ses récoltes, à raison du défaut d'engrais, occasionné par la perte de son troupeau: enfin, demandé à être reçu intervenant, & qu'il lui fût adjugé condamnation de cinq mille neuf cent dix livres sur ledit Penchon, pour dommages-intérêts.

L'instruction du procès étant complettée par les récollemens, confrontation, interrogatoires, &c., il a été rendu la sentence définitive du seize Septembre 1790, dont est appel.

Le dix-neuf Août dernier, le procès a été rapporté au Tribunal, choisi par l'accusé, pour prononcer en dernier ressort.

Le rapport, fait ledit jour, a présenté d'une part, qu'il n'avoit point été fait mention des cottes & des paraphes du juge & des adjoints au cahier d'information, lors de l'audition des premiers témoins, ainsi qu'il est prescrit, à peine de faux, par l'article VIII des lettres-patentes du mois d'Octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf, sur décret de l'Assemblée nationale des huit & neuf du même mois.

D'une autre part, il n'étoit pas conſtaté que Laurent eût perdu des moutons par l'effet des *Gobbes*, & que ces *Gobbes* fuſſent l'ouvrage de la malignité des hommes ; dès-lors il n'y avoit pas de corps de délit certain, & le réquiſitoire du procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger ne préſentoit de tendance vers aucun objet ſupplétif d'un procès-verbal juridique de gens de l'art. La deſcription qui ſe trouvoit aux trois procès-verbaux des officiers municipaux de la Neuville-du-Boſc, des *Gobbes* qui avoient été tirées, en leur préſence, du corps de quatre moutons du troupeau de Laurent ſous les expreſſions de *pelotons* compoſés de *bourre menue*, *couvert de poix ou de brai, avec déclaration qu'ils leur avoient paru avoir beaucoup contribué à la mortalité deſdites bêtes* ; la forme & la compoſition apparente des *Gobbes* apportées par Laurent père & fils au procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger ne donnoient pas la certitude, même le ſoupçon d'un corps de délit. Ces pelotes, nommées *Gobbes*, offroient à l'œil une très-grande reſſemblance avec les égagropiles dont parlent l'Encyclopédie (1) ; M. de *Buffon*, dans ſon hiſ-

(1) Edition de Paris, *in-fol.* tome V, page 413. *a.*—Supplément, tome III, page 393. *b.*

toire naturelle (1); M. *Daubenton*, dans ſon inſtruction pour les bergers (2); M. *Valmont-de-Bomare*, dans ſon dictionnaire d'hiſtoire naturelle (3), qui tous definiſſent ces corps des pelotes ou boules que l'on trouve dans un des eſtomacs des animaux ruminans, tels que le bœuf, la vache, le mouton, la chèvre, &c., qui ſont compoſées des poils ou de la laine que ces animaux avalent en ſe léchant, prennent la forme ſphérique ou ovoïde, & ſe recouvrent, avec le temps, d'une croute produite par les ſucs de l'eſtomac, deſtinés par la nature à faciliter la digeſtion des alimens, & que la chaleur animale cuit & endurcit autour de ces poils. Une lettre de M. *Lhopital*, maître de poſte à Nonnancourt, aujourd'hui adminiſtrateur du directoire du département de l'Eure, atteſtoit qu'ayant perdu, en deux mois, quarante moutons, dans le corps deſquels il avoit généralement trouvé des *Gobbes*, pour s'aſſurer ſi la malice des hommes y avoit quelque part, il avoit lui-même, ſur les renſeignemens de ſon berger, compoſé des *Gobbes*

(1) Tome IV, page 469; tome XII, page 247, édition *in*-4°. -- Tome VIII, page 131; tome XXIV, page 330, première édition *in*-12.

(2) Troiſième édition, avec des notes, pages 138, 276.

(3) Édition de 1791, tome V, page 69.

de bourre enduites de goudron recouvert de miel, d'autres de laine, passées au beurre de friture, recouvertes d'une pâte de farine, sel & miel; qu'il les avoit inutilement placées devant son troupeau, à huit fois différentes; que ses moutons n'en avoient pas pris une seule; une autre lettre de M. *Chabert*, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, près Paris, pour réponse provisoire à celle de M. Branley, commissaire-rapporteur, annonçoit qu'il étoit déjà persuadé que les *Gobbes* sur lesquelles on le consultoit étoient de véritables égagropiles; enfin, M. *Fleury-Dubois*, artiste vétérinaire à Gacé, déclaroit aussi, par une lettre, ne pas connoître les *Gobbes*, mais seulement les égagropiles, qui lui paroissoient être la chose sur laquelle on l'interrogeoit. Ces autorités & ces avis rendirent au moins l'existence du délit douteuse, & firent soupçonner un préjugé qui pouvoit compromettre l'honneur & la liberté des citoyens, en même-temps qu'il portoit un grand dommage à l'agriculture & à la fortune des propriétaires de troupeaux; ce fut pour se mettre en état d'apprécier le réquisitoire du procureur du roi, pour rendre à l'accusé une justice éclairée du flambeau de l'art & de l'expérience, pour extirper le préjugé, s'il existoit, & avertir le cultivateur de renoncer à des opinions erronées, de rechercher la

vraie caufe de fes pertes & les prévenir ; que le Tribunal rendit fon premier jugement, du vingt Août 1791, en ces termes : « Vu le défaut de mention » des fignatures, des cotes & paraphes du juge » & des adjoints au procès-verbal d'information, » aux vacations des vingt-deux & vingt-neuf Mai » 1790, prefcrites, à peine de faux, par l'article » VIII des lettres-patentes du mois d'Octobre » 1789, fur décrets de l'Affemblée nationale, des » huit & neuf du même mois.

« Le Tribunal, par jugement en dernier reffort, » recevant, en tant que befoin feroit, Jean-Laurent partie intervenante, dit que, par le juge » dont eft appel, il a été mal jugé, bien appelé » par Penchon ; corrigeant & réformant, déclare » nulle l'information faite les vingt-deux & vingt-» neuf Mai 1790, & par fuite, le décret de » prife-de corps dudit jour vingt-neuf Mai, & » ce qui a été fait en conféquence d'icelui ; ordonne que ledit Pierre-François Penchon fera » relaxé des prifons.

» Et avant faire droit fur les fuites à donner à » la plainte du procureur du roi du bailliage de » Beaumont-le-Roger, ou la réjection d'icelle, » fans rien préjuger fur la validité ou invalidité » des procès-verbaux de la municipalité de la » Neuville-du-Bofc, ainfi que fur l'admiffion,

» comme pièces de conviction, des *Gobbes* dé-
» posées audit procureur du roi de Beaumont,
» par Laurent père & fils, dénonciateurs, ou sur
» la réjection d'icelles, toutes choses demeurant
» entières à cet égard, vu la ressemblance exté-
» rieure desdites *Gobbes* & de celles vues par les
» officiers municipaux, suivant la description
» qu'ils en ont faite par leurs procès-verbaux,
» avec les égagropiles dont parlent les natura-
» listes, vu sur-tout le grand intérêt public que
» présente cette affaire, le Tribunal ordonne que
» par le directeur de l'École vétérinaire d'Alfort,
» & ceux des professeurs de ladite école qu'il vou-
» dra s'adjoindre, il sera procédé, par la voie
» de l'analyse, ou tout autre, à l'examen des
» *Gobbes* apportées au greffe du Tribunal, pour
» en reconnoître la composition, & savoir si elles
» sont l'ouvrage de l'homme & l'effet d'un ma-
» léfice, ou une simple opération animale, &
» donner leur avis sur la possibilité ou impossi-
» bilité de faire périr les animaux herbivores, spé-
» cialement les moutons, par des *Gobbes* quel-
» conques, &c. »

Non-seulement le procès-verbal ordonné a été fait juridiquement & dans les formes rigoureuses de droit, en présence de M. Hullot, avoué de Penchon, & de Jean-Laurent, qui s'étoient rendus

à Alfort ; mais il exiftoit dès-lors une confultation de M. *Chabert*, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, du quatre Décembre 1791, un avis de la Société royale d'Agriculture établie à Paris, du dix-neuf du même mois.

Lecture faite, par M. le commiffaire-rapporteur, de ces trois pièces, il en réfulte que des *Gobbes* compofées par M. *Chabert* n'ont pas été prifes volontairement par des brebis auxquelles on les a préfentées, & qu'il a été néceffaire de les introduire dans leur bouche, pour les leur faire avaler ; qu'ouverture faite de deux brebis qui avoient avalé chacune des *Gobbes*, & deux mois après, il n'en a été trouvé aucune trace dans leur corps ; qu'une troifième brebis à qui l'on avoit fait prendre fucceffivement des *Gobbes* dans lefquelles il étoit entré depuis deux grains & demi (douze centigrammes) d'arfenic jufqu'à cent vingt grains (fix grammes), n'eft morte qu'après une dernière dofe, & qu'il n'a été trouvé dans fon corps que les deux dernières qui renfermoient, l'une quatre-vingt-feize grains (cinq grammes) d'arfenic, & l'autre, cent vingt grains (fix grammes) ; que des *Gobbes* fuppofées prifes & avalées par des moutons ne pourroient pas parvenir entières dans le troifième eftomac, fans être fort divifées, le canal qui communique du fecond au troifième étant trop

étroit pour donner paſſage aux plus petites *Gobbes*; que les égagropiles ſe trouvent toujours dans le quatrième eſtomac; que c'eſt effectivement dans le quatrième, que les officiers-municipaux de la Neuville-du-Boſc ont trouvé la *Gobbe* dont ils ont parlé dans leur troiſième procès-verbal; que celles portées par Laurent, au procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger, ſur leſquelles les experts ont opéré, ſont compoſées de laine dont la couleur naturelle a été changée par leur ſéjour dans le corps des animaux; qu'il n'y étoit entré aucune partie d'arſenic (oxide d'arſenic), de ſublimé corroſif (muriate de mercure corroſif), de noix vomique, de brai, de goudron, de poix, ni de ciroëne; qu'enfin, elles n'étoient point l'ouvrage de l'homme, mais une ſimple opération des animaux eux-mêmes, & du méchaniſme de leurs viſcères.

Le rapport du procès, ainſi réſumé & vérifié ſur toutes les pièces de la procédure y relatées, dont nouvelle lecture a été priſe; le tout mûrement examiné, avec les concluſions reſpectivement priſes par les défenſeurs des parties, la délibération s'eſt ouverte, & les opinions recueillies, le Tribunal a repris ſa ſéance publique, & a prononcé le jugement ainſi qu'il ſuit :

Le Tribunal, par jugement en dernier reſſort, reçoit Penchon, appelant de l'ordonnance de ré-

ception de la plainte du procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger, du huit Mai 1790; le reçoit pareillement incidemment demandeur contre Laurent père & fils; joint la demande incidente à la principale; faisant droit sur le procès principal criminel, entérine le procès-verbal des sieurs *Chabert*, *Deschaux* & *Flandrin*, directeurs & professeurs de l'École vétérinaire d'Alfort, en date du trois Février dernier; & vu qu'il n'existe aucun corps de délit constaté, qu'il résulte, au contraire, dudit procès-verbal, que les corps considérés au procès, comme *Gobbes*, & devant être l'ouvrage de la malignité des hommes, sont de véritables égagropiles, composées de la laine que les moutons avalent par parties & en détail, qui se réunit en peloton, par le seul effet du méchanisme des viscères, & s'enduit d'une croûte composée uniquement des sucs digestifs; casse & annulle ladite ordonnance du lieutenant-général du bailliage de Beaumont-le-Roger, du 8 Mai 1790, portant réception du réquisitoire en plainte du procureur du roi audit bailliage; déclare qu'il n'y a pas lieu à ladite plainte; en décharge Pierre-François Penchon, en ce que par les suites du procès, elle paroîtroit l'avoir concerné.

Faisant droit sur la demande incidente dudit Penchon contre Laurent père & fils, donne acte au

premier du désistement donné par lesdits Laurent de leur requête en dommages-intérêts ; & considérant qu'ils sont dénonciateurs ; qu'ils se sont soumis de fournir au procureur du roi la liste des témoins qui devoient être entendus sur leur dénonciation ; que le réquisitoire du procureur du roi a été donné contre un quidam, pour des faits tellement personnels à un individu connu & indiqué, qu'ils ne pourroient pas se concevoir autrement ; que Laurent père est intervenu au procès pour conclure en cinq mille neuf cent dix livres de dommages-intérêts contre Penchon ; que s'il a déclaré en première instance ne prendre aucune part aux poursuites du procureur du roi, il a conclu au Tribunal, sur l'appel, à ce que l'appellation de l'accusé fut mise au néant, avec une augmentation de quinze cent livres de dommages-intérêts envers lui ; que dans le cours d'un mémoire imprimé, il a présenté Penchon comme « coupable du crime » d'empoisonnement, comme un homme cruel, » qui méditoit d'affreux desseins, qui se proposoit d'exceller dans le crime, qui vouloit se » faire des complices dans l'art destructeur des » empoisonnemens, qui n'a écouté que sa haine, » & s'est vengé en lâche ; enfin, comme un criminel, un monstre, qu'une suite constante de » vengeance n'a pu porter au repentir, & qui, rendu

» à la ſociété, reviendroit dans ſon endroit, poſ-
» ſédé de cette fureur diabolique qui a rendu ſa
» figure ſiniſtre, exercer ſes vengeances, & faire
» oublier ſes premiers forfaits par des forfaits plus
» atroces, &c. » Que, cependant, Laurent étoit ſans pretexte, à cette époque, pour agir conſéquemment à une erreur commune & populaire, puiſqu'auparavant Penchon avoit fait imprimer & diſtribuer un mémoire, dans lequel il avoit cité l'encyclopédie & les naturaliſtes qui font la deſcription des égagropiles, indiquent leur cauſe & leur nature, & que ce mémoire étoit connu de Laurent, ainſi qu'il réſulte de ſes concluſions, priſes à l'audience du quatorze de ce mois.

Conſidérant encore qu'il a été reconnu au procès que des diſcuſſions d'intérêts avoient produit antérieurement des ſentimens d'inimitié entre leſdits Laurent & Penchon; enfin, que ce dernier a éprouvé une détention de quinze mois, les pertes d'intérêts & les humiliations qui en ſont néceſſairement la ſuite.

Condamne leſdits Laurent, père & fils, ſolidairement, en quinze cent livres de dommages-intérêts envers Penchon, ordonne que le préſent jugement ſera imprimé à leurs frais, au nombre de deux cents exemplaires, pour être diſtribués par Penchon & lui ſervir de réparation; les

condamne enfin, aux dépens envers ledit Penchon.

Ordonne, en outre, que le mémoire imprimé de Laurent sera supprimé du procès, comme inexact dans le rapport du jugement du 16 Septembre 1790, & l'admission des reproches proposés contre Heute & Langelé, premier & quatrième témoins, & encore comme injurieux & diffamatoire.

Et vu le grand intérêt public que présente cette affaire, & l'utilité générale qui doit résulter de sa publicité, ordonne qu'extrait du procès-verbal des experts vétérinaires, en date du trois Février dernier; la consultation du sieur *Chabert*, l'un d'eux; l'avis de la Société royale d'Agriculture, seront transcrits à la suite du présent jugement, comme en faisant partie, & que le tout sera imprimé en placards & en *in-quarto*, jusqu'à six cents exemplaires, pour être affiché & distribué dans toute l'étendue des districts d'Évreux & de Bernay, & notamment en la ville de Beaumont-le-Roger, & en la paroisse de la Neuville-du-Bosc, à la diligence du commissaire du roi.

Ordonne enfin, sur la demande de M. *Chabert*, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, que les *Gobbes* remises au greffe seront envoyées à ladite École, pour y demeurer déposées dans le cabinet. *Signé* Bourlet, Vallée, Leboullenger, Damilleville, Morin, Buzot, Dutocq, Branley, Engren,

Leroy, préſident; Picard, premier commis-greffier.

Mandons & ordonnons à tous huiſſiers, ſur ce requis, de mettre ledit jugement à exécution, à nos commiſſaires auprès des tribunaux d'y tenir la main, & à tous commandans & officiers de la force publique, de prêter main-forte, lorſqu'ils en ſeront légalement requis : en foi de quoi le préſent jugement a été ſigné à la minute par le préſident du Tribunal, & par le premier commis-greffier. *Signé* Leroy, préſident; Picard, premier commis-greffier.

EXTRAIT du procès-verbal de l'École Vétérinaire d'Alfort, du 3 Février 1792.

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-douze, le vendredi trois Février, nous Jacques-François Brunet, juge du Tribunal du quatrième arrondiſſement du département de Paris, ſéant aux Minimes, nommé par ordonnance du Tribunal, du vingt Janvier dernier, & Louis-Marie Cauche, commiſſaire du roi auprès du même Tribunal, nous ſommes tranſportés, aſſiſtés de Martin-Adrien Péron, commis-greffier, en l'École vétérinaire d'Alfort, établie audit Alfort, où étant, neuf heures du matin, & entrés dans le ſecrétariat, où ſe ſont rendu MM. *Philibert Chabert*, directeur-

général de ladite École. *Pierre Flandrin*, directeur adjoint, & *Joseph Deschaux*, professeur en pharmacie à ladite École, tous demeurans à l'École vétérinaire, auxquels, en présence du sieur Magloire Hullot, homme de loi, demeurant à Évreux, & avoué du sieur Penchon, à l'effet de leur faire connoître la mission dont ils sont chargés, & les opérations qu'ils doivent faire, avons donné lecture des pièces suivantes, &c., & remis les *Gobbes* déposées au greffe, &c.

Nous, directeurs & professeurs susnommés, ayant examiné les *Gobbes*, ainsi que les fragmens & la poussière qui en dépendoient, avons observé que tous ces corps avoient été retirés de la caillette ou du quatrième estomac du mouton, leur couche extérieure formée par un suc homogène, aglutiné & desséché autour de ces corps, ne se rencontrant que dans ce viscère, pourvu d'un véritable suc gastrique; dans toutes celles que l'on trouve dans la panse ou dans le bonnet, les poils ou la laine qui les composent étant à nud extérieurement & non aglutinés & amalgamés, comme dans celles que l'on trouve dans la caillette.

Une de ces *Gobbes* prise au hasard, du poids d'un gros vingt-un grains (cinq grammes), bouillie dans l'eau, il ne s'en est précipité qu'une substance absolument sablonneuse, sur laquelle

les acides minéraux n'avoient aucune action, lorsque l'on les a versé dessus la *Gobbe*, la liqueur donnoit à sentir une odeur de bergerie, moitié animale, moitié végétale tout à-la-fois, par la raison qu'il y avoit dedans des débris de squelette des végétaux, avec les poils & la laine qu'on y reconnoissoit également.

L'alcali fixe (carbonate de potasse) n'a produit aucun changement de couleur, ni effervescence, ni précipité.

L'eau de chaux n'a de même produit aucun changement, mais en y ajoutant de la dissolution de sublimé-corrosif (muriate de mercure corrosif), on a obtenu alors de ce mélange de l'eau phagédénique. On a jeté une de ces *Gobbes* sur une pelle rougie au feu, elle n'a donné que l'odeur des excrémens des animaux, desséchés depuis long-temps, sans y sentir aucune odeur d'ail, qui est celle propre à l'arsenic (oxide d'arsenic): on a exposé à la vapeur de cette *Gobbe* un gros sou de cuivre, il n'a pas changé de couleur; on a mis, d'autre part, sur une pelle rougie au feu, de l'arsenic (oxide d'arsenic), & on sentoit distinctement l'odeur d'ail; la même pièce de cuivre, exposée à cette vapeur, en étoit blanchie à la prendre pour métal blanc.

On a recherché dans le résidu de la *Gobbe* lavée,

ſi on ne pourroit pas y trouver de la noix vomique, qui pourroit bien être auſſi un poiſon pour les moutons ; la *Gobbe*, lavée dans l'eau & ſéchée, avoit perdu vingt-un grains (un gramme), & ne contenoit aucuns principes de noix vomique.

Une des plus petites *Gobbes*, & que le ſieur Laurent (préſent à l'opération) regardoit comme une des plus ſuſpectes, du poids de dix grains (cinq décigrammes), ſoumiſe à l'eau bouillante, l'odeur excrémenteuſe de la fiente de mouton étoit infiniment moins forte que dans la première *Gobbe* traitée comme celle-ci.

On a trouvé un ſable très-fin dans le fond du vaſe où l'on a fait la diſſolution par l'eau bouillante ; on a jugé de ſon exiſtence au toucher & en y mêlant enſuite de l'eſprit de vitriol (acide ſulfurique), il n'y a eu aucune efferveſcence par l'effet de ce mélange.

L'alcali fixe (carbonate de potaſſe) n'a produit aucun changement de couleur, ni de précipité dans l'eau où on a infuſé la *Gobbe*.

L'eau de chaux n'a produit de même aucun changement dans cette infuſion.

Cette liqueur n'a abſolument aucun goût ; la *Gobbe*, lavée dans l'eau & ſéchée, avoit perdu huit grains (quatre décigrammes).

On a mis une *Gobbe* ſur une pelle rougie au

feu ; elle a exhalé une odeur empyreumatique de matière animale, aſſez comparable à celle du vieux cuir brûlé.

On a pris de l'enveloppe des *Gobbes*, & on l'a ſoumiſe à la flamme d'une chandelle, elle a brûlé comme de l'amadou, & elle a exhalé la même odeur que la *Gobbe* brûlée ſur la pelle.

Pour s'aſſurer, par une autre expérience, ſi cette enveloppe, ou du moins l'enduit qu'elle a porté eſt goudron, ou brai, ou poix, ou ciroëne, on l'a expoſée à l'action de l'éther vitriolique (éther ſulfurique), qui a fourni une teinture ambrée laquelle, étendue dans l'eau, n'y a produit aucun changement.

En oppoſition à cette expérience, on a fait diſſoudre de la poix dans l'éther vitriolique (éther ſulfurique), cette liqueur s'eſt chargée, ſur-le-champ, de cette ſubſtance, & le mélange, étendu dans l'eau, a formé ſur ſa ſurface une couche de brai ou de goudron.

Ces dernières expériences démontrent victorieuſement que les *Gobbes* ne ſont point enveloppées de poix, ciroëne, brai ou goudron.

En éfilant une *Gobbe* que le ſieur Laurent a déſignée, pour reconnoître ſi les filamens dont elle eſt compoſée ſont de la bourre ou de la laine, il nous a paru, à raiſon de la fineſſe de ces filamens,

de la manière confuse dont est l'entrelacement qui les lie, de leur flexibilité, & des plis ou contours multipliés qu'ils présentent, que cette *Gobbe* est formée de laine, & non de poils ou de bourre; & en comparant les autres *Gobbes* soumises à notre examen avec celle-ci, il nous paroît que les poils qu'on y trouve sont de la même espèce, c'est-à-dire, de la laine.

Ces *Gobbes*, comparées ensuite aux égagropiles des bœufs formées des poils de ces animaux, qui sont fort courts, on voit que cette qualité est en eux une des causes de l'organisation qu'elles présentent, & qui est très-différente de celle des *Gobbes* des moutons; car ces poils roides & peu longs, comme nous l'observons, ne peuvent pas se feutrer ou se lier, comme la laine, & ils forment un tourbillon excentrique qu'on peut suivre du centre à la circonférence de ces égagropiles.

Il résulte évidemment de ces expériences & de ces observations, que les *Gobbes* sur lesquelles nous avons opéré, & qui ont été prises au hasard sur toutes celles qui nous ont été présentées, ne présentent aucun poison, ni minéral, ni végétal; qu'elles sont composées de laine, de débris de végétaux & de matières terreuses; qu'elles ne sont point enduites de poix, de brai, de ciroëne, & que la matière qui les enveloppe est le produit

des fucs de la caillette ; à en juger par l'entrelacement de ces poils, par la manière dont les matières terreufes y font répandues, par la nature & par la difpofition de l'enduit qui les recouvre, par la forme, la fituation des débris des végétaux qu'on y voit, il paroît impoffible qu'elles puiffent être l'ouvrage des hommes, & nous affirmons qu'elles ne le font pas. D'ailleurs, en admettant qu'elles foient fabriquées par eux, & que, contre toute apparence, on puiffe en compofer de telles, & qu'elles foient faites, comme on l'établit, pour être répandues fur les lieux où paiffent les moutons, pour qu'ils les prennent, & que, fuivant le langage reçu, *ils fe gobbent*, il faudroit que les *Gobbes* dont il s'agit euffent quelque attrait, quelque goût, ou odeur familière aux moutons, afin de les attirer & de les déterminer à les prendre de préférence à l'herbe qui fait leur nourriture ordinaire, à les favourer, & en un mot, à les avaler, De quelle fubftance les enduire pour cela, de farine, de miel, de fel? Nous en avons fait divers effais, & aucun ne nous a réuffi ; les animaux qui ont avalé des *Gobbes* que nous avons compofées de laine & de filaffe, de bourre enduite de goudron, & recouvertes enfuite d'une des fubftances dénommées, ne l'ont fait qu'après leur avoir introduit ces *Gobbes*, de force, dans la bouche;

d'où il nous paroît naturel de conclure que des *Gobbes*, pareilles à celles-ci, ou de l'espèce de celles soumises à notre examen, ne peuvent être prises volontairement par le mouton abandonné à son instinct, & dans le pâturage où il trouve un aliment à son goût, & qui lui est destiné par la nature. Nous ajouterons qu'il est certain, d'après nos expériences, que les *Gobbes* que nous avons composées & fait prendre de force à des moutons, se sont divisées dans la panse, en sorte que nous n'y en avons trouvé aucun vestige, ou que, si nous en avons vu quelque portion dans certains, c'est que l'opération de leur division n'étoit pas achevée, & ces portions existantes fournissoient la preuve de cette division: il en auroit donc été de même des *Gobbes* données à d'autres moutons; il est certain cependant que les *Gobbes* qui nous sont présentées, & qui sont soumises à notre examen, ont été trouvées dans les estomacs des moutons, & puisqu'il est prouvé, d'après ce que nous venons de dire, que les animaux n'ont pas pu les prendre d'eux-mêmes, & que l'on convient qu'elles ne leur ont pas été données de force, comment ont-elles pu parvenir dans ces parties? Les *Gobbes* que nous considérons, comparées à celles que nous avons trouvées dans les moutons, leur sont absolument semblables, & nous les regardons

comme étant de la même eſpèce. Les dernières *Gobbes* ſont des égagropiles des moutons, & nous ne les avons jamais rencontrées que dans le quatrième eſtomac, nommé la caillette. Il eſt démontré, d'après la connoiſſance du méchaniſme de la digeſtion des ruminans, que les alimens ne parviennent à cette dernière poche qu'extrêmement diviſés; il réſulte, ainſi que nous venons de le voir, des obſervations que nous avons faites ſur les *Gobbes* que nous avons données aux moutons, que ces corps étrangers ſe ſont entièrement diviſés dans la panſe, & n'ont dès-lors paſſé avec les alimens, qu'atténués comme eux, & totalement déſorganiſés; & il eſt prouvé, par une foule de faits, que des corps parvenus dans la panſe, qui ne peuvent être réduits en très-petites parties, ne ſortent pas de cette poche ou du bonnet qui en eſt une ſuite; qu'ainſi les corps trouvés dans le quatrième eſtomac, & que nous nommons égagropiles, ſont formés dans cet eſtomac; qu'ils doivent être enviſagés comme une production animale, ou du moins, comme une aggrégation de parties hétérogènes, par l'effet du mouvement des organes digeſtifs; que les *Gobbes* que nous leur comparons ſont certainement des égagropiles comme eux, & qu'elles étoient logées dans le même eſtomac, c'eſt-à-dire, dans la caillette.

La ſcience de la nature eſt la ſcience des faits;

elle n'admet que ce que les ſens reconnoiſſent d'une manière évidente ; nous ne connoiſſons que cette manière d'étudier les choſes ; ainſi nous ne trouvons dans le mot *maléfice* aucun ſens qu'il nous ſoit poſſible de ſaiſir ſous un rapport phyſique (1).

Quant à la queſtion ainſi énoncée : eſt-il poſſible ou impoſſible de faire périr les animaux herbivores, ſpécialement les moutons, par des *Gobbes* quelconques ? Nous obſerverons que cette queſtion renferme deux parties très-diſtinctes ; eſt-il poſſible de former des *Gobbes* propres à empoiſonner des moutons à qui on les auroit fait prendre de force ? En ſecond lieu, peut-on faire des *Gobbes* empoiſonnées & capables de tuer les moutons, mais telles que les animaux les mangent d'eux-mêmes, ſi elles leur ſont préſentées, ou ſi elles ſont ſemées ſur leur route ? Nous dirons, pour répondre à cette dernière queſtion, que nous ne ſommes pas encore parvenus à compoſer des *Gobbes* quelconques que les moutons aient pris d'eux mêmes ; à l'égard de la première queſtion, il réſulte de nos expériences

---

(1) Le *Dictionnaire de l'Académie Françoiſe*, au mot *Maléfice*, le définit ainſi : « Action par laquelle on cauſe du mal, ſoit aux hommes, ſoit aux animaux, & aux fruits de la terre, en employant le poiſon ou quelque choſe de ſemblable ».

Ceci prouve que l'École vétérinaire n'a pas pris le mot *Maléfice* dans ſon vrai ſens.

que des *Gobbes* où entroit de l'arſenic (oxide d'arſenic), données de force au mouton, n'ont cauſé ſa mort qu'après que cette ſubſtance a été incorporée dans les *Gobbes*, à la doſe de cinq ſcrupules (ſix grammes).

Les *Gobbes* ſur leſquelles nous venons d'opérer ont été priſes au haſard ; à l'exception de deux indiquées par le ſieur Laurent, le ſurplus de ces *Gobbes* nous ayant paru être de même nature, ainſi qu'au ſieur Laurent & à M. Hullot, nous avons jugé qu'un plus grand examen eût été inutile, puiſqu'il auroit donné le même réſultat.

RAPPORT *fait par M.* CHABERT, *directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, ſur les* Égagropiles, *vulgairement appelées* Gobbes.

LE Conſeil ſouſſigné, qui a pris lecture des trois procès-verbaux qui ont été dreſſés à la Neuville-du-Boſc, à la requête de Charles Aviſſe, procureur de la commune, à l'effet de conſtater le genre de mort de pluſieurs brebis que le ſieur Jean Laurent, laboureur, dit avoir été empoiſonnées, eſtime que : par le premier de ces procès-verbaux, il appert que le berger dudit Laurent, qui a fait l'ouverture de deux brebis, *a retiré du boyau qui conduit à la panſe, un petit peloton compoſé de*

bourre

bourre menue, de la longueur d'un pouce & demi (quatre centimètres), & de la largeur d'environ un pouce (trois centimètres), couvert de poix ou de brai; par le second, ledit berger a encore procédé à l'ouverture d'une troisième bête à laine, *& il a trouvé dans le boyau qui conduit à la panse un petit peloton composé de bourre menue, de la longueur d'un pouce (trois centimètres), & de la largeur d'environ un demi pouce (douze millimètres), couvert de poix ou de brai;* par le troisième, souscrit par Jacques Poulain, J. B. Guelan, Nicolas Monneaux, & Vincent Osmont, ledit berger *a retiré de dedans la mollette qui part de la panse & tend au boyau, un petit peloton de bourre menue, de la longueur de deux pouces (six centimètres), & d'un pouce (trois centimètres) de largeur, couvert de poix ou de brai.*

Ces trois procès-verbaux sont terminés par ces mots : *ce qui nous a paru avoir beaucoup contribué à la mortalité desdites bêtes.*

Tels sont les faits d'après lesquels il a été intenté un procès criminel apporté par appel au tribunal du district d'Evreux, dans lequel un laboureur est accusé d'avoir empoisonné des moutons par le moyen de *Gobbes.*

D'après les faits rapportés dans ces procès-verbaux, on voit que le corps du délit se borne aux

Gobbes qui ont été trouvées dans les entrailles de bêtes à laine, lors de l'ouverture du cadavre de ces animaux.

Ces *Gobbes* ont une forme ovoïde; leur volume eſt à-peu-près égal à celui d'une bouchée d'alimens que l'animal peut avaler; de-là l'idée qu'on s'eſt formée qu'elles étoient fabriquées par la main des hommes méchants & vindicatifs, pour être ſemées ſur le paſſage des troupeaux de bêtes à laine qu'on avoit deſſein d'empoiſonner. Elles ont été examinées de près, & les ſuites de cet examen ont été de les trouver compoſées de bourre menue, unie & amalgamée avec de la poix ou du brai. On a, de plus, penſé que cet amalgame étoit enduit de miel, & que cet enduit, dont ces animaux étoient très-avides, formoit l'appas qui les déterminoit à les avaler; mais l'expérience prouve très-heureuſement le contraire; & il n'eſt pas auſſi aiſé d'empoiſonner des animaux herbivores que des animaux carnaſſiers, comme nous allons le démontrer par les expériences auxquelles nous nous ſommes livrés à cet égard.

Nous avons choiſi, pour cet effet, deux brebis, dont l'une jouiſſoit de la meilleure ſanté, & l'autre étoit affectée d'une toux ſèche, & avoit la reſpiration très-laborieuſe, au moindre exercice qu'on lui faiſoit prendre.

On a présenté à la première deux boules de filasse d'une texture lâche & molle, qui avoient été trempées dans de l'eau salée ; elle les refusa d'abord ; mais en les lui mettant, à plusieurs reprises, dans la bouche, elle les a mâchées légèrement & les a avalées ; presqu'aussitôt on lui en donna deux autres composées de sa laine, & enduites de miel, quelle a prises & avalées ; on lui en donna encore deux autres, immédiatement après, qui étoient également composées de sa laine, de miel & de sel (muriate de soude), & qu'elle avala avec la même facilité que les dernières, ainsi que deux autres, qui étoient également composées de sa laine & de miel, avec addition de farine.

On observa cet animal pendant deux jours, sans qu'il montrât le moindre symptôme maladif. Après ce temps, on lui donna deux autres *Gobbes*, dont l'une étoit composée de sa laine & de poix noire, enveloppée ensuite d'une pâte faite avec du miel & de la farine ; l'autre, composée comme celle-ci, étoit roulée dans le sel (muriate de soude); celles-ci furent prises par la brebis avec la même facilité que les autres, mais en les mâchant, elle sentit le goût de la poix & les rejetta aussitôt ; ce ne fut qu'à force de les lui remettre dans la bouche qu'elle les avala, & encore fallut-il la lui tenir fermée pour en forcer la déglutition.

Nous avons obſervé cette brebis pendant plusieurs ſemaines, & elle n'a montré aucun ſymptôme maladif.

Nous avons ſoumis l'autre brebis aux mêmes expériences; elle a fait les mêmes difficultés pour prendre les *Gobbes*, qui n'ont opéré aucun changement quelconque, ni en bien, ni en mal, ſur ſa ſanté; elle a continué de touſſer comme de coutume, & en tout, elle n'a rien montré de particulier. Nous les avons laiſſées à-peu-près deux mois dans cet état, à compter du premier jour de cette expérience, après lequel temps, nous les avons fait ſacrifier, quoique jouiſſant d'une très-bonne ſanté.

Leur ouverture n'a montré aucun veſtige de *Gobbes*, & nous avons trouvé tous les viſcères dans un état tel que nous avions lieu de l'eſpérer; d'après les ſignes extérieurs de ſanté que donnoit la première brebis, & ceux de maladie qu'offroit la ſeconde.

Nous avons voulu pouſſer ces expériences plus loin encore ſur une autre brebis qui jouiſſoit auſſi de la meilleure ſanté.

On lui a fait prendre deux *Gobbes* compoſées de pâte ordinaire, garnie d'une couche de poix noire & recouverte enſuite de miel & de farine; dans le centre de chacune de ces *Gobbes*, il y avoit deux grains & demi (un décigramme) d'arſenic

(oxide d'arſenic) en poudre ; elle a refuſé & rejetté plusieurs fois ces corps, & ce n'eſt qu'à force de les lui mettre dans la bouche & de la lui tenir fermée, qu'il a été poſſible de les lui faire avaler; elle a mangé enſuite comme de coutume, & n'a montré, pendant ſix jours conſécutifs, aucun ſymptôme maladif; nous lui avons enſuite donné dix grains (cinq décigrammes) de ce même arſenic (oxide d'arſenic), dans une ſeule *Gobbe* préparée comme les précédentes, & qu'elle n'a avalée qu'avec les plus grandes difficultés. Pendant les huit jours qui ont ſuivi, nous n'avons remarqué aucun ſymptôme maladif; nous lui en avons donné enſuite vingt grains (un gramme) préparés comme ci-devant, & qui n'ont pas produit plus d'effet, car preſqu'auſſitôt elle a mangé comme à l'ordinaire, & n'a donné lieu, pendant huit jours, à aucun ſymptôme de maladie; après ce temps, nous avons augmenté la doſe d'arſenic (oxide d'arſenic), de dix grains (cinq décigrammes) ; nous l'avons enveloppé de papier & de poix noire ; cette *Gobbe* ne fut avalée par l'animal qu'avec les plus grandes difficultés, & par force; pendant huit jours, nous n'avons rien remarqué de particulier ; nous avons porté enſuite la doſe juſqu'à quarante grains (deux grammes) d'arſenic (oxide d'arſenic), qu'on lui a fait avaler comme auparavant & avec les mêmes

difficultés; pendant six jours, elle n'en parut nullement affectée, ce qui nous détermina à augmenter la dose de dix grains (cinq décigrammes), sans que cela donnât lieu au moindre signe maladif.

Nous avons ensuite porté la dose jusqu'à soixante grains (trois grammes), puis à un gros (trois grammes six décigrammes), ensuite à quatre scrupules (quatre grammes huit décigrammes), & enfin, à cinq scrupules (six grammes), que nous lui avons fait prendre de la même manière qu'auparavant; le même jour elle n'en parut point affectée, mais le lendemain elle but beaucoup plus qu'à l'ordinaire, son pouls étoit concentré, petit; le surlendemain elle perdit entièrement l'appétit, son pouls étoit très-petit, très-concentré, elle regardoit, de temps-en-temps, son flanc gauche, & resta dans cet état une journée entière; le lendemain on la trouva morte, elle avoit fienté, ses crottins étoient mous & point moulés.

A l'ouverture du cadavre, nous avons trouvé, dans le bonnet, les deux dernières *Gobbes* qu'on lui avoit fait prendre. L'une étoit intacte, & l'autre, à demi défaite, avoit répandu une partie de l'arsenic (oxide d'arsenic) dans les alimens & sur les membranes du second estomac. Celui-ci étoit enflammé dans presque toute sa partie inférieure, au point d'avoir acquis un couleur rouge-brun. La

partie inférieure & moyenne de la vessie conique gauche de la panse avoit une tache de cette nature, de huit à neuf pouces (vingt-deux à vingt-cinq centimètres) de circonférence.

Il résulte de toutes les expériences auxquelles nous nous sommes livrés que les *Gobbes* qu'on donneroit aux moutons, dans le dessein de les empoisonner, seroient divisées & atténuées comme les alimens dont ces animaux se nourrissent, & qu'elles seroient ensuite expulsées au dehors avec les excrémens auxquels elles se combinent le plus communément sous une forme extrêmement déliée, lorsqu'aucune cause particulière, qui agit sur les estomacs, ne facilite leur formation. Dans le cas, au contraire, où cette cause existeroit, alors les *Gobbes* arrivant dans la panse ou dans le premier estomac, & passant ensuite dans le bonnet, s'y diviseroient, comme cela a constamment lieu, pour arriver, brin par brin, dans le feuillet, & ensuite dans la caillette, où on les trouve le plus communément, & où on en a trouvé dans le mouton dont on rapporte l'ouverture dans le troisième procès-verbal, où il est dit qu'elles ont été retirées de *la mollette*, ce qui signifie formellement la caillette. Les *Gobbes* quelques petites qu'elles soient, ne peuvent jamais arriver dans le feuillet ou troisième estomac, sans être entièrement divisées,

parce que ce viſcère ne communique au bonnet ou deuxième eſtomac, qu'à la faveur d'une petite gouttière qui ne permet le paſſage qu'à des corps très-fins & très-atténués. Il s'enſuit donc que la matière qui ſert de baſe aux *Gobbes* qu'on a trouvées dans les eſtomacs des moutons qui ſont ici l'objet de la cauſe qui nous occupe, y eſt arrivée peu-à-peu, ſous forme de filamens de laine brute; que cette laine s'y eſt aſſemblée & aglutinée par le ſuc gaſtrique, & a formé le corps ovoïde dont il s'agit. Si les *Gobbes* reſtent dans la caillette & ne pénétrent pas au-delà de ce viſcère, c'eſt que ſa grande courbure eſt en contre-bas, que ſon ouverture poſtérieure eſt recourbée en contre-haut, & contournée de derrière en devant, enſorte que la nature a pris tous les moyens pour que des corps d'un certain volume ne puiſſent arriver dans des inteſtins très-fins, très-étroits & très-entortillés, dans leſquels ils auroient ſuſpendu la marche des alimens, & donné lieu à des coliques mortelles.

Tous les corps étrangers que l'animal peut avaler ſont de deux ſortes : les uns ſont diſſolubles & les autres indiſſolubles; les premiers, parvenus dans la panſe, étant diſſous par la chaleur & l'humidité du viſcère, y ſéjournent très-peu, à moins qu'ils ne ſoient d'une nature très corroſive; alors ils attaquent les parois, ils les irritent, les corro-

dent & les brûlent ; l'animal résiste peu à leur action, & leurs effets destructeurs, sur la partie qui en a éprouvé l'impression, sont si fortement prononcés, qu'il est bien difficile qu'ils échappent à l'œil même le moins exercé. Il n'en est pas de même des seconds : ceux-ci sont ou fins ou déliés, comme les poils, la laine, les matières sablonneuses, terreuses, &c. ; ou sont d'un volume plus considérable, tels que des morceaux de cuir, de bois, de fer, des cloux, des épingles, des aiguilles, &c.

Ces derniers corps d'un certain volume & d'une nature indissoluble, restent dans la panse où ils ont été déglutis, ou descendent dans le bonnet, & y séjournent constamment, à moins que les épingles ou les aiguilles ne se fassent jour au travers de cette poche, & ne pénètrent dans la poitrine, ainsi qu'on le voit très-fréquemment dans les vaches, qui y sont bien plus exposées que les moutons. Mais en ce qui concerne les poils, la laine & les autres corps de cette nature, ils passent de la panse dans le bonnet, de ce viscère dans le feuillet, & arrivent enfin dans la caillette ou quatrième estomac. Là, ils y restent, & lorsque quelques causes facilitent leur accumulation, ils s'y rassemblent peu-à-peu, comme nous l'avons expliqué, & forment une masse plus ou moins volumineuse, que les artistes vétérinaires & les naturalistes connoissent sous le nom

d'*égagropile*, & les gens de la campagne, ſous celui de *Gobbe*, parce qu'ils s'imaginent que l'animal l'a avalée ou gobbée; auſſi le mouton qui la renferme eſt-il réputé *gobbé*, ou *animal gobbé*.

Quant à la cauſe des égagropiles, priſes ici pour des *Gobbes*, elle dépend de l'action des animaux qui ſe lèchent, & qui avalent peu-à-peu les poils ou la laine qui les recouvrent. Auſſi les troupeaux qui ont été aff..ctés de la gale ou d'une démangeaiſon quelconque, y ſont-ils infiniment plus expoſés que les autres. Quant à leurs effets, dans les animaux qui les renferment, ils ſont nuls ou à peu de choſe près nuls, à moins que les *Gobbes* ne ſoient d'un très-gros volume, ce qui eſt, à l'égard du mouton, infiniment rare; d'où nous concluons que celles qu'on a trouvées à l'ouverture des cadavres du troupeau du ſieur Laurent, n'étoient point la cauſe de la mort de ces animaux, mais ſeulement le corps matériel qui a frappé le plus éminemment le ſens de la vue des perſonnes qui ont rédigé les procès-verbaux, & dont le jugement a été ſuſcité par des bruits populaires, ou par le nom ſeul de *Gobbe*, qui ſignifie que la choſe a été donnée à deſſein; enſorte que ſi l'ouverture de ces cadavres eût été faite par des perſonnes de l'art, elles auroient indubitablement, abſtraction faite des *Gobbes*, dirigé leurs recherches ſur toutes les parties des ſu-

jets, & elles auroient trouvé des caufes très-légitimes de la mort de ces animaux.

Quoiqu'il en foit, nous n'en concluons pas moins que les corps de délit du procès qui nous occupe font de véritables *égagropiles*, & qu'ils n'ont été nullement fabriqués par la main des hommes.

Délibéré à l'École vétérinaire d'Alfort, le quatre Décembre 1791. Signé *Chabert.*

EXTRAIT des Regiftres de la Société royale d'Agriculture, du 19 Décembre 1791.

A la dernière féance de la Société d'Agriculture, M. *Chabert* a lu une confultation qu'il a été prié de faire par M. Branley, juge au tribunal du diftrict d'Évreux, département de l'Eure.

L'objet de cette confultation étant d'éclairer fur une procédure criminelle, dont il réfulte qu'un laboureur eft condamné, par un premier tribunal, à la flétriffure & à fix ans de galères, M. *Chabert* a cru devoir faire appuyer fon avis de celui de la Société d'Agriculture. La Compagnie, en conféquence, nous a chargés, M. *Dubois* & moi, d'examiner les pièces qui ont motivé la confultation, & de leur en rendre compte.

M. Branley, dans une première lettre, demande à M. *Chabert*, « fi les habitans des campagnes ont » raifon de croire que l'on empoifonne leurs mou-

» tons avec ce qu'ils appellent des *Gobbes.* »
Selon eux, ce sont des pelotes formées de bourre, de friture, de miel, de beurre ou de poix ; on les jette dans les champs où passe le troupeau. Les animaux, alléchés par le miel, avalent les pelotes & en meurent. Dans le procès criminel dont il est question, plusieurs procès-verbaux d'ouverture de moutons, crus empoisonnés, attestent qu'on leur a trouvé, dans les estomacs, des pelotes de bourre, couvertes de brai ou de poix, de la longueur de plus d'un pouce (trois centimètres), & d'environ un pouce (trois centimètres) de largeur. M. Branley, rapporteur de l'affaire au tribunal d'appel, ayant lu quelque part que cette opinion des gens de la campagne est un préjugé, témoigne un grand désir d'en être instruit.

M. *Chabert* a répondu provisoirement à ce juge, que d'après le simple extrait des procès-verbaux, il n'y avoit pas matière à accusation, & qu'afin de donner un avis circonstancié, il le prioit de lui envoyer la copie des procès-verbaux entiers, & les *Gobbes* trouvées dans les animaux.

Les *Gobbes* étant déposées par le dénonciateur, partie civile, comme pièces de conviction, M. Branley n'a pu les faire passer à M. *Chabert ;* mais il les décrit de manière à ne laisser aucun doute sur leur nature ; ce sont de véritables égagropiles.

M. Branley le ſoupçonnoit ſi bien, qu'il a lu ce mot dans l'Encyclopédie, dans l'Inſtruction de M. *Daubenton* pour les bergers, & dans M. *de Buffon*, & s'eſt convaincu que les *Gobbes* du procès ne ſont autre choſe que ces corps, dont l'exiſtence eſt très-commune dans les ruminans.

Les procès-verbaux d'ouverture de corps ſont au nombre de trois. Ils indiquent, en peu de mots, qu'on a trouvé, dans le bonnet ou la caillette des moutons, des pelotons compoſés de bourre menue, couverts de brai ou de poix; ce qui a paru contribuer à la mort des animaux. A la ſuite, eſt une lettre du maître de poſte de Nonnancourt, à un des juges du diſtrict d'Évreux, ce maître de poſte, ayant perdu quarante moutons, les fit ouvrir & les trouva tous *gobbés*, c'eſt-à-dire, que, dans leurs eſtomacs, il y avoit des *Gobbes*. Pour s'aſſurer ſi la malice des hommes entroit pour quelque choſe dans la mortalité qu'il éprouvoit ſur ſes moutons, il compoſa lui-même pluſieurs fois des *Gobbes* qu'il plaça ſur leur paſſage; aucun animal n'y toucha; il en conclut que les moutons ſe *gobbent* eux-mêmes, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'ils ramaſſent la matière dont ſe forment les *Gobbes*. Il obſerve, en outre, qu'on en voit quelquefois dans leurs eſtomacs de ſi groſſes, qu'ils n'auroient pu les avaler. Le maître de poſte de

Nonnancourt a auſſi entendu dire que les *Gobbes* étoient un effet naturel.

D'après les pièces, plus que ſuffiſantes pour former un avis, M. *Chabert* a fait ſa conſultation; après l'expoſé de l'état de la queſtion, elle contient des expériences bien conçues pour faire voir combien il eſt difficile d'empoiſonner les herbivores. M. *Chabert* a donné d'abord à deux brebis des *Gobbes* ou boules, compoſées de diverſes ſubſtances, telles que la filaſſe, la laine, le miel, le ſel, la farine & la poix; toutes celles dans leſquelles il n'entroit pas de poix ont été avalées avec facilité; mais il a fallu leur faire avaler de force celles qui étoient en partie formées de poix. Ces animaux n'en ont pas ſouffert; on les a tués deux mois après, & on les a ouverts ſans qu'on ait aperçu dans leurs eſtomacs la moindre trace de *Gobbes*; ce qui, avec raiſon, a paru ſingulier à M. *Chabert*. Il ne s'en eſt pas tenu à ces premières recherches; mais, pour donner à une brebis, il a formé de nouvelles *Gobbes*, avec la pâte ordinaire, la poix, le miel & la farine, en y ajoutant de l'arſenic, dont la doſe depuis deux grains & demi (un décigramme) a été augmentée graduellement juſqu'à cent vingt grains ou cinq ſcrupules (cinq grammes), enſorte que cette bête a avalé en huit, ſix & quatre jours ſix gros & demi

(vingt-cinq grammes) d'un poiſon regardé comme très-actif ; c'étoit avec beaucoup de difficulté qu'on les lui faiſoit prendre, parce qu'il paroît que les bêtes à laine n'aiment pas le goût de la poix. Juſqu'à la dernière doſe, la brebis n'a pas paru incommodée ni dérangée dans aucune de ſes fonctions ; mais le ſurlendemain du jour où elle a pris cent vingt grains (cinq grammes) d'arſenic, elle a bu plus qu'à l'ordinaire, ſon pouls eſt devenu petit, concentré. Deux jours après, on l'a trouvée morte. Les deux dernières *Gobbes* furent les ſeules qu'on rencontra, elles étoient placées dans le bonnet, l'une d'elles étoit déjà diviſée. A l'ouverture de ſon corps, on vit pluſieurs parties de la panſe d'un rouge-brun, couleur ordinaire d'une inflammation avancée, due à l'action de l'arſenic.

M. *Chabert*, après quelques explications ſur la manière dont ſe forment les égagropiles, conclut que les *Gobbes* trouvées dans le corps des moutons du ſieur Laurent, ne ſont pas la cauſe de leur mort.

Si dans une matière auſſi importante, il n'étoit pas utile de réunir le plus d'autorités poſſibles, nous nous contenterions d'applaudir au zèle éclairé de M. Branley, qui, en juge intègre, cherche à s'affermir dans une opinion précieuſe à l'innocence ; à louer l'intelligence & la juſteſſe d'eſprit du maître de poſte de Nonnancourt, & de re-

mercier M. *Chabert*, qui, pour détruire un préjugé funeste, a fait le premier des expériences positives & décisives. Mais nous devons à la cause qu'il s'agit de défendre, & au désir même de M. *Chabert*, l'exposé de quelques réflexions & des observations que l'un de nous (M. l'abbé *Tessier*) a été à portée de faire.

Les égagropiles sont des corps arrondis, formés intérieurement de poils ou de filamens de laine réunis & recouverts extérieurement d'un enduit plus ou moins épais. Les animaux ruminans ou à plusieurs estomacs, tels que les bêtes à cornes & les bêtes à laine y sont très-sujets; on les trouve le plus souvent dans le quatrième, c'est-à-dire, dans celui d'où partent immédiatement les intestins, & que nous connoissons sous le nom de *caillette*. Le séjour de ces corps dans les estomacs altère la couleur des poils & de la laine, de manière qu'on les prend pour de la vieille bourre; l'enduit qui les recouvre est formé par les sucs toujours contenus dans les estomacs, pour servir à la digestion, qui s'attachent & se collent aux poils ou aux filamens de laine, par leur viscosité naturelle. Expliquer comment se fait, dans les estomacs, la réunion de ces matières, n'est pas une chose facile, parce que les hommes ne connoissent pas les opérations secrètes de la nature.

On

On n'explique pas plus aisément comment les oiseaux de proie qui, en mangeant d'autres oiseaux, avalent des plumes, rassemblent ces plumes dans leur estomac, en boule arrondie, pour la vomir & s'en débarrasser ; ces animaux, qui n'ont qu'un seul estomac, ayant la facilité de vomir. Mais cette explication n'est pas nécessaire ; il suffit qu'on sache de quoi sont composées les égagropiles, & comment les animaux ruminans avalent des poils ou de la laine. Or, tous les hommes qui ont observé avec attention leurs habitudes, ont remarqué que c'étoit particulièrement en léchant leurs petits, & en se léchant eux-mêmes, que leur langue ramassoit des poils ou de la laine qui passoit ainsi dans l'œsophage, & de là dans les estomacs. Pour ne pas nous écarter des moutons, nous ajouterons qu'ils avalent encore de la laine en mangeant, soit au ratelier, en hiver, soit dans les broussailles, en été. Les plus avides s'enfoncent dans les rateliers, & couvrent leurs toisons, ou de bourre de foin, ou de fleurs de trèfle, ou de luzerne, ou d'épis de blé, que les autres s'empressent de ramasser, en arrachant des filamens de laine qu'ils mangent en même-temps. En été, lorsque les troupeaux paissent dans les broussailles, quelques flocons de laine s'accrochent aux branches, les bêtes qui veulent en brouter les feuilles

n'en féparent pas la laine, & c'eft ainfi qu'on explique avec une grande facilité & une grande vérité, comment des filamens de poils & de laine s'amaffent dans les eftomacs des animaux, pour former ces *égagropiles* que les gens de la campagne appellent des *Gobbes*.

Les hommes inftruits en hiftoire naturelle & dans la médecine vétérinaire, ont donc eu raifon de regarder les égagropiles, comme le fimple effet d'une opération de la nature qui ne fuppofe pas un état maladif, car les animaux vivent longtemps, ayant des égagropiles dans leurs eftomacs. Les bouchers qui tuent prefque toujours des animaux bien portans, feroient en état d'affurer, que fréquemment ils leur trouvent des égagropiles (1).

---

(1) On trouvera beaucoup de détails fur les égagropiles, dans trois differtations *ex profeffo*, de *G. H. Velschius*, publiées à Ausbourg en 1660, 1668 & 1690. *in*-4°.; dans le recueil d'obfervations rares de médecine, publié à Bâle, en 1736, *in*-4°. par *J. J. Harderus*; dans une differtation publiée à la fuite de trois autres, par *F. Roncallo-Parolini*, à Brefcia, en 1740. grand *in*-4°.; enfin, dans les *Éphémérides des curieux de la nature* & dans quelques autres recueils; mais tous ces ouvrages font en latin, & peu à la portée du plus grand nombre des lecteurs. Je me propofe d'en faire un extrait que j'inférerai dans un de nos volumes. (*Note de l'éditeur.*)

L'un de nous (M. l'abbé *Teſſier*), occupé plus d'une fois à ſoigner des épizooties, & par conſéquent à ouvrir des animaux morts de maladie, a certifié en avoir rencontré dans les eſtomacs de beaucoup de moutons enlevés évidemment par la *pourriture*, ou par le *ſang*.

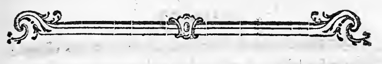
Il réſulte de cet expoſé, que c'eſt un préjugé de croire que les *Gobbes* ou égagropiles trouvées dans les moutons, ſont un moyen employé pour empoiſonner ces animaux, & qu'il n'y a pas matière à accuſation pour cet objet dans la cauſe pendante au Tribunal du diſtrict d'Évreux : 1°. parce que ces égagropiles ſont des corps naturels; 2°. parce que, d'après les expériences du maître de poſte de Nonnancourt & de M. *Chabert*, des *Gobbes* offertes aux moutons ne ſeroient pas recherchées ni priſes par eux ; 3°. parce qu'il n'eſt pas facile d'empoiſonner les animaux, comme M. *Chabert* & d'autres avant lui, l'avoient prouvé. Nous ſommes certains qu'on a donné à des chiens des bâtons de pierre infernale aſſez conſidérables, ſans qu'ils en ayent été incommodés. Nous penſons que la Société d'Agriculture peut, avec confiance, appuyer l'avis de M. *Chabert*, & concourir avec lui à détruire un préjugé dont elle voit les dangers. *Signé* l'abbé *Teſſier*, *J. B. Dubois*.

Certifié conforme à l'orignal, & au jugement

de la Société, ce 21 Décembre 1791. Signé *Aug. Brouſſonet*, ſecrétaire perpétuel.

L'extrait du procès-verbal de l'École vétérinaire d'Alfort, la conſultation de M. *Chabert*, & l'avis de la Société d'Agriculture, ci deſſus tranſcrits, collationnés & trouvés conformes aux expéditions dépoſées au greffe du diſtrict d'Évreux, par nous premier commis-greffier du même tribunal, ſouſſigné, *Signé* Picard.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DEUXIÈME PARTIE.

Description & Traitement des Maladies épizootiques & particulières.

De la Maladie de Bois.

Par le C. CHABERT.

PARMI les maladies qui affectent les animaux, il en est peu dont la cause soit aussi connue que celle de la *maladie de bois*, que son nom seul indique assez. On l'appelle encore *mal du bois*, *mal de bois chaud*, *mal de brou*, *mal de jet du bois*, &c.

Ses effets sont si funestes, & ses retours chaque année sont si constans, qu'on ne peut assez s'étonner que les cultivateurs ne s'occupent pas plus sérieusement qu'ils ne le font, des moyens d'en garantir leurs bestiaux. Ce sont ces moyens que nous nous proposons d'indiquer ici. Nous y joindrons ceux qui nous paroissent les plus propres à annuller les effets de cette maladie, lorsqu'ils se seront développés, & à tirer même un parti avantageux de la cause qui les produit.

Cette maladie attaque indistinctement tous les animaux, mais particulièrement les bêtes à cornes & les chevaux. Les cerfs, les daims & les chevreuils y sont également exposés ; les uns & les autres en souffrent d'autant plus, que les bois abondent en chênes, que le sol qu'ils ombragent est plus dégarni de plantes, & que les eaux dont les animaux s'abreuvent sont plus rares & moins pures.

Les désordres que cette maladie opère dans l'économie animale, sont presqu'aussi invariables que la cause qui les fait naître ; mais quelque soit leur évidence, lors même qu'ils commencent à se manifester au dehors, ils échappent toujours à l'œil peu exercé du cultivateur ; il ne distingue guère l'animal malade, que lorsque ces désordres sont parvenus au point d'en détruire l'organisation. Cependant il est de la plus grande importance de reconnoître les

ſignes par leſquels ils commencent à ſe manifeſter, parce qu'à cette époque, il eſt non-ſeulement très-facile d'en arrêter les progrès, mais encore d'y remédier au point de n'en laiſſer aucune trace.

Nous diſtinguerons dans les progrès de cette maladie, trois temps ou périodes, par leſquels elle paſſe le plus communément pour conduire l'animal à la mort. Cette diſtinction eſt d'autant plus importante, que les ſecours à employer pour remplir les indications que préſente chaque période, ne ſauroient être les mêmes ; les médicamens indiqués pour le premier étant inſuffiſans pour le ſecond, qui n'en offre pas de plus efficaces pour le troiſième.

Signes du premier temps.

Dans le nombre des ſignes qui indiquent l'invaſion du mal, il en eſt de communs à tous les animaux, & de particuliers à chaque eſpèce. Les ſignes communs ſont la chaleur de la bouche, la ſoif, la conſtipation, la difficulté d'uriner, la rougeur, l'épaiſſiſſement & la rareté des urines, la dureté, la vîteſſe & la force du pouls, la rougeur ou l'inflammation de la membrane pituitaire & de la conjonctive.

Les ſignes particuliers dans la vache, ſont la diminution du lait, ſon odeur forte & pénétrante;

dans le bœuf & la vache, la féchereffe du mufle; dans le mouton, la féchereffe de l'humeur fébacée que renferment les cavités ou enfoncemens de la face interne des cuiffes, des ars, &c.; dans le cheval, l'âne & le mulet, les actions momentanées & fubites de la queue, comme s'ils étoient vivement piqués par les mouches, des érections fréquentes, des fignes de chaleur dans les femelles de ces animaux; la foibleffe & le chancellement de la croupe, plus facile à reconnoître lorfqu'on fait reculer l'animal, que lorfqu'on le fait aller en avant.

Signes du fecond temps.

Tous les fymptômes d'inflammation & d'irritation que nous venons de décrire, fubfiftent dans cet état pendant trois ou quatre jours; après quoi ils font des progrès rapides; la bouche de l'animal eft brûlante & très-sèche; la foif eft inextinguible; le dégoût pour les alimens folides n'eft pas abfolu, l'animal les faifit, les garde dans fa bouche, & les mâche inftantanément; la rumination eft confidérablement retardée; chaque afcenfion d'alimens eft efpacée par de longs intervalles; la pelote alimentaire parvenue fous les dents, y eft lentement & foiblement mâchée; l'appétit, dans le cheval fur-tout, eft très-fouvent dépravé;

il lèche la terre & la mange; l'air expiré eſt très-chaud ; la membrane pituitaire réfléchit une couleur rouge, très-foncée; les yeux ſont larmoyans, les paupières, ſur-tout l'inférieure, la caroncule lachrymale, & la membrane clignotante, ſont très-engorgées ; les urines ſont crues, ou vertes, ou écumeuſes ; il y a quelque fois ſuppreſſion de cette ſécrétion (1); mais le diabètes eſt infiniment plus fréquent, les urines coulent copieuſement, & d'autant plus fréquemment, que l'animal boit davantage ; elles ont l'odeur & la couleur des alimens & de la boiſſon ; les crottins que l'animal rend, très-rarement, en très-petite quantité, & toujours très-difficilement, ſont noirs, durs & enveloppés d'une matière glaireuſe, très-épaiſſe, teinte d'un ſang plus ou moins compact, & plus ou moins fétide. Les animaux ſont triſtes & abattus; ils ont le poil hériſſé, la peau ſéche & dure : cette dureté a ſpécialement lieu dans les bêtes à cornes, dans leſquels la peau contracte des adhérences avec les parties qu'elle recouvre. Dans tous les animaux, cette partie, les extré-

(1) Cet accident, qui n'arrive guère que dans le bœuf, eſt étranger à la maladie; il dépend de calculs engagés dans l'urèthre; la veſſie de cet animal étant très-expoſée à retenir ces corps étrangers, lorſqu'il eſt nourri avec des fourrages ſecs.

mités, la tête, les oreilles, &c., sont chaudes & froides alternativement; enfin les autres symptômes, également communs à tous les animaux, sont la dureté, la fréquence & l'intermittence du pouls, le dépérissement insensible de l'animal, la rentrée & le retroussement du flanc.

Signes du troisième temps.

Ce n'est souvent qu'à cette époque où l'animal est plus ou moins près de sa destruction, que les cultivateurs s'aperçoivent de l'existence de la maladie. Le frisson ouvre la scène; non-seulement l'animal tremble de tout le corps; mais il chancelle sur ses extrémités; son rein sur-tout est très-foible, il vacille, & semble paralysé. La respiration est très-courte & très-précipitée; le pouls est foible & presque insensible; la tête est très-basse; les oreilles sont pendantes; toutes les parties extérieures sont très-froides; la bouche se remplit de bave visqueuse, épaisse & fétide; la langue, & sur-tout son frein sont quelquefois engorgés; on a vu dans l'épaisseur de cette dernière partie, des tumeurs blanchâtres, ou différemment colorées, dont l'ouverture a donné issue à une matière extrêmement fétide. Les bêtes à cornes & les bêtes à laine, les premières sur-tout, éprouvent une douleur très-vive le long de l'épine, & principalement

au garot; la moindre preſſion ſur ces parties leur faiſant fléchir le corps juſqu'à terre. Cependant le friſſon dure peu; il eſt ſuivi immédiatement, dans un petit nombre de ſujets, de l'étincellement des yeux, de l'agitation des oreilles, de celle de la queue, enfin de la mort. Ce friſſon ſe renouvelle chaque fois; il ne précède jamais une chaleur bien marquée, mais il eſt ſuivi d'une évacuation par l'anus, de matière liquide, purulente, noirâtre, glaireuſe, ſanguinolente & d'une odeur infecte; de l'écoulement, par les naſeaux, d'un ſang diſſous & corrompu; du dépériſſement ſenſible de l'animal; de l'enfoncement des yeux dans leur orbite; de la ceſſation de la rumination, du dégoût abſolu pour la boiſſon & pour les alimens, de quelque nature qu'ils ſoient (1), & du relâchement des tégumens. La peau ſe détache, elle eſt ou crépitante, ou infiltrée, comme dans le charbon blanc (2), avec cette différence, qu'ici la léſion eſt générale, tandis que dans le charbon blanc cette léſion n'eſt que partielle; enfin le flanc s'agite, la reſpiration devient laborieuſe, l'animal

(1) Ce ſymptôme n'eſt pas conſtant; il ſe trouve quelquefois des animaux qui ſaiſiſſent les alimens & paroiſſent conſerver l'appétit juſqu'à la mort.

(2) Voyez le *Traité du Charbon*, art. XVII, tome I des *Inſtructions*, ſeconde partie.

ſe couche ; il porte ſa tête ſur l'épaule, il ſe relève, s'abbat de nouveau, ſe plaint ; s'étend ſur le ſol, & ſuccombe.

Tous ces ſymptômes alarmans ſe ſuccèdent plus ou moins rapidement ; il ſurvient quelquefois, peu de temps après le friſſon, des engorgemens œdémateux ſur une partie quelconque du corps, mais principalement ſous la ganache, à une des extrémités poſtérieures, au poitrail, aux mammelles, au fourreau, à l'anus, au rectum, à la vulve, au vagin, &c. Des vaches, des bœufs en ont éprouvé dans les globes, qui ont opéré la cécité & la fonte des yeux. Dans la circonſtance de ces engorgemens, la maladie eſt toujours plus aiguë ; les tumeurs s'affaiſſent, rentrent, & l'animal éprouve des convulſions dans leſquelles il ſuccombe. La maladie a, dans cette circonſtance, beaucoup de reſſemblance avec le charbon ſymptômatique ; mais elle en diffère, en ce qu'elle eſt moins aiguë, & en ce que les tumeurs dont il s'agit, n'ont pas exactement le caractère des tumeurs charbonneuſes. Celles qui ſurviennent aſſez rarement dans la *maladie de bois* ſont conſtamment formées par l'épanchement de la lymphe, tandis que dans le charbon, elles ſont preſque toujours formées par le ſang, & qu'elles ſont dures & rénitentes.

Cette fucceffion de temps & de fymptômes eft d'autant plus rapide, que les animaux font plus forts & plus vigoureux. Quelques-uns périffent le onzième ou le douzième jour ; mais le plus grand nombre réfifte à dix-huit ou vingt jours, & quelquefois davantage. En général, la maladie fubfifte moins de temps dans le premier période que dans le fecond, & dans celui-ci que dans le troifième.

Ouverture des cadavres.

Les défordres que cette maladie opère dans les fujets qu'elle enlève ne font pas moins dignes d'attention ; ils ne font pas toujours dus à la caufe propre de la maladie, & ils font fouvent compliqués de léfions antérieures.

Les premiers font : 1°. l'inflammation générale des tuniques des quatre eftomacs dans les ruminans; leur dureté en raifon de la féchereffe, de la groffiéreté & de la quantité du fourrage qui les remplit & les diftend ; celui qui eft contenu dans le troifième eftomac ou le feuillet, eft fi defféché, fi preffé & fi ferré entre les lames de ce vifcère, qu'il feroit facile de le mettre en poudre. Cette preffion de la part des alimens fur les feuillets, & des feuillets fur les alimens, eft fi intime, que la membrane qui tapiffe l'intérieur de ces lames,

eſt conſtamment ſéparée des corps auxquels elle ſervoit de parois, & reſte attachée & collée à la couche alimentaire, renfermée entre chacune de ces lames. Il s'en faut de beaucoup que ceux contenus dans la caillette ſoient auſſi compacts ; ils ſe montrent ſous la forme d'une matière purulente, ſanieuſe, très-fétide, & d'une nature ſi âcre qu'ils agiſſent ſur la ſurface interne de ce ventricule, puiſqu'on trouve, le plus communément, ſes lames plus ou moins corrodées, ulcérées & toujours enflammées; les parois intérieurs de l'eſtomac du cheval ſont moins maltraités; mais ils ne ſont rien moins qu'intacts; ils ſont pliſſés, ridés & enflammés. On y a trouvé de la terre & des graviers qui, mêlés & amalgamés enſemble, formoient une maſſe du poids de pluſieurs livres (quelques kilogrammes).

2°. Le gonflement & la diſtenſion des inteſtins, qui ſont l'effet de l'air infecté qui s'eſt dégagé des matières putrides & ſanguinolentes qu'ils renferment, l'épaiſſiſſement de leurs membranes, l'épanchement du ſang dans leur épaiſſeur, leur rougeur plus ou moins foncée, les taches gangréneuſes répandues ça & là ſur leurs ſurfaces extérieure & intérieure, qui les défigurent plus ou moins; mais tous ces accidens ſont encore plus ſenſibles & plus marqués dans le rectum, il eſt ulceré, dilaté & gangréné.

3°. Les infiltrations, les épanchemens de ſang plus ou moins noir & corrompu, ſe remarquent encore dans le méſentère, dans l'épiploon & dans la graiſſe qui avoiſine & qui entoure les reins; cette graiſſe, preſque toujours décompoſée, ſe trouvant mêlée & combinée avec le ſang qui s'eſt répandu dans le tiſſu cellulaire qui la contient.

4°. La dilatation ou le reſſerrement contre nature des reins; dans le premier cas, ils acquièrent le double, le triple, & même le quadruple de leur volume ordinaire; leur tiſſure eſt flaſque, macérée & ſans conſiſtance; on trouve dans le baſſinet, de la matière purulente & infecte. Dans le ſecond cas, ils ſont retirés ſur eux-mêmes, ridés, & comme deſſéchés; la graiſſe qui les entoure eſt convertie en une matière purulente & jaunâtre; les uretères ſont déprimées, la veſſie reſſerrée, & ſa cavité effacée.

5°. L'engorgement, la dureté & la dilacération du foie & de la rate; l'amplitude exceſſive de la véſicule du fiel; lorſque le foie ou la rate ſont dilacérés, il y a dans le bas-ventre épanchement de ſang noir & diſſous; mais ces ruptures ſont rares, ainſi que celles de l'aorte, près de la racine du méſentère, & celle de la veine cave, près de ſon entrée dans le foie: on ne les a obſervés que dans quelques vaches. Un accident plus fréquent, c'eſt

le détachement & le ſoulèvement de la membrane propre du foie, dans l'endroit où cette membrane recouvre la ſurface poſtérieure du lobe droit de ce viſcère : alors le ſang épanché eſt retenu ſous cette tunique, & il en réſulte une tumeur noire, polypeuſe, d'un très-gros volume.

6°. Les échymoſes & les taches gangréneuſes que l'on obſerve ſur la ſurface du diaphragme, ſon épaiſſeur ſurnaturelle, ſa couleur foncée, la plénitude exceſſive de ſes veines & de ſes ſinus veineux, prouvent que cet organe a été affecté de la plus forte inflammation.

7°. Les tuméfactions ſanguines & noires des poumons, l'inflammation & l'infiltration de la plévre & du médiaſtin, les épanchemens ſéreux & ſanguins dans la poitrine & dans le péricarde, ſont d'autant plus conſidérables, que le diaphragme eſt plus maltraité, & ce muſcle l'eſt d'autant plus, que les viſcères du bas-ventre ſont en plus mauvais état.

Telles ſont les altérations les plus ordinaires, que cette maladie opère dans le plus grand nombre des ſujets qu'elle enlève. Le cerveau n'eſt guère affecté que dans ceux qui ont éprouvé ces ſortes d'éruptions qui paroiſſent ſous la ganache, dans la bouche & dans les yeux, & dont nous avons fait mention en parlant du troiſième temps de la

maladie. Alors ce viſcère eſt plus ou moins enflammé ; les vaiſſeaux de la dure & de la pie-mère, le plexus-choroïde, les glandes pinéale & pituitaire ſont très-engorgés ; les ventricules ſont remplis d'eau rouſſâtre & ſouvent ſanguinolente. Tous ces accidens ſont ſouvent accompagnés de l'infiltration d'une humeur jaunâtre entre les parties qui composent & entourent la bouche & l'arrière-bouche, le larynx, le pharynx, la trachée-artère & l'œſophage. Cette infiltration s'obſerve encore dans l'os ethmoïde, les ſinus frontaux & maxillaires, les cornets du nez & la membrane pituitaire ; entre les muſcles pectoraux & dans leur épaiſſeur, ſous la peau, dans les endroits où les tumeurs ont paru, à la croupe, aux cuiſſes, au fourreau, aux mammelles ; enfin, dans l'intérieur du baſſin, autour du vagin, de la matrice, du rectum, des véſicules ſéminales, &c.

Quant aux déſordres que l'on rencontre dans quelques ſujets, & qui doivent être regardés comme accidentels à la *maladie de bois*, ce ſont toutes les léſions chroniques qui ſont aſſez fréquentes dans les animaux d'un certain âge, & les vieilles vaches ſur-tout; telles que les indurations des viſcères, les obſtructions des glandes, les calculs, les égagropiles, les concrétions & autres corps étrangers, à l'exception de la terre fraîche

que l'on trouve quelquefois dans l'eſtomac du cheval, de l'âne, du mulet, ainſi que dans la panſe des ruminans.

Des Cauſes de la maladie.

Tous les effets que nous venons d'annoncer ſont, ainſi que nous l'avons dit, le produit de la jeune pouſſe des bois que les animaux dévorent : mais par quelle fatalité cet aliment qu'ils recherchent avec ardeur, leur eſt-il ſi funeſte ?

L'animal abandonné à lui-même choiſit ordinairement les alimens qui lui ſont les plus ſalutaires : on le voit dans un champ couvert de toutes ſortes de plantes, laiſſer celles qui peuvent lui être nuiſibles. C'eſt ainſi que toutes les plantes vénéneuſes, âcres & cauſtiques, reſtent intactes ſur le lieu qui les a vu naître, tandis que toutes celles qui ſont ſaines ſont pâturées ; mais quelque ſoit la force de l'inſtinct qui porte & détermine l'animal à veiller ainſi à ſa conſervation, il n'eſt pas moins vrai que le ſens du goût & celui de l'odorat le trompent très-ſouvent. C'eſt ce que l'on voit arriver dans la conſommation qu'il fait des fourrages ſecs, où les plantes bonnes & mauvaiſes ſont mêlées & confondues enſemble, le choix qu'il en fait alors eſt très-imparfait. Celles qui ſont ſalutaires deviennent l'appât qui le détermine à manger celles qui

peuvent lui nuire ; il se trouve, à cet égard, dans le même cas que les animaux que l'on empoisonne à dessein, la substance malfaisante étant incorporée à dose proportionnée, dans les alimens que les animaux appêtent le plus ; & c'est ainsi que les brutes qui nous occupent ici, mangent avec avidité des alimens qui seront dans peu la cause de leur destruction. Pressés par la faim & par le désir de se repaître de substances végétales vertes, ils saisissent avec voracité le brou où les jeunes pousses des arbres forestiers. La tendreté de cet aliment, & sa saveur herbacée, masquent les particules résineuses, austères & styptiques dont il est doué. Les feuilles & les jeunes pousses du chêne jouissant infiniment plus de ces propriétés que celles des autres arbres qui se trouvent réunis dans les forêts, ce sont aussi celles qui sont les plus nuisibles.

L'effet destructeur de cet aliment est en raison de la quantité que les animaux en mangent ; ils en consomment d'autant plus, qu'ils ont été retenus plus long-temps à la nourriture sèche ; que les herbes des champs & celles qui croissent dans les bois sont plus rares, plus sèches & plus ligneuses ; que les eaux dont ils s'abreuvent sont en moindre quantité & plus impures. Toutes ces circonstances donnent au jet du bois, & à ses

feuilles une intenſité d'action & de force ſur les organes digeſtifs, qui en rapproche les parois, ſupprime les filtrations, les ſécrétions, les excrétions, & fait naître, enfin, tous les ſymptômes que nous avons décrits dans le premier temps où période de la maladie. Cet état d'éréthiſme & de tenſion ne pouvant ſubſiſter long-temps, toutes les forces de la nature ſe raniment, l'inflammation devient générale, la fièvre ſe développe, & les déjections tumultueuſes, imparfaites & forcées, ſuccèdent à une ſuppreſſion abſolue d'où naît le ſecond temps de la maladie; & ſi la cauſe deſtructive perſiſte, c'eſt-à-dire, ſi l'animal continue de ſe repaître des mêmes alimens, on voit bientôt paroître tous les ſymptômes indiqués dans le troiſième période: ils annoncent une décompoſition générale du ſang & des humeurs, la deſtruction de l'organiſation des viſcères & la fin prochaine de l'animal.

Cet aperçu de la cauſe & des effets de cette maladie, quelque abrégé qu'il ſoit, nous paroît ſuffiſant pour faire connoître les indications à remplir dans le traitement. Nous indiquerons ici les moyens curatifs & préſervatifs, avec d'autant plus de confiance, que leurs bons effets ont été confirmés par l'expérience, & ſoutenus par des ſuccès fréquemment répétés.

Moyens curatifs & préservatifs.

Les ſubſtances médicinales à employer pour triompher de cette maladie, auroient peu d'effet, ſi l'on ne ſe hâtoit d'en faire ceſſer la cauſe, c'eſt-à-dire, de retirer les animaux des bois. Cette condition eſt de rigueur. Les beſtiaux retirés dans les écuries, les étables & les bergeries, y ſeront examinés avec ſoin. On en formera quatre claſſes : la première ſera compoſée des animaux qui n'auront aucun ſymptôme maladif, & qui paroîtront exactement ſains : la ſeconde, de ceux qui ne ſeront affectés qu'au premier degré de la maladie : la troiſième, de ceux dans leſquels le mal ſera parvenu à ſon ſecond période ; & la quatrième, des individus les plus malades, c'eſt-à-dire, de ceux dans leſquels la maladie ſera parvenue au troiſième ou dernier degré.

Traitement des animaux de la première claſſe.

Les animaux qui compoſent cette claſſe doivent être regardés, quoique ſains en apparence, comme ayant le germe de la maladie &, par conſéquent, comme diſpoſés à tomber malades d'un moment à l'autre ; & l'on doit d'autant plus ſe méfier de cet état, que l'expérience a prouvé que plus le mal reſtoit caché, que plus il tardoit à ſe manifeſter au

dehors, plus ses effets se developpoient avec force, & toujours d'une manière très-fâcheuse. Cette circonstance doit donc exciter les artistes vétérinaires & les cultivateurs à ne rien négliger pour annuller les dérangemens occultes que le brou a pu produire dans l'intérieur des animaux ; ils seroient d'autant plus répréhensibles de leur négligence en pareil cas, que ce qu'ils auront à faire pour assurer la santé des bestiaux, n'est ni difficile, ni dispendieux ; qu'il suffira de leur donner quelques breuvages & quelques lavemens composés de décoction de substances adoucissantes, telles que la graine de lin, la racine d'althea ou guimauve, le navet, le son, &c. ; de les abreuver d'eau blanche ; de les nourrir très-foiblement avec du fourrage sec, si l'on ne peut pas les faire pâturer, ou leur donner des pommes-de-terre, des navets, des betteraves, du seigle, de l'avoine, de l'orge, du blé coupé en verd, avant que l'épi soit formé dans sa gaîne : ce qui ne nuit point à la récolte du grain.

De quelque manière que l'on se détermine à nourrir ces animaux, il faut toujours, ainsi que nous l'avons dit, leur en donner très-peu pendant les cinq ou six premiers jours ; on doit les saigner à la jugulaire, le deuxième où le troisième jour de l'usage de ce régime, ne pas leur donner la ration entière, si on continue de les nourrir à l'étable,

& ne les laiſſer pâturer dans les prairies le temps accoutumé, que deux ou trois jours après la ſaignée.

Traitement des animaux de la deuxième claſſe.

Toute nourriture ſolide doit être interdite aux animaux, jusqu'à ce que la plus grande partie des ſymptômes, décrits dans le premier degré de la maladie, ſoient diſſipés. La décoction de graine de lin ſur une pinte (un litre) de laquelle on aura ajouté un gros (quatre grammes) de camphre diſſous dans un jaune d'œuf, ſera donnée toutes les trois heures, en breuvage, & toutes les quatre heures, en lavemens (1). On abreuvera les animaux le plus que l'on pourra, avec l'eau blanche, ou avec l'eau pure, en ſe réglant, à cet égard, ſur le goût des bêtes malades.

Vingt-quatre heures après l'uſage de ce traitement, on ouvrira la jugulaire, on tirera une pinte (un litre) de ſang aux chevaux & aux bêtes à cornes, ſix onces (deux hectogrammes) ſeulement aux moutons de la forte eſpèce, un peu moins à ceux

(1) Cette doſe eſt celle qu'on doit donner aux chevaux, ânes, mulets & bêtes à cornes. La huitième partie ſuffira pour les moutons de moyenne taille; on en donnera un peu plus à ceux de la forte eſpèce, & un peu moins à ceux de la petite eſpèce.

qui seront moins élevés. Cette opération sera réitérée sur les grands animaux seulement, le lendemain, & même le surlendemain, si les deux premières saignées étoient insuffisantes pour calmer l'inflammation, c'est-à-dire, pour faire cesser les symptômes morbifiques. Cette évacuation, au surplus, n'interdit point l'usage des breuvages & des lavemens; il faut au contraire, les continuer jusqu'à ce que l'animal soit dans le cas de manger: alors on se contentera de les donner à des intervalles plus éloignés. Leur administration précédera toujours d'une heure la ration, & la quantité de cette ration sera très-inférieure à celle que l'animal seroit dans la possibilité de manger; parce qu'il importe qu'il reste sur son appétit, pour qu'il digère facilement, rien n'étant plus dangereux pour lui, à cette époque, qu'une indigestion.

Cette ration doit être augmentée peu-à-peu, à fur & à mesure que les signes de santé se manifesteront par le retour des forces, la gaieté, la liberté des mouvemens, l'activité de la rumination, la facilité & la pureté des déjections. En même temps que l'on augmentera la nourriture solide, on aura soin de diminuer la quantité des breuvages & des lavemens; enfin, on les supprimera tout-à-fait, lorsque l'animal sera entièrement rétabli, & qu'il sera dans le cas de consommer, sans inconvéniens,

ſa ration entière, ou d'être envoyé, ſans dangers, à la pâture.

Traitement des animaux de la troiſième claſſe.

La maladie, dans les animaux qui compoſent cette claſſe, eſt d'autant plus difficile à traiter, que l'indigeſtion eſt fortement compliquée d'inflammation; que la ſaignée; qui eſt indiſpenſable pour calmer celle-ci, aggrave l'autre. Elle affoiblit le ton des organes digeſtifs; la maſſe alimentaire ſéjournant davantage, devient plus nuiſible. Cette indigeſtion eſt plus dangereuſe dans les ruminans que dans le cheval, l'âne & le mulet. Celle qui a lieu dans la panſe eſt moins à craindre que celle qui exiſte dans le feuillet, parce que les ſubſtances capables de la détruire, agiſſent immédiatement ſur le fourrage contenu dans le premier eſtomac, tandis qu'elles ne peuvent, le plus ſouvent, pénétrer entre les lames du feuillet, les liquides aqueux franchiſſant ſa gouttière, & paſſant directement du bonnet dans la caillette; il n'y a que les ſubſiſtances huileuſes qui puiſſent, dans l'état où nous ſuppoſons ce viſcère, pénétrer entre ſes lames & les couches des alimens qu'elles logent; mais les huileux ſont contraires à l'inflammation qu'on veut appaiſer: tels ſont cependant les moyens oppoſés, & en quelque manière, contraires, que

nous allons concilier, pour parvenir au but que nous nous propofons.

Si les alimens folides ont été interdits dans le premier période de cette maladie, à plus forte raifon, devons-nous les profcrire ici; & l'on conçoit que tous délais, à cet égard, ne peuvent qu'être funeftes. Il importe de ménager les momens & de les employer avec économie, pour arrêter les progrès du mal. Il faut fe hâter de rendre le ventre libre, par des lavemens d'eau tiède, vinaigrée & édulcorée avec de l'huile d'olive, ou du beurre frais, ou du fain-doux. Ces lavemens doivent être réitérés, dans le commencement, toutes les heures. On aura foin d'adminiftrer avec non moins d'exactitude, après chaque lavement, un breuvage compofé d'une pinte (un litre) de décoction d'ofeille & de chicorée fauvage, dans laquelle on aura ajouté un gros (quatre grammes) de camphre diffous dans l'efprit-de-vin (alcohol), deux cuillerées à bouche de vinaigre de vin, & trois onces (un hectogramme) d'huile d'olive (1). On aura l'attention de mêler & d'agiter ces fubftances, au moment de les adminiftrer, pour que l'huile foit incorporée

(1) L'huile d'olive eft la meilleure; mais, à fon défaut, on fe fervira de toute autre huile bonne à manger, pourvu qu'elle foit douce & nouvelle; on doit rejetter celles qui font rances & âcres (oxigénées).

aux autres liqueurs. Ce breuvage ſera donné à un dégré de chaleur plus que tiède.

On gargariſera, quatre à cinq fois par jour, la bouche des animaux malades, avec de l'eau vinaigrée & miellée ; on les bouchonnera de temps en temps, & dès que les déjections ſeront un peu faciles, ce qui a ordinairement lieu au bout de dix à douze heures, plus ou moins, on ouvrira la jugulaire avec une forte & large flamme, & on fermera l'ouverture avec une épingle, après qu'on aura tiré une chopine (un demi litre) ou une livre (cinq hectogrammes) de ſang, & après qu'on aura joint les lèvres de la plaie faite par la flamme, avec un peu de beurre. On l'ouvrira de nouveau, quatre à cinq heures après, pour retirer une pareille quantité de ſang, & on réitérera ces ſaignées partielles, toujours par le même vaiſſeau, s'il eſt poſſible, juſqu'à ce que l'inflammation ſoit appaiſée ; ce qui a ordinairement lieu au bout de cinq à ſix évacuations de cette eſpèce.

L'inflammation paſſée, le ventre étant libre, les urines étant de bonne nature, & coulant uniformément, ſans efforts ni douleur, les animaux doivent être regardés comme guéris ; on peut les mettre à l'uſage du régime & du traitement preſcrits pour ceux de la première claſſe, ayant attention d'excepter de ce traitement la ſaignée ; mais

pour peu qu'ils soient encore tristes & dégoûtés, il faut les purger avec une once ou deux (quatre ou huit décagrammes) d'aloès en poudre, que l'on étendra dans une pinte (un litre) de décoction de chicorée sauvage (1); ce qui suffira pour opérer l'évacuation désirée. On aura soin, pendant le temps qu'elle s'effectuera, d'abreuver & de promener souvent les animaux. S'il y avoit des épreintes ou ténesmes, on donneroit des lavemens composés de substances grasses & adoucissantes, telles que du bouillon de tripes, une décoction de graine de lin, ou de l'eau de son, dans laquelle on auroit fait fondre une certaine quantité de beurre frais.

Les effets de la médecine passés, on cherchera à fortifier l'estomac ou les estomacs, par quelques breuvages d'infusion de plantes aromatiques & amères, telles que l'absynthe, la sauge, la centaurée, &c., ce qui suffira, avec le régime prescrit, pour remplir cette indication. On ne doit avoir recours au séton, au poitrail & au fanon, qu'autant que les signes de santé seront imparfaits: alors on en faciliteroit la suppuration, par l'onguent basilicum, & l'on n'ôteroit le séton que dix à douze jours après l'apparition des signes d'une santé parfaite.

---

(1) La huitième partie de ce breuvage suffira aussi pour le mouton.

Nous obſerverons, à l'égard de ce traitement en général, que les ſaignées doivent être moins répétées pour les moutons, pour les vaches pleines, & pour celles q ui abondent en lait, & généralement pour tous les animaux d'une conſtitution foible & délicate, que pour ceux d'un tempérament fort & irritable.

Traitement des animaux de la quatrième claſſe.

Lorſque la maladie eſt parvenue au troiſième degré, on conçoit que la ſaignée, ſi néceſſaire dans les cas précédens, ne pourroit qu'être mortelle ici, où il importe, non-ſeulement de ménager les forces de la nature, mais encore de les exciter pour favoriſer les criſes qu'elle tend à faire de toutes parts, pour ſe débarraſſer de l'ennemi qui l'opprime. Tout aliment ſolide, quelque léger qu'il fût, aggraveroit l'état du malade, & tous délais dans les ſecours à donner, ne pourroient qu'être funeſtes.

Le friſſon exige des bains de vapeur d'eau bouillante ſous le ventre & ſous la poitrine (1), & des

(1) L'animal auquel on veut faire prendre ces bains, doit être couvert d'une grande couverture de laine qui tombe de chaque côté, juſqu'à terre. Lorſque la vapeur a bien pénétré le corps, & que la ſueur eſt copieuſe, on le découvre, on le bouchonne très-promptement & très-fortement, juſqu'à ce

breuvages ſudorifiques, d'autant plus actifs que l'animal eſt plus triſte & plus foible.

Ces breuvages que l'on doit faire avaler pendant le temps que l'animal prendra le bain de vapeur, & après qu'il l'aura pris, ſeront compoſés ainſi qu'il ſuit : prenez eau bouillante, une pinte (un litre); ajoutez quinquina concaſſé, une demie once (quinze grammes), fleur de ſureau, ou baies de genièvre, ou de laurier, en poudre, une once (trois décagrammes); laiſſez infuſer une demi-heure; coulez la liqueur au travers d'un linge, & adminiſtrez-la un peu plus que tiède, après y avoir ajouté un demi-gros (deux grammes), ou un gros (quatre grammes), ou deux gros (huit grammes) d'alkali volatil fluor (ammoniaque), ou concret (carbonate ammoniacal), plus ou moins, ſuivant la force de l'animal, & ſuivant que l'on déſire donner au breuvage plus ou moins d'action.

On ſe diſpenſera de donner aux moutons ces bains de vapeur; le breuvage ſudorifique ci-deſſus, adminiſtré à doſe proportionnée, c'eſt-à-dire, à un huitième, ſera ſuffiſant pour opérer l'effet déſiré, qui eſt d'exciter fortement la tranſpiration,

---

qu'il ſoit ſec; on le couvre avec de la paille ſèche & une couverture; on fixe le tout par un ſurfaix.

& de porter à la peau les humeurs & la chaleur qui se sont concentrés au dedans.

Les tuméfactions & les ulcérations de la langue, & toutes celles qui se manifestent dans la bouche, demandent qu'on injecte souvent dans cette cavité des liqueurs déterſives & anti-putrides. L'infusion de quinquina, animée d'une suffisante quantité de teinture d'aloès, est la liqueur qui a été employée avec le plus de succès, sur-tout lorsqu'on a eu l'attention de scarifier ces tuméfactions, quand elles étoient épaisses & noires; d'ouvrir & de débrider les ulcérations, quand elles étoient sinueuses & tortueuses; enfin lorsqu'on a mis dans la bouche des billots chargés de son, de miel & de vinaigre, cuits & mêlés ensemble.

La foiblesse de la croupe & la douleur de l'épine seront combattues par des frictions spiritueuses faites de parties égales d'essence de térébenthine & d'eau-de-vie, mêlées & incorporées.

Les déjections de matières purulentes & infectes qui ulcèrent le rectum & occasionnent des épreintes & des ténesmes, ont été corrigées & arrêtées par des lavemens composés d'infusion de mélisse & de menthe, dans laquelle on avoit ajouté, pour chaque lavement, un gros (quatre grammes) de térébenthine dissoute dans un jaune d'œuf, & une cuillerée à bouche d'eau-de-vie camphrée.

Le flux par les naseaux, d'une matière sanguinolente, dissoute & infecte, doit être détourné, arrêté & corrigé par trois ou quatre sétons placés transversalement de chaque côté de l'encolure, & par des injections faites dans les fosses nasales, avec l'eau d'orge miellée & vinaigrée.

La tuméfaction des tégumens, dans quelque lieu qu'elle se montre, exige qu'on la combatte par les scarifications; les sétons, les vésicatoires & l'essence de térébenthine; que celle qui attaque les yeux & les détruit, soit traitée par deux ou trois raies de feu placées circulairement autour de l'orbite, par un séton placé sous le grand angle de l'œil, & par des collyres défensifs, tels que l'eau la plus froide possible, aiguisée d'un peu d'eau-de-vie.

A l'égard des animaux sur le corps desquels il ne survient aucune tumeur, il faut se hâter d'en établir d'artificielles, par le moyen d'un ou de plusieurs trochisques de sublimé corrosif (muriate de mercure corrosif), que l'on placera dans l'épaisseur du fanon des ruminans, & dans l'épaisseur des muscles pectoraux des chevaux, des ânes & des mulets; par les vésicatoires que l'on appliquera sur la surface extérieure des parties, dans l'intérieur desquelles ces trochisques auront été introduits.

Le

Le temps que ces trochiſques doivent ſéjourner dans la partie, eſt celui qu'il leur faut pour y produire un engorgement de trois ou quatre pouces (huit à onze centimètres) de hauteur dans les grands animaux, d'un pouce (trois centimètres), ou d'un pouce & demi (quatre centimètres) dans le mouton. La formation de cette tumeur a ordinairement lieu, ſur-tout ſi l'on ſeconde l'effet de ces véſicatoires par l'adminiſtration du breuvage ſudorifique ci-devant preſcrit, au bout de deux fois vingt-quatre heures, plus ou moins. Alors on les retire, & l'on traverſe la tumeur qu'ils ont fait naître, par deux ou trois ſétons. On hâte la ſuppuration, & on l'entretient le plus long-temps poſſible, avec l'onguent baſilicum; & s'il eſt inſuffiſant, avec l'onguent véſicatoire que l'on incorpore en plus ou moins grande quantité avec le premier, au moyen duquel on oint journellement les ſétons.

La ſuppuration établie, ſoit dans les tumeurs naturelles, ſoit dans celles produites par les ſecours de l'art, il ſurvient ordinairement un changement en mieux qui diminue la crainte & augmente l'eſpérance; mais quelque ſoit la diminution des ſymptômes fâcheux, il ne faut pas perdre de vue l'animal malade. La moindre erreur dans le régime, & la plus petite négligence dans les ſecours qu'il eſt

encore indispensable de lui donner, peuvent être la cause de sa perte. Il faut continuer de soutenir les forces de la nature, afin qu'elle se dépure parfaitement par la voie des égoûts naturels ou artificiels. Pour cet effet, on donnera toutes les cinq à six heures, un breuvage diaphorétique & antiputride, composé d'infusion de quinquina & de plantes aromatiques, aiguisée d'une suffisante quantité de vinaigre (1). Ce breuvage sera administré, comme le précédent, à un degré de chaleur plus que tiède; on en continuera l'usage jusqu'à ce qu'il ait produit l'uniformité du degré de chaleur dans toutes les parties extérieures du corps, la souplesse des tégumens, une suppuration bien abondante dans toutes les parties qui ont été traversées par les sétons; que les déjections soient de bonne nature; que les urines soient dépuratoires, c'est-à-dire, épaisses, & d'un jaune plus ou moins clair.

Si la croupe restoit foible, malgré les frictions spiritueuses ci-devant prescrites, on seconderoit leurs effets par des lavemens d'infusion de plantes aromatiques, que l'on animeroit avec addition

---

(1) Ce breuvage se fait ainsi: prenez eau bouillante, une pinte (un litre); ajoutez quinquina concassé, deux gros (huit grammes); feuilles de sauge, d'hysope, de chaque une poignée; laissez infuser une heure; coulez & ajoutez vinaigre de vin, une once (quatre décagrammes).

d'un demi gros (deux grammes), ou d'un gros (quatre grammes) d'eſſence de térébenthine ; & ſi ces moyens reſtoient encore inſuffiſans, on auroit recours au feu, que l'on appliqueroit en pointes ſur les lombes, & aux charges gommeuſes & réſineuſes, animées par l'eſſence de térébenthine pure.

On ne ceſſera l'uſage des injections dans les naſeaux & dans la bouche, ainſi que celui des billots, que lorſque ces parties ſeront dans l'état naturel.

Tels ſont les changemens en mieux qu'il faut attendre pour permettre à l'animal un régime plus nourriſſant. L'aliment qu'on doit lui donner d'abord eſt une panade fluide & légère, faite de mie de pain, de pommes de terre, de carottes & de navets cuits à l'eau, avec une certaine quantité de ſel commun (muriate de ſoude), c'eſt-à-dire, une once (quatre décagrammes) par pinte (litre). On la fera prendre avec la corne, à petites doſes réitérées ; ces doſes ſeront proportionnées à la taille & à la vigueur de l'animal malade ; elles ſeront d'autant plus rapprochées qu'il aura plus d'appétit, & qu'elles paſſeront plus facilement. Au bout de trente-ſix à quarante-huit heures, on eſſayera de lui donner des alimens plus ſolides ; le ſon ſec ou friſé, le foin le plus fin, le plus délicat & le mieux récolté, lui ſeront offerts,

d'abord à petites poignées, de temps en temps ; enfin, à mesure que sa santé se rétablira, & que la rumination s'exécutera librement, on le mettra peu-à-peu à la nourriture ordinaire ; mais il importe de commencer par le régime prescrit pour les animaux de la première classe, & de leur faire prendre, pendant quelques jours un breuvage le matin, & un autre le soir, fait avec l'infusion des plantes aromatiques, pour donner aux organes digestifs le ton & l'action qu'ils avoient avant la maladie. Si l'animal restoit triste, assoupi & languissant, on le purgeroit une fois ou deux ; & quant aux sétons, on se conformera, pour leur extraction, aux précautions ci-dessus prescrites. Toutes ces attentions sont si nécessaires, que pour peu qu'on les néglige, les animaux restent maigres, valétudinaires, & deviennent souvent perclus pour le reste de leur vie.

Moyens de tirer un parti avantageux des jeunes poussés des arbres.

Pour prévenir les effets destructeurs de cet aliment, il faut : 1°. n'envoyer les animaux dans les bois qu'après qu'ils auront été alimentés avec des pommes de terre, des navets écrasés & mêlés à une petite quantité de son ; ou après qu'on leur aura donné de l'herbe verte quelconque ; ou après

qu'ils auront pâturé pendant quelques heures dans une prairie, & qu'on les aura abreuvés avec l'eau la plus pure poſſible ; 2°. ne les laiſſer dans les bois que l'eſpace de deux ou trois heures le matin, & autant le ſoir, en obſervant de ne les y envoyer le ſoir qu'après qu'ils auront conſommé une ration pareille à celle que nous avons preſcrite pour le matin ; on leur en donnera encore en revenant des bois ; on la leur renouvellera le lendemain & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit poſſible de ſe paſſer de les nourrir avec le brou. C'eſt ainſi qu'en alternant ces deux eſpèces d'alimens, dont l'un eſt âcre & ſtyptique, l'autre adouciſſant & relâchant, ils ſe corrigeront l'un par l'autre ; que le ſuc du brou & de ſes feuilles ſera, en quelque ſorte, enchaîné, & que ſes effets ſeront extrêmement diminués.

Mais il eſt des cas où les particuliers ſont dans l'impoſſibilité de donner à leurs beſtiaux les ſubſtances que nous venons d'indiquer : alors il faut qu'ils ayent recours au ſon de froment, d'orge, ou de ſeigle, ou à la farine de ces grains, qu'on fera manger aux animaux, avant & après le brou, conformément à l'ordre établi ci-deſſus ; ce ſon ou cette farine étant liés ſous la forme de bouillie légère, par une ſuffiſante quantité d'eau ; & ſi l'uſage de ce ſon & de cette farine étoit in-

terdit par la difficulté de s'en procurer, on y ſubſtitueroit le fourrage ſec ; mais alors il faudroit donner de temps en temps aux animaux, lorſqu'ils ſeroient retirés des bois, ou avant de les y renvoyer, un breuvage & un lavement faits d'une décoction de graine de lin. La néceſſité & l'époque de cette précaution ſeront indiquées par une ſoif ardente, la conſtipation, la couleur noire & la dureté des excrémens. Il arrive encore trop ſouvent que les particuliers ſont abſolument dépourvus de toute eſpèce de fourrage ; qu'ils ſont dans la cruelle néceſſité de nourrir entièrement leurs beſtiaux avec les jeunes pouſſes des arbres, quelque ſoit la certitude des ſuites funeſtes de cet aliment ; qu'ils ſont contraints de choiſir entre ces deux extrêmes, ou de laiſſer périr les animaux d'inanition, ou de les expoſer à tous les déſordres qu'entraîne la *maladie de bois*. Si cette circonſtance malheureuſe ne peut pas toujours être prévue, elle devroit, du moins, n'arriver que lors de ces calamités rares, de ces chaleurs, de ces ſéchereſſes exceſſives qui ſuſpendent & arrêtent la végétation de toutes les plantes fourrageuſes. Mais la loi qui autoriſe les particuliers à conduire leurs animaux dans les bois, eſt la cauſe de leur défaut de prévoyance à raſſembler dans leurs greniers la quantité ſuffiſante de fourrage dont ils

auront besoin pour nourrir les bestiaux dans l'arrière saison & au printemps ; ils se fient sur la ressource que leur offrent les forêts, & c'est précisément cette ressource qui est le plus souvent la cause de leur ruine.

Quoiqu'il en soit, lorsque les bestiaux sont forcés de se repaître uniquement des végétaux que les bois fournissent, il faut les abreuver souvent avec l'eau blanche, sur chaque seau de laquelle on aura fait dissoudre, une once (quatre décagrammes) de gomme arabique ou de gomme de cerisier (1), & leur donner à l'étable des breuvages & lavemens de décoction de graine de lin, ayant attention de laisser la graine de lin dont on a fait la décoction, dans le breuvage. On saignera les animaux à la jugulaire, tous les quinze jours, environ, afin de prévenir l'inflammation que le brou occasionne. Cette opération sera précédée & suivie, pendant deux ou trois jours, de

(1) Il seroit à souhaiter qu'on s'habituât à récolter en France cette gomme de cerisier ; elle suppléeroit la gomme arabique, qui est une substance exotique & toujours très-chère pour l'usage des animaux. La commune, dont nous supposons qu'on fera usage, vaut, dans le commerce, trente à trente-cinq sous (un franc cinquante à un franc soixante-quinze centimes) la livre (les cinq hectogrammes) ; celle de cerisier ne vaudroit pas, à beaucoup près, autant.

l'uſage d'un grand nombre de breuvages & de lavemens de décoction de graine de lin, dans leſquels on ajoutera un peu de vinaigre ; on abrégera auſſi, pendant ces époques, la durée de la pâture des animaux dans les bois & cette abréviation ſera d'autant plus grande, qu'ils mangeront le brou avec plus de voracité.

Telles ſont, en général, les précautions à prendre pour s'oppoſer aux mauvais effets de cet aliment. Il feroit peut-être plus avantageux de le proſcrire que de le permettre, parce qu'il eſt certain que, de quelque manière qu'on l'enviſage, il doit toujours altérer plus ou moins ſenſiblement la ſanté de l'animal, & qu'il s'en faut de beaucoup que tout ce que nous venons de preſcrire, ſur-tout dans la dernière circonſtance que nous avons ſuppoſée, donne l'aſſurance que le phyſique de l'animal reſtera intact, ſi l'on a été obligé de le tenir à un pareil régime pendant long-temps.

Nous ne ſaurions trop inviter les cultivateurs à ne jamais compter ſur la fatale reſſource que les bois leur offrent ; nous les invitons à les fuir, au contraire, autant qu'il leur ſera poſſible, ſur-tout, pendant la pouſſe du brou, & ſur-tout encore, lorſqu'ils abonderont en chênes.

De la Péripneumonie,

Ou affection gangréneuse du poumon ; qui règne ordinairement dans le printemps, sur les bêtes à cornes (1)

Par le C. Chabert.

La *péripneumonie* gangréneuse est une maladie contagieuse qui affecte les poumons ; elle est presque toujours épizootique dans les bêtes à cornes, & c'est sous ce point de vue que nous la considérerons aujourd'hui.

On observe aussi dans cette maladie trois temps ou périodes.

(1) Le Conseil exécutif provisoire de l'an II, informé des ravages annuels de cette maladie, a ordonné que ce mémoire seroit imprimé séparément à l'Imprimerie nationale, en une feuille *in*-8°., & qu'il en seroit répandu une quantité suffisante d'exemplaires dans tous les départemens, au printemps prochain.

On trouvera de ces exemplaires séparés, dans la librairie de Madame *Huzard*, au prix de 25 centimes (cinq sous) & trente centimes (six sous) par la poste.

On l'a encore réimprimé dans la *Feuille du Cultivateur*, & séparément, en l'an V, *in*-8°. de 20 pages, gros caractère, pour qu'il paroisse plus considérable & qu'on puisse le vendre plus cher. (*Note de l'éditeur.*)

Symptômes du premier degré.

La tête de l'animal eſt plus ou moins lourde ; le mufle eſt moins arroſé qu'à l'ordinaire ; les yeux ſont triſtes & plus ou moins obſcurcis ; le pouls eſt dur, irrégulier & accéléré ; les flancs ſont légèrement agités ; la chaleur de la bouche & de l'air expiré eſt un peu plus forte qu'à l'ordinaire ; la toux eſt sèche, ſouvent forte & fréquente ; le dégoût eſt plus ou moins grand pour les alimens ſolides ; la ſoif eſt plus forte ; la fiente eſt quelquefois noire, mais preſque toujours plus compacte qu'à l'ordinaire ; les urines ſont rares, & plus ou moins épaiſſes, elles ont une odeur plus forte que dans l'état de ſanté ; le poil eſt hériſſé, ou a perdu ſon luſtre ; la chaleur des oreilles & des cornes eſt plus forte que dans l'état ſain ; il y a une légère diminution des forces ; l'animal paroît fatigué ſur ſes extrémités ; quelques-uns ſont affectés de claudications.

Symptômes du deuxième degré.

Tous les ſymptômes décrits ci-deſſus augmentent d'intenſité ; l'épine du dos eſt très-ſenſible, la plus légère preſſion ſur cette partie la fait fléchir en contre-bas, & cette flexion eſt ſuivie d'une plainte de l'animal ; il y a grincement de dents ; diminution du lait ; la tête eſt levée ; les yeux ſont

étincelans & larmoyans ; le pouls eſt très-agité ; la ſoif eſt grande, ſouvent inextinguible ; la chaleur & la ſéchereſſe de la bouche ſont conſidérables, celle de l'air expiré n'eſt pas plus tempérée ; la membrane pituitaire eſt enflammée & engorgée ; le mufle eſt ſec, & les naſeaux ſont ſpaſmodiquement contractés ; toute la ſurface du corps eſt d'une chaleur pulſative : ſouvent cette chaleur diſparoît tout-à-coup pour reparoître de nouveau : ſouvent encore elle ſe montre partiellement ſur les côtes, ſur les faces de l'encolure, tandis que les cornes, les oreilles & les extrémités ſont froides ; d'autrefois encore le contraire arrive : on remarque de plus que les cornes & les oreilles ſont froides & chaudes alternativement ; les flancs ſont agités ; la main, introduite dans le boyau rectum, met à même de reconnoître l'intenſité de l'inflammation des entrailles, qui eſt toujours très-conſidérable ; la chaleur de ces parties, néanmoins, n'eſt pas toujours en proportion de celle de l'habitude du corps, ſouvent elle eſt d'autant plus forte, que celle des tégumens, des cornes, des oreilles & des extrémités, eſt plus foible ; la toux eſt forte & le plus ſouvent continue, opiniâtre & convulſive ; dans les animaux chez leſquels elle n'exiſte pas, & où cependant on obſerve les autres ſymptômes ci-deſſus décrits, la maladie eſt très-avancée, & doit être

regardée comme à ſon dernier période, parce qu'alors la tiſſure pulmonaire ſe trouve ſi fortement ſubjuguée par les humeurs, qu'elle n'éprouve aucune irritation : l'animal ne ſe couche point, ou du moins ne peut reſter long-temps dans cette ſituation ; la douleur de la poitrine réſultant du poids d'un des lobes pulmonaires ſur l'autre, ou la toux qui ne peut s'effectuer librement dans cette ſituation, l'obligent à ſe relever promptement ; il y a expectoration par la bouche & par les naſeaux d'une matière rouſſâtre & ſanguinolente, plus ou moins diſſoute : cet état inflammatoire coagule bientôt le lait, ou s'oppoſe à ſa filtration : de-là la dureté des mammelles, ou leur deſſéchement & leur flétriſſure.

Il ſe montre, dans quelques ſujets, une tumeur ſuperficielle dans une partie quelconque, ſon ſiége le plus ordinaire eſt au défaut du coude, au cou, ou aux extrémités. Ces ſortes de tumeurs ſont ordinairement très-mobiles, elles diſparoiſſent aſſez ſubitement, & cette rentrée, qui eſt précédée par un friſſon ſur une partie quelconque du corps, & ſur-tout ſur les faces latérales de la poitrine, du bras & de l'avant-bras, eſt mortelle.

Symptômes du troiſième degré.

Tous les ſignes d'inflammation des deux pre-

miers degrés disparoissent : le pouls est petit, foible, & en quelque sorte effacé ; les humeurs de l'œil ont perdu leur humidité naturelle, la pupille est dilatée & sans mouvement, l'approche de la flamme même ne peut la faire contracter ; les flancs sont rentrés & leurs mouvemens très-accélérés ; les mouches s'attachent à l'animal, & il y est insensible ; la respiration devient de plus en plus laborieuse ; l'épine est voûtée en contre-haut par le rapprochement des extrémités ; les naseaux sont extrêmement dilatés, & ils laissent couler une humeur diversement colorée & plus ou moins infecte : cette humeur est quelquefois si âcre, qu'elle ulcère la membrane pituitaire, comme dans la morve des chevaux ; d'autres fois, mais assez rarement, des portions charnues, baveuses, décomposées & formées par les débris de la substance pulmonaire, remplacent ou accompagnent l'écoulement dont nous venons de parler, & sortent, partie par la bouche, & partie par les naseaux. Il y a constipation dans quelques sujets ; mais ce qui est plus fréquent, ce sont des déjections de matières bilieuses, très-âcres & très-fétides, qui donnent lieu à des épreintes cruelles ; la foiblesse est considérable ; la chassie ou l'humeur des tarses est collante ; toute la machine est insensible ; on entend ordinairement un gargouillement dans la

poitrine : le malade chancelle, se plaint, tombe, se relève pour tomber de nouveau, & meurt.

Tels sont, en général, les symptômes qui se succèdent dans cette maladie véritablement désastreuse ; cette succession s'opère d'autant plus promptement, que la cause de la maladie a plus d'intensité ; que l'époque où elle a commencé à agir est plus éloignée de celle de l'invasion de l'épizootie ; & lorsque cette intensité est augmentée par la contagion, la maladie, dans un bon nombre de sujets, ne passe pas par les différens degrés que nous avons décrits ; plusieurs périssent presque subitement, ou après un délai de vingt-quatre à quarante-huit heures. Cet événement a principalement lieu sur les jeunes sujets, & surtout sur ceux qui sont les plus gras & les plus forts.

Ouverture des cadavres.

On remarque une inflammation générale ; les poumons sont presque constamment décomposés, sphacelés & suppurés ; la plèvre & le médiastin sont épaissis & infiltrés d'humeurs glaireuses : il y a adhérence de ces parties avec les poumons, le péricarde & le diaphragme ; d'autrefois tous ces viscères nagent dans une plus ou moins grande quantité d'eau bourbeuse, séreuse, sanguinolente

& toujours infecte ; le foie se montre tuméfié, de couleur jaunâtre, & alors il est d'un volume considérable ; sa vésicule est pleine d'une humeur épaisse & noire ; le diaphragme est enflammé & le plus souvent gangréné, ou couvert de taches noires ; la panse renferme des alimens plus ou moins desséchés ; ceux du feuillet sont secs & brûlés, la membrane interne de ce viscère adhère le plus souvent aux couches alimentaires ; la caillette & les intestins grêles sont plus ou moins enflammés ; la matrice dans l'état de plénitude, ainsi que le fœtus qu'elle renferme, sont, non-seulement très-enflammés, mais souvent affectés de taches gangréneuses ; les poumons du fœtus se ressentent plus ou moins de l'état de ceux de la mère.

Des Causes de la maladie.

L'époque la plus ordinaire où la *péripneumonie* se déclare, est le printemps qui succède aux hivers doux, par la raison que les plantes que les animaux paissent dans cette saison, outre qu'elles sont fort aqueuses & inertes, sont encore couvertes d'insectes, ce qui fournit des alimens véritablement putrides. On la voit encore naître en automne, lorsque l'été a éprouvé de grandes variations de chaud & d'humide, & que ces variations se sont fréquemment répétées. Ainsi les causes les plus

fréquentes de cette maladie ſont les variations de l'atmoſphère, les longues ſéchereſſes, l'expoſition trop long-temps continuée des animaux à l'ardeur d'un ſoleil brûlant, les brouillards épais & fétides, la grêle, les pluies froides que les animaux éprouvent lorſqu'ils ſont en ſueur ; la diſette d'eau, la mauvaiſe qualité de celle des mares où on les abreuve ; les fourrages & les pâturages poudreux & ſubmergés, les étables trop chaudes, les plantes marécageuſes, & ſur-tout celles qui ſont deſſéchées après la retraite des eaux, telles que celles qu'on nomme *la gaze*, qui n'eſt autre choſe que les feuilles du chiendent, en parties pourries & amalgamées (1) ; les exhalaiſons putrides des marais, les inſectes qui recouvrent les plantes, & qui ſont ou vivans ou morts.

Outre ces cauſes, on a vu encore que la paille d'avoine qui a été trop javelée, celle que l'on a liée à la roſée, & qui s'eſt moiſie dans le tas, forment des fourrages poudreux, & en quelque manière décompoſés qui, quoique battus, ſecoués & propres en apparence, ne portent pas moins dans le ſang des principes deſtructeurs de la ma-

(1) Voyez ce que nous avons dit de cette ſubſtance dans le volume précédent, en parlant des indigeſtions, ſeconde partie, page 165, ſeconde édition.

chine ;

chine : la paille d'avoine que l'on fait consommer ordinairement à ces animaux, est un fourrage qui, contenant toujours beaucoup plus de terre que de sucs nourriciers, remplit la panse, augmente le volume du bas-ventre aux dépens de celui de la poitrine, & dispose les viscères renfermés dans celle-ci à être la proie d'une infinité de maladies, ou chroniques, ou aiguës, suivant la disposition des sujets & l'action des autres causes prédominantes. Enfin, la contagion est d'autant plus active, comme nous l'avons dit, que le nombre des animaux affectés est plus considérable, & que ces animaux sont plus pressés dans les étables.

Soins & régime.

Les bêtes à cornes étant, en général, d'un tempérament phlegmatique & pituiteux, ne paroissent point éprouver tout de suite les effets d'un virus quelconque introduit dans leur sang : il y fait des ravages sourds & sinistres, & très-souvent le premier signe qui l'annonce est bientôt suivi d'un embrasement subit & général, qui opère la destruction de la machine, si on tarde d'y apporter un prompt secours. En conséquence, on ne sauroit visiter trop fréquemment les animaux sains, afin de s'assurer de l'existence du plus léger signe maladif : on doit éviter, avec le plus grand soin, toute

communication, & ceux qui soignent les animaux malades, ne doivent jamais entrer dans les écuries saines, cette maladie étant très-contagieuse. On brûlera, à la porte des lieux où l'on tiendra les animaux malades, le fumier qu'on en sortira chaque jour, afin d'anéantir les particules morbifiques qu'il renferme, & qui sont de nature à s'étendre facilement au loin : on enterrera les cadavres le plus profondément qu'on pourra, après avoir lacéré & tailladé leurs cuirs; on tiendra les animaux sains dans des étables très-sèches, propres & bien aérées ; ceux affectés de la maladie seront renfermés dans des parcs éloignés des habitations.

On fera brosser, bouchonner & étriller souvent les animaux malades & ceux qui ne le sont pas ; on tiendra les premiers couverts & dans la plus grande propreté : on parfumera l'étable avec des plantes aromatiques, ou avec des baies de genièvre infusées dans le vinaigre, & jetées sur des charbons ardens. On fera bouillir du vinaigre sur un réchaud, & on en dirigera les vapeurs sous le ventre & la poitrine, & dans les naseaux de chacun d'eux, après avoir eu soin de mettre auparavant sur le corps, une grande couverture qui tombe jusqu'à terre. Cette dernière précaution est pour les malades & pour ceux à préserver; on leur fera respirer un air frais, soit en les promenant, s'il

fait beau, soit en donnant à l'air une libre circulation dans les étables ; on entretiendra, dans leur bouche, un billot composé d'oximel simple & d'assa-fœtida.

Les animaux malades seront tenus à la diète la plus sévère ; la moitié de la ration ordinaire sera donnée à ceux qu'il s'agira de préserver, & on leur choisira des fourrages secs & très sains.

Traitement préservatif.

Il faut saigner à la jugulaire, & répéter cette opération le lendemain, & même le surlendemain, si le pouls conserve encore un caractère de dureté. On donnera, pendant trois ou quatre jours, le breuvage (No. 3), & les lavemens (No. 1) ; on placera, le deuxième jour de cet usage, un trochisque de sublimé corrosif (muriate de mercure corrosif), au poitrail : la tumeur que ce corps étranger fera naître, sera traversée par le moyen d'un séton enduit de vésicatoires : on le nétoyera tous les jours avec de l'eau tiède vinaigrée, & on en entretiendra la suppuration le plus long-temps possible ; on ne l'enlèvera qu'après que l'épizootie sera terminée, & à cet effet, on choisira un beau jour continué depuis quelque temps : il importe aussi que cette extraction soit suivie du breuvage purgatif (No. 5).

Immédiatement, après avoir placé le trochifque dont nous venons de parler, on donnera à chaque animal le breuvage alexitère (N°. 9), afin d'en feconder l'effet, & de faciliter la fortie entière & complète de l'humeur gangréneufe, qui ordinairement fe porte dans le lieu où eft l'exutoire : fi, cependant elle fe portoit ailleurs, ce qui eft très-rare, on attaqueroit par les véficatoires, les fcarifications, ou les frictions répétées d'effence de térébenthine, la tumeur qu'elle auroit formée : le lendemain ou le furlendemain, on aura recours au breuvage antiputride (N°. 7); on reviendra enfuite à celui (N°. 3), dont on fera un ufage fort étendu ainfi que de la boiffon (N°. 2).

Ces moyens ont conftamment fuffi pour garantir les animaux fains des effets de la contagion.

Traitement curatif.

Nous le diftinguerons fuivant chacun des degrés qu'on obferve dans cette maladie.

Traitement du premier degré.

La faignée à la jugulaire eft ordinairement indiquée à cette époque; mais cette circonftance fuppofe que les caufes qui ont déterminé la maladie n'agiffent que depuis très-peu de temps : on doit être très-circonfpect dans l'emploi de ce moyen, & il ne faut fe déterminer à faire cette

opération qu'après avoir consulté le pouls, & s'être assuré qu'il est dur, fort & plein; s'il étoit, au contraire, foible & petit, l'évacuation du sang faciliteroit alors d'autant plus l'affluence des humeurs sur les poumons, que cette disposition seroit plus grande, ainsi la saignée ne sera donc pratiquée qu'autant que le pouls sera dur; elle sera répétée trois ou quatre heures après, si cette même dureté subsiste encore.

Dès que le pouls sera souple, appliquez les vésicatoires (No. 6) sur chaque côté de la poitrine, en arrière des coudes; faites le poil sur la place, lotionez-la ensuite avec la teinture de cantharides; appliquez-y une couche d'onguent vésicatoire, que vous ferez fondre sur la partie, au moyen d'une pelle chauffée; appliquez-y ensuite une seconde couche, que vous maintiendrez par le moyen d'un large plumaceau soutenu par un bandage.

Quand cet éruptoire aura produit l'effet désiré, vous lui substiturez un suppuratif composé d'onguent basilicum & de vésicatoire : on augmentera la dose de ce dernier, suivant le besoin : on y en mettra d'autant plus, que la suppuration sera moins abondante, & la tuméfaction moins considérable. Quand la suppuration sera amplement établie, on se contentera du digestif composé de

térébenthine & de jaune-d'œuf, & on l'entretiendra le plus long-temps que faire se pourra.

Donnez immédiatement après l'application de ces vésicatoires, le breuvage alexitère (N°. 9) ; revenez ensuite à celui (N°. 7), que vous réitérerez toutes les six heures, pendant les vingt-quatre premières heures, après quoi vous vous contenterez de le donner tous les matins, pendant quatre ou cinq jours; vous lui substituerez ensuite celui (N°. 3), & vous injecterez fréquemment dans la bouche le gargarisme (N°. 4).

On donnera des lavemens délayans & tempérans (N°. 1) toutes les cinq ou six heures ; on fera prendre, le plus que l'on pourra, de la boisson (N°. 2), & si l'animal la refuse, on la lui administrera avec la corne.

Faites humer de temps en temps, à l'animal la vapeur d'eau chaude vinaigrée : vous aurez la précaution d'envelopper la tête & le seau avec un linge ou une couverture, afin qu'il se perde le moins de vapeur possible. Si la maladie cède à ce traitement, terminez la cure par le breuvage purgatif (N°. 5.)

Il importe de bouchonner, de brosser & d'étriller fortement les animaux, à l'effet de rétablir l'insensible transpiration toujours supprimée dans cette circonstance ; souvent on est obligé, pour la

rétablir plus complétement, de faire usage des bains de vapeurs.

Traitement du deuxième degré.

La saignée doit être proscrite ; elle détruiroit les forces déjà opprimées, & précipiteroit l'animal dans le troisième temps de la maladie. Le deuxième degré étant celui où elle tient le milieu entre l'inflammation & le sphacèle, on appliquera sur-le-champ les vésicatoires ; on fera précéder leur application de plusieurs mouchetures ou scarifications, ainsi que de lotions faites avec de l'eau-de-vie vésicante ou teinture de cantharides ; il faut encore, pour leur donner l'activité dont ils ont besoin, saupoudrer de sublimé corrosif (muriate de mercure corrosif) réduit en poudre, la deuxième couche que l'on appliquera, après avoir fait fondre la première avec la pelle chauffée.

On administrera ensuite le breuvage antiputride (N°. 7), & on fera, de plus, un très grand usage des lavemens (N°. 1), de la boisson (N°. 2), & du gargarisme (N°. 4).

On ajoutera, dans les lavemens prescrits dans le premier degré, deux verres de vinaigre ; les animaux affectés de dévoiement auront des lavemens composés de la même décoction ci-dessus, avec addition de quatre gros (quinze grammes)

de térébenthine, diſſous dans une décoction très-mucilagineuſe de graine de lin; s'il y a épreintes ou téneſmes, cette dernière décoction & les quatre gros (quinze grammes) de térébenthine formeront ſeuls les lavemens.

Si l'animal étoit très-foible, & qu'on craignit que les véſicatoires ne puſſent attirer au dehors toute l'humeur gangréneuſe qui l'opprime, on en aideroit l'effet par le breuvage alexitère (N°. 9), adminiſtré immédiatement après l'application des véſicatoires, ce qui n'empêchera pas de revenir au breuvage antiputride (N°. 7), ordonné précédemment, & dont on réitérera la doſe ſuivant l'exigence des cas.

Auſſitôt que la rumination commencera à ſe rétablir, & que la plus grande partie des ſymptômes auront diſparu, on donnera, comme dans le premier degré, la panade (N°. 8), pour toute nourriture.

Lorſque les ſymptômes continueront à ſe diſſiper, & que l'animal pourra être comparé à ceux qui ſont ſoumis au traitement du premier degré, on ſe contentera de ſuivre ce qui y eſt preſcrit.

A l'égard des vaches dont le pis ſera dur, on les fera traire très-ſouvent, après avoir fait tremper les mammelles dans l'eau tiède.

Traitement du troisième degré.

On doit ici envisager la nature dans un état d'atonie véritable & de destruction prochaine ; cependant on pourra tenter l'application des vésicatoires. Ce topique ne sauroit être appliqué ni trop tôt, ni trop fort : on sent le besoin d'en seconder les effets par le breuvage alexitère (No. 9), dont la dose sera d'autant plus forte & plus réitérée, que la foiblesse du sujet sera plus grande. Quand ce breuvage aura produit l'effet désiré, on reviendra à celui (No. 7), ou à celui (No. 10), si l'effet de ce dernier étoit insuffisant.

Après l'administration du breuvage (No. 9), on injectera dans la bouche le gargarisme (No. 4), pour opérer l'exfoliation des escharres qu'il fait naître dans cette cavité ; on ajoutera à ce gargarisme deux onces (six décagrammes) de teinture d'aloès.

Dès que les symptômes de foiblesse & d'atonie auront disparu, on reviendra au traitement prescrit pour le deuxième degré, & on passera successivement à celui du premier (1).

(1) On voit par tout ce qui précède qu'il ne faut pas confondre cette maladie avec la péripneumonie ordinaire, ni avec la péripneumonie chronique, ou phtisie pulmonaire des vaches laitières dont j'ai donné la description dans le tome V (1794), seconde partie. (*Note de l'éditeur.*)

Formules médicinales.

No. 1. *Lavemens.*

Prenez feuilles d'oseille & de chicorée sauvage, de chaque, six fortes poignées; sel commun (muriate de soude), six onces (deux hectogrammes); faites bouillir dans la valeur d'un plein seau d'eau, retirez du feu; laissez infuser une heure, environ; passez à travers un linge; ajoutez vinaigre, une chopine (un demi litre), ou une livre (cinq hectogrammes); mêlez & donnez tiède pour lavemens à la dose d'une pinte (un litre.)

No. 2. *Boisson.*

Prenez eau commune, un plein seau; farine d'orge ou de froment, deux jointées; délayez cette farine dans l'eau, à froid; ajoutez sel de nitre (nitrate de potasse), une once (trois décagrammes), ou esprit de vitriol (acide sulfurique), un gros (quatre grammes); coupez cette boisson avec partie égale d'une forte décoction de navets; mêlez & faites boire froid.

No. 3. *Breuvage.*

Prenez décoction No. 1, une pinte (un litre); ajoutez sel de nitre (nitrate de potasse), deux

gros (huit grammes); oximel ſimple, deux onces (ſix décagrammes); camphre, deux gros (huit grammes); mais ayez l'attention de diſſoudre le camphre avant le mélange, en le triturant dans un mortier, au moyen d'un peu d'eau de Rabel; mêlez & donnez pour breuvage.

Nota. Ces mélanges doivent avoir lieu, la liqueur étant froide, & il faut les donner de ſuite.

N°. 4 *Gargariſme.*

Prenez orge entier, une jointée; feuilles de mauve, quatre fortes poignées; faites bouillir dans la valeur d'un plein ſeau d'eau; retirez du feu, lorſque l'orge ſera crevé; paſſez, laiſſez refroidir, & ajoutez oximel, quatre onces (douze décagrammes); camphre, une once (trois décagrammes), que vous aurez fait diſſoudre dans une once (trois décagrammes) d'eau de Rabel; mêlez & injectez pour des gargariſmes, lancés dans la bouche, à la faveur d'un ſeringue.

N°. 5. *Breuvage purgatif.*

Prenez aloès en poudre, une once (trois décagrammes); miel commun, quatre onces (douze décagrammes); délayez dans une pinte (un litre) d'une forte décoction de graine de lin; faites prendre en un ſeul breuvage, le matin.

N°. 6. *Onguent véficatoire.*

Prenez huile de laurier, quatre onces (douze décagrammes) ; euphorbe & mouches cantharides, en poudre très-fine, de chaque, une once (trois décagrammes) ; mêlez & incorporez le tout très-exactement, & gardez cet onguent pour l'ufage.

N°. 7. *Breuvage antiputride.*

Prenez baies de genièvre, une forte poignée ; tartre de vin en poudre, quatre gros (quinze grammes) ; jetez dans une pinte (un litre) d'eau bouillante ; retirez du feu ; laiffez infufer jufqu'à ce que la liqueur foit froide ; paffez au travers d'un linge, & exprimez fortement ; ajoutez camphre, un gros (quatre grammes), que vous aurez fait diffoudre, avant le mélange, dans une pleine cuillerée à bouche, d'eau de Rabel, & quinquina en poudre, quatre gros (quinze grammes) ; mêlez & donnez pour breuvage.

N°. 8. *Panade.*

Prenez farine d'orge & de froment, de chaque, deux fortes jointées ; baies de genièvre concaffées, une poignée ; délayez dans une fuffifante quantité d'eau commune ; faites cuire doucement jufqu'à confiftance de bouillie ; retirez du feu ; laiffez refroidir, & ajoutez enfuite quatre jaunes-d'œufs &

une once (trois décagrammes) d'extrait de genièvre ; mêlez & donnez avec la corne, partie le matin, & partie le soir.

N°. 9. *Breuvage alexitère.*

Prenez décoction de baies de genièvre N°. 7, une chopine (un demi-litre); la liqueur étant froide, ajoutez-y une pleine cuillerée à bouche d'alcali volatil-fluor (ammoniaque); quinquina en poudre, une once (trois décagrammes), & donnez sur-le-champ, pour éviter l'évaporation de l'alcali volatil (ammoniaque.)

N°. 10. *Autre breuvage alexitère.*

Prenez assa-fœtida & gomme ammoniaque, de châque, quatre gros (quinze grammes); faites dissoudre, à chaud, dans une pinte (un litre) de vinaigre; étendez ensuite le tout dans une chopine (un demi-litre) de décoction) de baies de genièvre, N°. 7; faites boire ce breuvage chaud, pour en augmenter l'effet.

Des Aphthes,

Ou Ulcères dans la bouche.

Par le C. Huzard.

Cette maladie s'appelle encore, dans les animaux domestiques, *alcola*, *bouche chancrée*, *bouche ulcérée*, *boutons*, *chancres à la bouche*, *mal de la bouche*, *pouches*, *ulcères à la bouche*, *ulcères serpigineux*, &c.

Les *aphthes* sont de petits ulcères superficiels ou peu profonds, qui attaquent toutes les parties de la bouche, ou de la gueule des animaux domestiques, mais principalement du cheval, du bœuf & du chien; on les trouve quelquefois jusques dans le pharynx & l'œsophage, dans le larynx & la trachée-artere, ainsi que dans les arrière-narines. Elles affectent différentes formes, mais elles sont, le plus ordinairement, régulièrement rondes, peu profondes, & paroissent avoir été pratiquées avec un emporte-pièce.

Si on examine la bouche des animaux dans le temps où il y paroît des *aphthes*, on aperçoit de petites élévations rougeâtres, semblables à des grains de millet, dont le point le plus élevé ou le centre est blanchâtre; il devient bientôt transf-

parent, & il forme une petite véficule qui contient une légère quantité d'humeur limpide & âcre, qui a bientôt rongé la pellicule qui s'oppofe à fon épanchement. L'ulcère alors n'eft pas plus étendu que la tête d'une groffe épingle; mais il acquiert promptement la largeur d'une lentille, quelquefois celle d'un liard, & rarement celle d'un écu de trois livres. Les bords s'engorgent plus ou moins, fe durciffent; l'ulcère paroît plus profond, il eft blafard, ou d'une couleur d'un gris fale, & picoté de petits points rougeâtres; l'humeur qui s'en échappe eft fanieufe, & exhale une odeur fétide; peu-à-peu les bords fe dégorgent & s'affaiffent, la fuppuration devient plus blanche, plus épaiffe, moins abondante, l'ulcère diminue, fe remplit, & au bout de huit ou dix jours, il eft ordinairement cicatrifé.

Toutes les *aphthes* ne fuivent pas la même marche, dans le même fujet: plufieurs fe montrent lorfque quelques-unes font déjà parvenues à leur accroiffement, que d'autres font en train de guérifon, & que quelques autres font déjà cicatrifées. Quelquefois elles s'ouvrent fi près les unes des autres, que leur réunion forme un ulcère affez étendu; d'autrefois elles font tellement multipliées, que toute la bouche paroît ne former qu'un large & vafte ulcère.

On juge de la malignité des *aphthes* par leur couleur & par leur profondeur. Celles qui sont superficielles, petites, blanches, séparées les unes des autres, qui laissent échapper une humeur blanchâtre, sans odeur, & qui ne sont pas promptement remplacées par de nouvelles, sont peu dangereuses, & se guérissent promptement; mais celles, au contraire, qui sont multipliées, profondes, qui s'agrandissent rapidement, dont les bords s'engorgent & deviennent calleux; qui sont d'une couleur noirâtre ou livide, & dont la suppuration, de mauvaise qualité, exhale une odeur fétide, sont d'une espèce maligne, guérissent plus difficilement, & emportent, quelquefois assez rapidement, les animaux.

Le siége des *aphthes* paroît être à l'extrémité des vaisseaux excrétoires des glandes salivaires, & de toutes les autres glandes qui fournissent une humeur semblable à la salive; & la cause paroît être l'âcreté de l'humeur chariée par ces vaisseaux; mais quelle est la cause de cette âcreté? Il est difficile sans-doute de l'assigner d'une manière précise, sur-tout lorsque la maladie prend un caractère épizootique, & qu'elle attaque plusieurs espèces d'animaux à-la-fois. La nature des alimens paroît y être pour beaucoup, & si cette maladie se montre plus fréquemment au printemps & dans l'automne,

c'est qu'à ces époques, les herbes, les fourrages, se ressentent plus particulièrement de la dureté de l'hiver ou de la sécheresse de l'été, & que les animaux, dans l'une & l'autre de ces saisons, sont obligés de pâturer les herbes des marais & des prés bas, les seuls qui en fournissent alors, ou de manger les fourrages qui en proviennent; & on sait que la plupart des plantes qui forment ces sortes de prairies, contiennent, plus ou moins, un principe âcre & corrosif (1).

Les *aphthes* sont essentielles ou symptomatiques. Dans le premier cas, elles se montrent seules, & l'animal malade n'est affecté que des symptômes qui les accompagnent ordinairement, tels que le dégoût, la cessation de la rumination, la difficulté de la déglutition, la tristesse, l'épanchement d'une bave plus ou moins visqueuse par la bouche, la chaleur de cette partie, la fétidité de l'haleine, & un amaigrissement assez prompt; quelquefois alors, elles prennent un caractère épizootique & paroissent être contagieuses (2).

(1) On sait aussi que dans l'homme, l'usage de certains alimens, de quelques espèces de fromages, par exemple, occasionne assez promptement des *aphthes* dans la bouche, à plusieurs de ceux qui en mangent.

(2) Ce qui tendroit à prouver la contagion des *aphthes*,

Il paroît que pendant l'année 1763, & au commencement de 1764, les *aphthes* formèrent le caractère essentiel de l'épizootie qui régna sur les chevaux & sur les bêtes à cornes, dans presque toute la France, & principalement dans l'Auvergne, dans le Périgord, à Paris & dans les environs, où *Lafosse* l'observa parmi les chevaux, dont elle fit périr plusieurs (1).

Sagar a décrit, avec beaucoup d'exactitude, une pareille épizootie qui se manifesta en 1764, dans le cercle d'Iglaw en Moravie (2). Elle attaqua généralement tous les bestiaux. C'étoit une maladie très-contagieuse qui se communiquoit même aux hommes. Elle s'annonçoit d'abord par la tristesse & la chaleur du corps; les yeux étoient plus ou moins rouges; l'intérieur de la bouche offroit une

---

c'est que quelquefois on en remarque aux mammelles de la jument & aux trayons du pis de la vache, dont le poulain ou le veau en sont affectés.

(1) Voyez *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège & maréchalerie*, au mot *aphthes*.

(2) JOA. BAP. MICH. SAGAR, *circuli Iglaviensis in Moravia physici libellus de aphthis pecorinis anni* MDCCLXIV. *Cum appendici de morbis pecorum in hâc provinciâ tam frequentibus, eorundemque caussis, & medelis præservatoriis. Impensis* Joannis Pauli Kraus, *bibliopolæ Viennensis.* M. DCC. LXV. petit in-8°, de 63 pages.

couleur d'un rouge plus vif que dans l'état naturel, l'haleine étoit échauffée ; les animaux étoient dégoûtés des alimens & de la boiſſon ; l'urine étoit au commencement colorée. Tous les ſymptômes croiſſoient inſenſiblement ; le ſecond, le troiſième, ou le quatrième jour, il ſurvenoit des *aphthes* dans la bouche, le goſier & le nez, qui rendoient la déglutition ſi difficile, que les animaux malades pouvoient à peine avaler les ſubſtances liquides, ce qui les réduiſoit bientôt à une maigreur extrême. Ces *aphthes* étoient ſi multipliées, que ſouvent elles occupoient toute la face interne de la bouche & du goſier. Leur figure approchoit de celle d'une demi-ſphère, quelquefois d'un polygone : leur grandeur varioit ; les unes étoient grandes comme un grain de froment, les autres, comme un grain de millet, & d'autres comme un pois. Elles contenoient une humeur ordinairement tranſparente, rarement opaque ou rougeâtre, & jamais livide ou noirâtre. Vers le ſeptième jour, les *aphthes* tomboient en croûtes ; mais lorſque la maladie étoit dangereuſe, les croûtes tomboient ou plutôt ou plus tard. Il faut obſerver que le jour même où les *aphthes* commençoient à ſe diſſiper, il ſe formoit des dépôts ſur les talons ; les ſymptômes diminuoient conſidérablement & ſenſiblement, la fièvre diſparoiſſoit, l'appétit & les forces

revenoient peu à peu. Aussitôt qu'on approchoit du feu le lait des vaches malades, il se tournoit en beurre & en fromage; il n'avoit point sa douceur & sa consistance naturelle, & il produisoit des *aphthes* aux animaux qui s'en nourrissoient, sans en excepter l'homme.

Les bœufs furent les premiers attaqués; mais parmi les plus vigoureux & les taureaux, à peine en mourut-il deux; quelques-uns perdirent leurs ongles. Les brebis furent plus affligées que les bœufs; presque toutes perdirent leurs ongles; du reste, il en périt très-peu. Les chèvres éprouvèrent la même maladie, sans rien offrir de particulier. Les porcs furent, de tous les animaux, les plus malades, & il en mourut plusieurs. Il est vraisemblable que l'excès de l'embonpoint en fut la cause. La plupart de ceux qui en réchappèrent perdirent aussi leurs ongles.

Les hommes qui furent attaqués de cette maladie éprouvèrent une difficulté, & quelquefois une impossibilité d'avaler, une chaleur & une ardeur considérable dans la gorge.

Sagar n'attribua point cette épizootie à une éclipse de soleil, comme on pourroit le croire d'après l'extrait que *Vitet* a donné de son ouvrage (1)

(1) *Médecine vétérinaire*, tome III, *analyse des auteurs*, page 197.

& que *Paulet* a copié (1) ; il l'attribua, au contraire, & avec bien plus de fondement, à l'intempérie de l'air, & à la rouille qui, dans l'automne de 1763, altéra les plantes, dont se nourrirent les bestiaux (2).

M. *Barailon*, médecin, a observé aussi les *aphthes* dans la ci-devant généralité de Moulins, aujourd'hui département de l'Allier. Elles régnèrent épizootiquement en 1776, & en 1785, dans divers cantons de cette généralité. C'étoit tantôt de petites vésicules, rouges à leur base, ainsi qu'on le voyoit dans l'été de 1785 ; quelquefois des boutons enflammés; le plus souvent des taillades, des coupures, des gerçures, ainsi qu'on l'a observé dans le cours de l'hiver de 1786, dans la paroisse

(1) *Recherches historiques & physiques sur les maladies épizootiques*, tome I, page 401.

J'ai fait la même faute dans le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique*, au mot *aphthes*; je n'avois pas l'ouvrage de *Sagar* sous les yeux. On tombera toujours dans cet inconvénient, lorsqu'on ne pourra point consulter les originaux, & qu'on sera forcé d'avoir recours à des copistes.

Vitet & *Paulet* ont, successivement aussi, estropié le nom de l'auteur & le format de son ouvrage.

(2)...... *Quamvis cum scriptoribus magnæ authoritatis, mihi videar posse concludere, quod eclipses magnam mutatio-*

de Vouroux, ſubdélégation de Varennes ; un ulcère, enfin, qui occupoit la ſurface de la langue ; celle-ci tomboit aux animaux qui n'étoient pas ſecourus, & ils périſſoient dans peu. Les débris de la nourriture en s'engageant dans l'ulcère, en accéléroient encore les progrès. Il eſt des perſonnes qui prétendent que ces *aphthes* ſont toujours précédées d'une ſorte d'ampoule ; mais M. *Baraïlon* dit s'être aſſuré du contraire (1).

Les *aphthes* ſe montrent ſouvent dans les maladies inflammatoires, putrides & peſtilentielles ; elles accompagnent preſque toutes les épizooties de ce genre ; on les rencontre ſouvent dans le farcin, dans la gourme maligne, dans la morve qu'on peut appeler inflammatoire ou aiguë : je les ai vu tellement multipliées dans ces cas ; l'engorge-

---

nem in corporibus ſublunaribus cauſſent ; hanc tamen eclipſin aphtharum, de quibus ago, palmariam fuiſſe cauſſam adduci non poſſum, ut credam.

Nam ſæpius eclipſes ſolis patimur abſque damno præter eclipſes, deinde cauſſas obſcuras aſſignare nefas, donec claras obvias habemus. Sagar, pag. 22.

(1) *Inſtruction ſur les maladies épizootiques les plus familières à la généralité de Moulins, ſur leurs préſervatifs, & ſur le traitement le plus convenable à chacune d'elles. A Moulins, de l'Imprimerie de* C. J. Pavy. *M. DCC. LXXXVII.* in-4°. page 10, n°. 24.

ment & l'inflammation portés à un si haut degré, que les animaux sont morts assez promptement, ayant toutes les parties de l'arrière bouche, de la trachée-artère, & des arrières-narines engorgées, au point de ne permettre qu'à peine le passage de l'air, & ces parties entièrement gangrénées. *Lafosse* les a observées aussi dans une dysenterie épizootique qui régna sur quelques vaches à Paris en 1771, & qui causa la mort de plusieurs. Dans celles qu'il ouvrit, il trouva toutes les parties de la bouche, du larynx, de la trachée-artère, &c., couvertes d'*aphthes*; les intestins sphacelés & remplis de liquide qui étoit la matière des déjections dysentériques; il observe, à cet égard, que les *aphthes* occasionnent presque toujours la dysenterie, ou au moins la diarrhée; il a remarqué encore, dans les chevaux, que ces ulcères sont quelquefois si multipliés dans l'arrière-bouche, qu'ils gagnent les fosses nasales, s'étendent sur la membrane pituitaire, & produisent la morve; qu'on en rencontre toujours dans la phthisie confirmée & que quelquefois les mauvaises digestions & la saburre de l'estomac les font naître (1); mais dans tous ces cas, aux symptômes particuliers aux *aphthes*, se joignent toujours ceux propres à faire

(1) *Dictionnaire d'hippiatrique*, endroit cité.

connoître la maladie essentielle. *Vitet* prétend que lorsque ces ulcères viennent à la suite d'une maladie inflammatoire, ils sont toujours de bon augure (1).

Dans le chien & dans les autres carnivores, elle précède & accompagne presque constamment le scorbut, dont les animaux sont fréquemment atteints lorsqu'on les nourrit uniquement de viande, & qu'ils manquent d'exercice (2).

Les jeunes animaux, comme les poulains & les veaux qui sortent de teter, sont assez sujets aux *aphthes* à cette époque, & cette maladie paroît être chez eux l'effet du changement de nourriture; elle a alors beaucoup de ressemblance avec les *achores*, ou *croûtes de lait*, qu'elle accompagne quelquefois; mais elle guérit plus promptement. Elle se montre ordinairement au printemps & après que les jeunes animaux ont brouté les premières herbes.

Il est important, au surplus, de ne ne pas confondre, comme l'ont fait plusieurs auteurs vété-

---

(1) *Médecine vétérinaire*, tome II, page 505.

(2) Le beau lion qui est mort à la Ménagerie du Museum d'histoire naturelle, & que j'ai vu pendant sa maladie, avoit toutes les parties de la gueule couvertes d'*aphthes*, & à sa mort, presque toute la peau en étoit criblée.

rinaires modernes, les *aphthes* avec les abcès qui ſe forment quelquefois dans la bouche & autour des gencives, ni avec le *chancre* proprement dit, qui affecte la langue, qui en occaſionne quelquefois la chûte, & qui eſt preſque toujours mortel, s'il n'eſt pas traité convenablement & à temps. Ce *chancre* eſt un véritable *charbon*, ſouvent épizootique, connu ſous le nom de *gloſſantrax* (1), peut-être même les épizooties de 1731, 1761, 1763, & quelques autres de cette nature, appartiennent-elles à cette maladie & non aux *aphthes* qui ne ſont qu'accidentellement mortelles, c'eſt-à-dire, comme je l'ai déjà obſervé, lorſque, par leur multiplicité, par l'âcreté de l'humeur qui les occaſionne, par l'irritabilité des animaux qu'elles affectent, l'inflammation eſt portée à un degré ſi violent, que la ſuffocation & la gangrène ſe manifeſtent promptement.

Hieroclès, parmi les vétérinaires Grecs, s'eſt occupé aſſez au long des *aphthes* (2); *Ruel* (3),

(1) *Traité du charbon ou anthrax*, *par Chabert*, déjà cité, art. XIII.

(2) *Veterinariæ medicinæ, libri duo, græcè. Baſileæ*, 1537. in-4°. pag. 174.

(3) *Veterinariæ medicinæ, libri II. Pariſijs*, 1530. in-fol. fol. 65, verſo.

Maffé (1), *Jourdain* (2), *Liger* (3) & d'autres François nous ont tranfmis ce qu'il en a dit, ou en ont parlé dans leurs ouvrages fous le nom *d'alcola*. Parmi les Italiens *Ruini* (4), & *Francini* fon neveu & fon traducteur (5), font auffi entrés dans beaucoup de détails à ce fujet. Ils diftinguent trois efpèces d'*aphthes*; la première n'eft qu'une inflammation de toute la bouche, ils l'appellent *aphthes fans ulcères*; ils placent dans la feconde les *aphthes ulcérées* & dans la troifième les *aphthes rongeantes* ou *ferpigineufes*; il eft aifé de voir que les deux premières efpèces n'en forment qu'une feule, & la différence ne confifte que dans l'état plus ou moins avancé de la maladie.

D'après tout ce qui précède, ne doit-on pas être étonné de lire dans le *Dictionnaire d'hippiatrique de Lafoffe*, au mot *aphthes*, qu'il ne connoît aucun auteur qui ait parlé de cette maladie dans

---

(1) *L'Art vétérinaire, ou grande maréchalerie, &c. Paris*, 1563, in-4°. feuillet 92.

(2) *La vraie cognoiffance du cheval, fes maladies & remèdes. Paris*, 1647. in-fol. page 89.

(3) *La connoiffance parfaite des chevaux. Paris*, 1712. in-8°. page 168, &c.

(4) *Dell infirmita del cavallo. Bologna*, 1598. in-fol. pag. 144.

(5) *Hippiatrique. Paris*, 1607. in-4°. page 203.

les chevaux, & qu'il n'a jamais vu aucun médecin vétérinaire qui l'ait traitée, quoiqu'elle soit fort commune dans ces animaux, & souvent mortelle.

Traitement des Aphthes.

Le traitement des *aphthes* doit être dirigé d'après leur caractère & leurs progrès. Il s'agit dans cette maladie, d'adoucir & de dénaturer l'humeur qui l'occasionne, de la fixer dans le lieu où elle s'est déposée, de faciliter son évacuation, & la cicatrisation des ulcères qu'elle a fait naître; d'empêcher les mauvais effets qui pourroient résulter de sa résorbtion dans la masse, soit par la déglutition, soit par la voie ordinaire de l'absorbtion; enfin, d'évacuer celle qui auroit pû y être reportée, ou qui auroit échappé à l'action des remèdes.

Dès qu'on s'apercevra qu'un animal a la bouche affectée d'*aphthes*, on le mettra à la diète blanche; si elles sont d'un caractère benin, on fera fondre du sel marin ou de cuisine (muriate de soude) dans sa boisson, & on lui fera des injections fréquentes dans la bouche, avec la décoction de guimauve ou d'orge miellée, à laquelle on substituera, à mesure que l'inflammation diminuera, celle de ronce, d'aigremoine, de troësne, ou de quelques autres

plantes déterſives, dans l'eau ferrée ; on y ajoutera l'oximel & on laiſſera avaler à l'animal tout ce qu'il voudra de ces gargariſmes ; ſi l'inflammation & l'engorgement étoient conſidérables, on débuteroit par une ou deux petites ſaignées. Sur la fin de la maladie, on pourra ſaupoudrer, comme le recommande *Hieroclès*, les endroits ulcérés avec la poudre d'écorce ou de fruits de grenadier, ou avec celle de feuilles d'olivier ſéches ; & lotionner avec le vin, le collyre de Lanfranc, ou l'huile de myrrhe ; il ſera bon, dans ce cas, de tenir la bouche de l'animal ouverte avec le pas-d'âne pendant quelques inſtans, pour qu'il n'avale pas ces ſubſtances.

Si l'on eſt dans la ſaiſon des plantes fraîches, acides ou âcres, comme l'oſeille, l'alléluia, les pampres de vignes, le cochléaria, les creſſons, les raves, les navets, les choux, &c., on en fera manger aux beſtiaux ; on leur gargariſera ſouvent la bouche avec le jus ; & ſi on ne peut s'en procurer, on y ſubſtituera l'oximel ou le vinaigre dans la boiſſon, juſqu'à agréable acidité. On recommande encore le remède ſuivant : pilez de la grande chélidoine avec du ſel de cuiſine (muriate de ſoude), du verjus & trois ou quatre gouſſes d'ail ; lavez-en la bouche des animaux, pluſieurs fois par jour.

L'effet de ces remèdes ſur les *aphthes* eſt de

diminuer l'inflammation, de les resserrer, d'exprimer, pour ainsi dire, l'humeur qui les forme, en donnant de l'action aux vaisseaux, & d'en faciliter ainsi le dégorgement & la guérison.

J'ai recommandé de petites saignées, & ce précepte est d'autant plus important, que j'ai vu des saignées ordinaires produire promptement l'affaissement des *aphthes*, & la rentrée de l'humeur qui les occasionnoit.

Lorsque ces ulcères sont superficiels & dûs aux mauvaises digestions, ils s'évanouissent aisément, en lavant souvent la bouche avec un mélange d'ail & de vinaigre, ou en y tenant un billot des mêmes substances auxquelles on ajoute l'assa-fœtida, & par l'usage interne des stomachiques amers & purgatifs, tels que l'aloès, qu'on donne à petite dose, tous les matins, dans le miel. Il faut, au reste, éviter les purgatifs dans le commencement de cette maladie, quelque bénigne qu'elle paroisse, leur effet a souvent été suivi, comme celui des trop fortes saignées, d'une dessication très-prompte des *aphthes*, & d'une délitescence mortelle; ils ne doivent être employés que sur la fin.

Il n'en est pas de même des émétiques ou vomitifs, dans les animaux qui sont susceptibles de l'action de vomir, comme le chien; le cochon & les autres carnivores; on peut employer ces re-

mèdes dès le commencement de la maladie avec succès, sur-tout lorsqu'elle accompagne le scorbut, ou des affections cachectiques. On doit préférer les vomitifs tirés du régne végétal, tel que l'ipécacuanha, comme moins irritans, à ceux tirés du régne minéral tels que le kermès minéral, (oxide d'antimoine sulfuré rouge) & le tartre stibié (tartrite de potasse antimonié).

Si les *aphthes* sont multipliées, malignes, si elles se montrent épizootiquement, il faut avoir recours à des substances plus actives; la saignée, dans ce cas, pourroit être funeste, en jetant les parties dans une atonie gangréneuse, à laquelle elles ne sont souvent que trop disposées. Il faudra ouvrir les vésicules, ratisser, plusieurs fois par jour, les ulcères, avec un instrument quelconque, jusqu'à les faire saigner; les frotter souvent & même rudement avec un gros chiffon trempé dans de fort vinaigre, dans lequel on aura mêlé de l'ail pilé, du poivre, du gingembre & du sel ammoniac (muriate d'ammoniac), ou dans lequel on aura fait infuser des plantes fortes, comme la rhue, la sabine, l'absynthe, &c. Quand ils ne saigneront plus, on les touchera avec le vitriol bleu (sulfate de cuivre), ou ce qui vaut mieux encore, avec l'acide vitriolique (acide sulfurique), comme dans le *glossantrax*, & on les

traitera abſolument de même (1). On donnera intérieurement les ſubſtances propres à s'oppoſer aux effets de la putridité, & à pouſſer du centre à la circonférence. Le quinquina dans le vin ou dans le vinaigre, pourroit ſeul remplir cette double indication, ſi ſon prix trop haut, ne le mettoit ſouvent hors de la portée des facultés de la plupart des propriétaires, ſur-tout pour les grands animaux auxquels il faut toujours le donner à haute doſe, ſi on veut en attendre de bons effets ; on y ſubſtitue la thériaque, l'orviétan, les gommes-réſines, les poudres de gentiane, d'aunée, des plantes aromatiques, &c., qu'on délaye, ou qu'on fait infuſer dans le vin. On continue ce traitement juſqu'à la chûte des eſcharres, après quoi on employe les gargariſmes de vin miellé, juſqu'à la cicatriſation des ulcères. On termine la cure par un purgatif. Si la maladie a un caractère épizootique & contagieux, on mettra en uſage tous les moyens de précautions indiqués dans ces cas, parmi leſquels il ne faut pas oublier le ſéton.

Dans l'épizootie décrite par *Sagar*, pluſieurs maréchaux n'adminiſtrèrent aucun remède, parce qu'ils avoient obſervé que la maladie n'étoit pas mortelle. Certains laboureurs, inquiets de voir

---

(1) *Traité du charbon*, déjà cité, art. XL.

leurs bestiaux malades, suivirent les conseils des bonnes-femmes. Les uns donnèrent de la thériaque délayée dans du vinaigre, les autres du vitriol de mars (sulfate de fer) en solution dans l'eau; ceux-ci, des remèdes échauffans, tels que l'assafœtida, le castoreum, &c.; ceux-là, de l'alun (sulfate d'alumine); les médicamens astringens & échauffans ne servirent qu'à accroître les *aphthes*. Le remède qui réussit le mieux fut le miel mêlé avec un peu de nitre (nitrate de potasse.) La décoction de raves avec un peu de sel (muriate de soude) fut encore d'un grand secours. Les taureaux & les bœufs sanguins ressentirent de bons effets de la saignée à la jugulaire (1).

Presque tous les auteurs recommandent d'employer une cuiller ou une pièce d'argent pour gratter les *aphthes*; mais que l'instrument soit d'or, d'argent, de fer, de cuivre ou même de bois, la nature du métal n'est d'aucune importance pour cet objet. Cette idée, de recommander l'emploi de l'argent, tenoit sans doute à celle que l'on avoit de la bénignité des métaux que l'on appeloit parfaits & auxquels on attribuoit beaucoup de vertus; si on n'a pas osé recommander l'or, c'est qu'on savoit qu'il n'étoit pas commun dans les campagnes,

(1) *Sagar*, chap. III. pages 30 & 31.

où règnent le plus ſouvent ces ſortes de maladies. Au reſte, l'étain, dont le plus grand nombre des cuillers eſt compoſé, eſt trop mou & trop foible pour cette opération; je me ſuis ſervi dans ces cas, avec avantage, de l'inſtrument que les maréchaux appellent *rogne-pied*.

Lorſque les *aphthes* ne ſont que ſymptomatiques, elles diſparoiſſent avec, ou peu après la maladie qu'elles accompagnoient. Leur diſparition (à moins qu'elle ne ſe manifeſte ſubitement, comme il arrive dans les métaſtaſes), annonce même la guériſon. Elles exigent rarement, dans ce cas, un traitement particulier; ſi elles réſiſtoient à celui employé pour combattre la maladie eſſentielle, on auroit recours aux moyens que j'ai indiqués, & qui paroîtroient les plus appropriés à leur caractère.

Tout ce que j'ai dit des *aphthes* doit faire ſentir aux propriétaires de beſtiaux, combien il eſt eſſentiel d'examiner ſouvent la bouche de leurs animaux, dans toutes les maladies, & ſur-tout dans les cas d'épizooties.

DU FOURCHET

Dans les Bêtes à cornes,

Par le C. CHABERT.

DANS le nombre des maladies propres à certaines eſpèces d'animaux, il en eſt qui ſont dues à une conformation qui leur eſt particulière; telle eſt une tumeur douloureuſe & inflammatoire qui affecte la partie inférieure des jambes du mouton, & à laquelle on donne le nom de *fourchet*. Elle eſt encore connue, en différens lieux, ſous la dénomination de *crapaud*, de *crapaudau* ou *crapaud d'eau*, de *mal-de-pied*, de *piétain*, de *piété*, &c. Nous lui conſerverons celle de *fourchet*, parce qu'elle déſigne la partie de la jambe où ſe trouve le ſiége du mal.

Il n'attaque quelquefois qu'une ou deux extrémités; d'autrefois, il les affecte toutes.

La tumeur qui conſtitue cette maladie dégénère en abcès & en ulcère; elle occaſionne la chûte du ſabot, la fièvre, le dépériſſement & la mort.

Tous les quadrupèdes ſont ſujets à des dépôts, à des ulcères de toute eſpèce dans les parties qui avoiſinent le pied, comme par-tout ailleurs; mais la tuméfaction qui conſtitue le *fourchet* n'affecte que le mouton, parce qu'il eſt le ſeul des ani-

maux domeſtiques qui ſoit pourvu, à la naiſſance de la diviſion de ſes paturons, de ſes couronnes & de ſes pieds, d'une cavité ou eſpèce de ſinus tortueux dont l'entrée eſt infiniment plus étroite que le fond.

Cette entrée s'obſerve extérieurement à la partie antérieure & inférieure de la gouttière verticale que forme la peau dans le lieu où elle recouvre les deux os du paturon; elle eſt très-étroite & bordée par une aréole ou cercle blanchâtre, qui en diminue l'étendue. Elle laiſſe ſortir un petit faiſceau de poils que l'on retire aſſez facilement.

Le ſinus qui répond à cette ouverture, n'eſt point rectiligne: ſa direction eſt d'abord horizontale, dans un trajet de cinq ou ſix lignes (dix ou douze millimètres), après quoi, elle change & devient perpendiculaire, en ſe contournant de haut en bas, & enſuite de devant en arrière, enſorte qu'elle décrit un crochet dont le contour eſt haut & rapide.

Ce ſinus eſt formé par un prolongement de la peau, qui n'eſt point perforée comme elle paroît l'être au premier aſpect, mais ſeulement réfléchie & enfoncée entre les paturons dans le lieu où elle forme ce ſinus. Il eſt garni intérieurement de poils très-fins & très-courts, & il eſt criblé d'une infinité d'orifices qui répondent à un corps glanduleux, dans lequel ce ſinus eſt logé.

Ces orifices verſent lentement & ſans ceſſe dans l'intérieur de cette poche, une humeur ſébacée ; griſâtre & d'une odeur très-pénétrante (1).

Examinée extérieurement, après que l'un des os du paturon a été enlevé, cette poche eſt très-ample dans ſon fond, comparé avec les dimenſions de ſon col & de ſon entrée ; elle eſt enveloppée médiatement de beaucoup de graiſſe, & immédiatement du corps glanduleux dont nous avons parlé, & qui fournit l'humeur qui ſe filtre dans ſon intérieur. Cette poche reçoit, au reſte, quantité de vaiſſeaux artériels & veineux, qui forment un lacis ſur ſa ſurface, ainſi qu'un nombre très-conſidérable de nerfs qui, ſe réuniſſant, lui ſervent, en quelque ſorte, de gaîne.

Il réſulte de cette deſcription, que cette partie eſt un véritable organe particulier au mouton, & deſtiné à l'élaboration & à la filtration d'un ſuc propre à lubréfier l'ongle & ſes parties adjacentes, à en entretenir la ſoupleſſe & la flexibilité, à former enfin un émonctoire de la même nature que

(1) L'humeur que cette poche contient, exhale une odeur ſi forte, que l'ébullition et la cuiſſon même ne peuvent la dégager entièrement ; il ne ſeroit pas poſſible d'employer en cuiſine les pieds de mouton, ſi l'on n'avoit le ſoin d'en enlever, avant de les faire cuire. la poche dont il eſt ici queſtion.

ceux qu'on aperçoit ſous le grand angle de l'œil, aux ars, à la face interne & ſupérieure des cuiſſes, & ſous le ventre : on ne peut douter que, comme eux, il ne ſerve à ſéparer du ſang l'humeur onctueuſe & épaiſſe qui s'y trouve en grande quantité, ſpécialement dans le mouton.

Quelques précautions qu'ait priſes la nature pour la conſervation de cet organe, il n'eſt cependant pas à l'abri des accidens; il peut être, & il eſt effectivement affecté, ou ſymptomatiquement, ou eſſentiellement.

Dans le premier cas, tous les autres filtres de même nature le ſont auſſi; c'eſt ce qui arrive dans les maladies graves, aiguës, ou chroniques. Dans les premières, ils ſont deſſéchés, & l'humeur qu'ils fourniſſent eſt inodore, elle ſe montre ſous la forme de pouſſière. Dans les ſecondes, ils ſont relâchés, bourſouflés, & l'humeur qu'ils rendent a peu de conſiſtance; elle eſt en partie diſſoute, & quelqueſois fort âcre. La première de ces opérations prouve le défaut de filtration & d'excrétion de l'humeur qu'ils fourniſſent dans l'état de ſanté, & la ſeconde indique le relâchement & la foibleſſe des ſolides, ainſi que le peu de conſiſtance des fluides.

Lorſque cet organe eſt affecté eſſentiellement, c'eſt en lui que réſide tout le mal; c'eſt alors que le *fourchet* a lieu : il s'annonce par la chaleur &

la douleur de la partie; quelques jours après, elle enfle & groſſit; cette tuméfaction continue d'augmenter; elle s'étend bientôt ſur tout le bas de l'extrémité, & ſe prolonge ſouvent le long des canons juſqu'aux genoux, ou juſqu'aux jarrêts. L'animal boîte tout bas; il ne ſe ſert point de la jambe malade; ſi le mal eſt fixé ſur les extrémités antérieures, il ſe tient ſur les genoux; s'il occupe les extrémités poſtérieures, il reſte couché, ſouffre beaucoup, ſur-tout ſi les deux membres ſont affectés en même temps, ce qui arrive ſouvent. Le mal eſt bien moins grave, lorſqu'il n'attaque qu'un pied; l'animal, dans ce cas, va ſur trois jambes aſſez facilement. Lorſqu'il y a pluſieurs jambes d'affectées, la bête dépérit promptement; la fièvre, la ſoif, le battement de flanc ſurviennent; le mouton ne peut ſuivre le troupeau; pluſieurs parties de ſon corps, & ſpécialement les articulations des boulets, des genoux, des jarrêts, & les hanches, ſe tuméfient, s'ulcèrent & ſuppurent; les mouches dépoſent dans ces ulcères, comme dans celui du *fourchet*, une quantité conſidérable de ſemences vermineuſes qui ſe manifeſtent d'autant plus fortement, que l'animal prend moins d'exercice, & ces inſectes paroiſſent d'autant plus vivans, que l'animal eſt plus affoibli.

L'ulcère du *fourchet* ayant fait des progrès, la

ſuppuration gagne les parties déclives ; elle pénètre ſous l'ongle, & elle occaſionne la chûte des ſabots ; l'animal tombe dans l'émaciation, & ſuccombe bientôt.

Tels ſont l'ordre & la marche de cette maladie abandonnée à elle-même; mais il eſt rare que les propriétaires de troupeaux lui laiſſent faire tant de progrès ; ils les arrêtent, en envoyant l'animal malade à la boucherie. La viande n'a pas à beaucoup près les mêmes qualités que celle d'un animal ſain ; elle n'eſt pas dangereuſe, mais elle n'eſt ni tendre, ni ſucculente.

Cette maladie paroît affecter de préférence les animaux les plus gras & les plus peſans. Elle ſe manifeſte dans toutes les ſaiſons, mais le plus ſouvent pendant les grandes chaleurs, rarement avant la tonte.

Les moutons des départemens méridionaux y ſont plus expoſés que ceux des départemens ſeptentrionaux, & l'on obſerve, en général, qu'elle eſt d'autant plus fréquente, que les terreins ſur leſquels pâturent les troupeaux, ſont plus durs, plus arides, plus ſecs & plus échauffés par le ſoleil : ce qui prouve que la cauſe principale de cette maladie eſt due à la chaleur & à la fatigue qu'éprouvent les pieds de ces animaux. Ces cauſes donnent lieu à la raréfaction des humeurs, à leur ſéjour dans la partie, à la décompoſition de l'hu-

meur sébacée contenue dans le sinus que nous avons décrit, à l'ulcération des parties qui le composent & qui l'entourent; enfin, à la suppuration de toutes les parties du pied, à la chûte des sabots, & aux autres désordres dont nous avons précédemment parlé.

Le *fourchet* est, au reste, enzootique dans certaines communes de France; telles sont celles qui bordent la Gironde, ainsi que celles qui sont situées dans le Bas-Médoc, sur le bord de la mer, dans les Pyrénées, &c.

La multitude des animaux qui en sont quelquefois attaqués, l'a fait regarder comme épizootique & même comme contagieux dans quelques circonstances.

Quoiqu'il en soit, nous voyons dans cette maladie, comme dans presque toutes les autres, trois périodes ou trois temps bien distincts: le premier s'annonce par l'inflammation générale des parties affectées; le second, par l'ulcération des parties qui environnent le sinus; & le troisième, par la suppuration de ces mêmes parties & de la chair cannelée qui unit la paroi composant le sabot, à l'os du pied.

Traitement du Fourchet.

Dans le premier période, il faut avoir recours à la saignée locale. Elle se pratique en faisant

quelques ſcarifications dans toute l'épaiſſeur de la peau des couronnes, & aux bains d'eau de rivière, ou autre, la plus pure & la plus fraîche poſſible, dans laquelle on laiſſe l'animal juſqu'aux genoux & juſqu'aux jarrêts, pendant une heure. A la ſortie du bain on enveloppe le pied ou les pieds malades avec de la ſuie de cheminée, paſſée au tamis & liée avec une quantité ſuffiſante de vinaigre.

Si l'inflammation eſt plus forte, on ſaignera encore le mouton à la jugulaire. On lui donnera pour breuvage & pour lavement de l'eau légèrement vinaigrée; on continuera les bains & les cataplaſmes, juſqu'à parfaite guériſon. Elle a ordinairement lieu, le mal étant pris dans ſa naiſſance, le ſecond ou le troiſième jour.

Dans le ſecond période, il faut en venir néceſſairement à l'extirpation des parois du ſinus, ainſi que du corps glanduleux qui l'entoure.

Pour cet effet, on inciſera la peau ſur le ſinus, ſuivant le ſens de la diviſion des ſabots; on ſéparera cette même peau de chaque côté des parois extérieures de ce ſinus; on les traverſera par une aiguille enfilée; on ſaiſira, de la main gauche, les extrémités du fil, on agira avec le ſcalpel dont la main droite ſera armée, on diſſéquera le corps glanduleux, & on employera l'une &

l'autre main pour l'enlever & l'extraire avec le ſinus.

L'opération faite, on laiſſera ſaigner dans un ſeau d'eau fraîche, pendant cinq ou ſix minutes, la partie opérée. On retirera le pied de l'eau; on le panſera avec des plumaceaux gradués, imbibés d'eau-de-vie; on enveloppera tout le bas de l'extrémité de plumaceaux imbibés d'eau ſalée & vinaigrée; on aura ſoin que les ſabots ſoient ſéparés par quelques-uns de ces plumaceaux; on enveloppera le tout d'un linge, qu'on fixera par quelques points de ſuture. Cette ſuture vaut infiniment mieux que les cordes & autres ligatures dont on ſe ſert quelquefois, & qui ſerrent & étranglent la partie, au point de donner lieu à la gangrène & à la mort.

Les panſemens ſubſéquens ſeront les mêmes que ceux-ci; ils auront lieu tous les jours, & l'animal malade ſera bientôt guéri.

Dans le troiſième période, enfin, il faut, outre l'opération précédente, procéder à l'enlèvement de la partie du ſabot ou des ſabots qui ſe trouve détachée de l'os du pied.

Rien n'eſt plus ſimple que cette opération. On enlève la ſole; la partie de la paroi qui eſt déſunie, eſt très-viſible alors; on fait brèche, avec le biſtouri, ſur cette partie; on agrandit cette brè-

che, ayant foin de ne point offenfer l'os du pied, jufqu'à ce qu'on trouve la paroi bien faine ; on l'enlève en entier, fi cela eft néceffaire, parce qu'il eft de fait que toute partie de l'ongle, une fois féparée par le pus, ne fe réunit jamais.

L'opération faite, on laiffe faigner & on panfe comme dans le cas précédent. Toutes ces opérations qui, au refte, font indifpenfables, ne font pas difficiles. Il n'y a pas de berger intelligent qui ne puiffe les pratiquer auffitôt qu'il les aura vu faire une fois. D'ailleurs, il eft facile aux uns & aux autres de s'exercer d'avance fur les pieds de moutons qu'ils pourront fe procurer à la boucherie, ou fur ceux de ces animaux que la mort leur enlèvera, ce qui n'eft rien moins que rare, lorfque le troupeau eft un peu nombreux.

Il eft, au furplus, inutile de prévenir ici que l'animal qui fera affecté du *fourchet*, & qui aura fubi une opération, doit être laiffé à la bergerie, y être nourri fobrement, & abreuvé d'eau pure : mais nous croyons qu'il eft indifpenfable de lui donner au plutôt les lavemens & les breuvages d'eau tiède vinaigrée prefcrits plus haut, & même de les multiplier, dans la journée, pour ceux des animaux affectés qui paroîtront éprouver une douleur violente.

DES AMULETTES;

Conſidérés comme remèdes préſervatifs & curatifs des maladies des Animaux domeſtiques (1).

Par le C. HUZARD.

LES *amulettes* ſont autant & peut-être plus fréquemment employés pour conſerver les animaux, les préſerver de maladies & les en guérir, que pour l'homme; & le peuple des villes eſt, à cet égard, auſſi ignorant, auſſi crédule & auſſi ſuperſtitieux que celui des campagnes.

Si ces moyens imaginés par l'intérêt, entretenus par la ſuperſtiti.., & prônés par le charlataniſme & par la mauvaiſe foi, n'étoient qu'illuſoires & inutiles, leur emploi n'entraîneroit aucun danger; mais la ſécurité dans laquelle ils laiſſent, de-

(1) Ce morceau a été compoſé pour le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique*. En le reportant dans les *Inſtructions vétérinaires*, j'ai cru ne devoir faire aucun changement au fond; je me ſuis contenté d'y faire quelques additions & quelques changemens dans la forme : ſi les préjugés ſe détruiſent en France, ils ſubſiſtent encore dans une grande partie de l'Europe, & les vérités ſont de tous les pays comme de tous les temps.

vient souvent funeste à la fortune des propriétaires, que les pertes n'éclairent point, & qui aiment mieux croire avoir manqué à quelques-unes des formalités prescrites dans l'emploi de l'*amulette*, qu'à la faillibilité du moyen. C'est sur-tout dans les maladies désastreuses qui affligent quelquefois le bétail; c'est dans ces épizooties contagieuses, dans la morve, dans le farcin, que les *amulettes* sont plus fréquemment employés, & qu'ils contribuent, par l'espèce d'insouciance, & par la tranquillité funeste que leur usage inspire aux cultivateurs, à répandre & à perpétuer la contagion. On sent combien il est essentiel que la philosophie vienne, dans ce cas, comme dans une foule d'autres, éclairer les habitans des campagnes, & diriger des principes de liberté qui tendroient évidemment à la ruine des propriétaires & de la République.

Les *amulettes* peuvent, dans la médecine des animaux, se diviser en trois classes: les *profanes*, les *surnaturels* & les *sacrés*.

Des Amulettes profanes ou médicamenteux.

Ces *amulettes* sont les moins nombreux, ceux qui inspirent le moins de confiance, quoique cependant ils soient peut-être les plus efficaces. Ils consistent dans l'emploi immédiat de quelques moyens méchaniques, & dans celui médiat de plu-

ſieurs médicamens ſalins ou aromatiques, pour la guériſon de pluſieurs maladies. Dans la fourbure, par exemple, on met des manchettes de paille aux quatre jambes, pour empêcher, dit-on, le mal de deſcendre ſur les pieds. Dans le vertigo, on applique des ſachets de ſel très-ſec, ou de cendres ſur les reins; dans les coliques on ſerre auſſi la queue avec un lien de paille; dans l'avertin des moutons, on ſuſpendoit les ſachets d'Arnoud aux cornes; pour le farcin, il faut renfermer les fleurs, les feuilles, les racines de diverſes plantes, des poudres, des ſels, du mercure coulant, de l'antimoine, dans de petits ſacs, dans des boîtes, dans des tubes de verre, & les ſuſpendre au cou, à la queue, à la crinière des animaux, dans leurs oreilles, & à leurs licols. Si toutes les formalités ont été bien obſervées; ſi on a exclu les femmes de ces opérations, à de certaines époques; ſi l'application en a été faite par des vierges, ou ſi l'opérateur eſt pur; enfin, ſi la conjonction des planètes, ou quelques autres obſtacles, qu'on ne manque pas de trouver au beſoin, ne s'oppoſent pas à l'effet de l'*amulette*, on peut être certain que le mal n'aura aucune ſuite. Pour préſerver & guérir les maladies des yeux, les uns ſuſpendent certaines ſubſtances dans les écuries, les autres, des bouteilles vides &

débouchées, autour & dans lesquelles doit se rassembler l'humeur, qui, sans ces précautions, se jetteroit sur l'organe. Dans d'autres maladies, ils placent d'autres animaux, des insectes, des reptiles dans les écuries & dans les étables où sont les animaux malades ; l'araignée elle-même, qui est regardée comme un poison, & qui néanmoins dit-on, assainit les lieux où elle se trouve, est bien réellement un *amulette*. Ne met-on pas habituellement encore des colliers de liége aux chiennes & aux chattes pour faire passer leur lait ? Et de nos jours & sous nos yeux, n'a-t-on pas aussi magnétisé les animaux ? N'a-t-on pas prétendu que cet *amulette* guérissoit le farcin, la morve, le vertigo ? N'a-t-on pas cru avoir fait dormir des chevaux, tandis que cet effet n'avoit réellement lieu que sur les spectateurs, &c., &c. ?

Des Amulettes surnaturels, ou occultes.

Si on examine les *amulettes* surnaturels, on verra bientôt qu'ils ne sont, comme quelques-uns des précédens, que des moyens méchaniques auxquels il plaît à ceux qui les mettent en usage, & à ceux qui en requièrent l'emploi, d'attribuer des qualités & des effets occultes ou cachés. On les connoît plus particulièrement sous les noms de *charmes*, de *maléfices*, de *solets*, de *sorts*, de *sor-*

tiléges, &c. On les employe, ou dans l'espérance de faire du mal, ou dans l'espérance de s'opposer à celui qu'on éprouve; mais celui qui veut guérir des maladies & celui qui veut en donner, sont également trompés. Cette classe d'*amulettes* est très-nombreuse dans la médecine vétérinaire, & il seroit trop long de les passer ici tous en revue. Nous nous contenterons d'observer qu'il n'est pas d'accidens, de maladies, & de genre de mort dont les bestiaux soient affectés, qu'on ne regarde aussitôt comme l'effet de quelques charmes ou de quelques sorts; & dont on ne cherche la destruction par l'emploi d'un sort opposé. On croit même trouver des traces de maléfice par-tout, jusques dans les ouvertutes des cadavres; & le sang coagulé dans les gros vaisseaux, sur-tout dans les bifurcations, est bientôt transformé en autant d'hydres & de serpens à plusieurs têtes qui sont évidemment la cause de la mortalité (1). Les prétendus donneurs ou guérisseurs de sorts ont très-grand soin, pour entretenir la crédulité, de cacher leurs opérations; les uns passent la nuit sur les toits des étables, ou autour des écuries; les autres se couchent

(1) Voyez une note relative à cet objet, insérée dans le volume des *Instructions* pour l'année 1791, pages 102, 103.

d'une

d'une certaine manière auprès des animaux, ils les font enterrer dans les lieux mêmes où ils sont morts; ils y suspendent ou ils y cachent des crapauds vivans, qui doivent tout attirer à eux; ils enfouissent en divers endroits certaines préparations, dans lesquelles résident de grandes vertus, & qu'il ne faut pas chercher à connoître, sous peine d'inefficacité du moyen, & de maladie ou de mort dans l'année, pour l'incrédule ou le profane qui oseroit lever un coin du voile. Il est surtout essentiel qu'ils ayent de l'argent d'avance, pour acheter les ingrédiens de ces *amulettes*, qui coûtent toujours fort cher; ils y ajoutent des poils de l'animal à guérir ou à préserver, coupés à une certaine place & à une heure marquée; ils font ouvrir des issues par où le sort doit s'échapper, & il n'y a pas à craindre que celui qu'on tenteroit de jetter, ose franchir l'obstacle redoutable qu'on lui oppose le plus souvent à la porte de l'étable ou de l'écurie (1). D'autrefois, ce sont des esprits particuliers qui prennent soin des chevaux & des

(1) *Desplas* étant à traiter la maladie épizootique charbonneuse du Quercy, dont il a donné la description dans le volume de 1791, page 275, fut appelé dans une métairie où il y avoit un bœuf malade, malgré *l'amulette*, que l'écarisseur du pays avoit enterré près de la porte de l'étable, & malgré la parole qu'il avoit donnée, que la maladie n'atta-

beſtiaux, & qui, jaloux de ce choix, ne ſouffrent pas impunément qu'on les trouble dans leurs fonctions; auſſi dès qu'un animal s'eſt frotté la crinière, parce qu'elle eſt mal-propre, qu'il s'y excite des démangeaiſons, & que les crins ſont mêlés, a-t-on ſoin de n'y plus toucher, de les laiſſer ſe mêler de plus en plus, de manière à former quelquefois des paquets très-longs & très-gros, qu'on ſe garde bien de couper, parce qu'il s'enſuivroit certainement de grands accidens & même la mort de l'animal, ou que l'opérateur pourroit être battu par l'eſprit. Cet *amulette* qui, ſans doute, n'a pu être imaginé & propagé que par la pareſſe des palefreniers, eſt connu ſous le nom de *folet*. Comme il dégénère ſouvent en une véritable maladie qui a beaucoup de rapport à la

---

queroit pas les animaux qui paſſeroient par deſſus. *Deſplas* oſa le déterrer, ſans craindre la mort qui lui étoit promiſe. Il trouva un petit paquet dans lequel étoit un denier, un peu de levain, un peu de cire, & un morceau d'étoffe noire, qui étoit, dit-on, de l'étole du prêtre : il oſa plus encore; il traita le bœuf, & il le guérit. L'enchanteur ſe faiſoit payer pour ſon *amulette* une raſe de blé, qui vaut à-peu-près ſix livres, & il y faiſoit encore ajouter quelques paires de poulets. Il inſpiroit plutôt la confiance en prenant l'argent & en ne guériſſant pas, que l'homme de l'art qui guériſſoit gratuitement.

plique des Polonois, j'en parlerai particulièrement dans un des volumes ſuivans.

On charme auſſi les maladies accidentelles, les coups de feu, les plaies d'armes blanches, les clous de rue, les bleſſures de la ſelle ou du bât, & toutes les autres auxquelles on veut bien ne pas accorder des cauſes extraordinaires. On trace des lignes droites, des courbes, des ſignes de croix ſur les animaux malades ou bleſſés; on circonſcrit le mal avec le bout du doigt, on le fixe, on l'attire par l'application de la main, & ſur-tout par quelques paroles, que celui qui les a imaginées n'entendoit peut-être pas mieux que celui qui les récite en les morcelant; on fait marcher l'animal ſur des croix placées par terre, dans une direction déterminée; la ſelle, le bât, la bride ou le licol & la couverture ſont bardés avec des papiers ſur leſquels on a écrit des paroles magiques; on les ſuſpend au cou, au poitrail, dans l'écurie; on les applique comme des emplâtres, on les fait avaler, &c.

Pour les clous de rue, il ſuffit d'avoir le clou qui a occaſionné l'accident, d'arracher & non de couper quelques brins de crins, à la crinière ſi c'eſt aux pieds de devant, & à la queue ſi c'eſt aux pieds de derrière, toujours du côté du mal, d'envelopper le clou avec le crin, & de le ficher à coups de

marteau, dans un morceau de bois, en le conjurant par des paroles faites exprès; & on est assuré, au moins que, tant que ce clou reste fiché dans le bois, il ne produit aucun nouvel accident.

Le chevalier *Digbi* & les autres sympathistes n'assuroient-ils pas, qu'en faisant bouillir du lait de vache avec certaines substances, le pis de l'animal d'où provenoit ce lait, étoit affecté d'inflammation, & bientôt desséché par l'effet de cet *amulette* sympathique, &c.?

Observations.

En considérant de près & sans préjugés, la plupart de ces *amulettes*, il sera aisé de rendre compte des bons effets qu'ils produisent, ou qu'ils paroissent produire quelquefois; effets qui sont dus le plus souvent aux parties salines, aromatiques & volatiles des substances employées; mais plus souvent encore aux précautions & aux détails qui en accompagnent ou qui en suivent l'application, & quelquefois même à la manière d'en faire usage. En ouvrant des issues dans les écuries & dans les étables pour chasser le mal, on fait circuler & on renouvelle l'air si souvent corrompu, & si souvent la cause des maladies des bestiaux; en creusant le sol, les vapeurs qui s'en exhalent peuvent déplacer & dénaturer celles qui remplissent l'écurie; en en-

terrant dans les étables mêmes les bestiaux morts, on a pu circonscrire, & borner ainsi quelquefois une maladie dont la contagion auroit été funeste. Les soins, les attentions qu'on recommande d'avoir pour les animaux auxquels on a attaché des *amulettes*, l'exercice qu'on leur fait prendre, leur nourriture, leur boisson qu'on change ou qu'on diminue dans ces cas, & enfin une foule d'autres détails aussi naturels & aussi minutieux, en contribuant à la guérison, ont également contribué aussi à perpétuer le préjugé.

Ce n'est sans doute qu'en considérant les effets constans de quelques-uns de ces *amulettes*, qu'on peut rendre compte de la confiance réelle qu'y ont ceux qui les prônent & ceux qui les employent, & de l'opiniâtreté avec laquelle ils en soutiennent constamment l'infaillibilité (1).

---

(1) On a vu des bergers, condamnés aux galères, & d'autres à être brûlés, soutenir opiniâtrément que la mort des bestiaux, pour laquelle ils étoient condamnés, étoit bien de leur fait; qu'elle étoit la suite de conjurations & de *charges* ou maléfices composés du sang & de la fiente des animaux, d'eau bénite, de pain bénit de cinq paroisses, & particulièrement de celle où est le troupeau à maléficier, d'un morceau de l'hostie qu'ils retenoient à la communion, de crapauds, de couleuvres & de chenilles, le tout mis dans un pot de terre neuve, acheté sans marchander, avec des

Des Amulettes sacrés.

Les *amulettes* sacrés, ou de la troisième classe, n'ont de mérite que lorsque l'inefficacité des autres est manifeste, & qu'on les emploie sur la fin des maladies, parce qu'alors le mal cessant naturellement, on ne manque pas de faire valoir le nouveau moyen qu'on vient d'employer. Ces *amulettes* sont très-nombreux, & maîtrisent plutôt qu'ils n'inspirent la confiance des peuples.

On fait des octaves, des neuvaines, pour les animaux malades, & tel ou tel saint est spécialement chargé de solliciter pour telle ou telle espèce de bétail. Saint Martin, saint George & saint-Éloy sont chargés des chevaux (1); saint Luc, saint Frambour, saint Denis & saint Joseph,

---

billets sur lesquels ils écrivoient avec du sang des animaux & de l'eau bénite, les paroles de la consécration & autres de l'évangile de saint Jean; qu'ils enterroient ces pots sur les routes que parcouroient les bestiaux; qu'ils les arrosoient de vinaigre, &c., &c. (Voyez *Factums & arrêts du Parlement de Paris contre les Bergers sorciers*, &c., page 53 & suivantes.)

(1) Anciennement on invoquoit saint *Martin* pour les maladies des chevaux à Paris, dans l'église de Saint-*Severin*, où ce saint avoit une chapelle dans laquelle on conservoit un fragment de son manteau (sans doute celui dont il avoit fait

ſont chargés des ânes & des bêtes à cornes ; ſainte Geneviève, des bêtes à laine ; tel ou tel autre, des mulets, des abeilles, des vers à ſoie. L'un eſt invoqué dans la clavelée, dans la ladrerie & dans le mal de feu ou des ardens (1) ; l'autre, dans

---

préſent au diable.) Il s'étoit même établi un uſage de marquer ſes animaux avec la clef de la chapelle, dans la vue de les préſerver d'accidens. (*Dictionnaire hiſtorique des bénéfices*, tome I, § III.)

On attachoit à la porte de l'égliſe les fers des chevaux boiteux que le ſaint avoit redreſſés, & *Lafoſſe* en a arraché pluſieurs (*Cours d'hippiatrique, page* 377) ; mais il n'a pas connu la véritable deſtination de ces *ex-voto*, puiſqu'il croit que c'étoit des chefs-d'œuvres des maîtres d'alors ; tandis que ce n'étoit réellement que des chefs-d'œuvres de bêtiſe & de ſuperſtition.

On ſait que ſaint *Éloy* étoit le patron des maréchaux & de tous les gens à chevaux ; & on connoît les abſurdités qu'on met ſur ſon compte, pour la guériſon de ces animaux. La dévotion & la confrairie de ce ſaint étoient d'abord établies dans la rue qui porte ſon nom, près le Palais, à Paris, chez les Barnabites ; mais ces moines trouvant que les revenus diminuoient, chaſſèrent la confrairie & gardèrent les reliques, ou plutôt les reliquaires ; elle ſe réfugia chez les Grands-Auguſtins, où les maréchaux la conſervèrent juſqu'à la ſuppreſſion des maîtriſes, en 1776.

(1) Saint Antoine. Une des maladies des bêtes à laine & des cochons porte même le nom de ce ſaint ; on l'appelle, *feu ſacré*, *feu ſaint Antoine*.

la gale (1); ſaint Hubert, pour les cochons, & dans la rage (2); ſaint Antoine de Padoue, pour les oiſeaux de proie (3); on fait bénir des cierges qu'on laiſſe brûler dans les écuries & dans les étables; on bénit les fourrages & la boiſſon; on laiſſe tomber dans cette dernière un nombre déterminé d'égouttures du cierge béni; on touche les licols & les

(1) Sainte-Reine.

(2) La cautériſation faite avec la clef de ce ſaint ſur le front des animaux mordus, conſidérée comme un moyen chirurgical, n'eſt cependant pas à négliger pour préſerver & guérir de cette maladie.

(3) Voyez dans *la Fauconnerie de C. d'Arcuſſia*, les *lettres de Philoïerax à Philoſalco*, édition de 1644, *in*-4°. p. 141, 142. On trouve encore, p. 132, 133, pluſieurs prières & *amulettes* pour garantir les oiſeaux des bêtes nuiſibles, & pour adjurer les aigles; il ne s'agiſſoit pas moins, ſouvent, pour chaſſer un de ces animaux, que de mettre toute la hiérarchie céleſte en jeu. Voici la formule d'une des plus courtes de ces adjurations :

Adjuro vos, aquilarum genus ✝, *per Deum verum* ✝, *per Deum vivum* ✝, *per Deum ſanctum* ✝, *per B. Virginem Mariam* ✝, *per novem ordines Angelorum* ✝, *per ſanctos Prophetas* ✝, *per duodecim Apoſtolos* ✝, *per ſanctas Virgines & Viduas, in quorum honorem & virtutem vobis præcipio, ut fugiatis, exeatis, & recedatis, & avibus noſtris ne noceatis. In nomine Patris* ✝, *& Filii* ✝, *& Spiritûs ſancti* ✝, *Amen. &c.*

couvertures aux chasses des saints dont la vertu & les talens sont les mieux reconnus ; on fait boire l'eau de sainte Geneviève aux animaux malades (1), on leur dit des évangiles sur la tête ; on les arrose d'eau bénite, on leur en fait boire (2) ; on exorcise & on purifie leurs habitations avec des vers latins (3) ; on dit des messes, on récite des

---

(1) L'abbé *Lebœuf* (*Histoire de l'Église de Paris*) écrit que l'eau du puits de la chapelle de sainte Geneviève de Nanterre a opéré miraculeusement sur les chevaux du marquis de Soubise, en 1590. Il auroit du nous dire dans quelle maladie. Il est certain que cette eau dure, séléniteuse & froide dans le temps du pélerinage, donne souvent la colique & des ophtalmies à ceux qui en boivent.

(1) Un prêtre de Leipsic a composé au commencement de ce siècle, un ouvrage exprès pour prouver les bons effets de l'eau bénite pour les animaux. *De aquæ benedictæ potu brutis non denegando. E probatissimis hist. eccles. monumentis, tractat. Urbanus Godofr.* SIBERUS, *Sac. Lips. Impensis Friderici Lankisii, A.* R. S. MDCCXII. *in*-4°.

Le médecin *Devillers* disoit, avec raison, qu'on pouvoit également leur donner, sans plus de danger, du pain bénit, le viatique & les saintes huiles.

(2) Un curé qui n'étoit rien moins que superstieux, mais qui étoit forcé de se prêter à la crédulité & à l'ignorance de ses paroissiens qu'il ne pouvoit éclairer ni persuader, lorsqu'ils lui demandoient des prières & des exorcismes, leur récitoit des vers d'*Horace* et de *Virgile*, plus sonores que

prières (1), on fait des proceſſions (2) ; &c. On ne peut voir ſans la plus vive indignation, les miniſtres des autels, proſtituer ainſi la religion, faire du ſanctuaire un lieu de trafic (3), & vendre les prières comme des drogues, dont l'efficacité eſt en raiſon de la doſe qu'on en prend & du prix qu'on y met (4).

---

ceux de nos hymnes, & que la proſe de nos Pſeaumes. *L'amulette* produiſoit le même effet.

(1) On trouve dans pluſieurs rituels des formules de prières pour différens animaux.

(2) *Gilbert* étant allé traiter, cette année, une épizootie charbonneuſe qui ravageoit le département de l'Indre, trouva les habitans de vingt-cinq ou trente communes, prêts à faire une proceſſion dans laquelle ils devoient raſſembler tous les animaux malades & les promener de ſaint en ſaint dans tous les lieux infectés. On ſent combien cette proceſſion qui devoit durer au moins huit jours, auroit contribué à propager la contagion. Il eut beaucoup de peine à l'empêcher, & il fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'adminiſtration de diſtrict.

(3) Ma maiſon ſera appelée la maiſon de la prière, & vous en avez fait une caverne de voleurs. *Evang. St.-Mathieu*, chap. xxj, verſ. 12.

(4) *Deſplas* a vû, étant chez le prieur de Saint-Hubert en Quercy, en 1786, des femmes lui apporter cinq ſous, qu'elles le ſupplioient d'accepter pour dire une meſſe, dans l'intention de réchapper le cochon ou l'âne qui étoient ma-

Le peuple toujours crédule, confiant & tranquille, quand il croit avoir tout fait pour l'Être suprême, reste dans la sécurité sur la foi de pareils moyens; des milliers d'animaux périssent, & il devient victime de l'ignorance, de la superstition, & de la cupidité des prêtres. Honteux d'avoir été trompé, il méconnoît & méprise bientôt des vérités faites pour le consoler, & non pour guérir ses animaux; & la religion profanée devient pour lui un objet moins important encore que le ministre qui lui a servi d'organe.

On donne les noms de *Banquistes*, *Charlatans*, *Devins*, *Maiges*, *Sorciers*, &c., à ceux qui distribuent, qui prônent & qui employent ces différentes espèces d'*amulettes;* & ce sont ordinairement les bergers, les bouviers, les écarisseurs, les charretiers, les maréchaux, les charbonniers, & sur-tout les bonnes-femmes & les commères, qui en sont les fauteurs & les apologistes les plus zélés.

Ce n'est pas, au surplus, en France seulement

---

lades; le pasteur éclairé promettoit la messe & refusoit l'argent; mais il perdoit la confiance, & les bonnes-femmes alloient à Moissac, éloigné de cinq de nos lieues, où on leur prenoit plus cher, mais où on ne refusoit pas leur argent.

qu'on a recours aux *amulettes* ; ils paroissent être de tous les pays, & ils nous viennent sans doute des Orientaux qui en font encore un fréquent usage. Les Allemands, les Polonois les tiennent des Tartares, dont les crins des chevaux en sont toujours garnis, même en santé. Les Espagnols les ont eus des Maures, qui, comme les Turcs & les Persans, les tiennent des Arabes qui paroissent les avoir employés de tous temps pour leurs chevaux. Là, comme ici, ce sont les dervis qui profitent de la crédulité & de la foiblesse des peuples, en leur vendant des *talismans* dont ils promettent merveilles, & qu'ils mettent dans de petites poches de cuir qu'ils suspendent au cou de leurs chevaux, pour les préserver d'enchantemens. Voici ce que dit à ce sujet d'*Opsonville*, dans l'*extrait de ses voyages en Asie* :

« Les chevaux des Arabes sont ornés de bijoux, & sur-tout d'*amulettes* qui préservent du coup-d'œil de l'envieux, & de plusieurs autres accidens. »

« Les *amulettes* de bon aloi sont, le plus souvent, formés de sentences du Coran secrétement écrites, ployées & sur-le-champ renfermées dans un petit sachet, par quelque saint personnage qui en même temps a su prononcer convenablement certaines oraisons puisées dans ce livre par excellence. Il y a

de ces *amulettes* qui garantissent des maladies, d'autres, du coup-d'œil de l'homme envieux; quelques-uns mêmes sont destinés à rendre invulnérables. Si cependant il arrivoit quelque malheur, que le cheval fut tué ou blessé, il est clair que ce ne pourroit être que pour cause de manquement de foi, ou pour châtiment de quelques gros péchés cachés commis par les propriétaires. Quant au coup-d'œil de l'envieux, il est singulièrement redouté dans toute l'Asie. Ainsi jamais un homme honnête & au fait des coutumes, en voyant un cheval superbe, ne témoignera d'abord une indiscrète admiration par une exclamation directe, à laquelle un bon Arabe pourroit imputer tout accident qui, dans le cours de l'année, arriveroit à son cheval; la politesse & l'usage veulent qu'on se borne à dire à peu près : *Dieu est bon, il est puissant, ce cheval prospèrera* » (1).

C'est aux artistes vétérinaires, répandus partout, à persuader aux habitans des campagnes que les maladies de leurs bestiaux ne sont pas dues à des causes surnaturelles & cachées; qu'elles ne sont toujours que l'effet de dispositions parti-

(1) *Essais Philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers.* Paris, 1783, *in*-8°. page 330.

culières dans toutes les choſes naturelles qui les entourent, dans leur manière d'être, dans les alimens dont on les nourrit, dans les eaux dont on les abreuve, dans l'intempérie des ſaiſons qui ont précédé, &c.; & que la croyance du peuple, & ſa confiance aux *amulettes* des charlatans, aux ſorts, & aux ſorciers, lui font perdre un temps précieux, & lui cauſent journellement plus de dommages & de pertes que les épizooties les plus formidables.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS

SUR LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

TROISIÈME PARTIE.

Obſervations & Diſſertations ſur toutes les parties de l'Art vétérinaire.

Essai ſur la maladie épizootique qui a regné ſur les volailles, dans la Lombardie, pendant l'été de 1789.

Par le Docteur G. Baronio.

Traduit de l'Italien.

Il n'eſt pas rare de voir dans la Lombardie les poules & les autres volailles atteintes de maladies épizootiques ; l'expérience prouve que ces oiſeaux

y sont affectés de maux divers, plus fréquemment encore dans cette province qu'ailleurs.

La pratique la plus ordinaire des habitans des campagnes, dans cette partie de l'Italie, lorsque les poules sont atteintes de quelqu'affection maladive, est de couper la crête à celles qui l'éprouvent, & de leur donner à manger de l'ail. *Pline* recommande ce traitement (1); mais cette pratique, qui d'ailleurs ne présente aucune vue méthodique, dans tous les cas, n'a eu aucun succès dans celui-ci; les voies actives dont on a voulu faire usage n'ont pas mieux réussi.

Effets de la maladie.

Les effets de cette maladie se développoient d'une manière effrayante : il périt dans une ferme, près de trois cent poules, en peu de jours. Ces ravages, qui n'avoient d'abord dévasté que le territoire de Pavie, s'étendirent bientôt jusques dans la Lumeline & sur les montagnes; le Bas-Milanois, la capitale même de cette province, n'en furent pas exempts. A peine les délégués de l'arrondissement eurent-ils connoissance de ce fléau, qu'ils envoyèrent des officiers de santé, afin d'en constater les effets. Ceux-ci firent d'abord

(1) *Histoire naturelle*, livre X. chap. 57. — livre XX. chap. 6.

diverses

diverſes recherches pour arrêter la mortalité, & publièrent en même-temps une inſtruction, où ils indiquèrent ce qu'ils jugeoient capables d'atteindre ce but ſalutaire.

Ces précautions n'arrêtèrent pas l'épizootie, & la force avec laquelle elle régnoit en faiſoit craindre la continuation ; c'eſt du moins l'opinion que j'en ai eue, d'après une relation aſſez détaillée de diverſes viſites faites par ordre de l'office de ſanté, qui m'a été communiqué par M. le comte *de Cavenago*. On voit que l'épizootie exiſtoit, à cette époque, en divers lieux du Milanois, & plus encore dans le Lodigiano, où non-ſeulement les poules étoient mortellement attaquées, mais encore les autres oiſeaux de baſſe-cour. J'appris auſſi que cette épizootie ſe répandoit dans le territoire de Crémone.

La propagation & la durée de la maladie, le déſir de ſeconder les juſtes ſollicitudes & les ſoins des commiſſaires de la ville, furent autant de motifs qui me déterminèrent à m'en occuper d'une manière particulière.

J'ai fait en conſéquence, des recherches exactes, pour découvrir le caractère dominant de l'épizootie & les moyens de la guérir.

Après des obſervations diverſes & répétées, après des tentatives multipliées, j'ai été aſſez

heureux pour atteindre le but que je me propofois. J'ai reconnu en effet que cette maladie, eu égard à fa nature, confiftoit dans une affection vermineufe à laquelle étoit jointe une fièvre inflammatoire, & que les moyens de la guérir fe bornoient à chaffer les vers, détruire leur nid, & pratiquer quelques faignées.

Ces réfultats obtenus, leur application fut fuivie d'un fuccès complet; on vit avec étonnement les volailles affectées parfaitement guéries. Ce qui ajoutoit au plaifir que je goûtai alors, c'étoit d'avoir pu rendre la méthode curative d'une application extrêmement facile, peu difpendieufe, & fous ces deux points de vue, plus à la portée des habitans des campagnes affligées de ce fléau.

Les obfervations anatomiques faites fur les cadavres des poules mortes des fuites de la maladie, m'ayant fervi de guide dans mes recherches pour la méthode curative, je commencerai par en rendre compte ; je parlerai enfuite des fymptômes de la maladie ; je ferai fuivre ces détails de ceux relatifs à fa guérifon ; je confidérerai enfin fi on pouvoit manger impunément des poules mortes des fuites de l'épizootie.

Ouvertures des cadavres.

L'ouverture de trente poules qui, la plupart,

furent envoyées de l'office de ſanté à l'hôpital, faite en partie par MM. *Monteggia* & *Perlaſca*, & en partie par moi, en préſence de ce dernier, offrit les phénomènes ſuivans.

Les poumons étoient attaqués d'une inflammation plus ou moins forte, & dans les parties où elle étoit conſidérable, il y avoit un épanchement ſenſible de lymphe. Telle étoit la liaiſon de ces deux ſymptômes, que dans la huitième poule qui fut examinée, le lobe gauche du poumon, dont l'inflammation étoit extrême, étoit tellement gorgé de ce gluten inflammatoire, qu'il s'enfonçoit dans l'eau, tandis que le droit moins affecté, nageoit en partie. Les poumons des autres volailles plus ou moins affectées, étoient auſſi plus ou moins enflammés. Parmi toutes les poules qu'on a examinées, une ſeule s'eſt trouvée avoir ces organes ſains.

On n'a rien obſervé de remarquable dans le foie, à l'exception de celui de la première volaille, où les lobes antérieurs, droit & gauche, étoient d'une couleur un peu livide.

Ce qui fixa particulièrement notre attention, ce fut le conduit des alimens, du jabot à l'anus, où il ſembloit que la maladie avoit ſon ſiége.

On trouva dans le jabot des grains d'avoine, qui avoient à leurs extrémités une couleur noire,

ſemblable à de petites parties de charbon ; le ventricule contenoit également des grains peu changés, & ce viſcère, dans quelques poules, renfermoit des larves de l'eſpèce de vers que fourniſſent les mouches carnacières ; nous n'avons cependant pu en déterminer l'eſpèce. Les inteſtins étoient imprégnés d'une ſubſtance muqueuſe, de couleur verte, teinte de bile plus ou moins denſe; cette humeur étoit en aſſez grande quantité dans tout le tube inteſtinal, mais ſa couleur n'étoit pas la même par-tout : les matières, d'abord d'une couleur cendrée dans les gros inteſtins, parurent enſuite d'une couleur rouſſâtre, comme le mucus dyſentérique. Les inteſtins étoient enflammés à l'endroit où cette couleur dominoit. Le cœcum contenoit ordinairement de l'air ; tantôt le fond, tantôt les appendices en étoient remplis ; & lors même que l'air en diſtendoit violemment le fond, la partie ſupérieure n'étoit pas reſſerrée. A l'exception de deux poules ſeulement, toutes les autres avoient dans les inteſtins des vers de la famille des aſcarides. On trouva, dans quatre ſujets entr'autres, une quantité prodigieuſe de ces vers, auxquels correſpondoit en proportion une grande abondance du mucus dont je viens de parler. Outre les aſcarides, dont les plus longs étoient de deux pouces (ſix centimètres), on a trouvé dans deux poules de petits tænia.

Deux des volailles ouvertes méritèrent une attention particulière. Un coq avoit la crète fort livide : les petits vaiſſeaux ſanguins du col & de la tête étoient, outre cela, dans un état de ſuffuſion & comme détruits ; les tuniques des inteſtins un peu enflammées, & le mucus extrêmement abondant & rouge. La même inflammation avoit attaqué les poumons. L'autre volaille, quoique morte depuis quelques heures ſeulement, lorſqu'on en fit l'ouverture, exhaloit une odeur putride, nauſéeuſe, ſemblable à celle qui s'élève des corps des gros animaux corrompus depuis pluſieurs jours. Il ne fut pas poſſible d'en continuer la diſſection, ſans répandre quelqu'odeur ſur les chairs mêmes, qui étoient ſans aucun reſſort, & pleines d'une matière blanche raſſemblée en petites parties, ſemées çà & là, comme autant de grains de millet.

J'obſerverai que tous les cadavres des oiſeaux morts de cette épizootie, paſſoient rapidement à la putréfaction.

Symptômes.

Cette maladie ſe manifeſtoit par une triſteſſe extraordinaire, accompagnée d'nn grand abattement ; la crête des poulets étoit dans un état d'empâtement & comme flétrie ; la face interne du bec couverte d'une glue aqueuſe ; l'anus rouge ; les

plumes avoient une apparence de mal-propreté, & elles étoient hérissées. A la suite de ces symptômes survenoit la fièvre, avec les mêmes phénomènes décrits par *Aldrovande* dans les autres volailles (1); aussi se reconnoissoit-elle par une chaleur très-grande qui se montroit subitement, & qu'on pouvoit juger en touchant ces animaux aux pieds, ou sous l'aîle.

Les poules, dans cet état fébrile, devenoient toujours plus mélancholiques : les aîles étoient relâchées & tombantes, la crête livide, les plumes hérissées sous la gorge. Ces animaux enfin refusoient toute espèce de nourriture & périssoient, s'ils n'étoient secourus promptement.

Remèdes.

D'après ces symptômes, & d'après ce que j'avois découvert par les dissections, je ne balançai pas un moment à regarder cette maladie comme vermineuse. Je me persuadai aussi qu'on devoit voir dans le mucus amassé dans les intestins en plus ou moins grande quantité, non-seulement le nid des vers, mais encore la cause d'une maladie particulière, épizootique, de l'espèce observée dans l'homme

(1) *Ornithologiæ*, tom. II. *Bononiæ*, 1600, pag. 244 & suiv.

par *Rœderer* (1). Par une ſuite de ces réflexions, abandonnant tous les traitemens déjà employés inutilement, je pris le parti de m'en tenir à un remède vermifuge, que je regarde comme un des plus efficaces.

Je mêlai de la poudre de racine de fougère (*pteris aquilina*, *polypodium filix mas*, *L.*) avec une certaine quantité du grain dont on nourrit ces animaux. Je préférai ce vermifuge à tous les autres, non-seulement parce qu'il étoit capable de tuer les vers & de diſſiper le mucus, mais auſſi, parce qu'il ſe trouve aiſément dans la campagne & qu'il eſt nutritif. *Tournefort* lui reconnoît cette dernière propriété, & il dit avoir vu pendant la diſette qui eut lieu à Paris, dans les années 1693 & 1694, tranſporter de l'Auvergne dans la capitale, du pain fait avec la racine de fougère, ce qui ſervit de nourriture aux pauvres dans cette circonſtance (2).

Eu égard à ce dernier avantage, je ne craignis pas de donner abondamment aux volailles la poudre antivermifuge que j'avois choiſie, & d'après le conſeil de *Pline* qui recommande de baigner dans l'eau les remèdes à donner à ces ani-

(1) *De morbo mucoſo. Gœttingæ*, 1783, in-8°.

(2) *Hiſtoire des plantes qui naiſſent aux environs de Paris*, 1725, in-12, tom. II, pag. 351.

maux (1), j'humectai assez la poudre, pour qu'elle formât une pâte avec les autres substances alimenteuses auxquelles je la mêlois. Cette poudre, ainsi disposée, les volailles la mangeoient naturellement. A l'époque où la maladie, quoique dans son principe, avoit cependant déjà acquis un certain degré d'intensité, il étoit nécessaire de donner aux poules la béquée, parce qu'alors, ne prenant pas des alimens ordinaires, elles refusoient egalement celui-là.

Dans l'intention de guérir & de nourrir en même temps par l'usage de la racine de fougère, les animaux malades, je n'ai pas pu déterminer précisément la dose qui convenoit à chaque individu, dans les divers périodes de la maladie; j'ai mis à cela peu d'importance; mais au reste, il sera facile de s'en assurer.

Quant à l'usage que les habitans des campagnes doivent faire de la racine de fougère, mâle ou femelle, vulgairement connue dans le pays, sous le nom de *files*, j'observerai qu'il faut, après l'avoir cueillie, la nétoyer, la faire sécher au soleil ou au four, & la réduire en poudre. Lorsqu'on veut ensuite la donner aux poules, on la mêle dans de l'eau avec quelqu'une des substances alimentaires

(1) *Histoire naturelle*, livre X, chap. 57.

dont on a coutume de les nourrir. Lorſque le mal n'eſt pas avancé, on peut auſſi en faire un remède préſervatif, & les habitans de la campagne ſe trouveront heureux, ſans doute, d'avoir une ſubſtance qui ſerve de nourriture à leurs volailles, & qui éloigne en même-temps les dangers de l'épizootie.

Indépendamment de ces conſidérations, l'abondance du mucus trouvé dans les inteſtins des poules ouvertes, m'a décidé pour le traitement que je viens d'indiquer; abondance que je regardai non-ſeulement comme le nid des vers, mais encore comme la cauſe d'une maladie particulière; auſſi m'empreſſai-je de combattre cette cauſe avec de l'eau de chaux ſeconde. Loin de faire d'elles-mêmes uſage de cette boiſſon, les poules la refuſoient obſtinément, elles n'eſſayoient pas même d'en boire, & l'on étoit obligé de la leur faire avaler de force. Dans le principe de la maladie, il ſuffiſoit de leur en faire avaler une petite doſe deux fois dans la journée; le mal augmentant, on continuoit l'uſage de cette boiſſon, pendant huit jours au moins, à raiſon de deux fois par jour : je dois obſerver que je n'ai pu guérir des volailles très-malades, qu'en leur donnant quatre onces (douze décagrammes) de cette liqueur, outre la poudre de fougère.

Cette eau produisoit une diarrhée accompagnée constamment d'une diminution sensible des symptômes. Cette évacuation critique consistoit en un mucus verdâtre qui se déteignoit successivement, & dont la quantité croissoit de jour en jour ; il prenoit en même-temps une couleur plus ou moins lavée, & continuoit jusqu'à la parfaite guérison ; on jugeoit que les animaux y arrivoient, par la cessation entière de ce flux critique, & parce que la matière excrémenteuse qui lui succédoit, reprenoit sa consistance naturelle.

L'emploi de ce remède n'est point difficile : on prend un morceau de chaux éteinte dans l'eau, on le fait infuser de nouveau dans une nouvelle eau, & c'est de celle-ci dont on fait usage. J'observerai que cette eau doit être légère ; mise sur la langue, elle ne doit pas brûler. Cette observation est d'autant plus digne d'attention, que si l'eau dont il s'agit étoit trop concentrée, elle irriteroit les intestins dans quelques-unes de leurs parties malades & déjà enflammées. Il importe de faire avaler cette eau de chaux seconde avec précaution : il faut attendre, pour cela, que la quantité versée dans le bec, soit avalée avant d'en verser de nouveau.

Outre les moyens indiqués jusqu'ici, il étoit souvent encore nécessaire d'employer la saignée,

à cause de la fièvre, de la chaleur, de la couleur livide de la crête, & d'autres symptômes inflammatoires. Lorsque l'appareil de ces signes rendoit l'opération nécessaire, j'y procédois en faisant une incision à la crête ; & comme il arrivoit quelquefois, qu'il sortoit à peine quelques gouttes de sang, alors je pratiquois une plaie aux tégumens, dans le voisinage de la nuque, tournant, à cet effet, la tête de l'animal, & l'incision faite, je faisois sortir plus ou moins de sang, selon le besoin. Il m'est arrivé d'en tirer jusqu'à deux gros (sept à huit grammes) avec succès. Une seule saignée peut suffire, mais cela a lieu rarement (1).

Tel est le traitement dont j'ai fait usage pour la guérison des volailles affectées de l'épizootie, & qui a réussi parfaitement.

De l'usage de la viande des poules mortes de la maladie.

Je passe maintenant à l'examen de la question de savoir si on pouvoit manger des poules mortes de cette épizootie, sans craindre que l'infection

(1) Tout ce que le D. *Baronio* dit ici de la manière dont il saignoit les volailles, doit faire sentir l'utilité du traité *de la saignée dans les animaux*, que nous avons publié dans le volume précédent, seconde partie ; on y trouve la manière de saigner les poules. (*Note de l'éditeur*).

qui les avoit fait périr, se communiquât aux personnes qui s'en nourrissoient. Cette précaution étoit fondée sur ce que l'usage des viandes d'animaux morts de maladies contagieuses, a toujours été défendu, parce que, ainsi que l'expérience le prouve, il est suivi de l'introduction dans le sang, de quelque substance vénéneuse dont les effets ont été plus d'une fois funestes.

Dans une épizootie, on doit, en général, prohiber l'usage des viandes des animaux qui périssent de la maladie régnante, afin de ne pas exposer ceux qui oseroient en manger, ou se servir de leur peau, à en contracter l'infection. On a vu trop souvent l'action virulente des substances animales, dans ces cas, porter le désordre dans ceux qui en ont fait usage. Pour se convaincre de cette vérité, il faut lire le traité de la police médicale de *Frank*; le troisième volume de cet ouvrage traite la question que j'examine, de la manière la plus satisfaisante. Ce célèbre professeur a vu dans l'hôpital de Spire, plusieurs malades chez qui s'étoient développés les charbons & les autres symptômes malins qui dominoient dans les animaux morts de maladie épizootique, dont ils avoient mangé la chair. Entre autres exemples, il cite, comme témoin oculaire, celui d'un juif qui, ayant cherché à enlever la peau d'un bœuf mort dans une conf-

titution épizootique, mourut en trois jours, avec tous les symptômes d'une véritable infection pestilentielle (1).

L'auteur que nous venons de citer rapporte aussi, que dans beaucoup de cas, on a fait usage de la chair & de la peau de bestiaux morts de maladies épizootiques, sans qu'on en ait ressenti la moindre incommodité : c'est ce est qui est arrivé en Hollande, où plus de mille bêtes à cornes périrent. La même chose a eu lieu à Spire, où dans le temps d'une épizootie sur les bœufs, ceux qui en mangèrent la viande, n'éprouvèrent aucun mal. Il suit de ces faits, qu'il est extrêmement nécessaire qu'à l'apparition d'une épizootie sur le bétail, les médecins observent attentivement l'effet qu'éprouvent ceux qui en mangent d'abord. Il n'est pas moins essentiel qu'ils rendent un compte exact de leurs

(1) Nos volumes, & tous les ouvrages sur les épizooties, contiennent une foule de faits semblables; mais nous croyons qu'il n'est pas inutile d'observer que dans tous ces cas, la contagion nous paroît avoir été communiquée par le contact immédiat des animaux morts, de leur chair, ou de leur peau, & nullement par l'usage des viandes cuites. On peut consulter ce que nous avons dit à ce sujet dans le *Mémoire sur la phthisie pulmonaire qui affecte les vaches laitières*. Paris, an VIII, in-8°, page 49 & suivantes. (*Note de l'éditeur*).

résulats aux officiers de police chargés d'arrêter, ou de permettre le débit de cette viande, suivant la circonstance.

Toutes les personnes qui ont mangé des volailles mortes de l'épizootie, l'ayant fait impunément, on en permit le libre usage. La preuve évidente qu'on eut à cet égard, fut que toutes les poules & les poulets ouverts à l'hôpital, furent mangés par les infirmiers, & par un vieillard octogénaire qui n'en souffrirent pas la moindre incommodité. Il est incontestable, d'après ces faits, que les victimes mêmes du mal n'ont occasionné aucun dérangement à ceux qui les ont mangées; l'usage des volailles qu'on a tuées dès qu'on apercevoit en elles le principe de la maladie, étoit donc, à plus forte raison, sans inconvéniens.

L'état de putridité dans lequel ces animaux tomboient rapidement, ne pouvoit pas être non plus un obstacle à cet usage. Il est démontré par diverses expériences de M. l'abbé *Spallanzani* (1), que les sucs gastriques possèdent à un degré éminent la qualité antiputride; c'est ce que prouvent les substances animales corrompues & putréfiées, remises dans leur état primitif par l'action de ces sucs.

(1) *Opuscules de physique animale & végétale ; Paris & Pavie*, 1787. Tome II, page 715 & suivantes.

Cet effet a été reconnu en faiſant avaler de force à divers animaux des morceaux de chair, qui avoient acquis le plus haut degré de putridité, & en les tuant une heure après cette opération. A l'ouverture de l'eſtomac, on a reconnu que les chairs avalées avoient perdu toute leur fétidité, & que leur état étoit peu différent de celui qu'elles avoient, avant de contracter aucun degré de corruption.

Parmi les autres preuves rapportées par M. l'abbé *Spallanzani*, de l'effet dont nous parlons, une des plus remarquables eſt tirée d'un chat, à qui il fit avaler de force un morceau de chair ſi putride, que, quelqu'affamé qu'il fut d'abord, il le refuſa; l'ayant rendu par le vomiſſement, au bout d'une heure au plus, ſon odeur étoit tellement diſſipée, qu'un autre chat le mangea volontairement, & ne le rendit point.

Sans parler de beaucoup d'autres expériences de ce genre faites ſur des animaux, expériences dont les réſultats prouvèrent conſtamment l'activité des ſucs de l'eſtomac, & leur propriété ſur les ſubſtances putréfiées, ne voyons-nous pas tous les jours, des hommes ſe nourrir de viandes corrompues & couvertes de vers, qu'un goût bizarre leur fait rechercher comme un des mêts les plus délicats, & cependant jouir d'une ſanté floriſſante?

On peut dire la même chofe des nations entières chez qui l'aliment qu'on recherche le plus, confifte en matières animales putrides : tels font, par exemple, les habitans du Kamtchatka ; ces peuples font un trou dans la terre, qu'ils rempliffent de poiffons ; ainfi enfouis, ils leur laiffent fubir une fermentation putride, & s'en fervent enfuite pour leurs repas d'appareil ; tels font encore les Kalmouks, hommes guerriers & robuftes, qui mangent, préférablement à tout, la chair des animaux morts de maladies, fans que le feu ou quelque affaifonnement corrigent leur mauvaife qualité (1).

Cette prérogative des fucs gaftriques, de rendre aux chairs putrides & corrompues leur confiftance naturelle, n'eft pas bornée à l'homme & aux animaux que j'ai indiqués ; mais elle s'étend encore à tous les êtres vivans : en effet, fans parler de cette foule d'infectes & de vers qui rampent autour des cloaques ; parmi les oifeaux, ne voyons-nous pas le corbeau, le milan & le vautour ; & parmi les quadrupèdes, la hyène & le chacal, vivre dans les tombeaux, de chairs pourries & qui exhalent les odeurs les plus dégoûtantes ?

---

(1) Voyez, *Hiftoire naturelle de l'homme confidéré dans l'état de maladie* ; par M. Clerc. *Paris*, tome I, page 324.

D'après

D'après tous les faits que je viens de rapporter, on peut regarder l'important travail de la digestion, comme une opération antiputride du corps animal, capable de combattre & de détruire le principe de putréfaction, à quelque degré qu'elle soit parvenue (1).

---

(1) MM. *Toggia* & *Brugnone* ont aussi écrit sur cette maladie ; nous donnerons l'extrait de leurs mémoires dans les volumes suivans. (*Note de l'éditeur*).

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES *sur le prétendu venin de la* Salamandre terrestre, *sur les effets funestes qu'on lui attribue, & sur les maladies auxquelles on prétend qu'il donne lieu dans les animaux domestiques.*

Par le C. HUZARD.

De temps immémorial, on a regardé les *salamandres terrestres* comme très-venimeuses, sur-tout pour les herbivores, qui, dit-on, les avalent dans les pâturages, & en meurent promptement. Notre ouvrage étant principalement destiné à détruire les préjugés qui s'opposent aux progrès de la médecine vétérinaire, & à la guérison des maladies des bestiaux, nous pensons qu'il est très-intéressant de détruire celui du prétendu venin des *salamandres*, & des effets funestes supposés, qu'il produit sur les ruminans. Nous rapporterons ce qui a été écrit & observé de plus important sur ce reptile. Les expériences ne laissent aucun doute sur l'inertie absolue de ce prétendu venin ; & nous espérons que, dès que l'on n'attribuera plus les maladies des bestiaux qu'aux véritables causes qui y donnent lieu, on recherchera ces causes avec plus de soin, & on y remédiera plus promp-

tement & plus efficacement. Ce n'eſt qu'avec des faits qu'il faut convaincre, & les différentes pièces que nous avons recueillies ici, rempliront parfaitement ce but.

1°. Par M. DE MAUPERTUIS (1).

Sans entrer dans le détail de toutes les eſpèces de *ſalamandres*, ni de ce que pluſieurs auteurs en ont écrit, voici quelques obſervations que j'ai faites ſur celles que les naturaliſtes appellent *ſalamandres terreſtres* (2).

C'eſt une eſpèce de *lézard*, long de cinq ou ſix pouces ; ſa tête eſt large & plate comme celle du crapaud ; ſes pattes reſſemblent plus auſſi à celle du crapaud qu'à celle du *lézard*, dont elle a le corps & la queue, quoique l'un & l'autre plus gros ; ſa queue, cependant, ne ſe termine pas en pointe

(1) Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris ;* année 1727, page 27.

(2) Elle eſt connue dans pluſieurs départemens ſous les noms de *ſourd*, *blande*, *pluvine*, *laverne* ou *laberne*, *ſuiſſe*, *mirtil*, *albrenne*, *arraſſade*, *mouron*, *tac*, *laquais*, &c.

Ceux qui déſireront des détails particuliers ſur l'hiſtoire naturelle des *ſalamandres* & des *lézards*, pourront conſulter avec fruit l'*Hiſtoire naturelle des quadrupèdes ovipares & des ſerpens*, *par M. de la Cepède. Paris*, 1788, in-12, ou in-4°. (*Note des rédacteurs*).

aiguë comme celle du *lézard*, mais peut avoir une ligne de diamètre à ſon extrémité.

Le deſſus de l'animal eſt noir, marqueté de jaune ; le ventre eſt brun & quelquefois jaunâtre; deux bandes jaunes partent des deux côtés de la tête, au-deſſus des yeux, & s'étendent parallèlement juſqu'à l'origine de la queue ; ces bandes ſe terminent ordinairement vers le milieu du corps, puis reprennent ; quelquefois, mais rarement, elles ſont ſans interruption ; tout le reſte de l'animal eſt bigarré de taches jaunes qui n'affectent ni figures ni lieux particuliers. La peau eſt ſans écailles, aſſez liſſe, excepté aux côtés, où elle paroît un peu chagrinée ; l'on voit ſur le dos deux rangs parallèles de mammelons qui accompagnent l'épine dans toute ſa longueur.

La *ſalamandre* a quelquefois la peau ſèche comme un *lézard*; le plus ſouvent elle eſt enduite d'une eſpèce de roſée qui rend ſa peau comme vernie, ſur-tout lorſqu'on la touche, & elle paſſe dans un moment de l'un à l'autre état.

Une propriété encore plus ſingulière, c'eſt de contenir ſous la peau une eſpèce de lait qui jaillit aſſez loin, lorſqu'on preſſe l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont pluſieurs ſont très-ſenſibles à la vue, ſans le ſecours de la loupe, ſur-tout ceux qui répondent

aux mammelons. Quoique la première liqueur qui ſert à enduire la peau de l'animal, n'ait aucune couleur, & ne paroiſſe qu'un vernis tranſparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont je parle, mais répandu en gouttes ſi fines, & en ſi petite quantité, qu'il ne paroît point de ſa blancheur ordinaire.

Ce lait reſſemble aſſez à celui que quelques plantes répandent quand on les coupe; il eſt d'une âcreté & d'une ſtipticité inſupportable, & quoique mis ſur la langue, il ne cauſe aucun mal durable, on croiroit trouver à l'endroit qu'il a touché, une cicatrice, ou du moins une pliſſure. Certains poiſſons ont mérité le nom d'orties, par la reſſemblance qu'ils ont avec cette plante, lorſqu'on les touche; notre *ſalamandre* pourroit être regardée comme le tithymale des animaux.

Lorſqu'on écraſe ou qu'on preſſe la *ſalamandre*, elle répand une ſingulière & mauvaiſe odeur.

Il s'en faut bien qu'elle ait l'agilité du *lézard*; elle eſt pareſſeuſe & triſte; elle vit ſous terre, dans les lieux frais & humides, ſur-tout auprès des vieilles murailles, & ne ſort de ſon trou que dans les temps de pluie, ou pour recevoir l'eau, ou crainte d'être noyée, ou peut-être pour chercher les inſectes dont elle vit; qu'elle ne pourroit guère attraper qu'à demi-noyés.

La *ſalamandre*, outre la propriété merveilleuſe de vivre dans les flammes, que les anciens lui ont attribuée, eſt encore regardée, & par eux, & par la plupart des naturaliſtes modernes, comme l'animal le plus dangereux; ſi nous en croyons *Pline*, elle fera périr toute une contrée.

Les grandes pluies du mois d'Octobre (1726) firent ſortir pluſieurs *ſalamandres* qu'on m'apporta avec toutes les précautions qu'on peut prendre, contre l'animal le plus terrible.

La première expérience que je fis, fut celle du prodige attribué à la *ſalamandre*. Toute fabuleuſe que paroît l'hiſtoire de l'animal incombuſtible, je voulus la vérifier, & quelque honte qu'ait le phyſicien en faiſant une expérience ridicule, c'eſt à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire des opinions conſacrées par le rapport des anciens.

Je jetai donc pluſieurs *ſalamandres* au feu; la plupart y périrent ſur-le-champ: quelques-unes eurent la force d'en ſortir à demi-brûlées, mais elles ne purent réſiſter à une ſeconde épreuve.

Cependant il arrive quelque choſe d'aſſez ſingulier lorſqu'on brûle la *ſalamandre*. A peine eſt-elle ſur le feu, qu'elle paroît couverte de gouttes de ce lait dont nous avons parlé, qui, ſe raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ſes petits réſervoirs; il s'échappe de tous côtés, mais

en plus grande abondance ſur la tête & aux mammelons qu'ailleurs, & ſe durcit ſur-le-champ, quelquefois en forme de perles.

Il y a quelque apparence que cet écoulement ſingulier a donné lieu à la fable de la *ſalamandre*; cependant il s'en faut de beaucoup que le lait dont je parle, ſoit en aſſez grande quantité pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu un temps où il n'en falloit guère davantage pour faire un animal incombuſtible. L'on pourra même encore, ſi l'on veut, croire que l'animal dont les anciens ont parlé, n'eſt pas celui-ci; & là-deſſus, je m'en rapporte à l'envie que chacun peut avoir, de juſtifier l'antiquité, ou de convenir qu'elle a quelquefois cru légèrement.

Enfin, en attendant qu'on trouve la véritable *ſalamandre*, ceci ſera une propriété de l'animal qui porte ſon nom, qui mérite d'être obſervée, & qui a même quelque rapport, quoiqu'éloigné, avec le prodige des anciens.

Dans les expériences ſur le venin de la *ſalamandre*, je me propoſai deux choſes; 1°. de faire mordre quelqu'animal par elle; 2°. de la faire manger à quelqu'autre; mais ces expériences avoient un genre de difficultés, que ceux qui redoutent tant la *ſalamandre*, ne ſoupçonnoient guère. Il falloit trouver des animaux qui vouluſſent la man-

ger, ou des *ſalamandres* qui vouluſſent mordre. J'eus beau les irriter de mille manières, jamais aucune n'ouvrit la gueule ; il fallut donc la leur ouvrir de force, mais ayant vu leurs dents, quelle apparence qu'elles puſſent bleſſer l'animal? petites, ſerrées & égales, elles couperoient plutôt que de percer, ſi la *ſalamandre* en avoit la force; mais elle ne l'a pas. Il fallut donc chercher quelqu'animal à peau aſſez fine, pour ſe laiſſer entamer. J'ouvris la gueule d'une *ſalamandre*, & lui fis mordre un poulet déplumé, à l'endroit de la morſure : mais quoique je preſſaſſe les mâchoires de la *ſalamandre*, & que cette morſure fût beaucoup plus forte que la *ſalamandre* ne pourroit la faire, les dents ſe dérangèrent plutôt que d'entamer le poulet ; enfin, je lui ôtai une partie de la peau de la cuiſſe, & y fis faire pluſieurs morſures.

Pour n'être plus obligé d'écorcher les animaux que je ferois mordre, je penſai à chercher quelques parties aſſez délicates, pour que les dents puſſent pénétrer.

Je fis faire pluſieurs morſures à la langue & aux lèvres d'un chien, & à la langue d'un coq-d'Inde, par des *ſalamandres* nouvellement priſes. Aucun des animaux mordus n'eut le moindre accident.

Quoique je ſuſſe alors que les animaux dont la morſure eſt la plus venimeuſe, ne ſont point nui-

ſibles étant avalés, & quoique je viſſe que la morſure de la *ſalamandre* n'étoit rien, une eſpèce de déférence pour la crainte qu'on a de cet animal, & le goût de la liqueur qu'il a ſous la peau, me portèrent à éprouver ſi, comme aliment, il ſeroit nuiſible. La difficulté étoit d'en faire manger à quelques animaux; ils auroient plutôt ſouffert les plus longs jeûnes, que de goûter à l'animal préſervé par le lait déteſtable, & la *ſalamandre* n'eſt pas de groſſeur à la pouvoir faire avaler par ſurpriſe.

Je fis ouvrir la gueule d'un chien, & ayant coupé une *ſalamandre* par morceaux, je les lui fis tous avaler, la plupart vivans encore, & lui tins la gueule liée pendant une demi-heure.

Je fis en même-temps avaler une petite *ſalamandre* entière à un jeune coq-d'Inde.

Ces deux animaux parurent toujours auſſi gais qu'à leur ordinaire. Une demi-heure après que j'eus délié la gueule du chien, c'eſt-à-dire, une heure après qu'il eut avalé la *ſalamandre*, il en revomit la queue & les pattes, les parties apparemment qu'il auroit eu le plus de peine à digérer. Pour le coq-d'Inde, on ne revit rien de la *ſalamandre* qu'il avoit avalée. L'un & l'autre but & mangea à ſon ordinaire, & ne donna pas le moindre ſigne de maladie.

Je voulus faire encore une expérience : Je

trempai du pain dans le lait de la *ſalamandre*, & en fis manger à un poulet : je trempai dans le même lait de petits bâtons pointus, & les enfonçai dans des plaies que j'avois faites à l'eſtomac & à la cuiſſe d'un autre poulet. Tout cela fut inutile, & la *ſalamandre* me parut toujours auſſi peu dangereuſe.

Je n'ignore pas qu'il y a encore des reſſources pour ceux qui voudroient ſoutenir que la *ſalamandre* eſt nuiſible. Peut-être ne l'eſt-elle que dans certains temps, & dans de certaines circonſtances? Peut-être ne l'eſt-elle que pour certains animaux, &c. ? Cependant il n'y a guère lieu de ſoupçonner tout cela, ni guère de moyens plus sûrs ni plus praticables pour s'en aſſurer.

J'ajouterai un fait qui me paroît digne de remarque. Ayant ouvert quelques *ſalamandres*, je fus ſurpris de trouver dans la même, tout-à-la-fois, des œufs & des petits auſſi parfaits que ceux des vivipares. Les œufs formoient deux grappes ſemblables aux ovaires des oiſeaux, excepté que ces grappes étoient plus allongées, & les petits étoient enfermés dans deux longs tuyaux, dont le tiſſu étoit ſi délié, qu'on les voyoit très-diſtinctement à travers. Je comptai dans une *ſalamandre* quarante-deux petits, & dans une autre, cinquante-quatre, preſque tous vivans, auſſi bien formés & plus agiles que les grandes *ſalamandres*.

Ces animaux paroiſſent bien propres à éclaircir le myſtère de la génération ; car quelque variété qu'il y ait dans la nature, le fond des choſes s'y paſſe aſſez de la même manière. L'on ſait aſſez quels avantages l'on retire de l'anatomie comparée ; la connoiſſance parfaite d'un ſeul corps, ne ſeroit peut-être le prix que de l'examen impoſſible de tous les corps de la nature.

2°. Par un ANONYME (1).

J'étois après-midi auprès d'un ouvrier qui déterra d'un coup de houe une *ſalamandre terreſtre*, vulgairement appelée *mouron* en Normandie ; il en eut peur ; je lui dis de ne pas la tuer : il n'oſa plus approcher de l'endroit où elle étoit, juſqu'à ce que je l'en euſſe ſortie. Je fendis une baguette par le bout ; je la tins ouverte avec un autre morceau de bois, pour y engager le corps du reptile ; alors je laiſſai reſſerrer ma fourchette, & j'emportai l'animal chez moi.

Il avoit ſept pouces de long & trois de tour, le dos bien noir, bordé de deux bandes jaunes, qui partoient de deſſus le nez, faiſoient le tour du deſſus de la tête & du dos, & alloient ſe réunir à la naiſſance de la queue. Elles étoient interrom-

(1) Extrait du *Journal de Normandie*, année 1788, n°. 50.

pues par trois traits noirs, du côté gauche, & un seul, du côté droit; les pattes & la queue étoient marquées irrégulièrement de taches de la même couleur. Le dessous de la tête étoit d'un jaune gris, & le dessous du ventre, des pattes & de la queue, d'un gris noirâtre. La tête ressembloit à celle d'une grenouille de moyenne grosseur; mais les yeux étoient placés comme ceux d'une tortue. Elle avoit quatre doigts aux pattes de devant, & cinq à celles de derrière, sans ongles ni griffes. La peau étoit unie sur tout le corps, excepté sur les côtes, où il y avoit d'assez gros mammelons, & le long de l'épine du dos, où il y en avoit deux rangs de plus petits, qui rendoient tous une liqueur gluante & laiteuse, quand l'animal se sentoit serré par la fourchette. Il y avoit une ouverture longitudinale de deux lignes & demie de long sous le ventre, au-delà des pattes de derrière, précisément à la naissance de la queue. Cette fente & la grosseur de la tête me firent soupçonner que c'étoit une femelle pleine. Je me décidai à l'ouvrir, pour vérifier l'observation de *Maupertuis*, qui dit avoir trouvé tout-à-la-fois des œufs & des petits tout formés dans ces animaux.

Pour tuer ma *salamandre*, & me débarrasser tout-à-la-fois de son odeur, & de l'humeur laiteuse & caustique qui sortoit de ses mammelons.

je la plongeai dans l'eau-de-vie ; en paſſant le bout d'un petit morceau de bois ſur les reins, on y apercevoit encore un mouvement de contraction très-ſenſible ; mais les mammelons de la peau ne rendoient plus de lait.

C'eſt dans ce moment que j'ouvris le ventre de la victime de ma curioſité. Après avoir enlevé le rectum, qui, dans cet animal, eſt très-gros, je vis, avec autant de ſurpriſe que de plaiſir, deux grappes d'œufs d'un blanc mat, un peu jaune, gros comme des grains de coriandre, & les deux côtés tranſparens, d'une double matrice, remplis de petits tout vivans : je les en fis ſortir les uns après les autres. Il y en avoit ſept dans le côté droit, & huit dans le côté gauche. Ils y étoient roulés chacun dans leur enveloppe. A meſure que je les en tirois, ils reſtoient allongés, ſans mouvement pendant une ſeconde ; mais au bout de ce temps, vraiſemblablement après avoir reſpiré, ils devenoient auſſi vifs que de petits poiſſons, & ils ſautoient avec tant de promptitude, que j'avois de la peine à les reprendre pour les jetter dans l'eau-de-vie. Ils y nagèrent tous pendant plus d'une ſeconde, avec la plus grande vivacité ; je les y conſerve ainſi que les œufs.

Ces petits ont ſeize lignes de long ; ils ſont gros comme des poiſſons de cette taille, gris &

tachetés de points noirs; leurs quatre pattes sont détachées & bien formées, & leur queue est garnie de nageoires perpendiculaires, dessus & dessous, comme celles du tétard de la grenouille, quand il a quitté sa couleur noire.

La mère avoit entre les poumons & le foie une vessie d'air à une seule loge, longue de deux pouces, de six lignes de diamètre, composée de membranes plus fortes, & moins transparentes que celles des poissons.

Cet animal est bien fait pour piquer la curiosité. 1°. Il est à-la-fois ovipare & vivipare; 2°. il a la vessie d'air des poissons, & vit habituellement sous terre; 3°. sa gestation doit être longue, puisque les petits sont déjà avancés en Janvier, & que ces animaux ne doivent pas s'occuper du plaisir de se reproduire dans l'arrière saison, pendant laquelle ils sont presqu'engourdis; 4°. les femelles mettent-elles bas plusieurs fois dans l'année? Portent-elles autant de temps en été qu'en hiver? La quantité d'œufs de l'ovaire & leur grosseur, pourroient faire soupçonner qu'ils ne doivent pas attendre un an pour éclorre; la conformation de la queue des petits annonce qu'ils doivent être déposés dans l'eau, & y passer leur première jeunesse. Ne seroit-ce pas eux qui formeroient une partie des variétés que l'on remarque dans les *salamandres aquatiques*?

Le préjugé qui fait regarder cet animal comme dangereux, n'a aucune eſpèce de motif. Sa gueule, qu'il n'ouvre pas, même quand on le tourmente, n'eſt armée que de dents auſſi courtes que celles d'une lime moyenne; elles ſont penchées en dedans, & plutôt faites pour retenir les inſectes dont il ſe nourrit, que pour les déchirer; il eſt impoſſible qu'elles entament la peau, & encore plus qu'elles pénètrent au travers du plus léger vêtement. Ses pattes n'ont ni griffes ni ongles; qu'eſt-ce donc qui peut inſpirer au peuple tant de frayeur pour cet animal?

3°. Par Ph. D. Dupuis (1).

La *ſalamandre terreſtre*, plus connue en Normandie ſous le nom de *mouron*, *de tac*, *de laquais*, &c., eſt un animal de la forme de ces *lézards* qu'on voit dans l'eau, & qui ne font peur à perſonne. L'auteur des obſervations (2°.) mérite ſans doute des éloges pour l'intrépidité, plus encore pour la ſagacité avec laquelle il a dirigé ſes obſervations ſur un animal dont la vue ſeule effraie plus d'un cultivateur. Il me ſemble pourtant, que phyſicien comme il eſt, il eût pû porter ſes obſervations plus loin, & ne rien laiſſer à déſirer ſur

(1) Extrait du *Journal de Normandie*, année 1788, n°. 60.

cet objet. Il a terminé son ouvrage par quatre questions qu'il auroit pu résoudre lui-même.

Il y a long-temps que j'ai entendu dire à des paysans que les œufs du *mouron* éclosent dans le ventre de la mère, & que, quand les petits sont assez forts pour être mis au monde, ils se font eux-mêmes passage à travers les entrailles de la mère, qu'ils dévorent.

Cette fable fait voir que l'observation de *Maupertuis* est fondée sur des faits connus, quoique imparfaitement, de nos bonnes gens, qui ne se sont pas avisés de nommer ovipares, des animaux dont ils n'ont jamais vu les œufs hors du sein de leur mère vivante. Si, pour être ovipares, il suffit que les œufs se trouvent dans le ventre de la *salamandre*, combien d'autres quadrupèdes seront pareillement ovipares. Un grand nombre présentent leurs ovaires en forme de grappes d'œufs, tout-à-fait semblables à ceux dont il est ici question, La truie est de ce nombre. Le lapin qui conçoit, lors même qu'il a une portée prête à voir le jour, doit en approcher de plus près; & cependant ces animaux ne sont point ovipares. Il se peut que dans la *salamandre terrestre*, une portion des vésicules de l'ovaire soit déjà fécondée, & en forme d'œufs, tandis que l'autre est prête à sortir du sein de la mère, dans une organisation plus par-

faite. Ce ne font cependant que les mêmes fœtus, dans deux états différens, qui laiffent voir au premier coup-d'œil le fpectacle fingulier d'œufs & de petits tout enfemble.

Mais une *falamandre* a-t-elle quelquefois pondu des œufs? C'eft la queftion à laquelle je voudrois une réponfe pofitive; finon, je ne croirai pas la *falamandre* ovipare.

Si c'eft un préjugé qui n'a aucune efpèce de motif de regarder la *falamandre terreftre* comme dangereufe, je demande pourquoi l'obfervateur a pris tant de précautions pour s'en faifir? Pourquoi cette longue baguette fendue, s'il ne voit pas qui peut infpirer au peuple tant de frayeur pour cet animal? Je lui demanderai pourquoi cette précaution de le baigner dans l'eau-de-vie, pour le débaraffer de fon odeur & de cette humeur laiteufe & cauftique qui fortoit de fes mammelons? L'obfervateur a fans doute fait des expériences pour conftater la caufticité de cette humeur laiteufe, & dès-lors il devoit, ce me femble, nous faire part de fes réfultats. Si réellement cette humeur eft cauftique & venimeufe, le peuple n'a donc pas tort de redouter un animal qui peut empoifonner les beftiaux qui font toute la richeffe du cultivateur.

En effet, dans nos campagnes, on ne met jamais à la pâture, dans l'été, les bœufs, vaches

& moutons dans les masures, clos, lieux voisins de murailles antiques, ou soupçonnés d'être le repaire des *mourons*, ou autres reptiles venimeux, avant que le soleil ait frappé & purifié de ses rayons bienfaisans, les plantes sur lesquelles ces reptiles auroient pu répandre leur venin, soit dans leur accouplement, soit dans les combats; car il y a différentes manières de le répandre : par exemple, touchez avec une baguette longue de six à sept pieds, le dos d'une *salamandre terrestre*, il se fera aussitôt vers vous une éjaculation d'une humeur laiteuse, lancée à cinq & six pieds de l'animal, sur vos habits & sur votre visage, si vous êtes assez près de lui. Cette éjaculation se fera par quatre ou cinq petits trous ou mammelons placés sous l'endroit touché; ensorte que si vous touchez vers la queue, ce sera vers la queue que se fera l'éjection. Il paroît que le réservoir de cette liqueur est placé sur son dos, depuis le cou jusqu'à la pointe de la queue, & que, de chaque côté de l'épine, il y a un rang de petits trous percés par la nature, pour servir aux éjaculations de cette liqueur, & en même temps pour être l'arme offensive & défensive de l'animal. Si quelque rixe survient entre lui & un ennemi quelconque, on doit bien s'attendre que la liqueur laiteuse sera éjaculée contre l'ennemi, &, en même temps,

qu'elle sera répandue sur le gazon & sur le feuillage d'alentour.

Si l'on veut répéter ces observations, & en faire de nouvelles sur cet animal venimeux, je crois qu'on le peut sans danger, en prenant la précaution de lui faire vider tout son réservoir de liqueur venimeuse. Pour cet effet, on le touche à plusieurs reprises, sur le dos & tout le long de l'épine jusqu'au bout de la queue, avec une longue baguette, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus rien éjaculer : alors, je crois qu'on pourra l'observer de plus près, soit en le mettant sous une grande cloche de verre, soit de toute autre manière.

4°. Par le C. COQUET, *vétérinaire* (1).

Des deux personnes qui se sont occupées de la *salamandre terrestre* (2°. & 3°.), la première l'a examinée en naturaliste seulement, & elle conclut, d'après la conformation des mâchoires de ce quadrupède, qu'il ne peut pas mordre, & que le préjugé qui le fait regarder comme dangereux, n'a aucune espèce de motif. Elle parle néanmoins, dans le cours de ses observations, de l'humeur laiteuse & caustique qui sort des mammelons placés

(1) Extrait du *Journal de Normandie*, année 1789, Nos. 43 & 45.

le long de l'épine, & fur les côtés du ventre de cet animal. Cette épithète de *cauftique* ne peut être fondée, fans que le contact de cette humeur ne foit plus ou moins dangereux; & Ph. D. *Dupuis*, qui l'a examinée fous ce rapport (3°.), conclut que, fi réellement cette humeur eft cauftique, & parconféquent venimeufe, le peuple n'a pas tort de redouter un animal qui peut, dit-il, empoifonner les beftiaux, qui font fouvent toute la richeffe du fermier. Il reproche à l'auteur anonyme des premières obfervations, de n'avoir pas rendu compte des expériences qui conftatent cette qualité venimeufe; & il réfulte des détails dans lefquels il entre, qu'il regarde auffi comme réellement dangereux, non-feulement l'animal lui-même, mais encore l'herbe fur laquelle il a répandu cette humeur laiteufe. Il ne rapporte cependant non plus aucune obfervation en faveur de fon opinion, qui n'eft que l'opinion générale.

Je ne dirai rien ici de l'hiftoire naturelle de la *falamandre*; je renverrai à l'ouvrage de *la Cépède*; mais je parlerai de fes prétendues qualités venimeufes, du préjugé populaire qui fait regarder cet animal comme très-dangereux dans les campagnes, & qui lui fait attribuer plufieurs maladies dont les bêtes à cornes & à laine font quelquefois affectées. Cet objet me paroît affez important pour

devoir intéreſſer un pays auſſi abondant en pâture & en beſtiaux que l'eſt la Normandie.

Dans le canton de Bray, que j'habite, département de la Seine-Inférieure, le *mouron* paſſe, comme dans beaucoup d'autres endroits, pour être venimeux. Il eſt ſingulièrement redouté par les bouviers & par les herbagers; & on prétend qu'il fait mourir un très-grand nombre de vaches. Les payſans aſſurent même qu'elles le cherchent avidement, & l'avalent auſſitôt qu'elles l'aperçoivent; mais que leur ennemi ſe venge cruellement, en les faiſant enfler & périr ſur-le-champ.

Les charlatans & les maiges, qui fourmillent par-tout, profitent de ces préjugés pour entretenir une crédulité dont ils tirent parti.

Les anciens, & même *Pline*, ont dévoué la *ſalamandre* à une ſorte d'anathême; ils en ont fait le plus funeſte des animaux, en le conſidérant comme celui dont le poiſon étoit le plus dangereux. Ils ont écrit qu'en infectant de ſon venin, preſque tous les végétaux d'une contrée, il pouvoit donner la mort à des nations entières : voilà le fondement du préjugé.

Les modernes ont auſſi cru, pendant long-temps, au poiſon de la *ſalamandre*. *Mathiole* a dit que ſa morſure étoit venimeuſe comme celle de la vipère. On a cherché & preſcrit des remèdes contre ſon

venin. *Pline*, & d'autres après lui, en indiquent un grand nombre; mais enfin on a eu recours aux obſervations par leſquelles on auroit dû commencer. Le fameux *Bacon* avoit engagé les phyſiciens à s'aſſurer de l'exiſtence de ce venin. Les expériences de *Geſner* ont prouvé que la *ſalamandre* ne mordoit point, de quelque manière que l'on cherchât à l'irriter; celles de *Wurſſbainius*, qui a compoſé un traité complet ſur cet animal, ont fait voir qu'on pouvoit impunément le toucher, & boire de l'eau des fontaines qu'il habite. *Maupertuis* eſt parvenu à faire mordre, par des *ſalamandres* nouvellement priſes & irritées, la cuiſſe d'un poulet dont il avoit enlevé la peau; il a fait mordre auſſi la langue & les lèvres d'un chien & la langue d'un coq-d'Inde; il a fait manger à un autre poulet du pain trempé dans le ſuc laiteux, & aucun de ces animaux n'éprouva le moindre accident; il a fait avaler des *ſalamandres* entières ou coupées par morceaux à un coq-d'Inde & à un chien qui ne parurent pas en ſouffrir.

Cependant lorſqu'on preſſe ou qu'on touche ſeulement la *ſalamandre*, elle répand une mauvaiſe odeur qui lui eſt particulière, & elle ſe couvre promptement de cet enduit laiteux dont j'ai parlé. Ce lait eſt âcre; lorſqu'on en a mis ſur la langue, on croit ſentir une ſorte de cicatrice à l'endroit

où il a touché ; *Gesner* dit qu'on le regardoit comme un dépilatoire ; il ressemble un peu à celui qui découle des tithymales & des euphorbes.

Laurenti a appliqué successivement à un poulet & à un pigeon le corps d'une *salamandre*, dont le lait se répandit bientôt sur ces animaux, sans qu'il en résultât aucun accident fâcheux ; néanmoins, ayant fait mordre une *salamandre* par deux *lézards* gris, l'un mourut aussitôt après l'expérience, l'autre ne survécut que deux minutes. Un troisième auquel il avoit fait avaler du lait de *salamandre*, expira de même, après avoir éprouvé des convulsions suivies d'une espèce de paralysie. *la Cépède* & *Bomare*, qui rapportent toutes ces observations, concluent que la morsure de la *salamandre* est impossible ou nulle ; que son lait pris intérieurement, pourroit être funeste, & même mortel à certains animaux, sur-tout aux plus petits ; mais qu'il n'est pas nuisible aux grandes espèces.

J'ajouterai quelques observations à celles rapportées par *Maupertuis*, *la Cépède* & *Bomare*.

Huzard, mon confrère & mon ami, qui exerce la médecine vétérinaire à Paris, a nourri longtemps plusieurs *salamandres*, pendant qu'il étoit à la tête de la pharmacie de l'École vétérinaire d'Alfort ; il les a souvent maniées, & a eu plusieurs fois les mains & le visage enduits de leur

ſuc laiteux, ſans en avoir reſſenti le moindre effet ; il n'en a jamais été mordu, quoiqu'il ait ſouvent fourré ſes doigts dans leur gueule ; & il n'a jamais pu leur faire mordre la peau d'aucun animal. Il a frotté la gueule d'un chien & la bouche de pluſieurs vaches & chevaux avec des *ſalamandres* humectées de leur enduit laiteux, dont cette opération excitoit encore vivement l'excrétion, & il ne leur eſt arrivé aucun accident. Non-ſeulement il a fait manger l'herbe ſur laquelle il les conſervoit, qui étoit enduite de leur vernis laiteux, & ſans doute de leurs autres excrétions, mais il en a fait mâcher de vivantes, avec différentes plantes fourrageuſes, à quelques vaches ; elles les ont rejetées lorſqu'elles les ont ſenties ſous leurs dents, comme elles ſont de toutes les autres matières animales & hétérogènes à leur nourriture ordinaire, & il n'a pu parvenir à leur en faire avaler de cette manière : mais il en a fait paſſer dans la panſe des portions plus ou moins groſſes, en forme de bols, avec du ſon & du miel, & jamais il n'a vu les beſtiaux être affectés d'aucune maladie, pas même de dégoût, après cette maſtication & cette déglutition. Il en a donné à des poules, coupées par petits morceaux, & elles les ont mangées avec beaucoup d'avidité, comme elles font de tous les reptiles & inſectes ; enfin, je lui en ai envoyé une dans une

boîte, en Mars 1781, qui étoit morte & sèche lorsqu'il la reçut : il l'a réduite en poudre grossière, & l'a fait manger dans une bouée (1), à une vache prête à véler, sans qu'elle en ait ressenti le moindre effet.

On lit dans le *Journal de Médecine* qu'une fille a avalé, en buvant avidement, une *salamandre* qui est sortie vivante de son corps, au bout de deux jours & demi, sans qu'il en soit résulté de grands accidens. M. *Colin*, médecin, qui rapporte cette observation, & qui a eu cet animal vivant, a mis sur une plaie récente qu'il avoit à la main, de la viscosité laiteuse, dont il avoit excité la sécrétion, en le piquant & en l'irritant; elle ne lui fit aucune sensation.

Bomare rapporte encore, d'après les *éphémérides d'Allemagne*, qu'une femme, voulant empoisonner son mari, lui fit manger une *salamandre* dans un ragoût, mais qu'il n'en souffrit en aucune manière.

J'ajouterai, enfin, que depuis quinze ans que j'exerce l'art vétérinaire, j'ai été à portée d'ouvrir une grande quantité de bestiaux supposés morts,

(1) La bouée est un mélange de navets, de choux, de pommes-de-terre, &c., cuits ensemble & mêlés avec du son, pour la nourriture des vaches.

pour avoir pris un *tac*, & que jamais, quelques recherches que j'aye faites, je n'ai pu découvrir la moindre trace de cet animal, ou de quelques-unes de ses parties, dans les estomacs du bœuf ou du mouton.

Conclusion.

Nous ajouterons à toutes ces observations, que *Pline*, *Galien*, *Elien*, *Sextus-Empiricus* & quelques autres auteurs avoient déjà observé que les porcs & d'autres animaux, mangeoient impunémens des *salamandres* ; que *Sextius* la regardoit comme propre à exciter les plaisirs de l'amour, dans ceux qui la mangeoint confite dans du miel ; que le même *Sextius*, *Pline* & *Dioscoride* avoient aussi regardé la propriété qu'on lui attribuoit d'éteindre le feu, comme une fable (1) ; que ce que *Gesner* dit avoir observé, que s'il s'en trouvoit une dans un tas de froment, elle l'infectoit bientôt, de manière que les poules même qui mangeoient de ce grain, en mouroient ensuite (2), est également faux & démenti par l'expérience que nous avons tentée, en faisant manger à ces

(1) *Histoire naturelle de Pline. Paris*, 1771, *in-4°*. livre XXIX, tome X.

(2) *Historiæ animalium, liber II. de quadrupedibus oviparis. Tiguri, M. D. LIIII.* de salamendrâ.

volailles, des grains imprégnés du lait prétendu venimeux de la *salamandre*, sans qu'il en soit résulté le moindre accident.

De toutes les expériences que nous venons de rapporter, on peut donc conclure que la *salamandre* n'est venimeuse pour aucune des espèces d'animaux domestiques ; que le suc laiteux qu'elle répand ne peut infecter ni les prairies, ni les pâturages, ni les abreuvoirs, ni les mares, ni les puits ; ni empoisonner les fruits qu'il touche, au point de faire périr promptement ceux qui en mangent ; que tout ce que l'ignorance & le charlatanisme ont pu répandre à ce sujet, n'a aucune espèce de fondement, & qu'il faut nécessairement chercher ailleurs, & principalement dans les indigestions & dans les météorisations, la cause des maladies & de la mort des bestiaux, qu'on attribue si gratuitement à cet animal (1).

---

(1) Ces accidens arrivent, sur-tout, lorsque les bestiaux mangent les herbes mouillées, & c'est dans les temps de pluie que les *salamandres* sortent de leurs trous. Ce rapprochement a suffi pour donner lieu au préjugé. Voyez, dans le volume des *Instructions, année* 1792, *le Traité de l'Indigestion dans les ruminans*, page 158.

OBSERVATIONS *sur les maladies épizootiques qui ont régné sur les bêtes à cornes des environs de Gannat, département de l'Allier, en* 1788.

Par le C. GERVY, *vétérinaire.*

Péripneumonie gangréneuse.

LE 28 Mai 1788, je me tranſportai dans le village de ſaint Bonnet, à l'effet d'y traiter une épizootie qui s'y étoit manifeſtée depuis pluſieurs jours. A mon arrivée, je trouvai quarante-ſept beſtiaux malades; la maladie étoit inflammatoire. J'en jugeai par la chaleur des cornes, des oreilles, de la bouche & de toute la ſuperficie du corps; par l'adhérence du cuir ſur les côtes & ſur les lombes, par la ſenſibilité que montroit l'animal dans cette partie (1); par l'accélération du pouls dont les battemens étoient augmentés d'un tiers. La rumination, ainſi que l'appétit étoient légèrement interrompus; toutes les autres fonctions paroiſſoient ſe faire bien.

(1) Ces deux derniers ſymptômes ſe manifeſtent dans toutes les maladies des bêtes à cornes.

Malgré cet enſemble de ſymptômes favorables, les inciſions nombreuſes que le charlatan du canton avoit multipliées ſur toutes les bêtes attaquées, me firent craindre de ne pouvoir obtenir de la méthode que je me propoſois d'employer, le ſuccès que j'avois lieu d'en attendre (1). J'ai compté, ſur un ſeul animal, juſques à quatorze & quinze de ces inciſions ; elles portoient environ trois à quatre pouces de longueur ; dans les environs, on avoit diviſé, avec les doigts, le tiſſu cellulaire, & dans chacune d'elles, on avoit introduit des côtes de bettes, de ſept ou huit pouces de long ſur deux pouces de groſſeur. Quelque empreſſement que je miſſe à ôter de ces plaies, les corps étrangers dont il s'agit, chacune d'elles ne laiſſa pas cependant de former une tumeur, dont le volume devint aſſez conſidérable pour ſe réunir à l'inciſion voiſine ; & bientôt les engorgemens, ainſi étendus, ne firent plus qu'un ſeul & même engorgement ; l'humeur qu'il contenoit, étoit ſi diſpoſée à la putréfaction, que dans quelques ſujets, la gangrène ſe manifeſtoit ſur-le-champ, malgré

(1) Chaque village a ſon charlatan ; la ſcience de ces gens-là conſiſte à traiter indifféremment toute eſpèce de maladies par des inciſions faites à la peau, ou par l'adminiſtration mal dirigée des cordiaux.

les moyens que je crus devoir mettre en ufage pour la prévenir. Dans ceux-ci, comme dans ceux en qui cette terminaifon funefte exiftoit déjà, l'appétit diminuoit confidérablement, la rumination devenoit plus rare, le pouls fe concentroit, & les pulfations redoubloient de vîteffe; on remarquoit, en un mot, tous les mouvememens qui annoncent la proftration des forces.

Dans cet état de chofes, j'eus recours aux fortifians adminiftrés intérieurement. Ils confiftoient en une once de poudre de gentiane délayée dans une pinte de vin, alliée avec une pareille quantité d'infufion de fleurs de furéau. Je fa fois prendre ce breuvage, une fois chaque jour, à l'animal, en trois dofes. Les engorgemens me déterminèrent à faire de longues fcarifications, qui en traverfoient l'étendue. Des ouvertures ainfi pratiquées, il découloit auffitôt une humeur véritablement putréfiée & fi âcre, qu'elle noirciffoit la lame de l'inftrument; le tiffu cellulaire étoit noir & rempli de cette liqueur; les animaux fe trouvèrent beaucoup mieux après les fcarifications. J'employai pour les premiers panfemens, des étoupes imbibées d'huile effentielle de térébenthine.

Quelques jours après ce panfement, les plaies devenoient fèches & brûlantes, la fièvre qui furvenoit à cette époque, étoit d'un bon caractère, &

annonçoit la chûte prochaine des escharres ; pour l'accélérer encore, je remplissois les plaies de cataplasmes anodins & maturatifs. Après deux ou trois pansemens de cette nature, la suppuration s'établissoit, la fièvre disparoissoit, l'appétit & la rumination revenoient ; les plaies alors devenues simples, l'animal étoit hors de danger. Bientôt le pansement se bornoit à un digestif fait avec la térébenthine & les jaunes d'œufs, animé par l'essence de térébenthine. En suivant ce traitement, je n'ai perdu que quatre vaches, qu'une gangrène répandue sur toute la superficie du corps fit succomber promptement.

L'ouverture des cadavres me laissa voir les viscères, dans le bas-ventre, très-sains ; mais dans la capacité de la poitrine, la plévre, le médiastin, la face antérieure du diaphragme, ainsi que les poumons, étoient fortement enflammés & parsemés de taches gangréneuses.

Les animaux lesquels sur le charlatan n'avoit pratiqué que quelques légères incisions, ainsi que ceux tombés malades depuis mon arrivée, se sont promptement rétablis.

J'ai fait usage, dans cette occasion, de la saignée, & des tempérans composés d'eau blanchie par la farine d'orge, sur chaque seau de laquelle, je mettrois un demi-septier de fort vinaigre, & une once

de ſel de nitre ; je leur adminiſtrois, en outre, trois breuvages par jour, de chacun trois chopines, d'une décoction de feuilles de laitue, d'oſeille & de chicorée ou de dent-de-lion. Le premier breuvage étoit précédé d'une priſe de demi-once de crême de tartre. Ce traitement donnoit ordinairement lieu, le ſecond jour, à une abondante ſécrétion, par les urines, qui ſauvoit l'animal.

Je crois pouvoir attribuer cette maladie, d'abord à la grande chaleur de pluſieurs journées du printemps, qui furent ſuivies de nuits très-froides; enſuite au changement de nourriture qu'on fit éprouver aux beſtiaux, dans le village de Montpenſier. Cette ſeconde cauſe de l'épizootie me paroît d'autant plus certaine, que dans les lieux voiſins, où le paſſage ſubit des fourrages ſecs au vert n'eut pas lieu, les bêtes ne furent point attaquées.

Épizootie charbonneuſe qui a affecté, dans le mois d'Août 1788, les bêtes à cornes de la Commune de Villeneuve-les-Cerfs.

Le 10 Août 1788, je me rendis dans la commune de Villeneuve-les-Cerfs, pour y traiter une maladie épizootique qui y régnoit depuis pluſieurs jours. Ses ſymptômes me la firent juger être un véritable charbon compliqué d'une fièvre rhumatiſmale. On me préſenta, à mon arrivée, un bœuf

faiſant

faiſant partie d'un troupeau, dont il en étoit déjà péri trois, qui, ſur le rapport des métayers, avoient offert, dans le cours de leur maladie, les mêmes ſymptômes que celui qui étoit devant moi. L'animal, au moment où je le vis, étoit dans le deuxième jour de ſa maladie : il avoit les oreilles, les cornes & toute la ſuperficie du corps très-chaudes ; l'intérieur de la bouche couleur de roſe, ne l'étoit pas moins ; l'adhérence du cuir ſur les côtes & ſur les lombes, ainſi que la ſenſibilité dans ces dernières parties, ſe maniſtoient ſenſiblement ; le pouls étoit petit & accéléré ; le malade faiſoit entendre un grincement de dents. Dès le commencement, il avoit refuſé toute eſpèce de nourriture ; la rumination avoit été interceptée. Le charlatan du canton lui avoit fait un grand nombre d'inciſions à la peau ; il avoit déjà pratiqué l'embrochure ; les cordiaux, tels que la thériaque, la canelle, le poivre, le gingembre, délayés dans le vin, lui avoient été adminiſtrés ; toute eſpèce de boiſſon lui étoit interdite. Ce régime, joint à l'effet du remède preſcrit, avoit occaſionné une ſoif ardente. Je fis préſenter à l'animal environ deux ſeaux d'eau légèrement tiède, blanchie par la farine d'orge, & aiguiſée par le vinaigre & le ſel marin ; il but le tout avec avidité. Cette boiſſon avalée, la reſpiration devint plus laborieuſe, le

pouls ſe concentra, un friſſon général ſurvint; enfin, l'animal expira, peu de temps après, dans des anxiétés douloureuſes; quelques heures avant ſa mort, il lui étoit ſurvenu une diarrhée vraiment putride. Je fis, le lendemain, l'ouverture du cadavre.

La panſe, le bonnet, le feuillet, les gros inteſtins, les reins & la veſſie étoient très-ſains, à quelques légères marques d'inflammation près; la caillette & les inteſtins grêles ſe montrèrent dans le plus mauvais état; entre la première & la ſeconde membrane de ces viſcères, à la jonction de la caillette au duodénum, il y avoit une extravaſation de ſang conſidérable; les inteſtins grêles étoient généralement gangrénés, leur membrane externe étoit détachée en pluſieurs endroits, & ils contenoient une liqueur ſanguinolente; la rate, plus volumineuſe que dans l'état naturel, étoit engorgée d'un ſang noir & écumeux, & ſa tiſſure paroiſſoit comme décompoſée; on voyoit au foie quelques marques d'inflammation, la véſicule du fiel étoit pleine d'une liqueur noire & enflammée; les viſcères de la poitrine étoient ſains; les vaiſſeaux du cerveau étoient engorgés & ſes ventricules contenoient beaucoup de ſéroſité.

La même nuit, une vache mourut. L'ouverture de ſon cadavre fit voir les mêmes phénomènes,

avec cette différence néanmoins, que la capacité de la poitrine dans cet animal, contenoit en abondance, une liqueur très-limpide & de couleur d'urine.

Tous ces symptômes intérieurs désignent la fièvre charbonneuse, ou le charbon interne, dont le C. *Chabert* nous a donné la description; comme ceux extérieurs annoncent le charbon symptômatique. En effet, d'après le C. *Chabert*, le charbon interne n'est précédé d'aucun symptôme extérieur; dans cette dernière maladie, l'animal meurt comme frappé d'un coup de foudre (1). C'est ce que j'ai été à même de vérifier dans le village de

(1) *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux*, page 41 & suiv., septième édition.

Voici un exemple des effets singuliers que produit le charbon. Le 30 Octobre 1789, un taureau d'environ un an éprouva tout-à coup dans le larynx & l'arrière-bouche un embarras qui augmenta bientôt, au point que l'animal ne put plus avaler sa salive. Il respiroit avec la plus grande difficulté; la panse s'étoit météorisée; l'anus faisoit saillie au-dehors, de la grosseur des deux poings; dans cet état, l'animal tomba suffoqué. Tous ces effets eurent lieu en moins d'une heure. J'arrivai au moment où le malade expiroit. A l'inspection du cadavre, & spécialement des parties voisines du larynx, j'aperçus une tumeur qui se manifestoit le long de l'encolure, précisément sur l'œsophage; en y pratiquant une incision, je reconnus que c'étoit l'œsophage lui-même qui étoit affecté. Découvert dans toute sa longueur, c'est-à-

ſaint Priet-de-Brame-Fan, au mois d'Août 1783.

Dans un domaine dépendant de ce village, trois bœufs périrent ſubitement, ſans qu'aucun ſymptôme maladif eût précédé l'inſtant de leur mort. Dix-huit bœufs, au rapport des métayers, avoient ſuccombé de la même manière, dans l'eſpace de huit jours (1). Le lendemain de mon arrivée, une vache fut atteinte du charbon eſſentiel. La tumeur charbonneuſe ſe manifeſta d'abord à la mâchoire poſtérieure, directement à l'endroit de la ſymphiſe. Cette tumeur étoit flaſque & indolente; j'en fis l'extirpation; j'appliquai enſuite ſur la plaie le cautère actuel. Les antiſeptiques furent auſſi adminiſtrés intérieurement. L'animal n'a reſſenti d'autre incommodité à la ſuite de ce traitement, que l'ulcère réſultant de l'extirpation de la tumeur charbonneuſe.

Quelques autres animaux, peu de jours après, tombèrent malades. Les premiers ſymptômes que

---

dire, depuis le larynx juſqu'à ſon inſertion dans la panſe, il me parut tellement infiltré d'humeur charbonneuſe, qu'on ne reconnoiſſoit aucune de ſes membranes; il n'offroit plus qu'une maſſe de lymphe coagulée.

(1) Le C. *Baraillon*, médecin en chef pour les épizooties, à Moulins, confond, dans ſon Inſtruction ſur les épizooties, page 13, n°. 30, cette marche de la maladie avec la fièvre charbonneuſe.

l'on apercevoit en eux, étoient un engorgement à l'un des boulets des extrémités antérieures, qui donnoit lieu à la claudication; la chaleur excessive sur toute la superficie du corps, particulièrement du mufle & de la bouche, l'adhérence du cuir sur les côtes & aux lombes, ainsi que la sensibilité de ces dernières parties, se manifestoient d'une manière frappante; le pouls étoit très-accéléré, & tellement concentré, qu'à peine pouvoit-on en distinguer les pulsations. L'appétit & la rumination étoient en partie interceptés, mais la soif étoit inextinguible. Le second jour, ordinairement, le boulet du côté opposé étoit affecté, tandis que le premier atteint se guérissoit. J'ordonnai un régime très-févère. On donnoit aux aux malades, pour boisson, l'eau blanchie par la farine d'orge, aiguisée de sel commun. Toutes les deux heures, je leur faisois administrer une pinte d'une tisanne composée de parties égales, d'une décoction de racine de bardanne, & d'infusion de fleurs de sureau. J'ajoutai à ce mélange, un tiers de petit lait, & une once de nitre dissous dans six pintes de cette tisanne. La boisson, matin & soir, étoit animée d'un verre de vinaigre, qui contenoit en dissolution, demi-once d'assa-fœtida. On appliquoit sur les boulets malades, des cataplasmes anodins. L'embrochure étoit pratiquée dès qu'on

apercevoit le moindre symptôme maladif ; & les animaux, tenus dans la plus grande propreté, étoient régulièrement bouchonnés trois fois le jour. Lorsque l'embrochure produisoit peu d'effets, j'avois soin d'y suppléer par l'application d'un séton à cet endroit. Ce moyen y déterminoit assez promptement la suppuration que j'entretenois à volonté. Après quelques jours de ce traitement, il survenoit aux malades une sueur abondante ; l'artère devenoit souple, les pulsations moins accélérées, la rumination ainsi que l'appétit reparoissoient insensiblement ; & lorsque le séton procuroit une suppuration louable, la cure étoit complète. Je faiso s alors remettre les animaux à leur nourriture ordinaire.

Moyens préservatifs.

Comme la maladie étoit contagieuse, je ne négligeai rien de ce qui pouvoit l'empêcher de se propager. Je fis séparer sur-le champ les animaux sains de ceux qui étoient malades. Ces derniers furent renfermés dans des étables propres & bien aérées, & soumis à un régime très-sain : leur boisson étoit blanchie par la farine d'orge, aiguisée par le sel commun & le nitre, qu'aciduloit encore le vinaigre. Je saignai les plus pléthoriques ; l'embrochure fut employée sur-tout, & après elle, les

fétons. Les étables qui contenoient les animaux malades, furent nettoyées de leur fumier : je fis conduire celui qui étoit le plus consommé loin des habitations ; le reste fut ramassé & brûlé à la porte même des étables, dont l'intérieur fut lavé, balayé, parfumé, ainsi que les auges & les rateliers ; trois fois le jour, l'air y étoit renouvellé. Vouloit-on parfumer, on avoit l'attention de faire sortir les malades. Ces parfums étoient fait de baies de genièvre infusées dans le vinaigre, & de fleur de soufre, qu'on brûloit sur des charbons ardens. Au moyen de ce traitement simple & peu dispendieux, & de ces soins, non-seulement aucun des animaux malades pour lesquels j'ai été appelé, n'a péri, mais même, pas un de ceux qui avoient communiqué avec eux, n'a été affecté de la contagion.

Aperçu des causes.

Des causes qui ont donné lieu à cette épizootie, les unes sont générales, & les autres particulières. Les causes générales consistent dans la position du lieu, la nature du terrein, & la mauvaise qualité des eaux dont les animaux s'abreuvent. Villeneuve-des-Cerfs est situé dans un endroit bas & marécageux ; son sol est une terre argileuse ; on y fabrique de la tuile. Par-tout aux environs, l'on trouve des creux remplis d'une eau chargée de sé-

lénite, comme on le reconnoît aisément à sa couleur laiteuse. Ces creux servent aussi, dans la saison, de rutoire pour le chanvre; les émanations putrides, résultantes des matières végétales qu'on y laisse pourrir, répandent dans le village une odeur infecte. Si l'on ajoute que les bestiaux sont obligés de s'abreuver de ces eaux corrompues, on trouvera alors la cause des maladies aiguës & contagieuses qui règnent fréquemment dans ces cantons.

Quant aux causes particulières, elles consistent dans la construction des étables, bâties au-dessous du niveau du sol, qui est très-humide. Les planchers très-bas, sont encore chargés de foin ou de paille; ce qui, joint au défaut d'ouvertures, en fait de véritables étuves. Les animaux qui y restent renfermés la nuit, respirent un air extrêmement chaud; les pores deviennent alors trop relâchés, & donnent lieu à une transpiration très-abondante. Ainsi échauffés, les animaux qui pendant les nuits de l'automne sont obligés de sortir de l'étable pour aller pacager, passent tout-à-coup d'un endroit très-chaud, dans une atmosphère excessivement froide. Les pores se trouvant subitement crispés, la transpiration est arrêtée : de-là, des engorgemens qui, parvenus à un certain degré d'intensité, occasionnent la maladie dont il s'agit.

OBSERVATION *sur la tête d'un veau, qui a resté plus de dix-huit mois dans la matrice.*

Par LE MÊME (1).

Le 20 Août 1789, je fus appelé par un particulier de la ville d'Artonne, pour visiter une vache, qui, depuis quelques jours, faisoit les efforts les plus violens. Il me dit l'avoir fait conduire au taureau peu de temps auparavant. Immédiatement après la saillie, les efforts étoient survenus; ils n'avoient duré que jusqu'à la nuit. Le lendemain ayant travaillé comme à son ordinaire, les efforts ne reparurent que le troisième jour, mais avec tant de violence, que le propriétaire craignit bientôt de voir périr sa vache. A mon arrivée, après l'avoir examinée avec attention, je crus pouvoir attribuer la cause de ces efforts, à une irritation résultante de l'introduction de la verge dans le vagin. Pour satisfaire, en conséquence, à l'indication, j'ordonnai la saignée, & l'administration

---

(1) Cette observation est annoncée dans le volume de l'année dernière, page 52, & elle devoit y être imprimée. Nous avons pensé que l'auteur ne nous sauroit pas mauvais gré d'en avoir retardé la publication, pour la réunir à la suite des autres qu'il nous a également adressées.

des tempérans mucilagineux donnés en breuvages & en lavemens. Ces remèdes continués jusqu'au lendemain matin, ne produisirent aucun effet; la vache étoit toujours dans le même état. Le soir, l'ayant examiné de nouveau, j'aperçus qu'il lui découloit de la vulve, une matière épaisse & purulente; j'appris en même-temps du propriétaire que, depuis environ dix-huit mois qu'il avoit acheté cette vache, il lui avoit toujours vu cet écoulement, quelquefois même plus abondant. Ces renseignemens me firent soupçonner un ulcère à la matrice : pour m'en assurer, j'introduisis la main dans le rectum: ayant touché la matrice, je reconnus aisément qu'elle étoit très-dure, du volume & de la forme d'une bouteille de pinte. Pour m'assurer encore mieux de l'état de cet organe, j'introduisis la main dans le vagin; parvenu à l'orifice de la matrice, je le trouvai dilaté d'environ deux ou trois pouces; &, à l'aide de mes doigts, je touchai très-distinctement un corps dur que je pris pour une pierre; il occupoit toute la concavité de l'organe.

Persuadé qu'il ne me restoit d'autre moyen de sauver la vache, que d'extraire ce corps étranger, j'y procédai de la manière suivante: je pris un bistouri droit, & après en avoir enveloppé la lame jusqu'à un pouce, ou environ, de sa pointe, avec

des étoupes, je parvins à l'introduire dans le vagin, au moyen de la main, dans le creux de laquelle je le tenois renfermé. L'instrument ainsi introduit, j'en dirigeai le tranchant du côté de la partie supérieure de la matrice, pour lui faire faire saillie, & la rendre, en quelque sorte, immobile. Je fis une incision d'environ cinq à six pouces de longueur, dans la partie supérieure de cet organe. Je retirai ensuite le bistouri, & tâchai d'extraire ce corps; ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté que j'y parvins : en effet, la matrice s'étoit tellement contractée, que sa membrane interne s'étoit comme implantée & logée dans toutes les concavités que ce corps offroit à sa surface; & ce ne fut qu'après l'avoir brisée, que je vins à bout de l'extraire. Quelle fut ma surprise de reconnoître dans la pièce qui parut la première, un os de la tête! En continuant mon opération, je parvins à retirer, les uns après les autres, tous les os de la tête d'un veau, y compris celui de la mâchoire postérieure & les dents. Ces os étoient macérés & entiérement dénués de parties molles; la boîte osseuse contenoit une substance semblable à de la chaux éteinte.

L'opération achevée, je fis de légères injections d'eau tiède acidulée, dans la matrice. La vache fut mise à une diète sévère, & à l'usage des bois-

ſons tempérantes. Dès ce moment, les efforts devinrent moins violens & plus rares; les urines, qui auparavant s'échappoient avec difficulté, s'écoulèrent abondamment; la rumination, interceptée depuis pluſieurs jours, ſe rétablit deux heures après l'extraction du corps étranger; enfin, l'opération n'a été ſuivie d'aucun accident fâcheux; je puis même aſſurer qu'au bout de quatre jours de ſoins & d'un régime humectant, elle étoit entièrement hors de danger. Remiſe en moins de huit jours à ſa nourriture & à ſon travail ordinaire, elle a joui depuis, de la ſanté la plus parfaite.

Deux ſemaines s'étoient à peine écoulées depuis l'opération, que la vache paroiſſoit déjà vouloir le taureau; mais dans la crainte de quelque accident, je conſeillai au propriétaire de ne pas ſe prêter ſitôt à ſes déſirs (1).

---

(1) On peut voir dans le volume de 1791, page 308, une *obſervation ſur une vache qui a rendu les os d'un veau par l'anus. Par le C. Coquet.* Elle a quelque rapport avec celle-ci.

MÉMOIRE ET OBSERVATIONS
sur l'extraction de la cataracte dans le cheval.

Par le C. EDOUARD, *vétérinaire* (1).

LA difficulté de fixer les animaux, & d'obtenir de leur part cette immobilité courageuse, par laquelle l'homme sait commander à lui-même au milieu des plus vives douleurs, rend presqu'impraticables les opérations nécessaires, dans les maux auxquels les bêtes sont exposées ; mais c'est sur-tout dans les opérations qui ont l'œil pour objet, que ces inconvéniens se multiplient ; en effet, indépendamment des peines qu'il faut prendre alors, pour tenir la tête assujettie, il faut encore fixer le globe de l'œil. Cet organe extrêmement mobile, attiré au fond de l'orbite, dans les animaux, par un muscle aussi volumineux lui seul que les quatre muscles droits réunis, défendu, de plus, par un troisième rideau que forme la membrane clignotante, fuit avec vîtesse, & s'éloigne

(1) Voyez dans le volume de 1792, page 52. Son mémoire devoit être aussi inséré dans ce volume ; mais l'abondance des matières nous a forcé à le reporter dans celui-ci.

par secousse & sans interruption, du fer qui cherche à le percer. Ces effets, qui ont lieu dans tous les animaux que nous connoissons, existent au plus haut degré dans le cheval. Sa vigueur, sa vivacité, l'irritabilité qui lui est propre, le portent aux efforts les plus violens ; & toutes les fois qu'il s'agit seulement de faire une ponction à la cornée lucide, pour en évacuer l'humeur aqueuse, ce n'est qu'avec une prestesse parfaite qu'on parvient à l'exécuter. On conçoit dès-lors combien il est difficile de pratiquer sur cette membrane, une incision assez étendue, pour en extraire le crystallin dans la circonstance de la *cataracte*, & se livrer à tous les détails qu'exige cette opération : aussi a-t-elle été communément infructueuse, & la pratique, sans être abandonnée totalement, en est devenue infiniment rare. Cependant les cas où elle est indispensable dans le cheval, sont fréquens. En effet, parmi les animaux que nous nous sommes appropriés, il est celui que la cécité affecte le plus souvent, par l'opacité du crystallin : les moyens d'assurer en lui l'extraction de ce corps, ne sauroient donc être indifférens, & travailler à les perfectionner, c'est se rendre utile à son pays. (1)

Guidé par un motif aussi puissant, jaloux d'associer mes travaux à ceux des plus habiles artistes dans la science vétérinaire, qui, sur cette matière,

ont su joindre la théorie à la pratique, placé d'ailleurs dans un canton où la *cataracte* dans les chevaux est très-commune, je me suis livré entièrement à la recherche des moyens qui pouvoient assurer la réussite de cette opération. Ce sont mes tentatives en ce genre, dont je me propose de rendre compte dans ce mémoire.

Les chevaux, dans plusieurs cantons de l'Artois, sont très-sujets à la *cataracte ;* on pourroit même y regarder cette maladie comme enzootique.

On l'attribue à la qualité des alimens trop succulens qu'on leur donne en abondance, & qui consistent en plantes légumineuses, cueillies immédiatement après la maturité des graines, & laissées dans leurs gousses. Ces plantes, connues sous la dénomination générique de fourrages, sont la vesce, la lentille, les féves, les pois : on prodigue, outre cela, l'avoine à ces animaux. Des alimens aussi substanciels doivent nécessairement causer des désordres quelconques, & plus particuliérement peut-être la *cataracte*, dans ceux qui sont jeunes ou mal-sains, dont le développement est mal dirigé, ou arrêté dans certaines parties. En effet, l'action qu'exige cette nourriture pour être élaborée, & que sa présence, d'ailleurs, provoque, met sans doute à une trop forte épreuve les forces vitales : mais ces causes sont-elles les seules ? Sont-

elles les plus importantes, & la transplantation, le climat où elle a lieu, les dispositions locales des pays où ces animaux sont nés, leur éducation dans le premier âge, l'inconvenance des alliances, n'y contribuent-ils pas aussi ? Toutes observations dignes de l'étude du vétérinaire, mais qui ne sont pas de mon sujet dans ce moment, & que je réserve pour un mémoire particulier.

Les *cataractes* que j'ai observées dans le cheval, consistent dans *l'opacité seule du crystallin ;* dans *l'opacité de l'humeur de Morgagny* (1) *& de la capsule crystalline*; dans *l'épaississement de la capsule antérieure du crystallin ;* dans *la perte de la transparence de la tunique du chaton ;* dans *l'épaississement de l'humeur seule de Morgagny*. Ces différences se réduisent donc à celles reconnues & adoptées par la plupart des auteurs qui ont traité cette matière.

Ces *cataractes* diverses se compliquent quelquefois avec l'adhérence des bords de la prunelle, avec des fongus, avec le transport de crystallin en avant, en sorte que sa partie antérieure dépassant le niveau de la prunelle, on voit alors cette partie entièrement poussée dans la chambre antérieure.

(1) L'humeur de *Morgagny* est cette liqueur assez abondante qu'on trouve tout autour du crystallin, entre ce corps & sa capsule.

Ces

Ces complications ne ſont heureuſement pas fréquentes : lorſqu'elles ont lieu, l'opération eſt beaucoup plus difficile, & le ſuccès moins aſſuré : dans le premier cas, parce que l'opération eſt néceſſairement plus longue; dans le ſecond, parce que ce déplacement étant la ſuite d'orgaſmes conſidérables, & d'une irritation cauſée par une ſenſibilité exceſſive, les dérangemens des parties qui ſont au-delà du cryſtallin, ſont très-grands, & les mouvemens de l'œil, lors de l'opération, ſuivis de l'évacuation de l'humeur aqueuſe : auſſi j'avoue que, dans ces circonſtances, je n'entreprends pas, ſans quelque répugnance, l'opération de la *cataracte*.

Il n'en eſt pas ainſi des cas ſimples, dont j'ai parlé d'abord; & s'il eſt vrai que l'opération en ſoit très-difficile; du moins il eſt certain que le praticien qui s'y eſt exercé, l'exécute preſque toujours heureuſement; c'eſt de cette dernière dont je vais parler d'abord; j'entrerai enſuite dans quelques détails ſur les autres.

Les paupières, la membrane clignotante, fixées par les ſpeculum ſéparés, en uſage dans la pratique vétérinaire (1), je fixe le globe lui-même, au

(1) Je fixe quelquefois la membrane clignotante avec un crochet approprié, qui la traverſe. C'eſt alors l'impoſſibilité de la tenir avec le ſpeculum, qui me force à faire uſage de ce moyen violent.

moyen d'une pince à ressorts, composée de deux demi-anneaux, avec lesquels j'embrasse la partie postérieure du globe.

Je confie cette pince aux aides qui tiennent le speculum des paupières : les mouvemens du globe se trouvent extrêmement bornés à la faveur de cet instrument.

Ces parties disposées ainsi, je procède à l'ouverture de la cornée lucide : l'instrument que je préfère pour l'exécuter, est le bistouri de *Wensel*. Cet instrument est celui au moyen duquel j'y parviens avec le plus de promptitude : la section qu'il opère est nette & régulière ; & je le regarde comme un des meilleurs, pour l'usage dont il s'agit.

Je le plonge à la partie inférieure du second tiers de la cornée lucide ; je traverse la cornée d'outre en outre ; j'élève un peu le tranchant pour achever l'incision, & je l'exécute d'un seul coup. J'ai ainsi une section en croissant, dont les angles sont supérieurs.

L'incision faite, je soulève, avec une curette, ou un élévatoire, la partie de la cornée lucide coupée ; j'ouvre la tunique crystalline, suivant sa longueur, d'un côté à l'autre, & le crystallin sort aussitôt.

Cette dernière opération suffit, lorsque le crys-

tallin ou l'humeur de *Morgagny* ſont opaques enſemble ou ſéparément. Si la tunique cryſtalline eſt épaiſſie elle-même, j'en fais la ſection, ce qui n'eſt pas très-difficile : le contraire arrive, lorſque la membrane du chaton eſt opaque ; il eſt alors preſqu'impoſſible de l'enlever, ſans occaſionner l'effuſion de l'humeur aqueuſe. Si le cryſtallin ſe trouve adhérent à la face poſtérieure de l'iris ou aux fongus, cette adhérence eſt très-étendue ; dans l'impoſſibilité de la détruire alors, j'inciſe la tunique cryſtalline, immédiatement au bord de la pupille & des fongus ; il en réſulte une ouverture par où s'échappe le cryſtallin.

L'opération achevée, je replace la prunelle & les fongus ; j'abaiſſe la cornée lucide, j'en fais rencontrer, de mon mieux, les bords correſpondans ; j'enleve les ſpeculum ; j'abaiſſe les paupières, que je tiens rapprochées par deux points de future, afin de tenir l'œil conſtamment fermé ; je recouvre le tout de quelques compreſſes, & je les maintiens en place par un bandage, dont le but ainſi que celui des compreſſes, eſt de prévenir les mauvais effets du frottement, & même la diſpoſition à s'y livrer.

Il eſt de la plus grande importance de ſurveiller l'animal ſur ce point, juſqu'à ce que, parfaitement guéri, il n'ait plus dans l'œil rien qui puiſſe y exciter l'irritation.

On a vu, par les frottemens, suites de ces irritations, l'iris se déplacer, & sortir par l'ouverture de la cornée lucide. Cet accident est très-grave, & l'on doit y remédier, dès qu'on l'aperçoit. Quelquefois ces frottemens occasionnent la perte de l'œil; c'est ce dont j'ai été témoin plus d'une fois, aux approches de la guérison complette, & lorsqu'on étoit sur le point d'enlever définitivement l'appareil.

Cette dernière époque, qui est à peu près la même dans tous les animaux, a lieu à la fin de la troisième semaine. Jusques là, la partie malade ne demande aucun pansement particulier; il suffit de la surveiller, pour les raisons que je viens d'exposer, & pour prévenir le déplacement de l'appareil.

On sent que, pendant le temps qui suit immédiatement l'opération, il faut tenir le cheval à un régime assez sévère; le panser avec soin, ne lui donner que les deux tiers de sa ration ordinaire, & diminuer beaucoup la quantité du fourrage, ainsi que de l'avoine. Lorsque l'animal paroît échauffé, on met trois gros de sel de nitre sur chaque seau d'eau, ou pure, ou blanchie, dont on l'abreuve.

Ce régime est facile & n'entraîne que peu de soin: celui qui précède l'opération, quoique guère

plus gênant, n'eſt pas moins eſſentiel, & aſſure le ſuccès de l'opération.

En effet, quelqu'exercé que ſoit le praticien, & quelque préférence que mérite le procédé dont j'ai rendu compte, on ne feroit le plus ſouvent que des tentatives infructueuſes, ſi on ne parvenoit à diminuer la ſenſibilité de l'animal & à l'émouſſer, pour ainſi dire, au moment même de l'opération. La néceſſité de produire cet effet, l'avantage qui devoit en réſulter, puiſqu'y parvenir, c'étoit remédier au plus grand inconvénient que préſente l'opération, dirigèrent mes idées de ce côté. Je crus que l'opium pourroit remplir mes vues. De premiers eſſais m'eurent bientôt fait connoître que ce calmant agit ſur les douleurs externes, comme ſur celles qu'on reſſent dans l'intérieur. Il me reſtoit encore à déterminer la doſe, où ſans être nuiſible, il produiroit le plus grand engourdiſſement. Je continuai donc mes tentatives à cet égard. Leur réſultat me convainquit, que quatre gros ſont la doſe, qui convient aux chevaux de la taille de dragon.

Je donne cette ſubſtance étendue dans un véhicule aqueux, demi-heure avant de faire l'opération.

Je fais précéder cette adminiſtration, de la ſaignée, des purgations, & de l'uſage des boiſſons

délayantes & tempérantes. Je mets une très-grande importance à l'emploi de ces moyens, & j'y assujétis rigoureusement les animaux; autrement il est à craindre que l'inflammation ne fasse des progrès rapides; je l'ai vû portée au point d'occasionner la déstruction de l'œil; aussi n'est-ce qu'après avoir ainsi préparé le cheval, que je l'opère.

Cette opération, telle que je viens de la décrire, & avec les précautions que j'indique, je l'ai faite sur un grand nombre de chevaux, dont deux entr'autres avoient le crystallin qui se portoit en avant, & dilatoit considérablement la prunelle. Le crystallin enlevé, cette ouverture a repris son diamètre naturel; après la guérison, elle avoit son jeu ordinaire.

Tous les chevaux que j'ai opérés avec succès, ne voyent pas également bien; mais les moins favorisés distinguent assez les objets, pour pouvoir se conduire. J'ai opéré quelques-uns de ces animaux, qui remis dans les escadrons, manœuvroient sans hésiter. Lorsque je n'apperçois ni déplacement, ni altération dans l'intérieur du globe, je me crois assez sûr de réussir, pour proposer aux propriétaires de ne retirer aucun honoraire, si je ne parviens pas à rendre la vue à leurs chevaux.

Des succès multipliés sur les chevaux, en qui l'extraction du crystallin est extrêmement difficile,

me déterminèrent à pratiquer cette opération sur l'homme : j'employai avant d'y procéder, toutes les précautions préparatoires, dont je viens de rendre compte.

Ire. OBSERVATION.

Extraction de la cataracte dans un jeune homme, aveugle de naissance.

Le citoyen Firmin, alors commis aux fermes, à Bagencourt en Picardie, frontière d'Artois, avoit deux fils aveugles de naissance: le père vint me prier d'opérer l'aîné, âgé de dix-sept ans ; il avoit, avant de s'adresser à moi, consulté plusieurs chirurgiens-oculistes, tous avoient refusé d'entreprendre cette cure.

Les yeux du jeune homme étoient enfoncés, d'un très-petit volume, sans cesse vacillans & comme dans une agitation convulsive ; la *cataracte*, d'un blanc de perle, étoit voisine de la prunelle, ce que me fit présumer l'opacité de la tunique antérieure du crystallin. A quatre pieds d'une fenêtre bien éclairée, l'aveugle apercevoit l'ombre des corps opaques qu'on mettoit devant ses yeux.

Pour procéder à l'opération, je plaçai le malade sur un plan incliné en arrière ; j'employai, dans cette occasion, l'appareil de *Grandjean*. La vacillation perpétuelle de l'œil ne me permit de

faire la section de la cornée lucide, qu'avec beaucoup de peine; l'ayant achevée, je relevai avec une curette, la portion de la cornée coupée; je saisis la capsule crystalline avec une pince à ressort : mon intention étoit de l'extraire dans son entier, au moyen d'un léger tiraillement, interrompu par intervalle, & par de très-petites secousses, afin de lui donner le temps de se séparer de la membrane vitrée. Pendant que je procédois ainsi, le malade, d'ailleurs très-indocile, donna un coup de tête qui fit séparer, plutôt que je ne l'espérois, le corps que je tenois avec mes pinces. Cette séparation subite occasionna une rupture dans la tunique vitrée, qui fut suivie de l'effusion d'une portion de l'humeur qu'elle renfermoit.

La tunique crystalline resta seule entière, fixée à mes pinces; elle étoit blanchâtre ; le crystallin & l'humeur de *Morgagny* avoient l'un & l'autre la consistance d'une bouillie blanchâtre.

La partie de l'œil qui étoit le siège de l'opération, nettoyée, je replaçai la prunelle, ainsi que la portion divisée de la cornée; je fermai ensuite l'œil, & je le maintins dans cet état avec un bandage & des compresses.

La saignée, la diète, les boissons délayantes & rafraîchissantes, ne furent pas oubliées, non plus que les précautions nécessaires pour tenir les

compresses & le bandage dans une situation convenable.

Trois semaines après l'opération, je levai l'appareil. La cornée étoit parfaitement cicatrisée; l'œil, déjà très-petit, comme je l'ai dit, me parut diminué d'un tiers. Cependant le malade distingua les objets : d'après la connoissance qu'il avoit de plusieurs choses, par le toucher, il connut une plume, une pipe, &c., sans en apercevoir complettement la configuration.

Un soir, on renouvella les compresses à la lueur d'une chandelle; cette lumière l'effraya, & il en souffrit au point, qu'il fut long-temps sans vouloir ouvrir les paupières.

Revenu enfin de cet étonnement, il s'accoutuma à la clarté, & s'occupa peu-à-peu à reconnoître & à circonscrire de son mieux, tout ce qui l'entouroit.

2e. OBSERVATION.

Extraction de la cataracte de l'autre œil du même sujet.

Deux mois après cette opération, je fus sollicité vivement d'entreprendre celle de l'autre œil, & je m'y décidai.

Redoutant, à cette seconde opération, l'accident qui, dans la première, avoit été la suite de

l'indocilité du malade, je le fixai beaucoup mieux que je ne l'avois fait d'abord : trois quarts-d'heure avant d'opérer, je lui fis avaler trois grains d'opium, que j'avois diffous dans environ deux onces d'eau-de-vie. Je procédai de la même manière que pour l'autre œil ; je détachai, cette fois, fans accident, la capfule cryftalline, du corps vitré, & je l'obtins dans fon entier.

J'obferverai que les corps opaques, c'eft-à dire, le cryftallin, fa tunique antérieure & l'humeur de *Morgagny*, enlevés, le malade fut frappé de la lumière, & que cette impreffion lui occafionna une forte émotion, malgré l'expérience qu'il avoit déjà de ce fentiment.

Je n'ai vu ce jeune homme qu'un mois après l'avoir opéré. L'œil étoit parfaitement bombé, il avoit repris fon volume naturel, & la cornée étoit très-tranfparente.

Il voit bien aujourd'hui, & il fe familiarife avec les objets.

3e. OBSERVATION.

Extraction de la cataracte dans le frère du fujet des obfervations précédentes.

Le fuccès des opérations précédentes conftaté, j'entrepris le frère de celui qui les avoit fubies. Ce jeune homme étoit âgé de douze ans : placé

à quelque diſtance d'une fenêtre, il apercevoit, de l'œil droit, l'ombre des corps opaques ; l'œil gauche étoit beau, mais la prunelle ſans mouvement ; je préſumai de-là, que cet œil étoit, peut-être, affecté de goutte-ſereine. La *cataracte*, dans l'un & l'autre, me parut être de même nature dans le ſujet précédent.

Je l'opérai de la même manière, & avec les précautions que j'ai indiquées dans les deux premières obſervations, je n'ai eu aucun accident remarquable. Après chaque opération, le malade a vu la lumière, & chaque fois avec émotion, mais ce ſentiment a été moins vif en lui que chez ſon frère. La viſion ſe forme peu-à-peu ; mais, quoique opéré depuis quelque temps, cet enfant ne voit les objets qu'à trois pieds diſtance, & il ne les cerne qu'incomplètement.

4e. OBSERVATION.

Extraction d'une cataracte laiteuſe dans un homme.

Un homme âgé de cinquante ans, du village d'Ellier en Artois, ſur la route d'Amiens à Bapaume, aveugle depuis deux ans, vint me prier de lui rendre la lumière.

La *cataracte* étoit complète dans chaque œil, mais elle étoit d'un blanc plus mat dans l'œil gauche que dans l'autre.

J'ouvris la cornée lucide avec le biſtouri de *Wenſel.* La parties de cette membrane coupée & ſoulevée, je m'aperçus que le cryſtallin forçoit la prunelle ; au lieu d'inciſer alors la capſule criſtalline, je faiſis le cryſtallin, avec de petites pinces, &, en l'attirant, j'en fis l'extraction.

A peine ce corps opaque eut-il été enlevé, & la prunelle remiſe à ſa place, que le malade diſtingua tout ce qui étoit autour de lui.

J'appliquai un bandage ſur les deux yeux : trois ſemaines après l'opération, la cicatrice étoit parfaite, les yeux avoient recouvré leur apparence naturelle. Cet homme reprit l'état de charretier, que ſa cécité l'avoit obligé de quitter.

Nouvelle méthode d'inciſer la cornée lucide.

Les ſuccès dont je viens de rendre compte, ne me faiſoient pas diſſimuler les difficultés que j'éprouvois, dans le cheval ſur-tout, pour inciſer la cornée lucide, & après être parvenu à en diminuer la ſenſibilité, je voulus encore rendre cette ſection plus ſûre & plus prompte : je penſai donc qu'un inſtrument fait en forme de lunettes, qui perceroit la cornée lucide par un premier mouvement, & qui l'inciſeroit en longueur par un ſecond, atteindroit ce double but : je fis, en conſéquence, exécuter celui dont je vais donner la deſcription.

Il consiste dans une calotte circulaire de cuivre, de dix-sept lignes de diamètre, sur six lignes de profondeur.

Cette calotte porte sur sa partie convexe, une potence à deux montans en fer, de trente-deux lignes & demie de hauteur, sur quinze lignes de largeur; la traverse du sommet de la potence est transversale; à un point qui répond à un des tiers du diamètre de la calotte, un rivet fixe cette potence par ses deux montans.

Sur le milieu de la traverse, qui, avec les deux montans, forme la potence, est une tige de fer de quatorze lignes de longueur, sur une ligne & demie de largeur, fixée par une de ses extrémités à la face inférieure de la traverse; l'autre extrémité présente un très-léger crampon tourné en dessus.

La calotte porte encore une pièce composée d'une lame de fer, coudée d'un côté en dessus, par un ceintre elliptique, pour se porter ensuite dans le sens où est la partie inférieure qui la fournit: cette dernière portion est en ressort; je la nommerai le ressort inférieur. De cette disposition résultent deux branches, qui, à huit d'intervalle l'une de l'autre, ont treize lignes de longueur.

De l'autre côté de la lame de fer, ou de l'extrémité de la branche inférieure opposée au coude, s'élève, à angle droit, une tige de fer,

de trois lignes d'équarriſſage, dont les angles ſont abattus; elle a vingt-ſix lignes de hauteur, & elle eſt percée dans ſa longueur, d'un trou quarré, d'environ une ligne & demie.

La face de cette tige, qui regarde la lame d'où elle part, eſt percée à ſix lignes de ſon extrémité inférieure, d'une ouverture de ſix lignes de longueur, qui pénètre dans le canal qui la traverſe & porte une ligne de largeur.

Ce trou, ou plutôt ce canal, reçoit une lame de fer terminée ſupérieurement, par un prolongement de ſept à huit lignes; de la groſſeur de la tige de fer, qui eſt une eſpèce d'étui applatti, & aſſez large à ſon ſommet, pour être ſaiſi aiſément avec les doigts. L'extrémité oppoſée ſe termine par une lancette ſortant de quatre lignes de longueur, hors du montant de fer, qui reçoit la pièce que je décris: cette lame joue aiſément dans ſa gaîne.

La lancette, ainſi emboîtée, porte un prolongement en fer de quatre lignes de longueur, fixé à vis, qui ſaillit à angle droit, & ſort par l'ouverture longitudinale, obſervée ſur la longueur de la tige de fer ſervant de gaîne à ſa lancette. J'appellerai ce prolongement le mentonnet.

Cette gaîne porte, ſur ſa face droite (le prolongement en reſſort auquel elle eſt liée, ſup-

posé en arrière) un morceau de reſſort de montre, de quinze lignes de longueur, fixé à un pouce de ſon extrémité ſupérieure qui, placée ſous l'embâſe de la lancette, la ſoulève au point que ſon tranchant ſe trouve entièrement caché dans la partie inférieure de la gaîne. Je nommerai ce reſſort le ſupérieur; il a moitié de la force de l'autre.

Cette pièce compoſée, comme on vient de le voir, de quatre morceaux différens, eſt fixée ſur la calotte, par un clou à vis, entre les deux piliers de la potence, un peu avant la terminaiſon du premier tiers du diamètre de la calotte.

La branche ou lame qui porte le clou, ſuit exactement la courbure de la calotte, par l'extrémité où elle porte la tige qui reçoit la lancette, & elle eſt aſſujettie de manière à pouvoir tourner aiſément.

Cette calotte eſt percée, à ſon ſommet, d'une ouverture elliptique de ſept lignes de longueur, ſur près de cinq lignes de largeur; la longueur de l'ellipſe eſt d'un montant de la potence à l'autre; en devant eſt une autre ouverture, au travers de laquelle paſſe la lame de la lancette; cette ouverture répond, par conſéquent à la tige qui lui ſert d'étui; elle a une ligne & demie de largeur, & forme une portion de cercle, dont les extré-

mités tombent aux endroits où ſont fixés les deux piliers de la potence.

Ces pièces connues, il eſt facile de ſe les repréſenter en jeu : lorſque l'inſtrument eſt dans ſon repos, le reſſort inférieur pèſe ſur le mentonnet de la lancette, & la fait ſortir de ſa gaîne, de la moitié de ſa longueur ; le reſſort ſupérieur s'oppoſe en même-temps à ce qu'elle ne deſcende auſſi bas qu'elle le pourroit, & ne contre-balance, par conſéquent, qu'une partie de la force de l'autre ; le reſſort inférieur ſoulevé, le ſupérieur élève entièrement la lancette.

Cet effet a lieu lorſqu'on ſoulève le reſſort inférieur ; au moyen d'un fil fixé à la tige de fer ſupportée par le milieu de la potence. Alors l'inſtrument eſt armé : ainſi diſpoſé, on tient la lancette, ou dans le milieu de l'ouverture en arc, dont eſt percée la calotte de cuivre, ou vers une de ſes extrémités.

Dans cet état, lorſque l'œil, ainſi que les paupières, auront été fixés par les divers ſpeculum que j'ai décrits, on appliquera la calotte de cuivre ſur la cornée lucide, de manière à ce que ſon centre réponde au centre de cette membrane : on tiendra, à cet effet, l'inſtrument par le ſommet de la potence, le doigt index ſur le milieu de cette potence, le pouce & le doigt du milieu appuyés

ſur

ſur ſes montans. Par ce moyen, on appuie, autant qu'on le veut, la calotte de cuivre, ſur le globe. Ces préliminaires exécutés & continués, on coupera, avec des ciſeaux, le fil qui ſoulevoit le reſſort inférieur, on enfoncera auſſitôt toute la lancette, on fera décrire à la tige qui la porte, & par un mouvement égal, tout le demi cercle qu'elle peut parcourir, & l'on enlèvera auſſitôt l'inſtrument. Il eſt aiſé de voir que ces dernières manipulations, ayant fait ſortir entièrement la lancette de ſa gaîne, la ſection de la cornée lucide s'opérera; de manière à pouvoir aller chercher facilement le cryſtallin (1).

(1) Nous croyons cet inſtrument ingénieux, ſuſceptible de perfection, & c'eſt lorſque nous nous ſerons aſſurés de ſes avantages, par un grand nombre d'expériences, que nous en donnerons le deſſein dans un des volumes ſuivans de cet ouvrage. (*Note des rédacteurs.*)

OBSERVATIONS *sur la nourriture & les soins qu'on donne aux Bœufs, aux Chevaux & aux Mulets, dans l'île de Saint-Domingue ; avec quelques observations de pratique ;*

Par le C. DESPLAS *jeune, Vétérinaire au Cap-François* (1).

LA nourriture ordinaire du bœuf, du cheval & du mulet, à l'île de Saint-Domingue, tant à la plaine qu'à la ville, est d'abord le blé de Turquie ou maïs ; le grain de cette plante leur tient lieu d'avoine, la tige & les feuilles servent de fourrages ; viennent ensuite le millet, qui se donne graine & feuilles ensemble, & dont on ne réserve que ce qu'il faut pour semer ; les herbes de Guinée,

(1) Cet artiste, qui étoit passé à Saint-Domingue pour y exercer l'art vétérinaire avec *Gelin*, joignoit à beaucoup de pénétration, un goût très-vif pour son état, une activité infatigable, une dextérité, une hardiesse peu commune dans les opérations, & une connoissance parfaite de la maréchalerie. Il est mort peu de temps après son arrivée au Cap, de la suite des fatigues occasionnées par l'insurrection des nègres, dans le commencement de la révolution qui a donné la liberté à la France. (*Note des rédacteurs.*)

qui pouſſent à la hauteur de l'avoine ; enfin, l'eau blanchie avec la farine de froment.

Les chevaux, au Cap, ſont en général mal nourris, mal ſoignés, & par conſequent, très-maigres ; toujours couchés ſur le ſol nud ; ſouvent expoſés aux injures de l'air, & jamais broſſés ni étrillés ; c'eſt du moins ce qui arrive à plus de la moitié des chevaux & mulets du Cap.

Ceux qui appartiennent à des négocians, ou à des amateurs, ſont mieux nourris, mieux ſoignés ; ils ſont étrillés, broſſés & peignés, mais la manière de les panſer n'approche pas de celle du plus mauvais palfrenier d'Europe : ce qu'on fait le plus communément, eſt de les mener baigner à la mer.

Le travail des chevaux n'eſt pas réglé ; ils ſont quelquefois ſept à huit jours ſans être montés, & après ce long repos, ſouvent, pour les mettre en haleine, on leur fait faire vingt à vingt-cinq lieues dans une journée ; petites ou grandes courſes, ils courent toujours, à toutes jambes ; il en eſt de même dans toute la colonie.

Les marchands de chevaux qui les amènent de la nouvelle Angleterre, apportent leur nourriture avec la cargaiſon ; le foin & l'avoine ſont paſſables, mais le ſon s'échauffe & devient aigre, quand le trajet eſt long. Ce voyage eſt de trois

ſemaines, lorſque le vent eſt bon, mais quelquefois de deux mois, ſi la mer eſt mauvaiſe & le vent contraire; dans ce dernier cas, les chevaux ſont très-mal. Placés nez à nez ſur le pont, l'air expiré par l'un, eſt inſpiré par l'autre; on les tient très-ſerrés, par devant & par derrière, enſorte qu'ils ne peuvent ſe coucher pendant tout le trajet, quelle qu'en ſoit la durée. Cette eſpèce de gêne, ces animaux l'éprouvent à terre, chez les marchands, qui les tiennent auſſi étroitement ſerrés dans les écuries, qu'ils l'ont été ſur le bâtiment. Preſque tous ſortent du vaiſſeau (qu'on nomme goëlette) avec des tuméfactions ſous la ganache, dont quelques-unes deviennent ſi conſidérables, qu'elles occupent toute la mâchoire poſtérieure. J'ai vu de ces animaux qui avoient la tête entrepriſe avec une très-grande difficulté de reſpirer. M. *Heſdras*, le plus fort marchand de chevaux de toute la colonie, m'a dit en avoir perdu ſoixante en quatre ans, par la ſuffocation.

Les chevaux des habitations ſont les plus mal traités; ſur-tout lorſqu'il n'y a pas d'herbe dans les ſavannes; on les y abandonne couverts de ſueur, après de longues courſes, ou des travaux pénibles. Qu'il pleuve ou qu'il vente, ils y paſſent la nuit, expoſés à toutes les intempéries de la ſaiſon: quelquefois les nègres, profitant de la faveur

des ténèbres pour aller voir leurs maîtresses, font courir les chevaux quatre ou cinq lieues, toujours au grand galop, afin d'être de retour avant le jour, dans la crainte d'être punis, s'ils étoient reconnus (1). Souvent les maîtres, qui ignorent le travail de leurs chevaux pendant la nuit, s'en servent pour aller à la ville, ou dans d'autres endroits, font leurs affaires promptement, & repartent sur-le-champ pour leurs habitations. Aussi, n'est-il pas rare de voir ces malheureux animaux arriver excédés, ou tomber en route; c'est alors qu'il faut trouver des spécifiques. Comme la foiblesse, l'épuisement & les arrêts de transpiration, font presque toujours les causes de ces maladies, je donnois aux chevaux qui en étoient attaqués, une légère infusion de sauge avec la thériaque.

Je fus appelé pour en voir un qui, à la suite d'une pluie de deux heures, ressentit un frisson violent. Je le fis bien couvrir & bouchonner, & lui donnai environ une once d'antimoine dans du vin rouge; il fut promptement guéri.

Les mulets sont plus mal nourris & plus mal

Voyez ce que *Moreau de Saint Mery* a dit à ce sujet dans un *Mémoire sur les chevaux & les mulets dans les Colonies françoises*, volume de 1792, page 263 & suivantes. (*Note des rédacteurs.*)

ſoignés encore que les chevaux ; ils ſont l'ouvrage des ports, comme nos chevaux de charrette à Paris. Quoique petits (les plus grands ont quatre pieds ſept à huit pouces au plus), leur charge eſt énorme ; les rues mal pavées ajoutent encore à la difficulté qu'ils ont à traîner les fardeaux dont on les accable. On les achete des Eſpagnols de la Grande-terre. Le trajet eſt de cinq à ſix jours, quand le vent eſt bon, & de douze, quelquefois quinze, ſi le vent eſt contraire.

Quant aux bœufs, ils ſont quelquefois encore plus mal nourris que les mulets ; car ſouvent on ne leur donne que ce que ceux-ci ne peuvent manger. Comme tous les beſtiaux de la plaine, on les lâche dans les ſavannes, qui ne peuvent preſque jamais ſuffire à alimenter la quantité d'animaux qu'on y met ; c'eſt là qu'ils reſtent abandonnés, juſqu'à ce qu'on en ait beſoin pour les charrois ou pour le labour des cannes de ſucre, genre de travail auquel on les employe.

Obſervations de pratique.

Les premiers traitemens que je fis en arrivant au Cap, furent relatifs à la gourme. M. *Heſdras*, dont j'ai déjà parlé, me fit appeler pour voir quatre de ſes chevaux prêts à ſuffoquer. Ils avoient de la difficulté à jetter leur gourme : deux avoient

des tuméfactions & des engorgemens considérables sous la ganache & le long de la trachée-artère, au point qu'ils ne pouvoient presque plus respirer.

Je les saignai & leur fis promprement l'opération de la bronchotomie; j'y joignis des fumigations & des fomentations émollientes; j'appliquai ensuite, sous la ganache, des cataplasmes de même nature. Je leur fis donner, quatre ou cinq fois le jour, un opiat fait avec la poudre de réglisse, la crême de tartre, & suffisante quantité de sirop; & pour boisson, l'eau blanchie avec la farine de froment; des lavemens & la promenade. Il se forma, sous la ganache, des abcès que j'ouvris; l'état des malades s'amélioroit rapidement après cette ouverture. Lorsqu'ils commencèrent à pouvoir manger, je leur fis donner les herbes les plus sèches, & pour boisson, l'eau fortement blanchie avec la farine de froment.

Les deux autres ne furent point saignés, parce qu'ils commençoient à jetter par les naseaux. Ils avoient des engorgemens à la mâchoire postérieure, qui s'étendoient jusqu'à la commissure des lèvres, & les suffoquoient. Dans un de ces animaux, la tuméfaction s'étendoit jusqu'à la mâchoire antérieure; il n'y eut cependant pas d'abcès; tous deux jetèrent beaucoup, & guérirent par le

ſeul écoulement par les naſeaux. Aux ſaignées près, le traitement fut le même que pour les précédens ; ils ſubirent auſſi la bronchotomie.

Tous ont été purgés avec une once d'aloès ſuccotrin amalgamé avec le ſirop, & étendu dans une pinte d'eau. Cette potion leur fut adminiſtrée à la fin du traitement qui dura trois ſemaines.

Etant chez M. *Lapole*, vétérinaire au Cap ; je fus témoins d'un fait aſſez extraordinaire. On lui fit voir une mule qui rendoit le boire & le manger par la bouche & par les naſeaux ; il y avoit déjà deux jours qu'elle étoit ainſi affectée, quand on la lui amena. Elle ne ſe tourmentoit pas, n'avoit aucun ſymptôme maladif, mais ſeulement ſe couchoit plus ſouvent que de coutume. Quand elle vomiſſoit, elle baiſſoit la tête, allongeoit le cou & quelquefois les extrémités antérieures. Les alimens qu'elle rejettoit étoient bien broyés, & paroiſſoient avoir ſubi une légère préparation dans l'eſtomac ; elle les rendoit quelquefois auſſitôt après les avoir pris ; d'autrefois elle ne les rendoit qu'au bout de deux & trois heures ; une fois ſeulement ; elle les garda quatre heures. Pour remédier à ce déſordre, on lui donna beaucoup d'huileux, qui n'apportèrent aucun changement dans ſon état ; elle ne fut traitée qu'un jour, & repartit pour la plaine.

Je foumets cette obfervation aux lumières des artiftes vétérinaires. Si quelqu'un d'entre eux a eu occafion de traiter une pareille affection, celle que je préfente ici, prouvera de nouveau que quoique ce cas foit rare, il n'eft cependant pas fans exemple. Ce qu'il importeroit fur-tout de connoître, ce font les caufes qui ont déterminé ce vomiffement, qui, comme on fait, eft dans le cheval une efpèce de phénomène, toujours dû à quelques difpofitions maladives; les moyens curatifs feroient peut-être alors plus faciles à trouver.

J'aurois défiré donner d'autres renfeignemens fur cette mule, mais le propriétaire impatient ne voulut pas la laiffer à la ville. Ici, comme partout ailleurs, il faut trouver des fpécifiques qui guériffent auffitôt qu'ils font adminiftrés.

DESCRIPTION *pathologique & anatomique d'un Sarcocèle monſtrueux, dans le Cheval; ſuivie de réflexions ſur le même ſujet,*

Par le C. FLANDRIN;

AVEC *des Notes* par le C. HUZARD.

UN cheval de charrette, entier, ſous poil bai, de la taille de quatre pieds neuf pouces, âgé de près de vingt ans, bien membré, quoique maigre & flétri par le travail, portoit, ſous le ventre, une tumeur conſidérable qui embraſſoit ſupérieurement les teſticules, le fourreau, toute la face interne de la cuiſſe, & deſcendoit juſqu'au milieu de la jambe gauche; elle offroit trois éminences réunies & confondues à la partie ſupérieure, mais très-diſtinctes à la partie inférieure. La première, qui répondoit au teſticule gauche, avoit quatorze pouces d'épaiſſeur dans ſa partie la plus volumineuſe, près l'anneau du grand oblique, ne permettoit point de reconnoître le cordon ſpermatique de ce côté, & diminuoit peu-à-peu en deſcendant vers la cuiſſe. La ſeconde, qui répondoit

au testicule droit, étoit plus volumineuse, laissoit toucher le cordon spermatique à sa sortie de l'anneau, se portoit sous le ventre, du côté droit, & finissoit tout-à-coup en arrière du grasset : elle avoit deux pouces d'épaisseur en cet endroit. La troisième, moins considérable encore, placée entre les deux autres, se portoit de gauche à droite, embrassoit le fourreau qu'elle tournoit de ce côté, en diminuoit & en dévoyoit le conduit, & s'opposoit à la sortie du membre, de l'état duquel il n'étoit pas possible de s'assurer, vu la difficulté d'introduire la main dans le fourreau; l'urine couloit néanmoins librement, & formoit un jet en nappe dirigé à droite.

Cette tumeur, malgré son volume énorme, n'étoit point pendante, elle étoit appliquée immédiatement contre les parois du bas-ventre, avec lesquelles elle paroissoit continue. La peau qui la recouvroit étoit adhérente, irrégulière, & ne conservoit rien de sa structure naturelle; elle étoit couverte de rugosités semblables à de grosses verrues, ou qui affectoient la forme du mâche-fer; il suintoit de toutes ces parties, une matière purulente, d'un gris noirâtre, d'une odeur extrêmement fétide, comme celle du fic ou crapaud, & qui ne se dissipoit que difficilement, dans l'endroit où l'animal avoit séjourné quelques instans. Du

reste, il marchoit assez librement au pas, mais il trottoit avec peine, il mangeoit bien, & a travaillé jusqu'au moment où je l'ai acheté. Le propriétaire l'avoit depuis un an; la tumeur existoit à l'époque de l'achat, & il m'a assuré qu'elle étoit augmentée d'un tiers de son volume depuis ce temps.

Au bout de quelques jours de repos dans les hôpitaux de l'école, ses forces l'abandonnèrent tout-à-coup, il tomba & ne put se relever. Il mourut après s'être épuisé pendant deux jours en efforts inutiles.

Mon intention étoit de faire dessiner cette tumeur sous quatre faces; vue par derrière & des deux côtés, l'animal étant debout; & vue dans sa face inférieure, l'animal étant couché. Sa mort précipitée ne m'a laissé remplir qu'une partie du projet que j'avois formé. Je n'ai pu faire prendre que le dessin du côté gauche, & celui de la partie inférieure après sa chûte; mais immédiatement après la mort de cet animal, j'ai fait mouler la tumeur en plâtre, avec la partie de l'extrémité & la partie du bas-ventre qui lui répondent, & j'en possède maintenant la bosse ou le relief. Par le moyen de ces différens dessins, cette tumeur est représentée aussi parfaitement que pendant la vie de l'animal. Ces dessins sont déposés

dans le cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire d'Alfort (1).

A la suite de cette opération, qui a duré un jour entier, & pendant laquelle les parties ont commencé à se putréfier, j'ai procédé à la dissection de la tumeur, & à l'examen interne de ses parties.

Je l'ai séparée des parties environnantes, en commençant par le côté droit; elle n'adhéroit nullement à la partie du bas-ventre, sous laquelle elle se trouvoit de ce côté; le cordon spermatique étoit dans l'état naturel, jusqu'à trois pouces au-dessous de l'anneau du muscle grand oblique, il se confondoit ensuite parfaitement avec la tumeur, de même qu'une portion du fourreau de ce côté. Le membre étoit sain & libre dans sa gaîne, dont il ne pouvoit cependant pas sortir, comme je l'ai déjà observé.

Du côté gauche, le fourreau, dès son prin-

(1) Ces dessins, très-bien faits, ont été exécutés par *Vincent*, l'un des élèves de l'école vétérinaire d'Alfort, de l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen, & professeur attaché à cette école pour les arts d'imitation. Cet artiste, qui a été enlevé jeune encore, aux arts & à ses amis, a publié plusieurs ouvrages, qui ne sont pas aussi connus qu'ils méritent de l'être, & dont nous donnerons la notice dans la quatrième partie de nos volumes.

cipe, faisoit partie de la tumeur ; tout ce côté, jusqu'à l'anneau du grand oblique, étoit adhérent & continu, avec la partie aponévrotique des muscles du bas-ventre placés au-dessus. Le cordon spermatique avoit deux pouces de diamètre, ses enveloppes étoient aussi doubles de leur épaisseur ordinaire ; il se perdoit dans la masse, deux pouces au-dessous de l'anneau ; le muscle cremaster s'y continuoit plus loin, en n'y adhérant que par le tissu cellulaire; les glandes lymphatiques de ces parties, des deux côtés, y étoient aussi presqu'entièrement confondues ; celles logées dans l'arcade crurale, étoient d'un gris brunâtre, & plus ou moins suppurées.

La portion de la tumeur appliquée contre la cuisse & la jambe, ne faisoit qu'un seul & même corps avec l'aponévrose qui enveloppe ces parties ; cette adhérence se communiquoit même aux muscles placés au-dessous, & leur substance en paroissoit altérée ; les fibres charnues dénaturées étoient d'un rouge de lie de vin clair, & infiltrées d'une humeur glaireuse ; la tuméfaction du cordon spermatique gauche se propageoit dans le bas-ventre, où je l'ai suivie ; elle formoit, au-dessus de l'anneau, un bourlet de plus de quatre pouces de diamètre, rempli de matière glaireuse ; elle diminuoit ensuite jusqu'au muscle psoas de l'épine, où elle

formoit de nouveau une tumeur remplie de matière purulente d'un gris cendré, épaiſſe & très-fétide, qui n'avoit aucune iſſue (1).

Cette tumeur, entièrement ſéparée du corps, peſoit exactement cinquante livres, ſans y comprendre tout le pus qui s'étoit écoulé des différens foyers ouverts, pendant que j'ai procédé à ſon extraction (2).

---

(1) C'eſt à cette collection de pus, augmentée encore par le repos auquel ce cheval n'étoit pas accoutumé, qu'il faut, ſans doute, attribuer la paralyſie qui a précédé ſa mort, par la compreſſion qu'elle exerçoit ſur le nerf ſpermatique, ou par ſa léſion ſi près de ſon origine. J'ai eu occaſion de voir déjà quelquefois la paralyſie ſuivre l'engorgement, la tuméfaction, & l'abceſſion du cordon ſpermatique, à la ſuite de la caſtration, de hernies, ou de quelques efforts.

(2) Ce poids eſt conſidérable, mais cependant il n'a rien d'extraordinaire, relativement à celui du cheval, quand on connoît dans l'homme l'exemple de pareilles tumeurs, d'un poids plus conſidérable encore.

Le ſarcocèle du Malabou, dont *Dionis* donne la deſcription & la figure dans ſon *Cours d'opérations de chirurgie*, (quatrième édition, Paris, *d'Houry*, 1740, page 373) avoit un pied trois pouces ſix lignes de longueur; un pied trois pouces de largeur, trois pieds ſix pouces ſept lignes de circonférence, & peſoit environ ſoixante livres.

Mehée de la Touche, dans le *Journal de médecine*, donne la deſcription d'un ſarcocèle qui avoit un pied ſix pouces ſix

En ſuivant le cordon ſpermatique droit dans l'intérieur de la maſſe, je n'ai point trouvé le teſticule auquel il devoit aboutir ; il étoit remplacé

---

lignes de longueur, & trois pieds un pouce & quelques lignes de circonférence, *tome X*, *page* 349, *année* 1759.

Baron rapporte le détail de la cure d'une tumeur de ce genre, qu'il compare à celle du Malabou de *Dionis*. *Ib. tome XXXVIII*, *page* 174, *année* 1772.

Schotte a donné, dans la première partie du vol. LXXIII, des *tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres*, la deſcription d'une de ces tumeurs dans un nègre du Sénégal ; elle avoit deux pieds & demi de longueur, un pied & demi de largeur, & devoit peſer au moins cinquante livres. *Ib. tome LXII*, *page* 640, *année* 1784.

Richard Hale, dans le *Journal de médecine de Londres*, première partie pour l'année 1787, donne l'hiſtoire de l'extirpation d'un ſquirrhe extraordinaire du ſcrotum, qui avoit vingt-deux pouces & demi de longueur, ſur trois pieds quatre pouces de circonférence, & qui, extirpé & vidé de toutes les matières fluides, peſoit encore trente-ſix livres & demie.

Cheſelden, dans ſon *Anatomie du corps humain*, quatrième édition, planche 26, donne la deſcription & la figure d'une tumeur dans un Nègre, à-peu-près ſemblable à la précédente, & dont la cauſe étoit un coup de pied de cheval.

Enfin, le rédacteur du *Journal de médecine* rapporte l'hiſtoire d'un autre nègre, qui eſt mort à l'hôpital de Bicêtre le 3 Juillet 1769; ce Nègre portoit une tumeur de cette nature, qu'on eſtima peſer environ quatre-vingt-quatre livres; elle

par un foyer divisé en plusieurs clapiers, renfermant une matière d'un gris blanchâtre, épaisse & purulente. Les parois de ce foyer, qui paroissoient être les enveloppes de ce testicule, se plongeoient, par des paquets aponévrotiques très-forts, dans la substance de la tumeur & jusqu'à la peau.

Le muscle crémaster du cordon spermatique gauche pénétroit, comme je l'ai déjà dit, plus avant dans la tumeur, & dans une longueur de sept pouces, en n'y adhérant que par sa face interne, qui s'y unissoit intimement. Les vaisseaux sanguins & nerveux de ce cordon, avoient acquis un volume double de ce qu'ils ont dans l'état naturel; les vaisseaux lymphatiques même étoient devenus très-considérables, & plusieurs ramifications sanguines, à peine sensibles dans le cheval en santé, avoient plus d'une ligne de diamètre.

En suivant la tumeur dans la direction de ce cordon, j'ai trouvé une substance extrêmement dure, composée de bandes ou de paquets de fibres

---

avoit deux pieds un pouce de longueur, deux pieds deux pouces de largeur, & cinq pieds dix pouces de circonférence; détachée, & ayant perdu beaucoup de sérosités pendant la dissection, elle pesoit encore soixante-deux livres. *Journal de médecine, tome LXXII, page 247 & suivantes, année 1787.*

blanches aponévrotiques, pénétrant dans l'épaiſſeur les uns des autres, s'entre-croiſant en tout ſens, & formant des cellules remplies de matière noirâtre très-fétide ; elles communiquoient l'une dans l'autre, & s'étendoient dans l'eſpace de plus d'un pied, juſqu'aux rugoſités que j'ai dit exiſter à la peau, & entre leſquelles elles s'ouvroient : elles étoient colorées par l'humeur noire qu'elles contenoient, & leurs parois offroient des franges qui en recouvroient toute la ſurface. Cette portion de la tumeur m'a paru une véritable dégénération du teſticule gauche.

Le ſurplus de la maſſe étoit compoſé d'une ſubſtance semblable à de la lymphe épaiſſie, d'un tiſſu très-ferme & réſiſtant au ſcalpel, d'une couleur blafarde, contenant de diſtance en diſtance des foyers d'un pus épais & blanchâtre, & paroiſſant ne former qu'un ſeul & même corps avec le tiſſu de la peau.

On conſerve dans l'eſprit-de-vin, au cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire, pluſieurs des portions de cette tumeur.

Réflexions.

A la vue d'une maſſe auſſi conſidérable, le vétérinaire ſe demande quelle en eſt la nature ; quelle en eſt la cauſe ; & quels ſont, enfin, les

moyens d'en opérer la guérison, si elle est possible? J'entrerai dans quelques détails sur chacune de ces questions.

1°. Il paroît, d'après la dissection & l'examen de cette tumeur, que c'est un véritable *sarcocèle*, dont le testicule gauche formoit la partie essentielle, & environ la moitié du volume; par sa configuration extérieure, elle ressembloit au fic, non-seulement par les petites rugosités de sa surface, mais encore par leur continuité avec la peau & par l'odeur de la matière qu'elle laissoit fluer; elle avoit aussi quelque rapport avec une autre tumeur assez commune dans le cheval, qui s'étend autour de l'anus, sur les parties de la génération, & qui forme des tuméfactions de plusieurs pouces d'épaisseur, d'une plus ou moins grande étendue, dures, & dont la substance est noirâtre (1).

2°. Toutes les conjectures que l'on feroit pour remonter à la double cause de cet accident, qui date vraisemblablement de plusieurs années, seroient hasardées (2). Il paroît seulement que le

(1) Le C. *Flandrin*, donnera dans un des volumes suivans, la description de cette espèce de tumeur.

(2) La plus vraisemblable & la plus commune est ordinairement un effort. Cette maladie est assez fréquente au

testicule gauche a été affecté le premier, qu'il s'est successivement tuméfié & désorganisé, & que la

---

village d'Aubervilliers, appelé ci-devant aussi Notre-dame des Vertus, près Paris, & parmi les chevaux de fourgons des Messageries, qui tirent des poids énormes. J'ai été à portée d'y voir un grand nombre de chevaux qui en étoient affectés; elle arrive toujours à la suite d'efforts violens & continus pour tirer des voitures trop chargées, dans des terres fortes & ramollies par la culture ou par les pluies, ou sur des chemins rompus & difficiles : on ne s'en aperçoit que le lendemain, ou après quelque temps de repos; l'un des testicules ou tous les deux sont engorgés, durs & douloureux : le scrotum est tendu, lisse & chaud ; l'animal est foible dans son train de derrière; il marche écarté. Si des saignées abondantes, la diète, des lotions adoucissantes & résolutives, & un suspensoir, ne font pas disparoître cette tuméfaction en quelques jours ; si, au contraire, on emploie les répercussifs, tels que la craie, la terre-glaise, l'ochre délayé dans du vinaigre, l'urine, &c., tous moyens familiers, dans ce cas, aux maréchaux de la campagne, la tumeur durcie, devient renitente, & acquiert insensiblement beaucoup de volume. Il s'y forme quelquefois des abcès fistuleux, & la suppuration entraîne le dégorgement ; mais le plus souvent on y applique des raies de feu; on y passe des sétons, ou on en emporte des portions en côtes de melon. Chacune de ces méthodes a ses désavantages & ses succès ; la meilleure & la plus courte est l'amputation des testicules, ou de celui qui est affecté seulement, lorsque les moyens généraux ont été infructueux.

léſion du cordon ſpermatique dans l'abdomen ; l'abcès contre le muſcle pſoas des lombes, celui du teſticule droit, la tuméfaction ſur la cuiſſe & le foureau, &c. ne ſont que des effets ſymptomatiques & conſécutifs.

3°. Le cheval dont je viens de faire l'hiſtoire, étoit trop vieux & trop exténué de travail, pour pouvoir eſpérer de réuſſir dans le traitement & dans la guériſon d'une pareille tumeur, & l'événement a prouvé combien ce prognoſtic étoit fondé; mais comme elle peut avoir lieu dans un ſujet moins âgé & plus robuſte, on pourroit en entreprendre la curation : je ne crois pas inutile de propoſer mes idées à cet égard.

Il faudroit diſpoſer l'animal & la tumeur à l'emploi des moyens curatifs, par le repos, la liberté dans une écurie ſaine (1), la promenade au pas,

(1) Le poids de ces tumeurs gêne beaucoup les chevaux, ſur-tout dans les commencemens ; ils y portent ſouvent la dent, comme pour chercher à ſe délivrer de ce fardeau, &, ſans doute auſſi, à cauſe des élancemens qu'ils y reſſentent ; les coups de dents ſont quelquefois la cauſe de tuméfactions partielles, & d'abcès dans la tuméfaction principale ; j'en ai vû même arracher le ſuſpenſoir & ſe déchirer la peau ; il ſeroit donc à craindre qu'ils ne profitaſſent de leur liberté pour en abuſer, & il eſt plus prudent de les attacher, de manière qu'ils ne puiſſent pas y atteindre.

le bouchonnement répété, à l'effet de rétablir la tranſpiration ; l'uſage du miel en abondance, les fomentations ſur les reins & ſur la partie malade, les infuſions émollientes, pluſieurs fois par jour ; une nourriture ſaine & légère, dont on proſcriroit le ſon, à moins qu'il n'y ait beaucoup de chaleur & d'irritation ; dans ce cas, on employeroit la ſaignée, & on ſubſtitueroit l'oxymel au miel.

Ce traitement préparatoire, continué pendant quelque temps, opéreroit néceſſairement le dégorgement & la diminution du volume de la tumeur, permettroit l'examen de ſes adhérences, & en faciliteroit l'extirpation ; ce dernier moyen étant néceſſairement le ſeul à mettre en uſage, pour pouvoir compter ſur une guériſon certaine.

Mais le volume étant conſidérable & les adhérences nombreuſes, il ſeroit peut-être prudent de procéder, en pluſieurs fois, à cette opération. On commenceroit par l'amputation de la partie de la tumeur qui répond aux teſticules, & par la recherche des cordons ſpermatiques dont on feroit la ligature, comme dans la caſtration. La cicatrice des cordons une fois parfaite, on procéderoit à une troiſième extirpation, ſi elle étoit néceſſaire. La plus grande étendue de l'engorgement, n'étant qu'un effet ſymptomatique, diminueroit, non-ſeulement par l'allégement réſultant de l'extirpa-

tion, mais encore par la ſuppuration que fourniroient les plaies; ſuppuration qu'on pourroit rendre plus abondante encore, par l'application des véſicatoires ſur ces mêmes plaies. Si l'engorgement réſiſtoit à ces moyens, & paroiſſoit tenir de la nature du fic, on l'attaqueroit par les cauſtiques, qui le détruiroient certainement (1).

---

(1) L'emploi des véſicatoires & des cauſtiques ſur des parties auſſi délicates, toutes nerveuſes ou aponévrotiques, pourroit ne pas produire les bons effets qu'on auroit lieu d'en attendre par-tout ailleurs. J'ai vu fréquemment les cauſtiques être mis en uſage dans ce cas, le vitriol ſurtout; l'eſcharre ſe forme & tombe; mais pendant ce temps, les parties environnantes s'engorgent & durciſſent davantage : le fer & le feu ſont les deux principaux agens ſur leſquels on puiſſe compter.

Du reſte, la cure de ces ſortes de tumeurs eſt ordinainairement fort longue, & dure trois ou quatre mois. On ne doit point l'eſpérer lorſqu'elles ſont très-anciennes, & que la léſion des cordons ſpermatiques s'eſt propagée au-delà de l'anneau crural, bien avant dans le bas-ventre, ce dont il eſt poſſible de s'aſſurer par le tact, en introduiſant la main dans l'anus.

Les principaux accidens à redouter dans l'extirpation d'une pareille tumeur, ſont l'hémorrhagie & la hernie; la première eſt preſqu'inévitable, attendu le volume conſidérable & variqueux de la plupart des vaiſſeaux : on y remédie par la ligature; il n'eſt point d'autre moyen de remédier à la ſeconde, que par la caſtration.

Je ne dirai rien de la manière particulière de procéder à l'enlèvement d'une pareille tumeur, parce que le manuel de l'opération peut & doit néceſſairement varier, ſelon ſa figure extérieure, & ſelon ſes adhérences; je ne dirai rien non plus du régime & d'une infinité de ſoins particuliers indiqués par les circonſtances (1).

(1) L'obſervation du C. *Flandrin* eſt intéreſſante, & préſentée d'une manière très-détaillée. On doit lui ſavoir gré d'en avoir conſervé les pièces; les archives des écoles vétérinaires en contiennent un grand nombre d'autres, dont la publication ne pourra qu'être avantageuſe au progrès de l'art. Nous enrichirons ſucceſſivement nos volumes. Ce moyen eſt peut-être l'un des plus propres à exciter les vétérinaires, répandus dans les départemens, à recueillir & à publier celles qui leur ſont particulières.

MÉMOIRE *sur une espèce d'Albugo épizootique, dans les Bêtes à cornes,*

Par le C. COQUET, *Vétérinaire;*
Avec des notes par le C. HUZARD.

DEPUIS deux ou trois ans (1), il régne dans le pays de Bray, département de la Seine-Inférieure, sur les bêtes à cornes, une maladie qui se manifeste par un petit ulcère placé sur le milieu de la cornée lucide. Cet ulcère attaque tantôt un seul œil; tantôt les deux yeux des animaux en sont affectés; il a la forme d'un pois, mais il est concave comme le chaton d'une bague, il s'élargit à mesure que la maladie arrive à son état; ensuite il diminue & se termine avec elle, de manière à ne laisser qu'une petite cicatrice qui n'empêche pas l'animal de voir.

Dans le principe de la maladie, les animaux éprouvent une douleur très-aiguë; ils cessent de manger; ils ont de la fièvre; les paupières & le globe sont très-gonflés, très-chauds & très-douloureux. Les larmes qui s'échappent en abondance, sont d'une telle âcreté, qu'elles enlèvent le poil des endroits

(1) Le Mémoire est daté du 11 Janvier 1785.

où elles coulent, comme le feroit l'eau bouillante.

Dans l'état de la maladie, les ſymptômes continuent; mais l'œil diminue de volume, & ne préſente qu'une maſſe charnue & informe, comme s'il étoit abſolument privé de ſes humeurs, ou que ces humeurs fuſſent entièrement épaiſſies & de couleur de ſang. L'organe reſte dans cet état plus ou moins de temps; j'ai vu des animaux être ſix ſemaines, & même deux mois, privés de la vue & dans un état déſeſpéré.

Mais après que la maladie a parcouru tous ſes degrés, l'œil reprend, fort lentement à la vérité, ſon état d'intégrité; les ſymptômes s'éloignent; les larmes ne coulent plus en ſi grande abondance; l'animal commence à voir, l'ulcère diminue, & il ſe termine par une petite cicatrice, en forme de point blanc, qui même ſe diſſipe, par la ſuite, preſqu'entièrement; de ſorte que l'œil redevient auſſi beau qu'avant la maladie. Peu d'animaux ont perdu les yeux, à moins que ce ne fût à la ſuite d'un mauvais traitement.

Cette maladie eſt épizootique, & attaque le plus généralement les jeunes bêtes: je crois devoir la nommer *albugo maligne*. Les habitans du pays l'appellent *onglée*, du nom qu'ils donnent à la membrane clignotante, à laquelle ils rapportent la cauſe eſſentielle de la maladie. Auſſi ceux

qui ſe mêlent de traiter les animaux malades, non-ſeulement ſoufflent dans l'œil une poudre quelconque (chaque guériſſeur ayant la ſienne) mais, ils s'accordent tous à faire, tout d'un coup, l'amputation de la membrane ; ce qui ne ſert pas plus à guérir cette *albugo*, que la ligature & la ſection de la veine ſaphène ne ſervent à guérir le *veſſigon* & la *molette* (1).

---

(1) *Onglée*, *taie & dragon*, ſont des noms qui, parmi le plus grand nombre des gens de la campagne, & même des maréchaux des villes, ſignifient indiſtinctement toutes les maladies de l'œil, quelle qu'en ſoit la cauſe & l'effet. Comme la membrane clignotante ſe préſente toujours la première, qu'elle eſt ſouvent enflammée & engorgée dans les cas maladifs, & que, parconſéquent, elle fait plus ou moins ſaillie en dehors, on ne manque jamais de la regarder comme la maladie proprement dite, & comme un corps étranger dont l'extirpation eſt indiſpenſable pour opérer la guériſon.

L'abus de ſouffler des poudres dans les yeux des animaux eſt, peut-être, plus dangereux encore que celui de l'amputation de la membrane clignotante : non-ſeulement on rend les animaux indociles, farouches, & quelquefois indomptables & ombrageux pour toujours ; mais encore l'effet de ces poudres (quelque douces & diſſolubles qu'elles ſoient, comme le ſucre qu'on emploie fréquemment à cet effet) eſt de produire, par la ſeule action méchanique, l'inflammation qu'accompagne toujours l'intromiſſion des corps étrangers ſur le globe. Quelle doit donc être cette action,

L'application de cataplaſmes émolliens & anodins ſur la partie malade, la ſaignée, & principalement le ſéton au fanon, ont parfaitement bien réuſſi. Lorſque le ſéton a été appliqué dès les premiers ſignes du mal, les animaux ont paru éprouver des douleurs moins aiguës, & la maladie s'eſt terminée bien plus promptement (1).

ſi, comme on le fait très-ſouvent, on y ſouffle du vitriol blanc, de la ſabine, du ſel ammoniac, de l'alun, de la chaux, &c?

(1) J'ai obſervé, à la fin du printemps de 1775, que les poules, & plus particulièrement celles qui étoient nées l'année précédente, ont eu des fluxions ſur les yeux, qui ont emporté toutes celles qui en ont été attaquées. L'humeur de la fluxion, qui étoit d'une nature albumineuſe, ſe répandoit, par couches ſucceſſives, ſur la cornée, formoit comme un ſecond globe de couleur blanchâtre ou jaunâtre, très-ſaillant en dehors, & cachoit entièrement le véritable, qui ſe trouvoit refoulé dans le fond de la cavité orbitaire, & dont le volume diminuoit à proportion de l'augmentation des couches. Cette maladie n'affectoit jamais qu'un œil; lorſqu'elle étoit ſur ſa fin & que la mort étoit proche, en preſſant les environs de l'orbite, cette maſſe étrangère s'échappoit; elle étoit d'une conſiſtance très-ferme, & réſiſtoit même au tranchant du ſcalpel; il couloit de l'œil une ſanie fétide; le fond en étoit noirâtre & comme gangréné; la crête de l'animal étoit affaiſſée & terne. Les poules penchoient la tête du côté oppoſé à la fluxion, & jettoient un cri ſourd, ſemblable au râle, qui ne ceſſoit qu'avec la vie, le cinquième ou le ſixième jour.

MOYENS *de faire faire des couvées précoces aux jeunes dindes, & d'en engraiſſer les petits.*

RIEN de plus facile que de forcer les jeunes dindes de l'année à couver dès l'arrière-ſaiſon ; car les vieilles dindes qui ont déjà couvé ne couvent plus qu'au printemps prochain, après avoir fait leurs pontes.

On prend une jeune dinde que l'on met dans un panier fait exprès, c'eſt-à-dire, qu'il n'y ait de jour que ce qu'il en faut pour que la dinde reſpire facilement. Avant de la mettre dans ce panier, on a préparé le nid avec de la paille & du foin mêlés enſemble, & tous les deux bien briſés.

On fait, avec du linge, quelques pelotes en forme d'œufs ; ces œufs ſimulés ſont mis dans le nid ; on poſe la dinde deſſus, en eſſayant peu-à-peu, en lui parlant ſouvent, & en frappant doucement ſur ſon dos avec des verges de bouleau, pour la faire aſſeoir. Ce bruit l'étonne, ſans lui faire de mal ; on parvient ainſi à l'accoutumer ſur ces œufs. Alors on prend légérement la dinde par le cou, pour lui apprendre à les arranger avec ſon bec ſous ſes aîles, à les pouſſer ſous elle, & à les retourner quand ils en ont beſoin.

Lorſque d'elle-même elle les arrange, on eſt ſûr

qu'elle couvera ; & c'eſt l'affaire de quelques jours pour en être aſſuré.

On la lève, c'eſt-à-dire qu'on ouvre le panier toutes les vingt-quatre heures, afin qu'elle aille manger, boire & ſe vider ; quand elle a fini de manger, ſi elle retourne d'elle-même au nid, c'eſt une preuve certaine qu'elle a adopté les œufs & qu'elle veut couver. On ôte les pelotes, & on y ſubſtitue vingt-un œufs qui écloront au bout de trois ſemaines ; mais avant de les mettre ſous elle, il faut avoir eu l'attention de les mirer ; cela ſe fait en mettant une lumière dans un lieu obſcur. Vous tournez l'œuf devant cette lumière, ſi vous y appercevez deux germes, c'eſt qu'ils ont été fécondés ; d'un autre côté, ſi vous y trouvez deux jaunes, vous ne les faites point couver, parce que ces œufs ne réuſſiſſent preſque jamais.

Dès que les poulets ſont éclos, on les met dans un autre panier, dans lequel on aura mis de la plume ; on ne doit pas être ſurpris ſi tous les œufs n'éclofent pas dans le même moment ; cela dépend du temps où ils ont été pondus, car ce ſont toujours les plus frais qui écloſent les premiers. Dans les grands froids, on met le panier où ſont les poulets éclos, dans un des coins de la cheminée ; mais c'eſt ordinairement dans ce qu'on appelle, à la campagne, le *fournil*, où l'on élève, l'hiver, cette volaille,

parce qu'il y fait chaud, & qu'elle peut s'y promener de temps en temps; s'ils restoient toujours renfermés, ils auroient la goutte, & deviendroient impotens.

Lorsque les petits ont atteint dix à douze jours, on les laisse promener plus long-temps. A six semaines, même avant, on ôte la plume du panier, & on peut les mettre sous des cages à poulets, ils commenceront à se percher sur des petits bâtons, mais on ne doit pas risquer de les laisser courir dehors. En ôtant les poulets éclos de dessous la dinde, on lui remet vingt-un œufs, & elle peut faire trois couvées, sans intervalle.

On la laisse reposer après, pour qu'elle prenne de l'embonpoint, car elle maigrit tout le temps qu'elle couve; mais, avec une bonne nourriture, cela est bientôt réparé.

Les poulets nouvellement éclos ne commencent à manger qu'au bout de vingt-quatre heures. Leur nourriture est du jaune d'œuf durci, les premiers jours; peu après, on leur donne le jaune & le blanc bien hachés avec de la mie de pain blanc, mêlés ensemble. Le petit millet écrasé est bon dès les premiers jours; il est bon aussi sans être écrasé, quand ils ont huit à dix jours.

Lorsqu'ils sont plus forts, vous leur donnez des boulettes de pâte ferme, faites avec de la farine d'orge ou de sarrasin détrempée avec du lait écré-

mé ; vous proportionnez ces boulettes à leur force. Quand ils ont un mois, beaucoup de personnes leur donnent du froment; c'eſt ce qui fait qu'on les nomme *poulets de grains*; mais ils valent infiniment mieux, nourris avec du pain trempé dans du lait écrémé ; en obſervant de ne leur donner pour boiſſon que du lait écrémé, vous êtes ſûr de les trouver d'un goût parfait.

Lorſqu'ils deviendront plus forts, ſi l'on veut les engraiſſer, alors vous les nourrirez avec des pâtons ou boulettes qui ſeront faites avec de la farine d'orge ou de ſarraſin, comme il eſt dit plus haut, ainſi qu'avec la même boiſſon ; mais alors il faut qu'ils ſoient ſeul à ſeul. Au bout de trois ſemaines, ils ſont d'une graiſſe ferme, fine, blanche, & d'un goût délicieux, c'eſt ce qu'on appelle de la *graiſſe nouvelle*.

On s'eſt ſervi du piſton pour engraiſſer la volaille; mais cet uſage eſt très-blâmable. Les pâtons qu'on lui faiſoit avaler, en lâchant le reſſort, cauſoient ſouvent de grands inconvéniens; en inſinuant précipitamment ce pâton, on introduiſoit dans le goſier beaucoup d'air très-nuiſible à la digeſtion. En donnant ſuffiſamment à ces animaux les alimens qui leur conviennent, il faut qu'ils les mangent à leur gré, parce qu'ils les digèrent mieux, & qu'ils leur profitent davantage.

DE LA TENACITÉ *de la vie des* Tænia *dans les chiens. Extrait des* Médical commentaries for the year 1791 ; *du docteur* DUNCAN.

Par M. GRUNWALD.

UN des chiens d'arrêt de M. S., malade depuis long-temps, évacua, en conféquence de quelques purgatifs draftiques, deux *tænia*, dont chacun avoit plufieurs pieds de long. Au moment de l'évacuation, ils étoient en forme de boule; une domeftique, qui les avoit vu rendre par le chien, les lava, & les ayant placés fur un grand plat, les porta à M. S., qui, fe propofant de les conferver dans de l'efprit-de-vin, remplit le plat d'eau bouillante, dans la vue de les nettoyer plus complettement, & en même-temps de les faire mourir : car ils paroiffoient très-vivans. Cependant il n'obferva point que l'eau bouillante les incommodât beaucoup, attendu qu'à une très-petite différence près, ils continuoient leurs mouvemens vermiculaires comme auparavant. Après avoir vainement attendu qu'ils périffent dans cette épreuve, il verfa l'eau, devenue prefque froide, & y fubftitua du double *Whifki* fort; mais celui-ci augmenta leur vigueur, & rendit leurs mouvemens

plus brufques & plus animés, de languiffans qu'ils étoient devenus ; & pour rendre l'expreffion facétieufe de M. S., il paroiffoit qu'ils avoient bu la petite goutte. Il fuppofa néanmoins que cette agitation violente ne feroit que l'avant-coureur de leur deftruction, & qu'elle étoit l'effet de la douleur réfultante de l'action délétère de la liqueur ; mais après un temps affez long, leur vie & leur activité continuèrent, à fon grand étonnement ; & ce ne fut qu'en ajoutant à l'efprit ardent, une quantité de mercure fublimé corrofif, qu'ils périrent enfin.

Cette ténacité opiniâtre de la vie peut-elle être expliquée par la nature de l'animal dans lequel les *tænia* ont été nourris ? Les fèces ou les excrémens du chien font des fubftances très-corrofives. Ç'a été dans des inteftins contenant de pareilles fèces, que les *tænia* ont été engendrés, & qu'ils ont vécu. Ayant donc une texture capable de réfifter à l'influence de cette fubftance corrofive qui les entoure conftamment, il n'eft peut-être pas bien étonnant qu'ils aient pu fouffrir, fans léfion effentielle, l'action même de l'eau bouillante, ou de l'efprit ardent le plus fort.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

QUATRIÈME PARTIE.

I°. Charlatans.

RAPPORT *fait, en* 1791, *à la Société d'Agriculture de Paris, sur le* remède curatif & préservatif de la Morve, proposé par le S. HÉLIE.

Par les CC. CRETTÉ DE PALLUEL, FOURCROY ET CHABERT.

LA Société d'agriculture ayant chargé MM. *Cretté de Palluel, Fourcroy* & *Chabert* de lui rendre compte de plusieurs mémoires adressés par le S. *Hélie* au comité d'Agriculture & de Commerce de l'assemblée nationale, à l'effet d'obtenir des dédommagemens pour les dépenses qu'il dit avoir faites pour la découverte d'un remède préservatif

& curatif de la maladie de la *morve ;* nous lui rendons compte aujourd'hui de notre travail.

La première pièce eſt une brochure in-8°. de 32 pages, ſans titre particulier ; elle eſt intitulée : *Traité ſur la morve des chevaux*, avec cette épigraphe : *Experientia magiſter artium;* on lit au bas de la dernière page, *à Rennes, chez la veuve de F. Vatar & de Bruté de Remur*, 1788 (1).

L'auteur y rend compte des idées que ſe ſont formées ſur la *morve*, *Solleyſel*, *la Guérinière*, *Garſault*, *Lafoſſe*, *Vitet* & *Bourgelat.* Si on le jugeoit, d'après les principes de théorie qu'il profeſſe dans cet ouvrage, qu'il appelle *ſon traité ſur la morve*, nous n'héſiterions point à prononcer que c'eſt une pure charlatanerie ; mais il n'eſt pas impoſſible que le haſard offre aux hommes, même les plus ignorans, des moyens de guériſon, dont ils veulent enſuite donner des explications qui décèlent leur peu de connoiſſances. *Tous ceux qui ont écrit ſur la morve*, dit le S. *Hélie*, *ſe ſont trom-*

(1) Nous avons déjà rendu compte dans le volume de 1791, page 419 & ſuivantes, d'un ouvrage du même auteur ſur la *morve ;* & nous avons annoncé le rapport que nous publions aujourd'hui. La réunion de ces deux pièces mettra à portée d'apprécier à leur juſte valeur les ouvrages du S. *Hélie*, & le remède préſervatif & curatif qu'il propoſe. (*Note des rédacteurs*).

pés sur sa cause. Il ne s'occupe point de réfuter l'opinion de ces auteurs sur le principe de la *morve*, il se contente de dire qu'ils se sont trompés, & la preuve qu'il en donne, c'est qu'il attribue cette maladie à une autre cause; mais quelle est donc cette cause? Il faut l'entendre lui-même, elle est très-curieuse.

Communiquée ou naturelle, la morve est, dit-il, *une maladie produite par des levains acides qui épaississent la lymphe & gênent la liberté de son mouvement : cette humeur reste dans un état de stagnation ; elle y acquiert un degré d'âcreté, qui, par son abondance, occasionne d'abord l'écoulement, ordinairement par un naseau, l'engorgement des glandes de la ganache, & tous les accidens qui en dérivent* (page 16). Voilà cette cause qui a été cachée pendant tant de siècles, & dont la découverte étoit réservée au S. *Hélie* : *des levains acides qui épaississent la lymphe, gênent son mouvement, &c.* On pourroit, peut-être, croire qu'il les analyse, qu'il prouve leur acidité par des expériences, qu'il montre la lymphe épaissie dans les chevaux morveux, qu'il fait du moins ce que c'est que la lymphe. Le S. *Hélie* n'a pas seulement l'idée la plus légère de l'anatomie, & il ne cite pas un seul fait, pas une seule observation qui ait pu servir de bâse à son systême. *Cette humeur qui reste*

dans un état de ſtagnation où elle acquiert un degré d'âcreté, qui, par ſon abondance occaſionne d'abord l'écoulement, &c. Peut-on rien imaginer de plus abſurde ?

Si l'on jugeoit du mérite du ſpécifique, par les principes qui, ſelon le S. *Hélie*, en ont prouvé la découverte, il feroit ſans doute bien inutile de faire aucune expérience, mais ce jugement feroit trop ſévère ; en effet, malgré l'aſſertion contraire, nous ſommes aſſurés, que c'eſt le remède, bon ou mauvais, qui a précédé la théorie que nous venons de rapporter : nous penſons donc, qu'il faut faire des expériences, & c'eſt le parti que nous conſeillerons, toutes les fois qu'on propoſera des ſpécifiques contre la *morve*. Ce n'eſt pas que nous croyions à ces ſpécifiques, nous avons, au contraire, de fortes raiſons pour être convaincus qu'il n'y en a point dans la nature ; un de nous en a déja eſſayé plus de cinquante qui, dans les mains des inventeurs, avoient produit des miracles bien conſtatés par une ſuite de certificats plus autenthiques les uns que les autres ; mis en œuvre, ces ſpécifiques ont perdu tout-à-coup leur vertu. N'a-t-on pas vu dernièrement un Anglois s'annoncer à M. le maréchal de Noailles, comme ayant auſſi découvert un remède infaillible contre la *morve* ; demander qu'on lui

donnât des chevaux morveux, & un éleve de l'école vétérinaire pour suivre le traitement; on a fait choix de deux chevaux affectés de cette maladie, d'ailleurs très-sains, jeunes & vigoureux; après plusieurs mois de soins & de traitemens, à Saint-Germain en Laye, ils sont revenus un peu plus malades qu'avant le traitement.

Le Gouvernement a fait, dans tous les temps, l'acquisition d'un grand nombre de recettes spécifiques, & il ne les a faites que, d'après les témoignages les plus authentiques de leur efficacité; eh bien! en connoît-on qui n'ait perdu tout son mérite après l'acquisition?

Non-seulement, ces faits sont incontestables, mais nous croyons être en droit d'assurer qu'ils ne peuvent pas être autrement. Il est physiquement impossible, que des maladies qui présentent autant de caractères différens, qu'il y a d'individus qu'elles affectent, puissent être guéries par le même remède, administré de la même manière. Un de nous a guéri un assez grand nombre de chevaux morveux, mais par une méthode dirigée sur la nature des symptômes, la force, l'âge, le tempéramment des malades: sans doute il ne réussit pas toujours; peut-être même n'est-ce que rarement: mais c'est-là précisément ce qui nous prouve que cette maladie ne peut-être guérie par un spéci-

fique, autrement le traitement qui a guéri un cheval devroit auſſi guérir tous les autres chevaux atteints de la même maladie, & cependant on éprouve journellement le contraire.

On nous demandera, peut-être, comment nous pouvons concilier notre opinion avec les faits que rapporte le S. *Hélie*, & avec les certificats nombreux dont il les appuie. Quand bien même elle ne paroîtroit pas s'accorder avec eux, nous ne croirions pas cependant, pour cela, devoir y renoncer; nous ne vivons pas dans un tems où le principe, *qu'on ne doit point nier les faits*, puiſſe toujours avoir ſon application, & celui qui gageoit un écu contre tous les faits qu'on lui annonçoit ſavoit bien ce qu'il faiſoit. On n'ignore pas que les charlatans, qui, dans tous les tems, ont cherché à abuſer de la crédulité des hommes, n'ont jamais marché que munis de certificats des perſonnes les plus dignes de foi; de nos jours même, juſqu'à quel point n'a pas été portée cette fureur de certifier des miracles qu'on étoit bien ſûr d'avoir vu, quoiqu'il n'en fût rien. Nous trouvons, par exemple, parmi les certificats du S. *Hélie*, une lettre de M. *Martigné* qui rend le témoignage le plus éclatant au mérite du ſpécifique; & un de nous ſait, que M. *Martigné* a gardé dans ſes écuries, pendant très-long-tems, un jument

morveuſe qui eſt morte enfin de cette maladie. Le S. *Hélie* cite encore ſix chevaux morveux, qui lui avoient été envoyés par le régiment des Cuiraſſiers, qui tous ont été parfaitement guéris; & cependant, le régiment a eu depuis un grand nombre de chevaux morveux, & ne s'eſt point adreſſé au S. *Hélie.* Cette maladie avoit même donné à l'adminiſtration de la guerre, des inquiétudes qui la déterminèrent à envoyer M. *Chabert* à Aire, où ce régiment étoit en garniſon; il y fit tuer pluſieurs chevaux affectés, ſans qu'un ſeul officier ſe rappellât que le S. *Hélie* les ſavoit guérir.

Mais tous ces faits pourroient être vrais, & notre opinion n'en être pas moins fondée; la *morve* regardée juſqu'ici comme incurable, & qui cependant ſe guérit quelquefois, n'eſt que la *morve confirmée*, & c'eſt cette même *morve confirmée* que le S. *Hélie* regarde comme incurable, même par ſon remède: *il n'y a point*, dit-il, *de ſymptôme de morve ſans morve, dès l'apparition des premiers ſymptômes caractériſtiques, l'invaſion de la maladie eſt certaine* (page 9).

Cette expoſition des principes du S. *Hélie*, rend facilement raiſon de tous les ſuccès qu'il a, dit-il, obtenus dans la cure des chevaux morveux; il n'y a pas un maréchal de village qui n'en obtienne de ſemblables chaque jour; car il n'en eſt

pas, qui par le secours de l'art, ou même aidé de la nature seule, ne guérisse journellement quelques symptômes de la *morve*. Prétendre qu'il n'y a point de symptôme de *morve* sans *morve*, & que guérir un symptôme de *morve*, c'est guérir la *morve*, c'est précisément, comme si l'on soutenoit que la toux, qui est un symptôme de la pulmonie, ne peut pas exister sans la pulmonie, & que quiconque guérit la toux, guérit en même-temps la pulmonie. Il seroit inutile, d'entrer dans de plus grands détails, pour faire sentir l'absurdité de pareils raisonnemens.

La *morve* s'annonce par un très-grand nombre de symptômes, dont la plupart sont communs à d'autres maladies, qui ont souvent un caractère absolument différent. Le S. *Hélie* ne l'ignore pas, & par une contradiction très-ordinaire à tous ceux qui, comme lui, marchent sans principes, oubliant ce qu'il a dit (page 9), il avance (page 12), *que quelques signes de cette maladie, comme l'engorgement des glandes maxillaires, l'écoulement par les naseaux, les ulcères mêmes de la membrane pituitaire, ne sont des signes certains de la morve, que lorsqu'ils se réunissent dans le même sujet; & que s'ils existent séparément, ils n'annoncent d'ordinaire que la gourme, la fausse gourme, la morfondure ou la courbature.*

Il ne nous paroît pas difficile d'expliquer cette contradiction ; le S. *Hélie* avoit besoin de prouver que les chevaux, qu'il guérissoit, étoient réellement morveux, & alors il a bien fallu qu'il établit que le symptôme de *morve*, le plus léger, annonçoit la *morve* caractérisée ; & quant au second passage, il a été copié, sans trop d'attention, presque textuellement, dans une instruction qu'un de nous a publiée, par ordre du Gouvernement, sur la *morve* ; on y lit (pages 8 & 9) : *ces signes ne sont pas tous particuliers à la morve ; plusieurs sont communs à la gourme, à la fausse gourme, à la morfondure, &c. ; l'écoulement par les naseaux d'une humeur plus ou moins épaisse, l'engorgement des glandes de la ganache, les chancres de la membrane pituitaire, sont des symptômes communs à plusieurs de ces maladies & à la morve ; mais ce qui les différencie, c'est que, dans la dernière, ces symptômes existent ordinairement à la fois, &c.* (1).

Il est évident, que l'ouvrage du S. *Hélie* n'a d'autre objet que d'établir qu'il n'y a point de symptôme de *morve* sans *morve* ; tout le reste n'est qu'un remplissage, dont la majeure partie se trouve dans l'instruction que nous venons de citer ; il

(1) *Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve & d'en prévenir les effets. Par* Chabert. 1790. in-8°.

n'a pas fait attention que ce qu'il copioit, étoit précisément ce qui faisoit crouler l'édifice qu'il cherchoit à échafauder.

Les preuves qu'il donne de la vertu préservative de son remède, ne méritent pas qu'on s'y arrête ; des chevaux qui avoient communiqué avec des chevaux morveux, ont été préservés de la *morve* au moyen de ce spécifique : on ne peut absolument rien conclure de ces faits ; car un de nous a vu très-souvent des chevaux exposés dans le foyer de la contagion, pendant des années entières, y vivre sains, sans avoir pris aucuns préservatifs; il a même essayé, mais en vain, en intercalant des chevaux sains, entre des chevaux morveux, de communiquer la *morve* aux premiers. Ce sont ces exemples multipliés, qui ont fait avancer à plusieurs vétérinaires célèbres, que la *morve* n'étoit pas contagieuse ; assertion dangereuse, qui a fait périr plusieurs milliers de chevaux, & qui heureusement se discrédite chaque jour (1).

La *morve* est certainement contagieuse, mais pas au point que l'ont avancé certains auteurs, & d'après eux, le S. *Hélie* ; c'est une verité sur la-

(1) Voyez *la Notice des principaux écrits qui ont été publiés sur la morve*, dans le volume des *Instructions de* 1791. pages 394, 395, 404.

quelle l'expérience ne laiſſe point de doute; c'en eſt une encore, que les chevaux qui ont été expoſés à ſes effets, ſont auſſi aiſés à préſerver, que ceux qui en ſont atteints ſont difficiles à guérir.

Ce que nous venons de dire n'empêche pas, qu'il ne faille ſoumettre à des expériences, le ſpécifique du S. *Hélie*. En effet, s'il eſt, en quelque ſorte impoſſible, qu'il eût ſur la *morve* des idées juſtes & raiſonnables, peut-être ne l'eſt-il pas, qu'il trouvât un remède pour la combattre. Il nous paroît néceſſaire encore, que ces expériences ne ſoient pas faites par l'école vétérinaire, parce que, d'après la manière dont le S. *Hélie* s'eſt expliqué ſur ſon compte, dans une lettre à l'Aſſemblée nationale, elle doit s'interdire de porter aucun jugement ſur ſon ſpécifique; & que le S. *Hélie* feroit toujours dans le cas d'en appeler : mais comme nous ne pouvons nous diſſimuler qu'il a eu plus d'une raiſon pour recuſer les membres de cet établiſſement, nous croyons donc qu'on ne ſauroit prendre trop de précautions, pour conſtater que les chevaux ſoumis aux expériences ſont réellement morveux.

Nous ne voyons que les maréchaux-experts qui ſoient compétens pour juger de l'exiſtence de la *morve*, & de ſa guériſon : accoutumés à voir ſouvent cette maladie, ſeuls ils peuvent la diſtin-

guer d'un grand nombre d'autres avec lesquelles elle a des rapports. Nous ajoutons que, pour procéder avec méthode & de manière à découvrir la vérité, il faut confier au S. *Hélie* six chevaux reconnus morveux par trois experts nommés d'office; ces experts dresseront un procès-verbal qui contiendra le signalement des chevaux & la description positive de leur état.

Ces précautions prises, les chevaux seront conduits dans le lieu indiqué par le S. *Hélie*, avec l'attention de les faire coucher toutes les nuits au bivac, pendant la route, pour éviter la contagion. Il les traitera comme il le jugera à propos, & ne les représentera que lorsqu'il les aura guéris. A cette époque, ils seront visités par les maréchaux-experts, qui en dresseront pareillement procès-verbal, remis comme le premier, au comité d'agriculture & de commerce.

Tels sont les moyens d'éviter l'erreur trop ordinaire dans ces sortes de circonstances. Il est évident, au surplus, que le S. *Hélie* s'est efforcé de rendre ces expériences difficiles, en exigeant que les chevaux qu'on lui remettra, n'aient été ni saignés, ni purgés, ni médicamentés, ni mis au vert, &c.; toutes conditions qu'exige le charlatanisme, & indignes du vrai talent.

II°. Analyfe raifonnée, hiftorique & critique des Ouvrages écrits fur l'Art vétérinaire.

EXPOSÉ *des moyens curatifs & préfervatifs qui peuvent être employés contre les maladies peftilentielles des bêtes à cornes. Divifé en trois parties. La première contient les moyens curatifs. On y compare les maladies des hommes avec celles des beftiaux. La feconde renferme les moyens préfervatifs. La troifième comprend les ordres émanés du Gouvernement : on y a joint les principaux édits & réglemens des Pays-bas, relativement à la maladie épizootique, & le mandement de Mgr. l'archévêque de Touloufe, fur le même fujet. Publié par ordre du Roi. Par* M. VICQ D'AZYR, *doct. rég. de la Faculté de médecine de Paris, médecin-consult. de Mgr. le comte d'Artois ; de l'Acad. roy. des Sciences, profeffeur d'anatomie humaine & comparée, cnmmiffaire-général pour les épidémies, & premier correfpondant avec les médecins du royaume. A Paris, chez Mérigot l'aîné, libraire, quai des Augustins, près la rue Dauphine. M. DCC. LXXVI. Avec approbation,*

& privilége du roi (1). in-8°. de 728 pages pour le texte, & 16 pour le titre, l'avant-propos, approbation de l'académie des ſciences, & l'errata.

Cet ouvrage eſt un recueil de pièces relatives aux maladies peſtilentielles des beſtiaux. Dans la première partie, l'auteur, après avoir préſenté un

(1) Le devoir du bibliographe eſt de faire connoître l'ouvrage dont il donne l'analyſe, de manière qu'on puiſſe ne pas s'y méprendre à l'ouverture du livre; il n'y a d'autre moyen de remplir ce but, que la tranſcription entière & littérale du titre. Trop ſouvent ce ſoin a été négligé, & un ouvrage, dont le titre a été ſucceſſivement tronqué & abrégé dans des journaux & dans des catalogues, eſt ſouvent méconnu par des auteurs, même ſavans, qui conſultent ces catalogues, faute d'avoir les originaux; c'eſt ainſi que les différentes *bibliothèques de Haller*, celles d'*Amoreux*, de *Vitet* & les *Bibliographies*, multiplient le même ouvrage ſous différens titres, ou donnent ces titres, tellement mutilés, que les originaux n'y reſſemblent plus.

Quoique la révolution ait fait changer une foule de dénominations qu'on ne trouve plus aujourd'hui dans ces titres, nous avons cru néanmoins, en annonçant, ou en analyſant les ouvrages antérieurs à cette même révolution, devoir leur conſerver l'originalité propre à les faire reconnoître. Quelques-uns des détails féodaux, que renferment ces mêmes titres, ne ſont quelquefois pas inutiles pour faire connoître le but dans lequel l'ouvrage a été conçu ou écrit. (*Note des rédacteurs.*)

tableau des ſymptômes & des remèdes propres à la peſte humaine, les compare avec ceux qui ſont particuliers aux différentes épizooties. Il eſt poſſible, ſelon lui, d'établir une médecine comme on a établi une anatomie comparée. « C'eſt, dit-il, principalement par la forme & par la ſtructure des eſtomacs qui contre-indiquent l'uſage des émétiques, par les circonvolutions très-nombreuſes des inteſtins, qui rendent l'action des purgatifs très-fatigante, & celle des lavemens plus commode & plus prompte; par la dureté de la peau, qui, n'étant pas auſſi perméable, rend l'éruption plus difficile, & le gonflement du tiſſu adipeux plus fréquent; par l'étendue des foſſes naſales & buccales; par la groſſeur des glandes ſalivaires, qui donne à ces émonctoires plus d'activité, & aux remèdes qui agiſſent ſur eux, une vertu plus marquée; par le repli de la peau du fanon, qui ſe prête plus aiſément au dépôt de la matière morbifique; par la petiteſſe du cerveau, qui diminue peut-être l'action des narcotiques, en même temps qu'elle rétrécit la ſphère de la ſenſibilité; enfin, par la lenteur de la circulation, par la viſcoſité du ſang, par l'inertie & par la grande maſſe du corps, que la ſtructure anatomique du bœuf diffère le plus de celle de l'homme. Cette comparaiſon des principales fonctions propres à ces deux indi-

vidus, nous fait apercevoir des différences essentielles entre les remèdes qui leur conviennent, & nous prouve déjà, que dans la médecine vétérinaire, quelques-uns doivent être supprimés; que d'autres agissent avec plus de force; & qu'en général, les doses doivent être beaucoup augmentées, pour en obtenir les mêmes résultats. » (page 57).

La description des épizooties qui ont régné depuis quelques années, entroit nécessairement dans le plan de M. *Vicq-d'Azyr.* Celles qui se sont manifestées en Normandie, en Picardie, dans le Soissonnois, dans la Flandre maritime, dans l'Artois, & sur-tout dans les provinces méridionales, y sont traitées séparément. En parlant de cette dernière, l'auteur donne l'histoire de son origine & de ses progrès, & il pense, avec M. *Paulet*, qu'il n'y a point de faits bien constatés qui prouvent que l'air en ait favorisé la propagation (1). Les ravages de cette cruelle maladie ne peuvent être attribués qu'à la seule communication des bestiaux & des habitans d'un pays avec ceux d'un autre, de la manière suivante.

Dans le mois de Juillet 1774, des bêtes à cornes de la paroisse de Villefranche, conduisirent une

(1) Voyez *Recherches historiques & physiques sur les maladies épizootiques*, tome II, page 203.

charrette remplie des peaux suspectes, à la tannerie d'Asparen, près Bayonne. Bientôt elles furent attaquées de la maladie épizootique, qu'elles communiquèrent à celles des métairies situées aux environs. Deux paroisses voisines furent infectées quelque temps après : mais l'épizootie auroit fait des progrès beaucoup plus lents, si l'avidité de quelques particuliers ne l'avoit pas transportée dans des lieux très éloignés de celui qui l'avoit vu naître. On conduisit à saint-Martin à la foire de saint-Jean, un grand nombre de bestiaux infectés. Les maquignons ajoutèrent au mal déjà fait, en vendant également des bestiaux suspects, à la foire de saint-Justin. On croit que ces bestiaux venoient de Dax, où la maladie avoit pénétré du côté de Bayonne. Le Béarn étoit infecté par la pointe qui avoisine le pays de Labour. Depuis cette foire, la maladie s'est répandue dans la Chalosse, dans le Marsan, dans le Tursan, dans le Béarn, dans le pays de Soule & le Basque; de là, elle a gagné les montagnes de la basse-Navarre & les différentes vallées qui sont au midi du Béarn. Du Marsan, elle a passé dans le Gondrin; du Gondrin, à Mont-Réal, à Sos, à Poudenas, qui sont dans le Condomois, à Condom enfin, de là, à Lectoure & dans la Lomagne. Du Béarn, elle a pénétré dans le Bigorre, dans l'Armagnac & dans l'Estarac,

d'où elle eſt venue à Toulouſe, par Gimon & par l'île Jourdain. Des beſtiaux qui avoient été amenés du Condomois, par le port Sainte-Marie, à la foire de Créon, dans l'entre-deux mers, l'ont portée à Libourne & à Bordeaux ; de Libourne, enfin, elle s'étoit avancée dans la Saintonge & dans le Périgord.

Il eſt important d'établir les rapports & les différences qui exiſtent entre les maladies épizootiques qui ont régné en France & dans les pays étrangers. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. *Vicq-d'Azyr.* On trouve dans ſon ouvrage la deſcription des épizooties qui ont régné en Suède, en Hollande, dans les Pays-bas Autrichiens, & même à la Guadeloupe & à Saint-Domingue. Ses réflexions le conduiſent à déterminer les circonſtances dans leſquelles on doit craindre que la contagion ne paſſe d'une eſpèce à l'autre, & quelles ſont celles où il eſt dangereux de diſſéquer ou d'approcher trop près des animaux morts d'une maladie quelconque.

Les ſymptômes de l'épizootie qui a dévaſté les provinces méridionales de la France, étoient, en général, la triſteſſe, la perte de l'appétit, le branlement & le baiſſement de la tête, les convulſions cutanées, la rougeur des yeux ou le larmoyement ; la facilité avec laquelle la bête s'affaiſſoit lorſqu'on la pinçoit vers le garot, ou ſe relevoit, lorſqu'on

la pinçoit vers le cartilage xiphoïde, le battement des flancs, un changement marqué dans la chaleur des cornes & des oreilles, les gémissemens, la toux, la chassie qui bordoit les yeux, l'écoulement de la morve par les naseaux, la mauvaise odeur, la sortie des excrémens d'abord enveloppés de pellicules; enfin, une diarrhée huileuse & colliquative. Chacun de ces symptômes est discuté très-au long dans l'ouvrage de M. *Vicq-d'Azyr.*

L'ouverture des cadavres a offert des engorgemens gangréneux, des concrétions muqueuses dans le tissu cellulaire, des traces d'inflammation dans les membranes internes des viscères, une altération marquée dans les fluides, & sur-tout dans la bile, la vésicule du fiel très-gonflée, le foie & la rate dans un état de mollesse contre nature, les quatre estomacs engorgés, le troisième sur-tout rempli d'alimens comme brûlés, ressemblans à une grosse boule, dont les feuillets se détachoient, & le quatrième corrompu dans toutes ses membranes & répandant l'odeur la plus fétide, les intestins parsémés de taches gangréneuses; & le cerveau quelquefois affaissé & ramolli.

On tire de toutes ces considérations un ensemble d'instructions capables de faire reconnoître cette épizootie dans un pays quelconque, & pour assurer davantage le diagnostic, on la compare

avec les autres maladies qui peuvent attaquer le bétail, telles que la fièvre continue & putride, la pléthore vraie & fauffe, la courbature ou fatigue, le développement de l'air des alimens dans les eftomacs, les différentes éruptions galeufes, l'inflammation des eftomacs & des inteftins, la dyfenterie, la fquinancie & la péripneumonie. On conclut enfin, que les épizooties peftilentielles du bétail peuvent être divifées en charbonneufes & en varioleufes, dans le fens de *Ramazzini* & des médecins de Genève; par ce moyen, on a, au moins, un terme pour défigner la maladie, que l'on a appellée jufqu'ici fimplement, du nom vague d'épizootie.

Pour répandre le plus de jour qu'il lui étoit poffible fur cet objet important, M. *Vicq-d'Azyr* a cru devoir; 1°. donner dans fon ouvrage les détails hiftoriques de toutes les épizooties analogues, obfervées par les auteurs, & ceux des remèdes qu'ils ont employés pour les combattre; 2°. rapporter toutes les méthodes confeillées contre les épizooties actuelles, divifées en cinq claffes, parmi lefquelles, celles qui ont été indiquées par les profeffeurs de l'univerfité de Montpellier, par MM. *Doazan*, *de la Cofte*, *Gignoux*, & *Bellerocq*, tiennent le premier rang; 3°. rendre compte des obfervations qu'il a faites lui-même aux environs de Bordeaux, dans l'Agénois, le Condomois, à

deux reprises différentes, aux environs de Tarbes, dans le Bigorre, & à Offun, sur les moyens heureusement employés dans les campagnes, & qui ont opéré des guérisons, ayant soin de faire mention du nom des métairies où ces observations ont été faites; 4°. enfin, il a imaginé de faire sur la contagion, diverses expériences qui, si l'on en excepte celles des cuirs, faites par le marquis de *Courtivron*, n'ont été jusqu'ici tentées par aucun physicien, & desquelles il résulte; 1°. que le virus épizootique n'est contagieux, que pour les bêtes à cornes de la grosse espèce; 2°. qu'il se conserve long-temps dans les cadavres, avec toute son activité; 3°. que l'épizootie n'attaque pas deux fois le même animal; 4°. que les cuirs frais ne communiquent pas la maladie (1), étant placés sur le dos des animaux, à plus forte raison, étant préparés à la chaux; 5°. que les habits & couvertures infectés sont contagieux, sans cependant communiquer la maladie, avec autant de promptitude que les alimens, lorsqu'ils sont infectés eux-

(1) Ceci se lit page 102, de l'ouvrage que nous analysons. Cependant page 8, on paroît croire que l'épizootie des provinces méridionales est provenue, d'une charrette remplie des peaux suspectes, & conduite par des bestiaux. Nous n'entreprendrons point de concilier cette espèce de contradiction.

mêmes; 6°. que les naſeaux ſont une voie de communication non pas auſſi prompte que la déglutition, mais auſſi ſûre; 7°. que déglutition eſt la voie la plus prompte pour propager la contagion; 8°. que l'inoculation n'offre aucun avantage réel pour la conſervation, ſur-tout dans les cas ou l'épizootie eſt très-meurtrière; 9°. que les préparations & les vapeurs ſalines n'ont point contribué à la rendre plus bénigne, ſur-tout qu'elles n'ont pas dénaturé le virus; 10°. que le nombre des plaies n'augmente point le danger & n'accelère point la maladie; 11°. qu'à l'aide de l'inoculation, on peut apercevoir les ſymptômes véritables & primitifs de la maladie; 12°. que l'inoculation peut apprendre ſi la maladie qui règne dans un pays quelconque, eſt vraiment contagieuſe, &c.; 13°. que la migration ſouvent répétée, eſt avantageuſe aux beſtiaux ſains, & que la cohabitation avec les mêmes beſtiaux malades, eſt un moyen de communication auſſi prompt qu'il eſt aſſuré; 14°. que l'eau peut enlever les molécules vireuſes aux alimens qui en ſont imprégnés; 15°. que la couche d'air qui eſt répandue près de la terre le matin, & dans un tems nébuleux, eſt très-malfaiſante, & n'eſt point reſpirable; 16°. que les lotions de la bouche & des naſeaux avec des liqueurs fortes, ſont très-utiles; 17°. que les alcalis

modérés & l'eau, font les liqueurs qui ramolissent le mieux les alimens durcis du feuillet ; 18°. que parmi les bestiaux exposés à la contagion, plusieurs n'en sont pas susceptibles ; 19°. qu'on préserve de la contagion, des animaux sains de la même espèce, pourvu qu'ils soient séparés des malades par des cloisons ou des espèces de cage, qu'ils n'aient d'ailleurs rien de commun avec eux ; & que les personnes qui leur donnent à manger, n'approchent pas des autres ; 20°. que les lotions répétées enlevent au fourrage infecté, ses propriétés délétères & contagieuses.

Pour faciliter aux médecins des provinces la pratique de la médecine vétérinaire, M. *Vicq-d'Azyr* a ajouté une suite de formules, dans lesquelles les doses des médicamens qui peuvent être administrés aux bestiaux, sont déterminées avec soin. Il décrit très au long les moyens curatifs qui ont eu du succès, & il finit la première partie de son ouvrage, en prouvant par un grand nombre de faits, que l'épizootie peut être long-temps masquée, sans se déclarer dans les bestiaux.

La seconde partie est consacrée aux moyens préservatifs ; on y trouve plusieurs instructions dans lesquelles, tout ce qui concerne le régime des bestiaux sains, & la purification des lieux infectés, se trouve rassemblé. C'est à l'eau salée,

ou imprégnée de quelques subſtances actives, ſoit acides, ſoit alcalines, & à la vapeur d'un mélange de ſoufre & de nitre en poudre, que l'auteur donne ſa confiance; il s'eſt auſſi ſervi de l'eau de chaux, pour la déſinfection des cuirs ſuſpects, que l'on a conſervés dans pluſieurs provinces d'après ſes avis.

Les réflexions ſuivantes prouvent, que dans quelques circonſtances, l'aſſommement des beſtiaux malades, & même de ceux avec leſquels ils ont communiqué, eſt le ſeul moyen que l'on puiſſe employer pour détruire la contagion.

1°. Une méthode de traitement, même avantageuſe, n'eſt jamais adoptée par le plus grand nombre dans les campagnes. 2°. A peine peut-on obtenir que l'on y ſéqueſtre les beſtiaux ſains. 3°. La communication des hardes & des habitans échappe néceſſairement aux adminiſtrateurs; & cette communication eſt d'autant plus à craindre, qu'il y a plus de malades, & que la maladie dure plus long-temps. 4°. Auſſitôt que l'épizootie à pénétré dans une étable, quelque nombreuſe qu'elle ſoit en beſtiaux, aucun ne réſiſte à la contagion; & pour l'ordinaire on n'en guérit jamais plus d'un tiers. 5°. Tandis que l'on fait des efforts pour guérir dans un village, ceux des environs ſont dévaſtés. 6°. La maladie bénigne, dans une pro-

vince, se communique très-meurtrière dans une autre. 7°. Par-tout où l'on sacrifie en même temps les bestiaux malades, & ceux qui ont communiqué avec eux, en désinfectant les lieux imprégnés du virus contagieux, le foyer pestilentiel se purifie, & le mal cesse en peu de temps. 8°. Enfin, en Angleterre, dans les Pays-bas Autrichiens, dans les provinces méridionales de la France, & dans la Flandre Françoise, ce moyen a eu le plus grand succès : la Hollande, au contraire, qui n'a point pris ce parti, est toujours dévastée par ce fléau.

L'exemple de la Hollande, où la mortalité continuelle du bétail n'opère cependant pas la ruine de l'état, n'est d'aucune conséquence pour les autres royaumes de l'Europe ; l'agriculture ne fait pas en Hollande la base de la fortune publique ; ce n'est pas pour les fumiers qu'on y a du bétail, ce n'est que pour la consommation des habitans. Les bêtes guéries qu'on y conserve, suffisent pour les laitages ; le bétail nécessaire y vient annuellement de la Westphalie ; il y reste un an, plus ou moins, sur les prairies, où on l'engraisse. Le seul dommage que la Hollande ait souffert de la perte des bestiaux, c'est que le prix de la viande y est doublé ; cette espèce d'impôt perpétuel augmentera, si on laisse à la maladie le temps de s'étendre en Europe.

En ne donnant à la Hollande que trois millions d'habitans, en ſuppoſant que chaque habitant ne conſomme que cinquante livres de viande par an, l'augmentation du ſeul prix de la viande dans les Provinces-Unies, provenue de la maladie épizootique, doit y équivaloir à un impôt perpétuel de vingt-quatre millions de florins, ou de cinquante millions de France; conſidération très-importante, & qui ne doit pas échapper au Gouvernement françois.

Un nouveau règlement, dreſſé d'après ces vues, & qui a eu tout le ſuccès poſſible dans l'Artois, dans la Picardie & dans la Flandre maritime, ſe trouve à la fin de la ſeconde partie de l'ouvrage de M. *Vicq-d'Azyr* (page 585).

La troiſième partie du même ouvrage réunit la plupart des arrêts & règlemens qui ont paru en France, relativement à l'épizootie: on y trouve ſur-tout deux mémoires inſtructifs, adoptés par le Gouvernement, dans leſquels la marche que les troupes doivent tenir en cette circonſtance, eſt déterminée avec exactitude.

On ſera étonné de la rigueur avec laquelle on a combattu l'épizootie dans la Flandre Autrichienne & dans le Brabant: on en lira les détails dans les arrêts & règlemens émanés de la cour de Vienne, à ce ſujet, & différemment modifiés, ſuivant les

circonſtances, par le Gouvernement de Bruxelles; mais comme le ſuccès le plus complet a couronné leur entrepriſe, le Gouvernement françois a cru devoir en tirer des lumières pour diriger la marche de ſes opérations.

Telle eſt la diviſion & le plan de l'ouvrage de M. *Vicq d'Azyr*, dans lequel il a réuni les obſervations faites ſur les épizooties par les médecins habiles avec leſquels il étoit en correſpondance: il a tâché de raſſembler dans ſon recueil, tous les moyens capables de guérir, d'éloigner ou de détruire la maladie cruelle qui s'eſt manifeſtée, depuis pluſieurs années, dans preſque toutes les provinces de la France.

MÉDECINE *vétérinaire, contenant,* 1°. *l'expoſition de la ſtructure & des fonctions du cheval & du bœuf;* 2°. *l'expoſition des maladies du cheval, du bœuf, de la brebis, &c.* 3°. *l'expoſition des médicamens néceſſaires au maréchal;* 4°. *l'analyſe des auteurs qui ont écrit ſur l'art vétérinaire, depuis* VÉGÈCE *juſqu'à nos jours. Par M.* VITET, *docteur & profeſſeur en médecine, Nouvelle édition. A Lyon, chez les frères Périſſe, imprimeurs-libraires, grande rue Mercière,* 1783. *Avec approbation & privilége*, 3 vol. in-8°.

CET ouvrage parut d'abord en 1771, avec le

même titre & à la même adresse, à Lyon. *G. Henz*, dans son catalogue allemand d'écrits sur l'art vétérinaire, annonce une édition de la médecine vétérinaire de M. *Vitet*, sous la date de Paris 1770, & regarde celle de Lyon comme la seconde (1) ; mais c'est vraisemblablement une erreur, quoique le privilége accordé aux frères Périsse pour six ans, soit daté du premier Février 1769. Elle fut annoncée dans le *Journal de médecine* de Juin 1771, tome XXXV, page 566, sans date & sans nom d'auteur, mais l'une & l'autre furent rappellés dans le journal de Juillet suivant.

La nouvelle édition que nous annonçons aujourd'hui ne diffère aucunement de celle de 1771, pas même dans les fautes, & nous aurons occasion de faire voir dans la suite de cette notice, que cette prétendue nouvelle édition n'est pas même une réimpression.

La publication d'une médecine vétérinaire par un médecin de la ville de Lyon, où il y avoit depuis plusieurs années une école vétérinaire, a donné lieu à quelques personnes de croire que M. *Vitet* étoit à la tête de cette école, & M. *Amoreux*, entre autres, dans sa *Lettre d'un médecin de*

---

(1) Voyez *Entwurf eines verzeichnisses veterinarischer bucher und einzelner abhandlungen, &c.* 1781, in-8°. page 89.

Montpellier à un magistrat de la cour des Aides de la même ville & agriculteur, sur la médecine vétérinaire (1771), dit, page 65, que cet ouvrage est un présent que M. *Vitet* vient de faire aux élèves de son école ; il est donc bon de prévenir les biographes & les bibliographes, que la lettre de M. *Amoreux* pourroit induire en erreur, que M. *Vitet* n'a jamais été à la tête d'aucune école vétérinaire, & qu'il n'a professé cette partie de la médecine que dans son ouvrage.

Il fut successivement traduit en allemand & en hollandois ; nous rendrons compte de ces deux traductions, lorsque nous aurons suffisamment fait connoître l'original.

Jamais, peut-être, ouvrage ne fut loué & critiqué avec plus de chaleur que celui de M. *Vitet*. M. l'abbé *Rozier* en donna un long extrait dans ses *observations sur la physique, sur l'histoire naturelle & sur les arts*, cahiers de Septembre, Octobre & Novembre 1771. Il apprit au public, que M. *Vitet* avoit consacré neuf années à des recherches pénibles & assidues, & qu'il avoit sacrifié vingt mille livres à faire des expériences réitérées sur les animaux, pour connoître l'action des médicamens sur les uns & sur les autres. Ces sacrifices considérables pour un particulier, mériteroient sans doute la reconnoissance publique, quelqu'in-

suffisans qu'ils soient d'ailleurs, comme nous le ferons voir plus loin, si la gloire d'avoir publié un corps de médecine vétérinaire, long temps avant que les écoles où l'on démontre cette science s'en soient occupées (1), n'eut été pour l'amour-propre de M. *Vitet* la récompense la plus flatteuse.

M. *Amoreux*, dans la lettre que nous avons déjà citée, & dans sa *seconde lettre*, *contenant la bibliothèque des auteurs vétérinaires* (1773, page 42), & M. *Vicq d'Azyr* dans son *exposé des moyens curatifs & préservatifs*, &c, (page 183), font aussi l'éloge de cet ouvrage. M. *Buc'hoz*, dans la seconde préface de son *Dictionnaire vétérinaire*, dit, qu'un jour M. *Vitet* sera pour la médecine des animaux, ce qu'est *Hippocrate* pour celle des hommes; mais cette espèce d'apothéose promise à M. *Vitet*, est une vraie palinodie chantée par M. *Buc'hoz*, qui ayant imprimé dans son *Journal de la nature considérée*, &c. année 1772, deux *Lettres d'un étudiant en l'art vétérinaire*, *à un hippiâtre*, conte-

(1) Dès le commencement de l'établissement des écoles vétérinaires en France, on a reproché à leur instituteur de ne pas publier l'histoire des maladies; on peut voir dans ses différens ouvrages les motifs de ce silence; l'art ne pouvoit qu'y gagner infiniment; le temps étant uniquement employé à faire & à rassembler des observations de pratique.

nant une critique très-vive de l'ouvrage de M. *Vitet*, & ayant besoin de faire réimprimer le second volume de cet ouvrage, pour les mots *maladies* & *médecine vétérinaire* de son dictionnaire, craignoit d'être en contradiction avec lui-même (1).

Quelques personnes ont pensé que ces deux lettres étoient de M. *de Chaleue*, auteur de *la Médecine des chevaux*, & de *la Médecine des bêtes à laine*, ouvrages vivement critiqués par M. *Vitet*, dans les analyses qu'il en fait, tome III, seconde partie, pages 180, 250 & suivantes; mais elles sont de M. *Lafosse*, qui a encore multiplié dans son *Dictionnaire d'hippiatrique*, les notes critiques sur la médecine vétérinaire de M. *Vitet*. Ces notes, quelquefois fondées, mais le plus souvent injustes, sont écrites d'un style qui n'est pas toujours celui de la modération & de l'impartialité; elles doivent paroître d'autant plus déplacées, que M. *Vitet* a très-souvent copié M. *Lafosse*, & qu'il n'a point laissé échapper l'occasion de faire l'éloge des tra-

(1) La manière dont M. *Buc'hoz* se disculpe de l'impression de ces deux lettres, est assez plaisante, & nous invitons nos lecteurs à la lire dans l'avis placé après la préface du tome I du *Dictionnaire vétérinaire*, pages 7 & 9: dans le tome III, pages 521 & 522: & dans le tome IV, page 68: M. *Buc'hoz* y appelle M. *Vitet* son confrère, mais il ne dit pas sous quels rapports.

vaux du père & du fils, en les analysant, tome III, pages 131 & 222.

On trouve encore au commencement de la seconde partie de l'*Avis au peuple sur l'amélioration de ses terres & la santé de ses bestiaux* (1), sous le titre d'*observations préliminaires*, un résumé succinct des analyses des auteurs, faites par *Vitet*, résumé mal digéré, & dans lequel la plupart des noms propres sont défigurés. Cette seconde partie est aussi presque toute extraite du second & du troisième volumes de la médecine vétérinaire.

Le premier volume, de 742 pages, & 12 pour les titres & la table, contient *l'exposition de la structure & des fonctions du cheval & du bœuf*; il a pour épigraphe : *Sans l'anatomie, la médecine ne présente qu'incertitude & danger.* HOFFMAN. Il est divisé en sept parties; la première renferme, en trente-six pages, la description de la conformation extérieure du cheval & du bœuf; cette dernière n'occupe pas une page; la seconde partie traite de la structure des os du cheval & du bœuf; la troisième traite de la progression; des muscles qui servent à l'exciter; de la structure du muscle; des phénomènes & de la cause du mouvement musculaire; de l'irritabilité & de la sensibilité; de sa progression

(1) *Par M.* DELAFONT. *A Avignon, chez J. J. Niel.* 1775, in-12.

en particulier & de ses effets ; ce dernier article, qui n'a que quatorze pages, & qui renferme néanmoins les différentes allures naturelles ou acquises, le choix des chevaux relativement aux usages auxquels on les destine, les moyens de les dresser, les soins qu'on doit en avoir en voyage, &c. &c., & dans lequel le bœuf & la vache ne sont pas oubliés, est entièrement copié, ainsi que la première partie, dans M. *de Buffon*, & dans l'ouvrage particulier que M. *Bourgelat* a publié sur cet objet (1).

Dans la quatrième partie, M. *Vitet* s'occupe de la digestion, des muscles, des viscères & des fluides qui y coopèrent; il suit cette fonction animale dans tous ses degrés, depuis la mastication jusqu'à la sortie des excrémens, dont il donne l'analyse. Il rejette, avec raison, pour cause de l'impossibilité du vomissement dans le cheval, l'obliquité de l'œsophage, son insertion dans l'estomac, & la valvule que quelques anatomistes modernes ont cru y reconnoître (2); cette impos-

(1) *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure des animaux, &c.* 1768. Cet ouvrage, oublié de la plupart des Bibliographes, a été néanmoins réimprimé trois fois: nous en donnerons bientôt la notice.

(2) Voyez *Mémoire où l'on donne les raisons pourquoi les chevaux ne vomissent point.* Par M. LAMORIER, *chirurgien de*

ſibilité lui paroît ſuffiſamment démontrée par l'exiſtence des rides de la face interne de l'orifice œſophagien, qui ſont reçues dans les ſillons formés par les rides oppoſées, & qui ſont d'autant plus compoſées, que l'eſtomac eſt plus diſtendu; ainſi que par la contraction des fibres circulaires du plan muſculeux qui environne ce même orifice. Après avoir rapporté le ſentiment de la plupart de ceux qui ont écrit ſur la rumination, il propoſe le ſien propre, qui differe peu de celui de M. *Bourgelat* (1).

« *Gliſſon* & d'autres auteurs dignes de foi, ont obſervé deux ſortes de calculs biliaires, l'un ramifié comme un arbre....., l'autre ſemblable au calcul de l'homme.... fait par couches, de ſaveur très-

---

Montpellier, dans les *mémoires de l'académie des ſciences de Paris*, *année* 1733, page 511 & ſuivantes. — *Mémoire ſur la ſtructure de l'eſtomac du cheval, & ſur les cauſes qui empêchent cet animal de vomir. Par M.* BERTIN, *médecin.* id. *année* 1746, pag. 31 de l'hiſtoire, & pag. 23 & ſuivantes des mémoires. — Voyez encore dans l'*Hiſtoire naturelle générale & particulière*, 1753, in-12, tome VII, ſeconde partie, la deſcription de l'eſtomac du cheval, par M. DAUBENTON, page 445.

(1) Voyez *Recherches ſur le méchaniſme de la rumination*, dans le *Journal d'agriculture*, Juin, Juillet 1788, & ce qui a été dit de ces recherches dans le *Journal de médecine*, tome LXIV, page 317, année 1785.

amère, aſſez léger pour nager ſur l'eau, &c. ».
Nous avons obſervé ſouvent la première de ces concrétions dans le foie des vieux bœufs; mais nous croyons que c'eſt plutôt une oſſification des vaiſſeaux de ce viſcère, qu'un vrai calcul. Nous conſervons une de ces ramifications qui eſt vaſculeuſe, & qui faiſoit réellement partie d'un vaiſſeau; elle eſt griſâtre & poreuſe. M. *Barrier*, vétérinaire à Chartres, nous en a adreſſé un de la ſeconde eſpèce, qu'il a trouvé dans la véſicule biliaire d'une vache; il eſt carré, formé de couches de couleur d'un brun jaunâtre; il tombe en efflorefcence à l'air, & les couches ſe détachent aiſément; il teint l'eau qu'il ſurnage, & il répand une très-forte odeur de muſc; nous l'avons remis à M. *Vicq-d'Azyr*, qui s'occupe de cet objet (1). Il y en a pluſieurs de cette dernière eſpèce dans le cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire d'Alfort.

« *Gliſſon* prétend que dans le Danemarck & la Turquie, cette maladie arrive fréquemment aux bœufs, après qu'ils ont paſſé, pendant l'hiver, pluſieurs mois dans l'écurie, à manger du foin ſec ». (page 290).

Cette obſervation n'eſt pas particulière aux pays

(1) Voyez *Hiſtoire de la Société de médecine, année* 1779, page 218 & ſuivantes.

dont parle *Gliſſon*. Si M. *Vitet* avoit ouvert plusieurs de ces animaux dans des circonſtances ſemblables, il s'en ſeroit convaincu par ſa propre expérience. On a obſervé dans l'Auvergne & dans le Forez, que les bœufs nourris au ſec pendant l'hiver, étoient généralement expoſés aux calculs (1). Nous en avons trouvé quelquefois dans le foie & dans les reins des vaches laitières mortes pendant cette ſaiſon, & au printemps, dans les environs de Paris.

M. *Vitet* dit être en droit de taxer d'impoſſibilité l'extirpation de la rate du cheval, avec conſervation de ſa vie pendant trente-ſix heures (page 293). Nous avons vu, à la vérité, pluſieurs chevaux mourir le jour même de l'opération; mais deux ont vécu deux jours & demi; un a été juſqu'au cinquième, & un poulain de dix-huit mois n'eſt mort que le dixième. Il eût peut-être été guéri, ſi l'extirpation avoit été plus ménagée, & s'il eût été mieux ſuivi.

---

(1) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure des animaux*, &c. ci-devant cités, ſeconde partie, page 249 & 250, note (*a*). — Voyez encore la *Diſſertation de* M. BOURGELAT, *en forme de lettre, ſur les calculs trouvés dans la veſſie urinaire d'un bœuf, & adreſſés par* M. DE VOLTAIRE *à l'école vétérinaire de Lyon*, *en* 1771. *Journal d'agriculture*, Janvier 1778, page 81.

Cette quatrième partie est terminée par un traité de la boisson & des alimens. M. *Vitet* donne, à cette occasion, une analyse végétale très-étendue (elle contient 22 pages). Cette analyse, qui suppose dans ses lecteurs des connoissances préliminaires en chimie, auroit été, selon quelques-uns, beaucoup mieux placée en tête de l'exposition des médicamens, tome III ; elle est suivie immédiatement de la fermentation en général, après laquelle on trouve un traité de la fermentation chyleuse, dans lequel l'auteur fait un exposé rapide des phénomènes de la digestion & des différens systêmes imaginés pour l'expliquer. Vient enfin la qualité & la quantité des alimens qu'on doit donner au poulain, au veau, au cheval & au bœuf. M. *Vitet* blâme, avec raison, l'habitude constante où l'on est de saigner les chevaux auxquels on fait prendre le vert.

Comme la digestion ne peut s'effectuer que par la présence des alimens dans l'estomac & dans les intestins, plusieurs personnes ont pensé que M. *Vitet* auroit dû, en suivant son plan, placer les alimens & la boisson en tête de cette partie, & avant la mastication.

La cinquième partie comprend la circulation du sang. Elle est divisée en dix grands articles qui traitent, 1°. du cœur & de ses enveloppes ; 2°. des

poumons & de leurs fonctions; 3°. des artères; 4°. des veines ; 5°. du sang; 6°. de la circulation; 7°. des fonctions des artères & des veines ; 8°. des sécrétions ; 9°. de la transpiration insensible ; 10°. enfin, des reins, de la vessie & de l'urine.

Après avoir décrit les parties propres à la respiration, M. *Vitet* s'occupe de l'air, des phénomènes de la respiration & de la voix. Ce qu'il dit du hennissement est copié de M. *de Buffon*, qui copioit & qui citoit *Cardan* (1).

On trouve à la fin du neuvième article, des précautions pour garantir le cheval & le bœuf des maladies épidémiques. M. *Vitet* recommande les vapeurs d'éther vitriolique ou d'eau-de-vie & de vinaigre, comme étant, de toutes les substances, celles qui ont le plus d'efficacité pour purifier l'air sans nuire aux animaux. Ce parfum, qu'on ne cherchera point en cet endroit, puisqu'il n'est pas même indiqué dans la table, auroit sans doute, été mieux placé dans le volume des maladies, ou dans celui des médicamens, où il est, en partie, rappelé (page 84). Il a l'inconvénient d'être dispendieux, & par cela hors de la portée des facultés de la plupart des cultivateurs. Nous sommes,

(1) Voyez *Histoire naturelle générale & particulière*, ci-devant citée, tome VII, seconde partie, page 364.

au furplus, amplement dédommagés de l'efpèce d'oubli auquel M. *Vitet* paroît avoir abandonné cette portion de fon ouvrage, par les détails très-étendus dans lefquels M. *Vicq-d'Azyr* eft entré depuis à ce fujet, dans la feconde partie de fon recueil fur les épizooties (1).

La fixième partie a pour objet les fens; elle comprend; 1°. la defcription du cerveau; 2° celle des nerfs; 3°. des organes de l'odorat; 4°. des organes du goût; 5°. de l'oreille & de fes fonctions; 6°. de l'œil & de fes ufages. Toute cette partie de l'ouvrage de M. *Vitet*, eft très-favante, & traitée avec beaucoup de détail; le feul reproche qu'on foit en droit de lui faire, c'eft qu'elle n'eft point à la portée du plus grand nombre de ceux qui étudient la médecine vétérinaire; mais ce reproche tient plutôt à la nature de l'objet difcuté, qu'à la difcuffion en elle-même: en effet, quelqu'intelligible qu'elle puiffe être, des éleves qui n'ont pas la moindre notion de phyfique, pourront-ils comprendre la théorie des fons, les loix de la réfraction de la lumière, &c.?

La feptième partie traite de la génération. Après

---

(1) Voyez *Expofé des moyens curatifs & préfervatifs*, &c. 1776, in-8°. dont nous avons précédemment donné la notice, page 325.

avoir décrit les parties génitales du cheval & du taureau, de la jument & de la vache, M. *Vitet* fait l'expofé des principaux fyftêmes fur la génération, & il fe range du côté des ovoïftes. Il termine cet article par un tableau du coït plus que phyfiologique, & digne de l'*Arétin*. Dans les articles fuivans, il s'occupe du fœtus du cheval & de celui du taureau; de fes fonctions dans la matrice; de l'hippomanès, pour la formation duquel il n'adopte point le fentiment de M. *Daubenton* (1); de l'accouchement; des mammelles de la jument & de la vache; du lait dont il donne l'analyfe; & enfin, cette partie eft terminée par un traité particulier des précautions qu'il faut prendre pour avoir de belles productions. On reproche à M. *Vitet*, d'avoir copié *Buffon* & *Bourgelat*; mais il ne pouvoit fuivre de meilleurs guides, & ce qui rendra ce petit traité du haras intéreffant, c'eft que l'auteur a conftamment fait le parallele, & placé à côté l'un de l'autre, les productions du

(1) Voyez dans les *Mémoires de l'Académie des fciences de Paris*, *Mémoire fur l'hipphomanès. Par M.* DAUBENTON, année 1751, page 59 de l'hiftoire, & page 293 des mémoires — *Obfervations fur la liqueur de l'allantoïde. Par le même*, année 1752, page 38 de l'hiftoire, & page 392 des mémoires. — Voyez encore *l'Hiftoire naturelle*, &c. déjà citée, tome VII, feconde partie, page 465.

cheval & du bœuf, ce qui n'a encore été fait par aucun de ceux qui nous ont donné des traités ſur cette partie.

Nous n'examinerons pas ici, ſi le plan que M. *Vitet* a ſuivi dans l'expoſition de la ſtructure & des fonctions des animaux, eſt le plus propre à en faciliter l'étude: il paroît d'abord plus diverſifié & moins aride; mais c'eſt un labyrinthe qui ramène ſouvent dans les mêmes routes, & cette partie de ſon ouvrage, malgré le rapprochement & la comparaiſon qu'il a faite du cheval & du bœuf, eſt, au rapport d'un des plus célèbres anatomiſtes de ce ſiècle (*Vicq-d'Azyr*), inférieure encore au précis anatomique du corps du cheval, publié par M. *Bourgelat*, dès 1767 (1).

On a ſupprimé dans ce volume l'errata placé à la fin de celui de 1771; & nous nous ſommes apperçus, en effet, que, lors de la réimpreſſion, on avoit

(1) M. *Bourgelat* avoit commencé auſſi en 1768, & 1769, & conjointement avec M. *Fragonard* (anatomiſte très-inſtruit, auquel les écoles vétérinaires doivent beaucoup), un expoſé des principales différences qu'offre la diſſection du bœuf, du bouc, du belier & de leurs femelles, comparée avec celle du cheval & de la jument; ce travail, reſté long-temps imparfait entre les mains des élèves, a été imprimé dans la nouvelle édition que nous venons de donner de ce *Précis anatomique du corps du cheval*. 2 vol. in-8°.

corrigé quelques fautes ; mais nous avons remarqué en même temps, qu'elles ne l'étoient pas toutes ; qu'on en avoit laissé subsister quelques-unes, dont l'errata ne faisoit pas mention dans la première impression ; que d'autres avoient été remplacées par de nouvelles fautes ; que plusieurs, enfin, avoient été commises lors de la réimpression. Loin de supprimer l'errata, il eût donc été utile d'en faire un plus considérable.

Le second volume de 834 pages de discours, & 26 pour le titre & la table, a pour épigraphe : *La nécessité a établi la médecine, & l'expérience l'a perfectionnée.* BAGLIVI. Il contient *l'exposition des maladies du cheval, du bœuf, de la brebis*, &c.

M. *Vitet* a adopté, dans l'exposition des maladies, l'ordre nosologique de *Sauvages*. Il les divise en six classes : 1°. les maladies superficielles, 2°. les fébriles, 3°. les inflammatoires, 4°. les spasmodiques, 5°. les maladies de foiblesse, & 6°. les évacuatoires. Le systême nosologique de *Sauvages* est connu de tous les médecins, & nous ne ferons aucune observation à ce sujet. Nous pensons seulement que, s'il en faut un, ce n'est pas celui qui convient le mieux à une pathologie aussi peu avancée & aussi peu connue, que l'est encore celle des animaux, sur-tout lorsqu'elle n'est pas rédigée par quiconque fait de l'art vétérinaire son

unique occupation : auſſi les élèves deſtinés à l'étudier, ne pourront-ils que prendre de fauſſes idées dans celle de M. *Vitet*, en voyant dans la claſſe des maladies ſuperficielles, la pléthore, le maraſme, les hydropiſies, la fortraiture, la jauniſſe, le claveau, le charbon, & toutes les épizooties ; en retrouvant la fortraiture & l'apoplexie dans la claſſe des maladies de foibleſſe ; la gras-fondure, qui eſt une inflammation, dans les maladies évacuatoires, &c. &c.

D'un autre côté, les praticiens ſeront ſurpris de voir le vertigo & le tournoiement dans la claſſe des maladies inflammatoires : ce ſont de véritables affections convulſives, que les ſignes de l'inflammation n'accompagnent quelquefois, que lorſqu'elles ſont ſymptômatiques, ce qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer, & ce que M. *Vitet* reconnoît lui-même. Il dit : Dans les ouvertures d'animaux morts à la ſuite des maladies de la tête, qu'on ſoupçonnoit être inflammatoires, on n'obſerve ſouvent aucun engorgement, ni dans les ſinus, ni dans les vaiſſeaux ſanguins du cerveau, mais ſeulement beaucoup d'humeur aqueuſe dans les ventricules ; & l'inflammation des parties intérieures n'en eſt pas toujours la cauſe (pages 582, 589,590). On trouve ſouvent auſſi des obſtructions dans les plexus choroïdes, ou des points d'irritation locale dans le

syſtême pituitaire (1). Les mêmes praticiens ſeront perſuadés que M. *Vitet* n'a jamais ſuivi de chevaux fortraits ou fourbus ; qu'il n'a jamais vu les déſordres vraiment inflammatoires que ces maladies produiſent dans toute l'économie animale ; & dans les pieds en particulier, puiſqu'il a placé l'une avec les maladies ſpaſmodiques, & l'autre avec celles de foibleſſe, &c.

En parcourant ce volume, on eſt étonné de la quantité de maladies dont parle M. *Vitet* ; mais cet étonnement ceſſe, lorſqu'on voit que pluſieurs de ces prétendues maladies, qu'il lui a plu de claſſer, ne ſont que des fonctions ou des actions naturelles, telles que le priapiſme voluptueux, l'ébrouement, le bâillement, le tremblement par le plaiſir, par le peur ou par la colère, &c. ; que quelques-unes, comme la féve, les barbes, ſont des excroiſſances naturelles, & nullement maladives (2) ; qu'un

(1) M. *Céſar* qui exerce l'art vétérinaire à Paris, conſerve des plexus choroïdes très-volumineux & oſſifiés, qu'il a trouvés à l'ouverture du cerveau d'un cheval mort du vertige. — Les convulſions & le tournoiement des moutons ſont ſouvent auſſi occaſionnés par la préſence des vers dans les ſinus frontaux. Voyez *Traité des maladies vermineuſes dans les animaux, par* Chabert. 1787, in-8°. art. VI. page 11 ; art. XXIV, page 47.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique*, le mot *Accroiſſement du palais*, page 94.

très-grand nombre ne font que les fymptômes d'autres maladies, telles que l'hydropifie farcineufe, l'emphyfème, le météorifme, l'enflure des jambes, l'échymofe, l'inflammation de la membrane pituitaire par la gourme & par la morve, plufieurs genres de dégoût, &c.; que d'autres fe trouvent rappelées dans différentes claffes, telles que le météorifme, l'ifchurie & la fortraiture; que quelques-unes, qui ne font que la fuite l'une de l'autre, qui reconnoiffent les mêmes caufes, & dont les fymptômes génériques font les mêmes, comme toutes les maladies cutanées des extrémités, fe trouvent placées à des diftances fort éloignées, & forment autant de genres particuliers.

Il en eft cependant encore plufieurs très-communes parmi les chevaux, que M. *Vitet* n'a pas trouvé dans les auteurs, & dont il n'a par conféquent pas parlé, ou dont il n'a pas cru devoir faire mention particulièrement, & fous leur nom trivial; telles font, entre autre, l'immobilité, le cornage & les eaux aux jambes.

Ceux qui font verfés dans la lecture des auteurs vétérinaires, reconnoîtront aifément les fources où M. *Vitet* a puifé; les ouvrages de MM. *Lafoffe*, pour les maladies des chevaux, celui d'*Haflfer*. pour les maladies des moutons, *la maifon ruftique*, pour celles des autres animaux domeftiques, font

les principales ; lorſqu'elles lui ont manqué, il a eu recours à ceux qui lui ont paru les plus propres à remplir ſon objet, & la différence eſt quelquefois bien ſenſible à ſaiſir, ſoit, dans l'expoſition de la maladie, ſoit dans ſon traitement ; il en eſt pluſieurs néanmoins, qu'il ſeroit difficile ou impoſſible de trouver dans les auteurs ; & comme M. *Vitet* n'exerçe pas la médecine vétérinaire, il y a tout lieu de préſumer qu'il ne les a point obſervées lui-même, & qu'il ne les a imaginées que par analogie ; il le dit même expreſſément (page 190), en parlant du renverſement de la veſſie, maladie qui n'a jamais été vue par aucun vétérinaire : tels ſont encore quelques genres de fièvres qu'il décrit, &c.

C'eſt, ſur-tout, lorſqu'il s'agit de quelque opération particulière, à pratiquer, que l'on déſireroit rencontrer le praticien ; & cette partie ſi importante de la vétérinaire, ſur laquelle les renſeignemens que l'on a fournis à M. *Vitet* ſont inſuffiſans, manque preſque entièrement dans ſon ouvrage, ou y eſt diſperſée ſans indication.

L'hiſtoire qu'il fait (page 74 & ſuivantes) des différentes méthodes employée pour pratiquer l'opération de la taille dans le cheval, eſt, comme l'a obſervé M. *Lafoſſe*, un véritable roman, dont M. *Vitet* a pris les matériaux dans la chirurgie humaine,

humaine, & qu'il a adaptés, à sa manière, à celle des animaux (1).

A l'occasion de la pléthore, il s'étend sur la saignée, & il y a adapté aussi toutes les idées de la chirurgie humaine sur la dérivation, l'évacuation & la révulsion. Il regarde la piqûre d'outre en outre, & la ligature de la jugulaire, comme mortelles, & la saignée en pince, comme dangereuse, inutile & difficile (pages 16, 18).

« La veine jugulaire est-elle piquée de part en part, dit M. *Vitet*, le sang s'échappe continuellement dans le tissu cellulaire des tégumens qui recouvrent le col, & souvent l'animal meurt, plu-

---

(1) A l'époque où M. *Vitet* écrivoit sa *Médecine vétérinaire*, aucun hippiâtre n'avoit encore parlé de la pierre dans la vessie, & de l'opération propre à l'extraire; c'est dans le *Cours d'hippiatrique de M. Lafosse*, imprimé en 1772, page 305, que l'on trouve d'abord quelques détails à cet égard; mais M. *Lafosse* n'avoit encore pratiqué cette opération que pour faire des expériences, & dans son *Dictionnaire d'hippiatrique* qui parut en 1775, on trouve au mot *taille*, l'observation détaillée d'une double extraction de la pierre de la vessie, faite par M. *Del*, chirurgien à Châlons en Champagne, à un cheval des ci-devant Gardes-du-corps.— M. *Bourgelat* en a dit aussi quelque chose dans sa *lettre sur les calculs*, écrite à M. *de Voltaire*, imprimée en 1778, & déjà ci-devant citée dans la notice du premier volume, page 348.

tôt ſuffoqué par la compreſſion du ſang ſur la trachée-artère, que privé du ſang capable de faire mouvoir le cœur & les artères. »

L'homme le plus robuſte ne peut pas en comprimant la trachée, vers l'endroit où l'on ſaigne ordinairement, reſſerrer ce canal au point d'empêcher entièrement la reſpiration; comment ſeroit-il donc poſſible, qu'un fluide épanché dans le tiſſu cellulaire, & dont la réſiſtance telle qu'elle ſoit, ne peut pas être miſe en parallele avec la force que nous venons d'indiquer, pût comprimer cette même trachée, au point d'occaſionner la ſuffocation? la trachéotomie ne ſeroit-elle pas d'ailleurs alors un moyen auſſi certain que prompt de remédier à cette même ſuffocation? Mais voici ce qui arrive dans ce cas, que M. *Vitet* n'a pas été à même d'obſerver, & dont aucun auteur n'avoit parlé : un maréchal ignorant ou brutal, craignant de manquer le vaiſſeau, frappe un coup violent ſur l'inſtrument, & traverſe non-ſeulement la jugulaire de part en part, mais auſſi le canal aérien le long duquel elle chemine; le ſang y pénètre auſſitôt par l'ouverture du vaiſſeau qui y répond; de-là la toux, la ſortie du ſang par le nez & par la bouche, l'oppreſſion, la ſuffocation & la mort, ſi l'on n'y remédie pas promptement par la ligature de la veine, qui, quoi qu'en

dise M. *Vitet*, est le seul moyen à mettre en usage en pareil cas, & est très-rarement accompagnée ou suivie d'accidens.

Comme personne n'avoit parlé de l'ouverture de la carotide, accident qui arrive plus fréquemment, & par les mêmes causes que celles de la trachée-artère, & que M. *Vitet* n'a pas été plus à portée d'observer cette maladie qu'une foule d'autres, il a aussi négligé d'en faire mention, &c. &c.

Souvent à la suite du trombus ou mal de saignée, la jugulaire est obstruée & détruite, soit par la suppuration, soit par l'opération qu'exige cette maladie. Plusieurs cordes de farcin placées le long de l'encolure & directement sur ce vaisseau, en exigent souvent aussi la ligature, lors de leur extirpation, nous avons eu fréquemment occasion de voir ces accidens; nous avons suivi les animaux long-tems après leur guérison & après la destruction du vaisseau, & nous n'avons pas eu lieu d'observer, comme le dit M. *Vitet*, qu'ils mouroient, quelque tems après, comme apoplectiques (page 16). Il y a même plus; nous avons communiqué dans le temps, à la Société de médecine, une observation sur une jument qui a eu à la fois deux trombus, un de chaque côté de l'encolure, qui ont exigé l'opération, & dans lesquels les jugulaires ont été entièrement détruites dans l'é-

tendue d'un pied & demi : la jument à survécu plusieurs années à cette double perte, & elle a même fait le service très-fatigant du comte du Nord pendant son séjour à Paris (1).

Quant à la saignée en pince, elle n'a réellement aucun des inconvéniens que lui reproche M. *Vitet*, & il n'est point de garçon maréchal qui ne la pratique *tutò, citò & jucundè* ().

Quoiqu'il en soit de toutes ces observations & d'une foule d'autres semblables, qu'il est inutile de multiplier, M. *Vitet* a réuni dans ce volume les principes généraux de l'art de guérir, qui sont les mêmes pour tous les animaux domestiques ; il a renfermé sous un même point de vue tout ce qui a été écrit sur leurs maladies ; il a tracé sur-tout un tableau des épizooties, depuis 1711, jusqu'en 1763, & avant que MM. *Paulet* & *Vicq-d'Azyr* se soient occupés de cet objet. Il a joint le plus souvent, au nom scientifique & nosologique, le nom trivial donné à la maladie par les auteurs ou par les maréchaux ; il en a dégagé la description de ce fatras d'erreurs ou d'inutilités dont ils les

(1) Comme ces observations sont importantes dans la pratique, nous les ferons connoître dans un de nos volumes.

(2) Voyez le *Mémoire sur la saignée des animaux par* CHABERT ; dans le volume des *Instructions* pour l'année 1792, page 145.

ſurchargent ; il en a réduit le traitement, lorſqu'il lui a paru abſurde ou ridicule ; à des lois ſimples, fondées ſur l'analogie ; & quoique celui qu'il y a ſubſtitué ne convienne quelquefois pas à la maladie, il n'entraîne pas, au moins, les inconvéniens qui accompagnent ſouvent le premier. Auſſi ce volume eſt-il le plus recherché & le plus lû ; il eſt le plus étendu de tous ceux qui ont paru juſqu'à préſent ſur cet objet, & il peut tenir lieu aux vétérinaires d'une foule d'ouvrages anciens, & d'une hiſtoire complète des maladies des animaux, dont la rédaction, peut-être encore éloignée, ne peut & ne doit être que le fruit de l'expérience & de l'obſervation (1).

INSTRUCTION *ſur la manière de conduire & gouverner les vaches, que le roi a fait diſtribuer aux pauvres familles de la généralité de Paris. Par* M. CHABERT, *directeur général de l'école vétérinaire d'Alfort. A Paris, de l'imprimerie royale.* 1785. in-8°. de 31 pages.

Parmi les différens moyens de remplir les vues bienfaiſantes du Gouvernement, il n'en eſt point qui offre des avantages plus réels, qu'une diſtribution de vaches laitières ; mais on ne doit point auſſi

(1) L'étendue de cette Notice nous oblige d'en renvoyer la ſuite au volume ſuivant.

ſe diſſimuler, que ces avantages tiennent aux ſoins qu'on donnera à ces animaux, & que plus ils ſeront multipliés, plus le bénéfice ſera conſidérable; c'eſt une vérité qu'a démontrée l'expérience de tous les lieux & de tous les temps.

C'en eſt encore une autre, non moins inconteſtable, que les vaches tranſportées dans un pays éloigné, exigent des ſoins particuliers, juſqu'à ce qu'elles ſe ſoient accoutumées au nouveau climat ſous lequel elles habitent; & que l'omiſſion de ces ſoins entraîne preſque toujours le dépériſſement & la perte des animaux. Il eſt des attentions générales à avoir ſur la nourriture, la boiſſon, le panſement, la diſpoſition & l'entretien des étables: il en eſt d'autres particulières, relatives au temps de la conception, à celui de la plénitude, à l'époque du part, à l'éducation des veaux, & aux moyens de connoître les maladies, tant des mères que de leurs productions.

Tout ce qui eſt relatif à ces différens points, eſt détaillé par M. *Chabert*, en neuf articles. Nous nous contenterons de faire connoître quelques-uns des préceptes qu'ils contiennent: ils ſuffiront pour faire ſentir combien il eſt à ſouhaiter que ce petit ouvrage ſoit répandu; & ils feront voir qu'il eſt poſſible de raſſembler beaucoup de vérités utiles dans un petit nombre de pages.

ARTICLE I. *De la nourriture.* Il eſt eſſentiel

d'être très-réſervé ſur la luzerne : outre qu'elle eſt très-échauffante, & que le lait qu'elle fournit a peu de qualité, elle donne aux vaches qui en ont mangé avec excès, des indigeſtions dont elles périſſent ſouvent.

On doit faire ſortir les vaches pour paître ou ſe promener tous les jours, dans toutes les ſaiſons, à moins que le temps ne ſoit extrêmement mauvais.

ART. II. *De la boiſſon.* C'eſt un préjugé bien général & bien dangereux, que celui de croire que les eaux fangeuſes & croupiſſantes des mares ſoient une boiſſon plus ſaine que l'eau la plus pure. Les ſuites funeſtes que ce préjugé entraîne tous les jours, auroient dû le faire diſparoître. Lorſqu'on n'a point d'autres eaux pour abreuver les vaches, il faut les blanchir avec le ſon de froment, la farine d'orge ; cette pratique eſt excellente & procure beaucoup de lait. Dans les chaleurs de l'été, on mettra un verre de vinaigre par ſeau, dans la boiſſon.

ART. III. *Panſement.* C'eſt une autre erreur de croire que le panſement de la main ſoit moins néceſſaire aux vaches qu'aux chevaux ; & la négligence qui eſt trop ſouvent la ſuite de cette opinion, eſt la ſource d'une infinité de maux de toute eſpèce. Dans les pays où l'uſage de bouchonner & d'étriller les vaches eſt établi, on remarque qu'elles ſont moins ſujettes aux maladies, qu'elles ont plus

d'embonpoint & de vigueur, qu'elles donnent un lait plus abondant, & sur-tout de meilleure qualité.

ART. IV. *Etables*. Le préjugé où l'on est que le froid nuit aux vaches, & qu'on ne sauroit trop les en garantir, est la cause la plus commune des accidens de tout genre, auxquels elles sont sujettes. L'expérience a démontré, qu'elles pouvoient rester sans abri, sans qu'il en résultât aucun inconvénient, dans les saisons même les plus rigoureuses.

Les étables ne sauroient donc être trop ouvertes; quelque froid que soit l'air, il fera certainement moins du mal, que celui qu'on y laisser corrompre, en les tenant exactement fermées. On doit regarder comme une regle générale, qu'elles le sont trop, toutes les fois qu'en y entrant, on éprouve de la difficulté à respirer, & qu'elles exhalent une odeur pénétrante. Il n'est pas moins important, qu'elles soient souvent nettoyées; le fumier qu'on y laisse trop long-temps séjourner, altère l'air, & cause beaucoup de maladies.

Les préceptes contenus dans cet article & dans le précédent, sont encore très-problématiques pour le plus grand nombre des nourrisseurs de bestiaux; ce n'est que par des expériences suivies, répétées & faites publiquement, qu'il sera possible de les convaincre. Ils sont persuadés, & l'observation journalière leur démontre, que la sécrétion du lait

eſt plus abondante dans les vaches qui ne ſont pas expoſées à l'air froid ; ils partent de ce principe, pour les amonceler dans les étables, & les priver de l'air & de la lumière, pendant une très-grande partie de l'année.

« Cependant ſi l'on mettoit en comparaiſon, dit M. l'abbé *Teſſier*, ce ſurplus de produit, avec ce qu'il en coûte pour acheter des vaches qui remplacent celles qu'on a pour ainſi dire, étouffées, on conſentiroit à laiſſer reſpirer à ces animaux, en tout temps, un air pur & renouvelé : mais le préjugé ne calcule pas, ou calcule mal (1). »

ART. V, VI, VII. *Des ſoins qu'exigent la conception, la plénitude & le part.* On ne fera point couvrir les géniſſes avant deux ans ; elles deviendront beaucoup plus grandes, & ſeront bien mieux développées, que ſi elles concevoient plutôt. Si on attendoit juſqu'à trois, elles deviendroient bien plus belles encore. On doit faire couvrir les vaches tous les ans : l'expérience a prouvé que celles qu'on laiſſe pluſieurs années ſans les faire porter, finiſſent par avoir la phthiſie pulmonaire, connue aſſez généralement ſous le nom de *pomelière*.

---

(1) *Obſervations ſur pluſieurs maladies de beſtiaux.* Page 140. Nous avons donné la notice de cet ouvrage dans le volume de l'année dernière, page 355.

La vache porte neuf mois : on doit ceſſer de la traire à la fin du ſeptième, & ne recommencer que deux mois après le part ; outre que le lait qu'on auroit à cette époque ſeroit de mauvaiſe qualité pour la nourriture de l'homme, il eſt néceſſaire au fœtus & au veau.

On reconnoit l'approche du part aux mugiſſemens, au gonflement du pis, aux agitations de la vache, à l'abaiſſement des flancs & de la croupe. On aura ſoin d'empêcher les vaches de dévorer leur délivre; rien ne les fait autant dépérir, & elles meurent enſuite de conſomption. Lorſqu'elles ſont trop long-temps à ſe délivrer, on les aide, en leur donnant une rôtie au vin, au cidre ou au poiré, mêlé avec une égale quantité d'eau.

Il arrive quelquefois qu'elles portent deux veaux ; on reconnoît qu'il y a en a un ſecond, à l'agitation de la mère, qui regarde ſon flanc, qui fait des efforts, & qui ne paroît pas donner attention au veau déjà né. On doit avoir pour règle générale, de ne donner aux vaches nouvellement vélées, qu'une petite quantité d'alimens à la fois, & de choiſir les plus nourriſſans & ceux qui ſe digèrent le plus facilement.

Ce que dit M. *Chabert* du temps qu'il faut laiſſer les vaches ſans les traire, eſt un véritable paradoxe pour tous les propriétaires de vaches laitières

ou amouillantes; & ce précepte ne fera vraifemblablement jamais fuivi, que par ceux qui n'ont ces animaux que pour les engrais, ou pour faire des élèves, & loin des grandes villes, dans lefquelles la confommation du lait eft toujours affurée. L'intérêt, ce mobile fi puiffant & fi général, s'oppofera conftamment à ce qu'une vache foit trois ou quatre mois fans donner de profit. On la trait ordinairement jufqu'à l'approche du part; & immédiatement après on vend le veau. Peu importe à la multitude que le lait foit bon ou non à fervir d'aliment, elle ne voit que le bénéfice qui réfulte de fa vente.

Depuis que nous rempliffons la place d'expert aux rapports, à la jurifdiction confulaire de Paris, nous avons été à portée de voir affez fréquemment dans les animaux dont il s'agit, une maladie inflammatoire & gangréneufe des inteftins & de la matrice, à la fuite du part, maladie dont nous croyons que perfonne n'a encore parlé, qui a quelque rapport à la fièvre puerpérale des femmes en couche, & qui en diffère d'autant moins qu'il y a auffi épanchement dans le bas-ventre. Nous en donnerons l'hiftoire, lorfque nous aurons recueilli affez d'obfervations pour que les apperçus qu'on pourra en déduire, foient juftes. Il nous paroît d'autant plus effentiel de la faire connoître, que nous

préſumons qu'elle ſeroit facile à prévenir & à guérir, ſi elle étoit traitée.

ART. VIII. *Soins qu'exigent les veaux.* On ne doit jamais ſevrer les veaux après leur naiſſance ; cette méthode eſt très-vicieuſe, ils ne donnent pas autant de profit ; il faut attendre ſix ſemaines ou deux mois. C'eſt un fait inconteſtable que plus ils tetent, plus ils deviennent grands & forts.

Querbrat-Calloët, qui écrivoit ſur cet objet, il y a plus d'un ſiècle, rapporte pluſieurs exemples de ce précepte. Il dit, entr'autres, avoir vu, dans une même métairie, de grands & de petits bœufs qui provenoient des mêmes père & mère, mais les grands avoient teté plus long-temps que les autres. Il y a eu auſſi aux Chartreux d'Aurai en Bretagne, race de vaches grandes & belles, qui avoient teté long-temps, dont les mères étoient petites ; tout dépend de-là, dit-il, & le profit eſt double (1).

(1) *Moyens pour augmenter les revenus du royaume de pluſieurs millions. Paris, Langlois*, 1666, in-4°., pages 21 & 22. Cet ouvrage qui contient de très-bonnes vues pour l'éducation des bêtes à cornes & à laine, eſt aſſez rare aujourd'hui, ainſi que celui du même auteur ſur les haras, qui, malgré la proſcription qu'en a fait M. *Vitet*, vraiſemblablement ſans l'avoir lu, n'eſt pas entièrement à rejetter ; nous obſerverons, en paſſant, que cet ouvrage n'eſt pas le ſeul que M. *Vitet* ait proſcrit auſſi injuſtement.

Les veaux ſont ſujets à un flux dyſentérique qui les jette dans le maraſme & les fait périr ; on arrête les effets de cet accident, en leur donnant pluſieurs fois par jour, juſqu'à guériſon, des jaunes-d'œufs délayés dans du vin rouge, & quelques lavemens de décoction de ſon.

ART. IX. *Des ſignes généraux auxquels on reconnoît que les vaches ſont malades.* La triſteſſe, l'abattement, le dégoût ; les yeux ſombres, éteints ou étincellans ; le froid des cornes, des oreilles, & quelquefois la chaleur conſidérable de ces mêmes parties ; la ſéchereſſe & l'ardeur de la bouche, de la langue, du mufle ; la couleur jaune des lèvres, de la langue, des yeux, du dedans des oreilles & de toute la peau ; l'agitation du flanc, les fréquentes flexions de tête que fait la vache pour le regarder ; les mugiſſemens répétés ; les efforts fréquens pour uriner, l'ardeur, la crudité des urines ; la dureté ou la trop grande fluidité des excrémens, leur couleur noire ou jaune, le ſang dont ils ſont mêlés quelquefois ; la ſéchereſſe des naſeaux, leur chaleur, celle de l'air qui en ſort ; la ceſſation de la rumination ; le poil terne, ſombre, piqué (1), peu

(1) M. *Paulet* qui, dans ſon ouvrage ſur les épizooties, a donné l'extrait de *Végèce*, a traduit ces mots : *Erit pilo horridus & triſtis*, par ceux-ci : *Le poil change de couleur* ; & il a

adhérent à la peau; la sécheresse & l'aridité de celle-ci, son adhérence aux os, les tumeurs qui y paroissent quelquefois tout-à-coup ; & enfin, les mouvemens continuels de la queue.

Ces symptômes sont ceux de plusieurs maladies quelquefois très-opposées; aussi M. *Chabert* recommande-t-il, dès qu'on en apercevra quelques-uns, de supprimer la nourriture solide, de ne donner que de l'eau blanche, de faire une litière abondante, & d'appeler l'artiste vétérinaire chargé de veiller à la conservation des bestiaux.

Malgré tout ce que nous venons de dire, nous ne dissimulerons pas que cet ouvrage semble laisser encore quelque chose à désirer. M. *Chabert* annonce l'importance des soins qu'exigent les vaches transplantées, & on ne trouve aucun précepte particulier à ce sujet, qui naturellement auroit dû former le premier article. M. *Chabert* a pensé, avec raison, qu'il suffisoit de se conformer à ceux qui sont répandus dans le corps de l'ouvrage ; mais les gens de la campagne n'ont pas l'esprit assez péné-

---

ajouté, *sur-tout si c'est un bœuf.* Il a encore attribué gratuitement à ce même *Végèce* les mots, *malis* & *achanum*; le premier ne se trouve point dans cet auteur, & le second y a été ajouté par *Sambuc*, l'un de ses éditeurs. Voyez au surplus ces mots, dans le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique.*

trant pour les saisir, & il faut souvent leur parler aux yeux. Rien ne sera, au surplus, si facile à M. *Chabert*, que de faire à une nouvelle édition les additions qu'il croira utiles.

MÉMOIRE *sur la possibilité d'améliorer les chevaux en France, & plan d'association ayant cette amélioration pour objet. Ouvrage approuvé par la Société royale d'agriculture. A Paris, de l'imprimerie royale.* M. DCC. XC. in-8°. de 66 pages.

PROSPECTUS *d'une association qui aura pour objet l'amélioration & la multiplication des chevaux en France; publié, avec approbation du Gouvernement. Par* M. FLANDRIN, *directeur-adjoint de l'école vétérinaire de Paris, ci-devant directeur de celle de Lyon.* in-8°. de 11 pages, sans date; aussi de l'imprimerie du Louvre.

POUR donner une idée de cet ouvrage, il nous suffira de faire connoître le rapport détaillé qu'en ont fait les commissaires nommés par la Société d'agriculture.

Il est divisé en quatre parties. Après avoir prouvé dans la première, que la France produisoit jadis des chevaux aussi excellens que les meilleurs chevaux alors connus, & souvent même préférés à ces derniers, l'auteur en recherchant la cause de la supériorité actuelle des chevaux étrangers en qui

elle exiſte, ſur ceux de notre ſol, reconnoît & démontre, par des exemples, que cette ſupériorité des chevaux étrangers ſur ceux de France, eſt due aux ſoins qu'on apporte dans le choix des mâles & des femelles deſtinés à la propagation, ainſi qu'à des méthodes de régime & d'éducation favorables au développement des poulains ; & que c'eſt à l'oubli de ces ſources eſſentielles de la perfection du cheval, qu'il faut attribuer la médiocrité des chevaux de France ; médiocrité généralement reconnue de nos jours.

Pour donner à ces vérités un plus haut degré d'évidence, M. *Flandrin*, en développant les faits qui prouvent ces vérités, combat l'opinion de pluſieurs perſonnes, qui eſt que toute tentative d'améliorer le cheval en France, eſt inutile, parce que c'eſt à l'influence du climat qu'il faut attribuer l'excellence ou la médiocrité de cet animal ; & pour y parvenir, il compare des chevaux indigènes d'Angleterre qui n'ont ſouffert aucun mélange avec des chevaux étrangers, à des chevaux de France également indigènes, de même eſpèce, conduits ſemblablement, & il établit, dans le même deſſein, la cauſe de la perfection des autres chevaux d'Angleterre.

Ces diverſes aſſertions de l'auteur nous paroiſſent ſuffiſamment démontrées pour l'objet de ce

mémoire, & elles ne ſouffrent aucune objection de notre part; nous ſommes, au contraire, perſuadés par l'expérience que la France produit naturellement des bons chevaux; nous ſavons, par des épreuves aſſez répétées pour ne nous laiſſer aucun doute, quel eſt le pouvoir de l'influence d'une bonne éducation & du choix dans les animaux qu'on deſtine à la propagation. Nous ſommes convaincus que par ces moyens, on obtiendroit les chevaux les plus perfectionnés, ſous tous les rapports.

Nous obſerverons, avec l'auteur, que la France, par les températures différentes de ſon climat, & par les ſituations très-variées de ſon ſol, réunit à ce premier avantage, celui de former des chevaux de toutes les eſpèces, & des plus parfaitement adaptés pour tous les genres de ſervice. Nos chevaux de labour, d'artillerie, de charrois ne laiſſent rien à déſirer. Que ne pourroit-on pas dire des avantages propres aux chevaux d'un grand nombre de nos provinces? Nos chevaux de carroſſe normands acquièrent, au plus haut degré, toutes les qualités qu'on exige pour ce genre de ſervice. La province qui donne ces chevaux de carroſſe, en élève auſſi d'excellens pour le charrois, ainſi que des chevaux de ſelle pleins de force & de courage. Ces deux dernières eſpèces ſeroient, pour toute ſorte

d'arme, les meilleurs chevaux de guerre connus; & la province quil es produit (la Normandie) suffiroit seule pour fournir toute la cavalerie de France.

Pour parvenir à l'amélioration à effectuer, M. *Flandrin*, propose, dans la deuxième partie, les moyens dont il a reconnu l'importance dans la première, & ces moyens sont le choix des pères & des mères, & l'éducation des poulains.

Mais son dessein, en les indiquant, n'est pas de les considérer seulement en eux-mêmes, c'est-à-dire, eu égard à leur pratique, pour produire un grand nombre d'animaux supérieurs; il les considère aussi relativement à ce qui peut en rendre l'usage général.

Ainsi, envisageant les voies de perfection dont il s'agit, sous le premier point de vue, on rassembleroit un nombre suffisant de mâles & de femelles éprouvés, pour en tirer race, & on réuniroit assez d'étalons supérieurs, également éprouvés, pour fournir au saut d'un grand nombre de jumens.

S'attachant à l'examen de ces moyens, relativement à ce qui peut en rendre l'usage général, l'auteur pense que la voie la plus certaine d'y parvenir, seroit:

1º. La réunion des amateurs de chevaux en une association qui s'occuperoit de la pratique de ces moyens.

2°. D'inſpirer le ſentiment de la conviction de leurs avantages, en rendant publique la pratique qu'ils en feroient, & en l'accompagnant de tout ce qui peut en démontrer la certitude.

L'auteur propoſe, à cet effet, l'épreuve faite publiquement des animaux mis en propagation, celle de leurs productions, ainſi qu'un journal publié à des époques fixes, contenant les alliances, les épreuves, les méthodes d'éducation miſes en pratique, &c.

Enfin, pour faire naître le ſentiment intime de l'avantage de ces moyens, l'auteur les lie avec tous ceux qu'on peut employer pour démontrer leur utilité, en joignant le précepte à l'exemple. Ces derniers moyens ſont le développement des principes qui ſervent de règle pour le choix à faire des mâles & des femelles, & dès-lors de tout ce qui peut donner une connoiſſance raiſonnée de la ſtructure extérieure du cheval, des baſes du régime, des règles à ſuivre pour les exercices, de tout ce qui peut, en un mot, aſſurer, dans tous les temps, la conſervation de cet animal précieux.

L'enſemble de toutes ces choſes nous paroît embraſſer tout ce qui peut concourir, de la manière la plus méthodique & la plus facile en même temps, à l'objet propoſé, & il en réſulte un corps de doctrine que chaque amateur ou propriétaire

chevaux devroit posséder : aussi pensons-nous que les établissemens qui résulteront de la réunion de toutes les voies d'améliorer le cheval, énoncées dans ce mémoire, ainsi que l'association dont ils seroient l'ouvrage, favoriseroient singulièrement les progrès de la science qu'ils auroient pour objet. Les amateurs instruits auroient les plus grandes facilités pour conserver les connoissances qu'ils possèdent, & ceux qui voudroient acquérir des lumières y trouveroient, à cet effet, des secours commodes & sûrs.

Pour subvenir aux dépenses qu'exige l'exécution des choses énoncées, M. *Flandrin* établit, dans la troisième partie, une souscription formée par les membres de l'association. Cette souscription consiste en une somme déterminée, une fois donnée & fournie dans les premières années. Cette somme, en supposant un nombre de souscripteurs qu'il nous paroît possible d'espérer, doit suffire pour fonder les établissemens & pour les entretenir à perpétuité.

A la suite de la souscription, est un apperçu des dépenses foncières & des dépenses annuelles. On voit après, comment la somme qui résulte de cette souscription peut suffire aux unes & aux autres; l'emploi qu'il paroît convenable à l'auteur de faire des produits qui résulteront des expériences de propagation & d'éducation, emploi qui consiste à les

diſtribuer annuellement par la voie du ſort aux ſouſcripteurs, d'une manière régulière & permanente; enfin, l'auteur déſire que l'adminiſtration des fonds de cette ſociété d'émulation ſoit l'ouvrage de l'aſſociation même, & que l'état en ſoit publié dans le journal mentionné.

En parcourant les tableaux que nous venons d'indiquer, on ne peut s'empêcher de reconnoître que la ſomme demandée eſt très-modique pour ſa deſtination; &, pour y ſuffire, elle doit être employée avec l'économie qu'inſpire l'eſprit d'ordre & le ſentiment de faire le bien.

L'expoſé des avantages qui réſultent de l'exécution du projet dont nous venons de rendre compte, termine ce mémoire, & en forme la quatrième partie.

Il eſt aiſé de juger, par ce que nous venons de dire, que ces avantages ſeront non-ſeulement la perfection & la plus grande communication de toutes les lumières relatives à la conſervation du cheval, mais encore de répandre & de rendre d'un uſage général la pratique de tout ce qui peut améliorer cet animal; d'inſpirer le goût de cette amélioration, en en faiſant ſentir la néceſſité par l'exemple de la ſupériorité des animaux qui en auront été l'objet, & en prouvant qu'elle eſt profitable par les avantages que procure la ſouſcrip-

tion, à ceux qui l'auront formée, puiſque, loin d'être un ſacrifice de leur part, elle leur deviendra lucrative.

1°. Chaque ſouſcripteur conſerve la propriété de ſes avances.

2°. Il a la liberté de la tranſmettre, comme toute autre propriété, à des conditions qui paroiſſent juſtes, & qui, ainſi que la publicité de toutes les opérations de la Société, préſervent, autant qu'il eſt poſſible, les valeurs réelles des ſouſcriptions, des menées ſourdes & des effets déſaſtreux de l'agiotage.

3°. Il jouit du droit de faire couvrir, tous les ans, une jument par un des étalons de l'établiſſement. Les différences qui exiſtent néceſſairement entre les qualités des étalons, donnent lieu à des diſtinctions dans le prix du ſaut, qui nous ont paru auſſi juſtes que bien établies.

4°. D'avoir part à la diſtribution régulière & perpétuelle des produits du haras. Par la manière dont on y procédera, ces produits ſeront ſucceſſivement, pour chaque ſouſcripteur, un rembourſement entier de la ſouſcription, ſans aucun préjudice de ſes droits.

Il eſt pluſieurs autres avantages relat-fs à l'amélioration à produire & qui y concourent, qui ſont tous d'une véritable importance pour les ſouſcrip-

teurs, & auxquels nous croyons devoir d'autant plus applaudir, qu'on ne voit point dans la disposition générale & particulière du plan dont il s'agit, un objet de spéculation de la part de l'auteur, qui ne paroît avoir d'autre droit dans l'exécution, que celui de souscrire comme tout autre particulier.

Nous finirons par conclure que le plan développé dans ce mémoire, nous paroît autant concourrir dans son ensemble que dans ses parties, au but qui en est l'objet; que rien ne supplée parmi nous aux établissemens qui y sont proposés, & que ces établissemens seroient cependant de la plus grande utilité; que leur formation nous paroît digne de l'association dont l'auteur donne l'exemple, à l'imitation de celles qui existent en Angleterre pour la même fin : nous pensons même que, pour remplir leur destination, il faut que ces établissemens soient l'ouvrage de ces associations, & le résultat de la réunion des intérêts particuliers.

LE MÉDECIN *des campagnes, ou méthode sûre pour se traiter soi-même par des remèdes simples, faciles à préparer, & proportionnés à la connoissance de tout le monde; avec un traité sur les maladies des chevaux & bestiaux nécessaires à la cul-*

ture des terres, & les remèdes propres à les guérir. Par une Société réunie de Médecins, Chirurgiens & Apothicaires de la ville de Paris. Seconde édition. A Paris, chez Lenoir, *libraire, rue de Savoye*, n°. 4. *De l'imprimerie de* Malaffis *le jeune, place du Cours, à Alençon, département de l'Orne. An* 10 : in-8°., de 8 pages pour le titre, l'épître dédicatoire, la préface & un avis, & 208 pages de texte. Prix 3 francs broché, & 3 fr. 75 cent. franc de port.

La première édition de cet ouvrage parut en 1791, *à Paris, chez M.* Guyénot, *secrétaire de la Société, rue du Vertbois*, n°. 8, *& chez tous les directeurs des postes du royaume. De l'imprimerie de Fiévée, rue Serpente*, n°. 17. En 1793, il fut réanoncé dans les journaux avec un nouveau domicile du prétendu secrétaire, rue de la Poterie, n°. 26. Cette édition, grand in-8°., avoit 8 pages pour le titre, l'épître dédicatoire, la préface & un avis, & 222 pages de texte. La seconde édition que je fais connoître aujourd'hui, n'est qu'une réimpression littérale, & sans le moindre changement de la première.

Cet ouvrage est dédié par la *Société réunie* de médecins, chirurgiens & apothicaires de la ville de Paris, *aux bons & respectables habitans des*

campagnes. On leur dit que le désir de soulager les maux qui les affligent, a été le motif qui a fait entreprendre cet ouvrage ; que l'attention & les soins que la *Société* a mis à écrire dans un style simple, l'explication claire & facile de chaque maladie, & des remèdes qu'il faut y employer, leur font espérer qu'ils y trouveront sans peine les moyens d'être leur propre médecin.

On lit dans la préface, que *ce n'est que d'après un examen des principes des médicamens, de leurs bonnes qualités, constatées par une suite nombreuse d'expériences & d'observations, que la Société les a indiquées.* On y lit encore : *qu'on a inséré à la suite de cet ouvrage, un traité des maladies des chevaux & bestiaux nécessaires à la culture des terres, qu'on y trouvera des remèdes éprouvés pour guérir leurs maladies, sur-tout celles qui attaquent les bestiaux en certains temps de l'année, qu'un air contagieux ravage les écuries & rend les campagnes incultes.*

La *Société réunie* assure enfin qu'elle ne propose aucune méthode qui n'ait été confirmée par des expériences réitérées (1).

---

(1) L'ancienne Société de médecine existoit encore lors de la publication de la première édition de cet ouvrage, & on insinuoit sous main qu'il étoit le résultat de ses travaux ; la méthode n'étoit pas mal adroite. *Vicq-d'Azyr* reçut de pro-

N'eſt-on pas tenté, après avoir lu cette préface, d'être pénétré de reconnoiſſance pour une Société qui veut bien conſacrer ſon temps, ſes veilles & ſon argent, à faire des expériences, & qui en communique le réſultat pour le ſoulagement des habitans des campagnes & celui de leurs beſtiaux. C'eſt le ſentiment que j'ai d'abord éprouvé ; mais j'ai bientôt reconnu, en parcourant l'ouvrage, que tout cet étalage ſcientifique & pratiotique n'étoit qu'un véritable eſcamotage, une vraie charlatannerie, & que *le médecin des campagnes* eſt une de ces compilations, un de ces vols littéraires qui exiſtoient depuis long-temps, & que la liberté de la preſſe n'a pu que multiplier; j'ai vu que la prétendue *Société réunie* n'avoit eu d'autre travail, d'autres expériences à

vince pluſieurs demandes de cet ouvrage, dans leſquelles on l'invitoit en même-temps à indiquer le degré de confiance qu'on devoit y avoir ; il ne le connoiſſoit pas ; il m'invita à lui en donner une notice, avec laquelle il répondit aux demandes.

Comme il exiſte encore aujourd'hui deux Sociétés de médecins, de chirurgiens & d'apothicaires, dans la ville de Paris, & qu'il ſeroit très-facile de faire croire que cette ſeconde édition eſt l'œuvre de l'une ou de l'autre de ces Sociétés, j'ai cru que je pouvois donner auſſi une ſeconde édition du rapport que j'en fis dans le temps.

faire pour composer ce volume, que d'abréger & de faire copier servilement, par son secrétaire tout seul, même jusqu'à la préface, un ouvrage déjà ancien, compilé par un nommé J. *Guyot*, & connu sous le nom de *Dictionnaire médicinal*, qui, depuis 1733 qu'il a paru pour la première fois, a eu un assez grand nombre d'éditions (1), sans compter les ouvrages pour lesquels il a été pillé ou disséqué, ou transporté en entier, en en changeant seulement le titre, comme dans le *médecin des campagnes*.

Je dois dire à présent que ce *Dictionnaire médicinal*, malgré ses nombreuses éditions, n'est qu'un recueil de recettes de toute espèce prises de tout côté, rangées *savamment* par ordre alphabétique, dans lesquelles le nom de la maladie tient lieu de sa description, & qui, comme tous les ouvrages de ce genre, peut faire beaucoup de mal & peu de bien, entre les mains des personnes qui, n'étant point versées dans la connoissance des maladies, prennent fréquemment l'une pour l'autre, & l'on sait que ces sortes de recueils, de prétendus secrets, sont toujours avidemment recherchés par

(1) J'en ai sept dans ma bibliothèque, dont je donnerai la notice ailleurs; il ne s'agit aujourd'hui ici que de démasquer de plats copistes.

les faiseurs de dupes d'une part, & de l'autre, par les gens simples & crédules, *par les bons & respectables habitans des campagnes*, qui croyent fermement y trouver des remèdes à tous leurs maux, & à tous ceux de leurs bestiaux.

Mais il ne suffit pas de connoître le fond de l'ouvrage, il faut encore donner une légère esquisse du travail de la *Société réunie*, dans la rédaction du *médecin des campagnes*.

Médecin des campagnes, page 80. — *Colique.* — Prenez *demi gros de gingembre* en poudre fine, *un gros d'écorce d'orange*, aussi en poudre fine; faites infuser le tout dans un verre de vin blanc, pendant une heure & demie, & donnez-le à boire au malade.

Dictionnaire médicinal (Paris, d'Houry, 1763, page 50.) — *Colique.* — Prenez *demi drachme de gingembre* en poudre fine, *une drachme d'écorce d'orange*, aussi en poudre; faites infuser le tout dans un bon verre de vin blanc, pendant une heure & demie, & donnez-le à boire au malade.

On voit bien qu'il n'est pas besoin de réunir des médecins, des chirurgiens & des apothicaires pour copier ce remède, qui, au surplus, seroit très-dangereux & même mortel dans les coliques inflammatoires; ce qu'il étoit essentiel de dire, & ce que la *Société* auroit dit sans doute, si elle l'avoit su,

ou ſi *Guyot* ne l'avoit lui-même oublié ou ignoré.

Cette formule eſt pour l'homme, en voici une qui regarde les beſtiaux.

Médecin des Campagnes, page 136. — *Fourbature* (*fourbure*). — Il faut prendre *égale partie d'aſſa-fœtida & de bacaron long*, qu'on fait fondre enſemble pour en faire des pilules de la groſſeur d'un œuf de poule; on lui en donne (au cheval) une à-la-fois, ſur laquelle on lui fait boire une demi pinte de vin, & on lui met enſuite, dans le fondement, un morceau de ſavon d'Eſpagne, gros & long comme le doigt. Il faut le laiſſer bridé trois heures, & lui donner du ſon tiède, peu d'eau à boire, peu de foin & *peu* d'avoine.

Dictionnaire médicinal, page 429. — *Forbature*. — Il faut prendre *égales parties d'aſſa-fœtida* & de *bacaron long*, qu'on fait fondre enſemble, pour en faire des pilules de la groſſeur d'un œuf de poule. On lui en donne une à-la-fois, ſur laquelle on lui fait boire une demi-pinte de vin, & on lui met enſuire dans le fondement un morceau de ſavon d'Eſpagne, gros & long comme le doigt. Il faut le laiſſer bridé trois heures, & lui donner du ſon tiéde, peu d'eau à boire, peu de foin & *point* d'avoine

La différence, comme on le voit, entre l'original & la copie, n'eſt pas grande, & cepen-

dant elle est encore en faveur de l'original, qui défend, avec raison, de donner de l'avoine au cheval forbatu (fourbu), tandis que la *Société réunie* ne le défend pas. Au reste, il y a si peu de différence entre *peu* recommandé par la dernière, & *point* recommandé par l'autre, que ce n'est sans doute qu'une faute du secrétaire copiste, faute qui, néanmoins, pourroit coûter la vie à quelques chevaux.

Mes lecteurs ignorent, sans doute, ce que c'est que *le bacaron long*, indiqué dans cette dernière recette; *Guyot* de le dit pas, je l'ignore aussi, M. *Guyénot* ne le sait pas d'avantage, & les apothicaires de la *Société réunie* ne le connoissent pas mieux que nous. Je leur ai demandé, par l'organe de leur prétendu secrétaire, ce que c'étoit, & où on le trouvoit. Il a gardé le silence sur la première question, & sur la seconde, il m'a répondu qu'on le trouvoit par-tout; je ne l'ai néanmoins trouvé nulle part, ni dans les livres, ni dans les boutiques, & ma demande aux apothicaires de la prétendue *Société*, de m'en vendre quelques livres, est restée sans réponse.

Que penser & que dire d'un ouvrage qui indique (page 76) la fleur de soufre, le nitre & le précipité blanc en onguent pour les boutons au visage; qui conseille (page 80) pour les dartres

& démangeaiſons de l'homme, un onguent composé de chaux vive, d'orpiment, de ſel de tartre, de ſavon noir, & d'huile de ſureau; qui preſcrit (page 83) le vert-de-gris pour les duretés au ſein (1); qui, dans une formule contre l'épilepſie (page 88), indique deux gros de limaille d'or & un appareil diſtillatoire digne des alchymiſtes; qui (page 124) ordonne gravement de mettre du mercure dans un tuyau de plume, & de le placer ſous la peau du front pour guérir la gangrène & le farcin des chevaux; qui recommande pour la morve une foule de recettes très-compliquées, très-diſpendieuſes, très-inutiles, dont quelques-unes contiennent des ſubſtances, auſſi faciles à trouver, pour les gens de la campagne, que le *bacaron long;* telles que la *paſſa acuta*, le *cléry montani*, *la munie*, &c., &c. Quelle confiance avoir dans les talens de gens qui, au dix-neuvième ſiècle, preſcrivent, pour la courbature, douze œufs frais trempés pendant vingt-quatre heures, dans le plus fort vinaigre; qui, dans l'entorſe, ordonnent d'envelopper le *mollet* du cheval, qui

(1) Le précipité blanc, la chaux vive, l'orpiment, le ſel de tartre, le vert-de-gris indiqués dans ces formules, ſont des poiſons corroſifs très-puiſſans, même appliqués à l'extérieur.

n'a point de *mollet*, & qui enfin font entrer, dans la même formule, dans un emplâtre contre la gourme des chevaux (page 138), le vif argent, le ſublimé, le réalgal, l'arſenic & l'orpiment (1).

N'eſt-ce pas ſe jouer cruellement de la ſanté & de la fortune des habitans des campagnes, que de publier de pareils ouvrages comme nouveaux, en en bouleverſant l'ordre, en y mettant un autre titre, & ſur-tout en les annonçant avec ce ton d'aménité & de patriotiſme, ſi bien fait pour inſpirer la confiance, & un pareil charlataniſme ne doit-il pas être dévoilé toutes les fois qu'il ſe rencontre.

Bons & reſpectables habitans des campagnes, celui qui vous attend ſur le grand chemin, vous laiſſe l'option entre votre bourſe & votre vie, vous pouvez lui abandonner l'une pour ſauver l'autre; mais l'auteur, les copiſtes, les diſtributeurs d'un pareil ouvrage, ne vous laiſſent pas cette option, ils en veulent également à l'une & à l'autre.

SAMMLUNG von beobachtungen uber die ſogenannte ege krankheit unter dem reindvieh und den ſchaafen, &c. C'eſt-à-dire, *Recueil d'obſervations ſur la maladie attribuée aux ſang-*

(1) Non-ſeulement ces ſubſtances ſont auſſi des poiſons corroſifs très-violens, mais les trois dernières ſont la même choſe ſous différentes couleurs & différens noms.

ſues,

sues, parmi les bêtes à cornes & à laine; par J. F. BILHUBER. *A Tubinge, chez* Heerbrandt. 1791. in-8°. de 100 pages.

L'espèce de sangsue qui est propre aux bêtes rouges & aux moutons (*sangsue-limace*, *fasciola hepatica*), cause souvent, non-seulement des accidens fâcheux, mais même, fréquemment mortels. C'est sur-tout lorsque l'humidité & des alimens mal-sains dérangent la santé, que ces animalcules s'engendrent, se développent, & minent la constitution. Et quoiqu'on se soit attaché, depuis quelque temps, sur-tout en Allemagne, à étudier cette branche de l'histoire naturelle & de l'art vétérinaire, il ne paroît pas qu'on soit encore parvenu à la connoissance des moyens de détruire ces insectes, lorsqu'ils existent une fois. M. *Bilhuber* a été à même de suivre cette étude; il a observé les changemens qui résultent de la présence de ces animaux, dans le corps des bêtes à cornes & à laine, & a cherché, par l'ouverture des cadavres, à constater les résultats de ses observations; il a fait des expériences pour apprécier le mérite des remèdes & des traitemens proposés; & ce n'est qu'avec peine qu'il a vu que les remèdes les plus vantés n'ont pas eu de succès assuré dans ses mains, toutes les fois que les symptômes apparens faisoient conjecturer que

les ſangſues exiſtoient déjà & étoient la cauſe des maladies. La ſeule choſe qui lui a paru mériter de la confiance, eſt la méthode préſervative & le choix des pâturages ſains & ſecs.

On lit dans les *Annonces de la Société économique de Leipſick, pour la foire de Pâques* 1790 (*A Dreſde, chez* Meinhold), un moyen préſervatif dont M. le comte de *Schulemburg*, conſeiller intime de l'électeur de Saxe, s'eſt ſervi très-utilement. Toutes les fois qu'on eſt obligé, en été, de conduire des bêtes à laine dans des pâturages humides, ou que le temps eſt à la pluie, il fait mêler une forte poignée de couperoſe verte (ſulfate de fer) dans un ſeau de ſel de cuiſine (muriate de ſoude), & préſente ce mélange aux moutons, pour en lécher; & en hiver, lorſque ces animaux ſont contraints de reſter dans les bergeries, il fait fondre la même quantité de couperoſe & de ſel dans cinq ou ſix ſeaux d'eau, pour leur ſervir de boiſſon, avec cette précaution, que les brebis pleines n'en boivent qu'au commencement, & qu'enſuite, au lieu de vitriol de fer, on mêle des cendres de bois, à l'eau qui leur eſt deſtinée. M. le comte de *Schulemburg* remarque que les bêtes à laine font d'abord quelque difficulté de boire cette eau, mais que dans la ſuite, elles s'y habituent facilement.

ERFAHRUNGS mæssige abhandlung von den verschiedenen seuchen und krankheiten des rindviehs, &c., &c. C'est-à-dire : *Traité fondé en experience sur les différentes épizooties & maladies des bêtes à cornes, leurs causes, signes, moyens préservatifs & curatifs ; par l'auteur des additions à l'économie rurale de Berlin. Deuxième édition ; à Berlin, chez* Pauli. 1791. grand in-8°. de 228 pages.

La première édition de cet ouvrage, dont l'auteur est M. *von Beneckendorsf*, parut en 1779. L'auteur remarque, dans la préface, que les épizooties, depuis environ une quarantaine d'années, sont devenues plus communes en Allemagne qu'elles ne l'étoient auparavant ; ce qu'il attribue à l'introduction des bêtes de la Podolie qui, malgré la sévérité des ordonnances, ne sont pas assez exactement soumises aux quarantaines.

Il distingue ensuite l'épizootie en trois différentes classes, 1°. selon que ses ravages s'étendent fort au loin, ou 2°. sont circonscrits dans un petit canton, ou 3°. ne s'exercent que sur des individus isolés.

La cause des épizooties, gît, selon M. *von Beneckendorsf*, dans l'irrégularité des saisons & la négligence des soins qu'on doit accorder aux bêtes, & l'auteur trouve une cause de la contagion dans la

réunion d'un grand nombre d'animaux malades: ainsi rassemblés, leur sang s'échauffe (1), la transpiration est augmentée & les individus bien portans en respirant un air chargé de miasmes septiques & contagieux, contractent les premiers principes de la maladie.

Un air sain & circulant librement est donc le principal moyen de conserver la santé aux bestiaux; mais employé seul, il ne pourroit probablement que retarder le développement des vices dont la réunion occasionneroit des maladies, non pas, à la vérité, contagieuses, mais pourtant peut-être de la même nature que celles qu'on désigne sous le nom d'*épizooties*, & dont elles ne différeroient qu'en ce qu'elles ne se communiqueroient pas. Il faut donc y joindre d'autres attentions. L'auteur les indique: il faut leur donner des nourritures de bonne qualité & en quantité suffisante; il faut leur procurer, en suffisance, de la bonne eau, &

(1) Si l'oxigène introduit dans les poumons, au moyen de l'inspiration, étoit la cause de la chaleur animale, cette chaleur devroit diminuer peu-à-peu, & à la fin s'éteindre dans les grandes assemblées, où les émanations des lumières & les exhalaisons des corps réunis vicient l'air & absorbent ce gaz; cependant il arrive précisément le contraire; on y est échauffé, on sue à grosses gouttes. (*Note de M. Grunwald.*)

les entretenir dans une très-grande propreté. Les défauts de ces derniers articles font, felon l'auteur, caufe que les bêtes à cornes venant de la Podolie, font fi fouvent infectées des germes épizootiques, & il affure qu'en fuivant ces préceptes d'hygiène, on peut garantir les animaux de l'efpèce de pefte qui les détruit. Les exemples en faveur de cette doctrine font nombreux ; cependant il s'en trouve encore, par-ci par-là, quelques autres qui lui font contraires : enforte qu'il feroit fans doute bien important d'approfondir les caufes de ces exceptions.

M. *von Beneckendorsf* admet deux efpèces de fignes de l'épizootie; les internes & les externes. Elle fe manifefte d'ailleurs accompagnée de fymptômes différens. En 1746 & en 1747, la même maladie régna en Siléfie, ayant invariablement pour fymptômes la conftipation, au lieu qu'en 1758 & en 1765, elle ravagea la Nouvelle - Marche, accompagnée d'un flux de ventre violent qui avoit cela de caractériftique, que les excrémens étoient plus ou moins fanguinolens. Dans tous les cas néanmoins, les malades font attaqués d'une fièvre putride inflammatoire.

Il eft inutile de fuivre l'auteur plus loin dans fes recherches pathologiques. Paffons aux moyens, tant préfervatifs que curatifs ; des pâturages fecs, des fourrages bien choifis, une abondante boiffon,

ſur-tout en hiver, d'une eau de bonne qualité, l'uſage du ſel, la pratique de nourrir conſtamment les vaches dans l'étable, ou du moins de ne les chaſſer aux champs que lorſque les mauvais brouillards, les roſées malfaiſantes ſont diſſipés; l'éloignement des bêtes malades & tous les autres moyens connus, ſont expoſés ici avec beaucoup de détail. Mais un conſeil que nous ne nous rappelons pas avoir trouvé ailleurs, eſt qu'on doit loger les bêtes rouges dans les écuries & dans les bergeries, ou du moins les faire ſéjourner ſur le fumier de cheval & de brebis. Nous ne déciderons pas ſi ce conſeil eſt bon; il ſuppoſeroit que les principes de ces fumiers puſſent paralyſer, neutraliſer, décompoſer les germes épizootiques, rendre inattaquables les corps des bêtes rouges par ces miaſmes, ou leur communiquer une énergie particulière, pour dompter leur virulence, ou les expulſer avant qu'ils n'aient altéré la conſtitution.

Quant au traitement, l'auteur s'en tient préférablement à l'inſtruction qui a été publiée à Berlin en 1752, & qu'il a inſérée toute entière dans ce volume.

Il y joint enſuite les préceptes concernant la conduite à tenir après que l'épizootie eſt diſſipée, & traite enfin de l'angine & de la phthiſie pulmonaire des bêtes à cornes.

Cet ouvrage, vraisemblablement d'un grand intérêt en Allemagne, lors de sa première publication en 1779, ne sauroit avoir la même importance en France, dans ce moment, où ce pays jouit déjà depuis long-temps des avantages qui résultent des progrès de l'art vétérinaire.

OBSERVATIONES & anecdota ex osteologia comparata : *Observations & anecdotes concernant l'ostéologie comparée* ; *par* JEAN-FRÉDÉRIC HERMANN, *de Strasbourg, docteur en médecine, & membre de la Société d'histoire naturelle Linnéenne de Paris. A Strasbourg, chez* Henri Heitz. 1792. in-4°. de 40 pages & deux feuillets pour le titre & l'épitre dédicatoire.

Dix paragraphes sont ici consacrés à offrir d'excellentes remarques sur l'ostéologie comparée. Les premières rappellent les principales fonctions de l'homme, dont s'occupe essentiellement le physiologiste, comme la circulation du sang, la respiration, la résorption, la chylification, la génération ; *Hermann* passe à l'étude du zootomiste, qui est de contempler la pratique & la structure des diverses parties des animaux ; & pour rendre cette science de la plus grande utilité, il compare ces parties avec celles de l'homme ; il en examine le méchanisme & l'analogie.

Fils d'un célèbre professeur de chimie, de botanique & d'histoire naturelle de la Faculté de médecine en l'université de Strasbourg, le jeune docteur *Hermann* débute dans la république des sciences physiques qui ont trait à la médecine, par des observations dignes d'un habile naturaliste & anatomiste (1).

Si l'on fait attention à la multitude infinie d'animaux divers qui couvrent la surface de la terre, & au petit nombre de ceux qu'on a disséqués, on trouvera que l'objet de l'anatomie comparée est des plus vastes; aussi *Hermann* s'est-il borné à l'ostéologie comparée. La charpente osseuse animale est donc exclusivement son but; & c'est bien assez.

(1) Ce jeune savant qui donnoit les plus grandes espérances, & qui s'occupoit avec beaucoup de zèle de quelques autres branches d'histoire naturelle, est mort des suites d'une épidémie qu'il a gagnée dans un hôpital militaire dont il étoit l'un des médecins, pendant la guerre de la révolution. (*Note du rédacteur.*)

III°. Annonces d'Ouvrages sur toutes les parties de l'Art Vétérinaire.

The Works of ALEXANDER MONRO, *M. D. fellow of the royal Society, fellow of the royal College of physicians, and late professor of medicine and anatomy in the University of Edinburgh. Published by his son,* ALEXANDER MONRO, *M. D. President of the royal College of physicians, and professor of medicine, and of anatomy and surgery in the University, of Edinburgh. To which is prefixed, the life of the author. Illustrated with copperplates. Edinburgh : printed for* Charles Elliot, *Parliament-Square; and* George Robinson, n°. 25, *Paternoster-Row, London. M DCC LXXXI.* Grand in-4°.

Cet ouvrage contient le traité d'anatomie comparée, dont nous avons annoncé la traduction françoise dans le volume précédent, quatrième partie, seconde édition, pages 404 *et* 405.

Traité sur le venin de la vipère, sur les poisons américains, sur le laurier-cerise et sur quelques autres poisons végétaux. On y a joint des observations sur la structure primitive du corps animal. Différentes expériences sur la reproduction des nerfs et la description d'un nouveau canal de l'œil. Par M. FÉLIX FONTANA, physicien de S. A. R. l'archiduc grand duc de Toscane, et directeur de son cabinet d'histoire naturelle. Avec plusieurs planches. Florence. M. DCC. LXXXI; et se trouve à Paris, chez *Nyon* l'aîné. A Londres, chez *Emsley*. 2 *volumes in*-4°.

Expériences sur la digestion de l'homme et de différentes espèces d'animaux; par l'abbé SPALLANZANI,

professeur d'histoire naturelle dans l'Université de Pavie, membre des Académies de Londres, Berlin, Stockholm, Gottingue, Bologne, Sienne, des Curieux de la nature. Avec des considérations sur sa méthode de faire des expériences, et les conséquences pratiques qu'on peut tirer en médecine de ses découvertes; par JEAN SENEBIER, ministre du St.-Évangile, bibliothécaire de la république de Genève, membre de la Société hollandoise des sciences de Haerlem. A Genève, chez *Barthelemi Chirol*, libraire. M. DCC. LXXXIII. *in*-8°.

Correspondance rurale, contenant des observations critiques, intéressantes et utiles sur la culture des terres et des jardins; les travaux, occupations, économies et amusemens de la campagne; et tout ce qui peut être relatif à ces objets. Ouvrage nécessaire aux propriétaires des terres, aux régisseurs, aux amateurs, aux cultivateurs de tout genre, et à tous ceux qui habitent la campagne. Par M. DE LA BRETONNERIE. A Paris, chez *Eugène Onfroy*, libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or. M. DCC. LXXXIII. 3 *vol. in*-12.

Méthodes sûres et faciles pour détruire les animaux nuisibles; tels que les ours, les sangliers, les loups, les renards, les loutres, les fouines, les belettes, les lapins, les écureuils, les loirs, les rats, les souris, les musaraignes, les taupes, les vipères, les crapauds. Troisième édition, considérablement augmentée. Par M. BUC'HOZ, auteur de différents ouvrages économiques. A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe. M. DCC. LXXXIV. *in*-12.

Observations sur le vol des oiseaux de proie, par M. HUBER, de Genève. Accompagnées de figures, dessi-

nées par l'auteur. A Genève, chez *Paul Barde*, Imprimeur-Libraire. M. DCC. LXXXIV. *in*-4°.

Histoire des insectes utiles à l'homme, aux animaux, et aux arts; l'abeille, le ver à soie, le kermès, la cochenille, l'écrevisse, les cloportes, les cantharides, les sangsues, etc. Avec les moyens qu'on peut employer pour les multiplier, et pour en tirer avantage. A laquelle on a joint un supplément sur la destruction des insectes nuisibles. Par M. Buc'hoz. A Paris, chez *Guillot*, libraire, rue Saint-Jacques. M. DCC. LXXXV. *in*-12.

Traité d'anatomie et de physiologie, avec des planches coloriées représentant au naturel les divers organes de l'homme et des animaux. Par M. Vicq-d'Azyr, docteur-régent et ancien professeur de la Faculté de médecine de Paris, de l'Académie royale des sciences, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, etc., etc. A Paris, de l'Imprimerie de *Franç. Amb. Didot* l'aîné. Se trouve chez Madame *Huzard*, libraire, rue de l'Éperon-St.-André des Arts, n°. 11. M. DCC. LXXXVI. *Grand in-fol.*

Traité de la culture du Nopal, et de l'éducation de la Cochenille dans les Colonies françaises de l'Amérique; précédé d'un voyage à Guaxaca, par M. Thierry de Menonville, botaniste. Auquel on a ajouté une préface, des notes et des observations relatives à la culture de la Cochenille, avec des figures coloriées. Le tout recueilli et publié par le Cercle des Philadelphes établi au Cap-Français, isle et côte St.-Domingue. Au Cap-Français, chez la veuve *Herbault*, libraire du Cercle. A Paris, chez *Delalain* le jeune, libraire, rue Saint-Jacques. Et à Bor-

deaux, chez *Bergeret*, libraire, rue de la Chapelle St.-Jean. MDCCLXXXVII. 2 *volumes in*-8°.

Le nouveau parfait Maréchal, ou la connoissance générale et universelle du cheval, divisé en sept traités. 1°. De sa construction. 2°. Du haras. 3°. De l'écuyer et du harnois. 4°. Du médecin, ou traité des maladies des chevaux. 5°. Du chirurgien et des opérations. 6°. Du maréchal ferrant. 7°. De l'apothicaire, ou des remèdes. Avec un dictionnaire des termes de cavalerie. Le tout enrichi de figures en taille-douce. Par M. Fr. A. de Garsault, ci-devant capitaine en survivance du haras du roi. VIe. édition. A Rouen, chez *J. Racine*, libraire, rue Ganterie. M. DCC. LXXXVII. *in*-4°.

Abrégé des transactions philosophiques de la Société royale de Londres, ouvrage traduit de l'anglois, et rédigé par M. Gibelin, docteur en médecine, membre de la Société médicale de Londres, etc., etc. Avec des planches en taille-douce. A Paris, chez *Buisson*, libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13. M. DCC. LXXXVII — 1791. 14 *volumes in*-8°.

Cet ouvrage contient beaucoup de choses sur l'histoire naturelle des animaux, la vétérinaire, l'agriculture, etc.

Instruction sur les maladies épizootiques les plus familières à la généralité de Moulins, sur leurs préservatifs et sur le traitement le plus convenable à chacune d'elles. Par M. Baraillon, docteur en médecine de Montpellier, médecin en chef de la Généralité de Moulins pour les épidémies, les épizooties et tous les objets de salubrité publique, associé regnicole de la Société royale de médecine de Paris, membre de celle d'Agriculture de Mou-

lins, etc. A Moulins, de l'Imprimerie de *C. J. Pavy*. M. DCC. LXXXVII. *in*-4°.

Lettre à M. l'abbé Tessier, docteur-régent de la Faculté de médecine, de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., sur les Écoles vétérinaires ; par M. Frappa, vétérinaire à Thullins en Dauphiné. Février 1788. *in*-8°.

Considérations sur les œuvres de Dieu, dans le règne de la nature et de la providence. Pour tous les jours de l'année. Ouvrage traduit de l'allemand, de M. C. C. Sturm. A Genève, chez *François Dufart*, Imprimeur-Libraire. Et à Paris, chez *Poinçot*, Libraire, rue de la Harpe. M. DCC. LXXXVIII. 3 *vol. in*-12.

Cet ouvrage est presque entièrement consacré à l'histoire naturelle et à la zoologie.

Le parfait Bouvier, ou Instruction concernant la connoissance des bœufs et vaches ; leur âge, maladies et symptômes, avec les remèdes les plus expérimentés, propres à les guérir. On y a joint deux petits traités pour les moutons et porcs, ainsi que plusieurs remèdes pour les chevaux, aussi expérimentés, et qui n'ont point encore paru ; le tout le plus abrégé qu'il a été possible. Par M. J.-G. Boutrolle. A Liége, chez *Plompteux*. M. DCC. LXXXVIII. *in*-12.

Histoire naturelle du Jorat et de ses environs ; et celle des trois lacs de Neufchâtel, Morat et Bienne; précédée d'un essai sur le climat, les productions, le commerce, les animaux de la partie du pays de Vaud ou de la Suisse Romande, qui entre dans le plan de cet ouvrage. Par M. le Cte. G. de Razoumowski, des Académies royales des sciences de Stokholm et de Turin; associé libre étranger de la Société agraire de Turin, et membre de la

Société physico-médicale de Basle, et de la Société de physique de Zurich. A Lauzanne, chez *Jean Mourer*, libraire. 1789. 2 *vol. in*-8°. *avec fig.*

Calendrier du Fermier, ou Instruction, mois par mois, sur toutes les opérations d'agriculture qui doivent se faire dans une ferme. Ouvrage traduit de l'anglois, avec des notes instructives du traducteur, sur les objets particuliers à la culture angloise. Par M. le Mis. de G** (Guerchy), de la Société royale d'Agriculture. A Paris, chez *Gattey*, libraire, au Palais royal. M. DCC. LXXXIX. *in*-8°.

Mémoire sur l'École royale vétérinaire d'Alfort (par M. Lafosse. A Paris), de l'Imprimerie de *L. Potier de Lille*, rue Favart, no. 5. (1790). *in*-8o.

Observations en réponse au mémoire de M. Lafosse, sur l'École royale vétérinaire d'Alfort, par M. Bredin, directeur de l'École royale vétérinaire de Lyon. A Lyon, de l'Imprimerie du roi, rue St.-Dominique. M. DCC. XC. *in*-8°.

Moyens d'exécution du plan présenté à l'Assemblée nationale, par Lafosse, pour l'établissement d'une école vétérinaire à Paris, en remplacement de celle d'Alfort. (1790). *in*-8°.

Mémoire sur la cavalerie, présenté au comité militaire de l'Assemblée nationale, par M. Lafosse (1790). *in*-4°.

Réflexions sur les avantages qui résulteroient de la réunion de la Société royale d'Agriculture, de l'École vétérinaire, et de trois chaires du Collége royal, au Jardin du roi (Par A. Broussonet). A Paris, de l'Imprimerie du *Journal gratuit*, boulevard de la porte Saint-Martin à celle Saint-Denis, n°. 3. (1790). *in*-8°.

Observations sommaires présentées à l'Assembl ée na-

tionale, sur l'École vétérinaire d'Alfort. — État des épizooties traitées en 1790, par les élèves de l'École d'Alfort (Par les CC. FLANDRIN et HUZARD). A Paris, de l'Imprimerie de *P. Fr. Didot* le jeune. 1790. *in*-8°. (1)

Secrets concernant les arts et métiers. Ouvrage utile, non-seulement aux artistes, mais encore à ceux qui les employent. A Paris, chez *Moutard*, Imprimeur-Libraire, hôtel de Cluny, rue des Mathurins. 1790. 4 *volumes in*-12.

Filature, commerce et prix des laines en Angleterre, ou correspondance sur ces matières, entre MM. BANKS, président de L. S. R. de Londres; ARTHUR YOUNG, et plusieurs grands propriétaires d'Angleterre. Traduit de l'anglois, par M. C. P. (PINEL). A Paris, chez *Cuchet*, rue et hôtel Serpente. M. DCC. LXXXX. *in*-8°.

Mémoire badin sur un sujet sérieux (les Haras), dédié aux campagnards et aux curés du département des Landes. Par un Citoyen (F^s. BATBEDAT). Ouvrage posthume, mis en lumière, et enrichi de notes morales, par un filleul de l'auteur. A Londres, et se trouve chez les principaux Libraires des principales villes de l'Europe, notamment chez *Leclercq*, à Dax (1791). *in*-4°.

Discours prononcés par feu M. PIERRE CAMPER, en l'académie de dessein d'Amsterdam, sur le moyen de représenter d'une manière sûre les diverses passions qui se manifestent sur le visage; sur l'étonnante conformité qui existe entre les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons et l'homme; et enfin, sur le beau physique : publiés

(1) L'extrait détaillé des six ouvrages précédens se trouve dans le sixième volume (an III), quatrième partie, page 383 et suivantes.

par son fils ADRIEN GILLES CAMPER, traduits du hollandois, par DENIS BERNARD QUATREMERE D'ISJONVAL. A Utrecht, chez *B. Wild* et *J. Altheer*. M DCC XCII. *in-4°. avec fig.*

Essai sur le commerce des bêtes à laine, par JOSEPH-ÉTIENNE MICHEL, administrateur du département des Bouches-du-Rhône. Imprimé par ordre de l'administration générale du Département. A Aix, de l'Imprimerie de la veuve d'*André Adibert*. 1792. *in-8°*.

Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du comité d'Agriculture, sur l'amélioration des bêtes à laine; par M. ROUGIER-LABERGERIE, député du département de l'Yonne : le 24 Juillet 1792, l'an IVe. de la liberté, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. A Paris, de l'Imprimerie nationale. 1792. *in-8°*.

Mémoire sur l'éducation des bêtes à laine, et les moyens d'en améliorer l'espèce. Par AD. DUQUESNOY, maire de Nancy. A Nancy, chez la veuve *Bachot*, imprimeur, rue de la Constitution, n°. 232. (1792). *in-8°*.

Noms des Auteurs des Notices.

MM. GOULIN.	VICQ-D'AZYR.
HUZARD.	VITET. CHABERT. FLANDRIN. GUYÉNOT.
GRUNWALD. . .	BILHUBER. VON BENECKENDORSF.
WILLEMET. . . .	HERMANN.

TABLE

TABLE ALPHABÉTIQUE,

GÉNÉRALE ET RAISONNÉE,

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

B.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET DES OUVRAGES

CITÉS DANS CE VOLUME.

H.

I.

J.

L.

M.

Fin de la Table des Auteurs.

TABLE
DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

Fin du Tome IV.